

PIÉMONT DES VOSGES



Recueil des avis du public sur le projet de révision du SCoT du Piémont des Vosges

Enquête publique
Du 2 septembre au 4 octobre 2021



Sommaire

- 1. Observations issues du registre d'enquête publique du PETR du Piémont des Vosges à Obernai**
- 2. Observations issues du registre d'enquête publique de la Communauté de Communes du Pays de Barr**
- 3. Observations issues du registre d'enquête publique de la mairie d'Epfig**
- 4. Observations issues du registre d'enquête publique de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim**
- 5. Observations issues du registre d'enquête publique de la mairie de Dambach-la-Ville**
- 6. Observations issues du registre dématérialisé**
- 7. Observations reçues par courriers postaux**
- 8. Observations reçues hors délai**

1. Observations issues du registre d'enquête publique du PETR du Piémont des Vosges à Obernai

PREMIERE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M^(e) _____

Permanence

Samedi 11 septembre 2021

10h à 12h

Personne n'est venue

Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Permanence

Jeu 30 septembre 2021

14h à 16h

OBS OBE 1

Bernard STAUB

67530 ST NABOR

J'ai remis ce jour un document relatif à l'adhésion en cours pour l'annulation de l'APB des carrières de St Nabor. J'ai été président de l'association STABO qui s'oppose à la construction d'un téléphérique.

OBS OBE 2

Isabelle Walter

67530 St Nabor

Un projet absurde qui va détruire un paysage et qui ne sera jamais repris - D'autres solutions existent, bien moins coûteuses comme des navettes électriques qui pourraient de

différents endroits (Obernai, Rosheim, Baum) et dont on pourrait ajuster la rotation en fonction de la fréquentation. Cette solution permettrait également de desservir d'autres sites (Niedermodern, St Jacques, le men pagen) et pourrait même desservir le Champ du Feu.

OBS OBE 3

GRIES Julien Sect
Mobilité & Economie
Pertinence d'un projet de Télécabine ?

- Dépot de deux documents
- Intérêt de Télécabines vs un système de Navettes ?
- Préservation du site
 - Faune & Flore cf. documents fournis
 - caractère sacré d'un site millénaire
- Ne pas confondre site attractif et parc d'attraction
- Coût et nécessité de l'auder étude de faisabilité ?

GRIES Julien,

67210 OBERNAI

OBS OBE 4

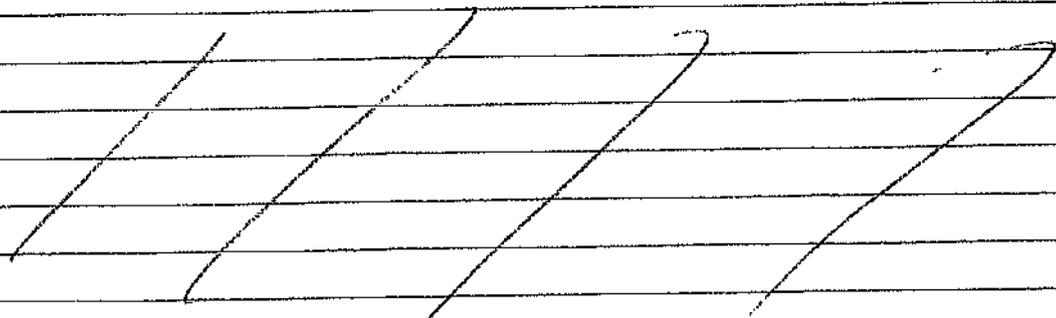
FORGET Dominique,

67210 OBERNAI

contre la réalisation d'un télésiège vers le Mont Saint Odile.

OBS OBE 5

Mais et mon épouse comme contre le projet de téléphérique vers le Mont St Odile et contre le projet de casse l'amphithéâtre de Bad-Darre de la commune mis en place par l'état. Et surtout un peut plus de franchise de nos élus.



OBS OBE 6

Je suis contre le téléphérique et contre le parking
à St Nabor ce qui va déplacer la pollution du
golf au village.

OBS OBE 7

Schneffer Justice et Jean-Paul Ferbach
Berscht St Nabor

nous opposons au projet d'implantation de
téléphérique du Nbur St Odile, car il
constitue une injure à la beauté du site
qu'il ne règle aucun problème de pollution
et est disproportionné par rapport à la
fréquentation.

10 personnes sont venues

Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

OBS OBE 8

Je suis contre le projet de téléphérique du
St Odile. C'est une vaste fumisterie
en Alsace : a Schnapsidee !

Jean SCHREIBER

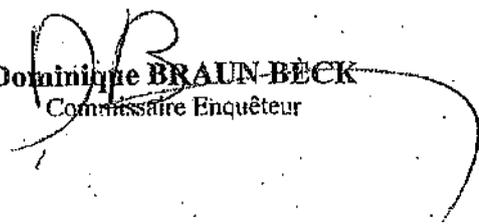
4.10.2021

Register Clos

Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Bernard STAUB

67530 SAINT-NABOR


Dominique BRAUN-BECK
Commissaire Enquêteur

Saint-Nabor, le 29 septembre 2021

Madame la commissaire enquêtrice,

En tant que président de l'association SAMMSO (Sauvegarde du Massif du Mont Sainte Odile), créée en avril 2021 par des habitants du piémont des Vosges, je souhaite vous faire part de nos observations, plus précisément sur le recours en justice en cours pour faire annuler l'Arrêté de Protection du Biotope des carrières de Saint-Nabor/Ottrott.

- Cette action en justice a été engagée notamment par le PETR du Piémont des Vosges pour faire annuler l'APB (Arrêté de Protection du Biotope) qui avait été mis en place pour le périmètre des carrières de Saint-Nabor le 12 décembre 2018.
- Le demandeur souhaitant remettre en cause l'APB, cherche à invoquer un vice de procédure tout à fait marginal pour le rendre caduc (sachant pertinemment qu'il n'a aucun argument pour le faire annuler sur le fond). Cet arrêté avait pourtant été validé par l'ensemble des maires concernés pour protéger ce site très favorable à la biodiversité.
- Cette volonté de casser l'APB est dictée par la volonté de pouvoir exploiter le site pour réaliser la construction d'une télécabine menant au Mont Sainte Odile, avec création d'un grand parking, construction d'une gare de départ. Ce projet porté par le PETR est déjà clairement acté dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui vient d'être publié alors que la population concernée n'a pas été informée et que les habitants au courant apparaissent très majoritairement contre.
- Le projet est mené en catimini pour être annoncé une fois le projet quasi irréversible. L'action contre l'APB s'inscrit dans cet objectif.
A titre d'exemple, il est révélateur de constater que le document sur la préservation du massif du Mont Sainte Odile, distribué par le PETR dans les boîtes aux lettres de Saint-Nabor, village tout particulièrement concerné, au début de l'été 2021, n'osaît même pas faire mention du projet de construction d'une télécabine !
- Il est significatif de constater que dans le SCOT, les carrières de Saint-Nabor sont déjà exclues des sites protégés par un APB. C'est aller vite en besogne, sans même attendre le résultat du recours.

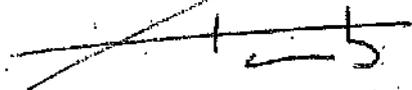
- Les travaux futurs iraient totalement à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 12/12/2018 qui interdit « le défrichage, les constructions, tout loisir, les activités motorisées ou bruyantes, le survol avec des aéronefs, y compris des drones... ».
- L'annulation de l'APB et en conséquence la réalisation d'une télécabine auraient pour conséquences :
 - o l'installation de pylônes et câbles qui seront dommageables pour les oiseaux protégés par l'APB
 - o la construction de la télécabine et de la gare de départ sur le secteur des carrières (ou alentours) qui entraîneront de fortes nuisances pour la faune et la flore du secteur protégé
 - o un afflux de voitures, cars et motos sur le parking aménagé sur le site de la carrière qui générera une pollution très perturbante pour la faune (et les habitants aussi bien sûr!)
 - o une altération, voire une destruction de la faune locale. En effet, le milieu des carrières de Saint-Nabor avec un relief rocaillieux ouvert, des falaises, des zones aquatiques, est particulièrement propice au développement d'une faune spécifique et rare. De nombreuses espèces y sont installées dont certaines très récemment grâce à l'arrêté de protection. C'est un véritable sanctuaire naturel et de biodiversité à préserver (on peut notamment citer le crapaud sonneur à ventre jaune qui a fait l'objet d'une PNA - Plan National d'Action dans 18 régions dont l'Alsace).

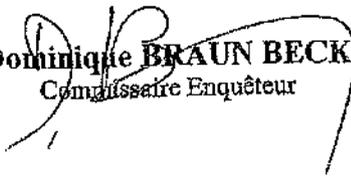
Annuler l'APB : c'est courir un risque majeur de voir une forte dégradation, voir la destruction, d'un site exceptionnel qui a été rendu à la vie naturelle.

J'espère bien que nous n'en arriverons pas à cette extrémité.

Cordialement,

Bernard Staub




Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Saint-Nabor le 29 septembre 2021

Madame la Commissaire Enquêtrice

Habitante de Saint-Nabor, je suis absolument horrifiée par ce projet de téléphérique au départ de notre village.

Un dénivelé de 500 m justifie-t-il de détruire un site relativement préservé, sans parler du gouffre financier que représente sa construction et sa maintenance car sa rentabilité est loin d'être assurée.

Si l'on peut supposer une certaine fréquentation durant l'été, celle-ci sera quasi inexistante les jours de mauvais temps et en hiver.

Les installations devront être entretenues toute l'année et des salariés payés.

En final ce téléphérique sera à la charge du contribuable en desservant un domaine privé du diocèse de Strasbourg depuis 1853.

Pour avoir été à l'origine d'une pétition, je peux vous assurer que la majorité des habitants de Saint-Nabor et des environs sont opposés à ce projet.

J'ose espérer que nos doléances seront prises en compte et que ce projet d'un autre âge ne verra jamais le jour.

Bien cordialement
Isabelle Walter

67530 St Nabor -

SAMMSO

SAUVEGARDE DU MASSIF DU MONT SAINTE ODILE

**NON AU PROJET DE
TELEPHERIQUE au Mont Ste Odile**

Un téléphérique partant de Saint-Nabor/Ottrott vers le couvent du Mont Ste Odile aurait des conséquences irréversibles telles que :

- défiguration du paysage d'un des plus beaux sites emblématiques d'Alsace.
- dégradation de l'environnement de ce haut lieu culturel, spirituel et historique : gares de départ et d'arrivée, pylônes, câbles ...
- développement d'un tourisme de masse incompatible avec le caractère sacré du lieu.
- afflux massif de 350 000 véhicules par an concentrés au départ du téléphérique : nuisances élevées et qualité de vie dégradée pour les villages avoisinants.

Nous lançons un appel à ceux qui veulent soutenir notre combat contre le projet de téléphérique vers le Mont Sainte Odile.

Nous comptons sur vous pour que ce projet soit définitivement abandonné par votre soutien en adhérant à notre association ➡ bulletin d'adhésion au dos

Arguments contre le projet de montée en téléphérique au Mont Sainte-Odile

1. Un projet qui conduit à créer un 4^e accès à ce site, sans répondre au besoin de la population locale d'accès à l'ensemble du massif

- ne permet pas de desservir les départs de visite (de l'abbaye de Niedersmunster, des châteaux forts aux alentours) ni les différents départs de randonnée vers le MSO existants (généralement depuis les croisements de routes)

- ne permet pas de régler l'accès du **Champ du feu**, destination aussi très fréquentée en été, et complètement saturée pendant les journées de neige.

2. Un projet qui ne réduit pas l'empreinte carbone et concentre les flux sur un seul point d'arrivée.

3. Un projet qui dénature un site exceptionnel et menace les espaces naturels environnants

- **une artificialisation importante, avec des chantiers énormes :**

1. pylônes pour les câbles et le passage des cabines sur tout un versant forestier,
2. construction de 2 gares en béton (au départ et à l'arrivée au sommet),
3. création d'un énorme parking au départ (à proximité des carrières)
4. bétonisation des abords des 2 gares

Dont les conséquences seraient :

- Une atteinte à un patrimoine historique exceptionnel (l'ensemble architectural rectangulaire du couvent situé sur son promontoire, un mur païen formant une grande enceinte tout autour, des vestiges néolithiques trouvés à proximité du couvent, ...et certainement bien d'autres vestiges non encore identifiés).

4. Un projet adapté à un modèle de tourisme de masse, aujourd'hui dépassé.

- On peut sérieusement douter aussi des répercussions économiques positives d'un tel projet sur les différents établissements touristiques du Piémont (notamment pour les villes les plus éloignées, comme par exemple Barr et ses environs.)

5. Un projet exorbitant au niveau coût et non flexible, dont la rentabilité est loin d'être assurée, mais dont les impacts seraient dans tous les cas irréversibles.

Notre solution alternative

Des navettes en bus desservant les 2 sites du massif

- Au départ de Barr, Obernal, Rosheim et Molsheim depuis leurs gares et parkings existants.

- Avec desserte de points d'arrêt intermédiaires aux différents départs de visite ou de randonnée dans le massif et dans les villages alentour.

- Des bus à motorisation propre soit électrique ou à hydrogène.

Ses avantages

1. Accessibilité à l'ensemble du massif pour les habitants de la région depuis leur ville de proximité.

2. Solution écologique et respectueuse de l'environnement (pas de nouvelle artificialisation des sols, pas de concentration des flux, avec les nuisances qui en découlent)

3. Respect des paysages et de l'identité de ce site emblématique et sacré, à vocation spirituelle.

4. Limitation des dépenses publiques en les optimisant, dans la mesure où les dessertes vers les 2 sites du massif peuvent être adaptées en fonction des saisons. Un bus peut être facilement réquisitionné pour d'autres dessertes durant la période hivernale.

Argumentaire accompagnant la présentation

Argument n°1 - Le PETR vise « à préserver les ceintures de verger » alors que la création d'un téléphérique va aboutir à l'artificialisation des sols et destruction des espaces verts pour créer un parking, implanter les pylones, tracer les chemins d'accès pour les engins de terrassement, ce qui parfaitement contradictoire.

L'argument consistant à mettre l'accent sur « la diversité des sites intéressants pour éviter la surfréquentation » est pris à revers par la concentration que vont provoquer un lieu de départ et d'arrivée uniques.

Extraits

- Environnement et ceintures de vergers : Malgré la volonté du SCoT de maintenir les ceintures vertes de vergers autour des communes, un travail reste à faire avec les propriétaires de vergers à l'abandon, qui ne souhaitent ni vendre, ni louer ou exploiter leurs vergers. Pourtant des gens seraient intéressés pour les cultiver.

Ce problème est apparent mais ne relève pas du SCoT. D'autres politiques peuvent être mobilisées pour inciter à la « reprise » des vergers. Le PETR peut en revanche être le cadre pour traiter de cette problématique en lien avec les communes et intercommunalités du Piémont des Vosges.

Le territoire est fort de plusieurs monuments remarquables, qui sont à préserver (Objectif n°3) pour les rendre attractifs aux yeux des visiteurs et des touristes. Plusieurs éléments patrimoniaux, architecturaux et culturels permettent d'offrir un vaste panel de visites à l'échelle du Piémont. Leur nombre permet de diluer les flux et limiter la surfréquentation sur quelques sites uniquement.

Argument N°2 - Le chiffre de fréquentation semble fortement surestimé - le Haut Koenigsbourg est le premier site visité et compte 540 000 visiteurs, lieu qui a une autre attractivité que le couvent qui n'a qu'une vue exceptionnelle et un lieu de recueillement à faire valoir.

Extrait

- Mobilité et accessibilité au Mont Sainte-Odile : La création d'une liaison entre Saint-Nabor et le MSO relève-t-elle du SCoT ? Quel est le projet ?

Il s'agit de poursuivre un objectif de développement durable dans un contexte de réchauffement climatique. Plus précisément, le Mont Sainte-Odile c'est 300 000 véhicules/an et environ 800 000 à 900 000 visiteurs qui franchissent le couvent.

Si rien n'est actuellement fléché précisément, les élus, associés au Département du Bas-Rhin, à la Région, à l'Evêché et l'Etat se retrouvent régulièrement pour mesurer les options et réduire durablement le nombre de véhicules. Toutes les hypothèses pour un transport en site propre sont posées et discutées. Le SCoT n'y fait pas obstacle.

Argumentaire accompagnant la présentation

Argument n°3 - Toutes les options ne sont pas sur la table contrairement à ce qu'affirme le document - Il en ressort clairement que le télécabine est la seule piste vraiment explorée - les choix sont déjà opérés et le recours à une « expertise » à 160.000 n'est qu'un leurre

Extraits

Dans ce contexte, le DOO impose aux collectivités territoriales, projets de territoire et documents d'urbanisme locaux de réduire l'impact sur le réchauffement climatique occasionné par ces quelques 300 000 véhicules/an, notamment en expérimentant d'autres modes, alternatifs à l'automobile comme par exemple le transport par câble depuis les carrières de Saint-Nabor.

Argument N°4 - La motivation profonde de ce projet est essentiellement d'ordre économique et vise à « rentabiliser » le site.

Extraits

Enfin, l'activité touristique génère de l'emploi présentiel, non délocalisable, qui mérite d'être renforcé.

Il s'agit donc de construire une véritable stratégie touristique afin de conforter et d'affirmer le rayonnement touristique du territoire mais aussi de renforcer l'économie touristique, en « captant » des revenus pour stimuler l'économie présentielle, dans une perspective de développement durable.

Trois objectifs ont été affirmés au sein du PADD et du DOO :

- Ø Construire une stratégie globale de développement touristique ;
- Ø Valoriser le Massif du Mont Sainte-Odile ;
- Ø Améliorer et diversifier l'offre en hébergement touristique

Les activités de pleine nature sont une opportunité pour tous les secteurs avec des retombées économiques indirectes (hôtellerie, restauration, artisanat, agritourisme, événementiel, ...). Elles reposent très largement sur le capital naturel et paysager du Piémont des Vosges.

Argument N°5 - La niche écologique que constituent les carrières est complètement minorée et semble être plutôt un obstacle à la réalisation du projet du téléphérique. Toute la diversité de la faune et de la flore est passée sous silence et « l'intérêt écologique » est aussi sommé d'être valorisé, sous-entendu, économiquement. Le classement par arrêté préfectoral est pourtant la preuve qu'il faut que ce lieu bénéficie d'un traitement à part et pas d'un survol de télécabines.

L'affirmation qu'il faut mesurer « les impacts d'une éventuelle réhabilitation du site » ne se retrouve à aucun endroit du projet.

Extrait

Les carrières de Saint-Nabor sont sécurisées et interdites au public. Si elles revêtent en partie un intérêt écologique (1), ce lieu unique, au pied du Mont Sainte-Odile, mériterait d'être valorisé.

Tout projet devra mesurer les impacts d'une potentielle réhabilitation/reconversion du site.

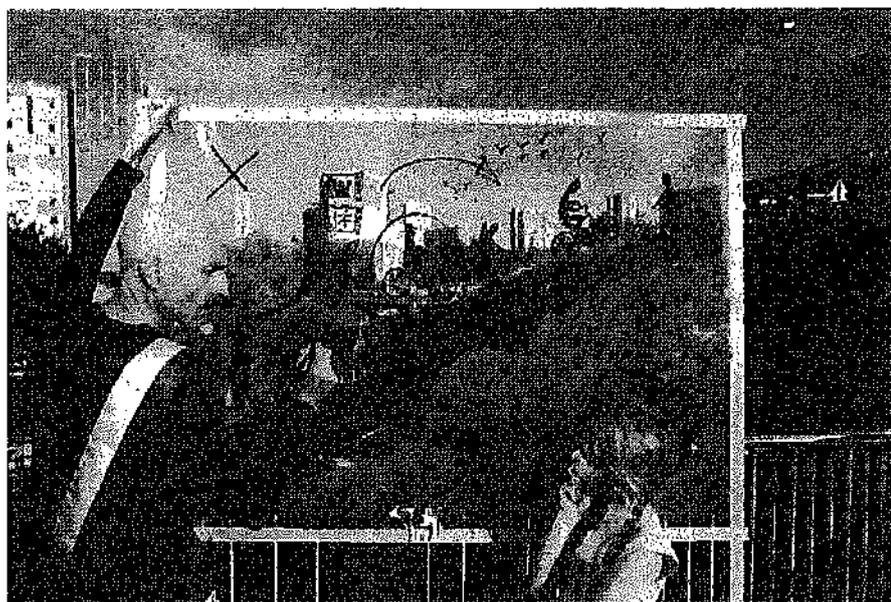
En conclusion on peut relever que le PETR s'est lui-même posé la question de la possibilité d'inclure la question de la construction du téléphérique dans la révision du SCOT. Il y répond positivement en invoquant l'urgence climatique mais il est certain qu'une telle implantation nécessitera une nouvelle étude d'impact quand les modalités d'installation et de financement seront abordées.

Rien n'est dit à ce stade sur le coût pharaonique d'une telle réalisation alors que dans le même temps, il faut rappeler que l'hôpital d'Obernai n'a pas pu ouvrir la moitié de ses lits pour cause de manque de postes suffisants au niveau du personnel médical et paramédical.

Le citoyen Lambda peut se poser légitimement la question de la bonne utilisation des finances publiques...

Enquête – Alternatives

Les économies d'énergie méprisées par les politiques



Hortense Chauvin (Reporterre)

29 septembre 2021 à 09h53, Mis à jour le 30 septembre 2021 à 10h05

Durée de lecture : 11 minutes

[2/4] Pourtant indispensables à la transition écologique, les économies d'énergie restent à la marge dans les politiques publiques françaises. Privilégiant les solutions technologiques, nos dirigeants font perdurer la société de consommation.

[2/4 Sobriété énergétique : la solution oubliée] La sobriété, un pilier de la transition écologique ? Un nombre grandissant d'experts et d'institutions l'exigent pour économiser l'énergie, pourtant la sobriété reste dans l'angle mort des pouvoirs publics. Sans transformations profondes de nos modes de vie, la France pourra-t-elle être à la hauteur des enjeux environnementaux ? Enquête sur une démarche prometteuse, mais marginalisée.

- **Volet 1 : Pour le climat, économiser l'énergie est indispensable**
- **Volet 3 : Comment les normes sociales nous poussent à trop consommer**

À écouter les dirigeants politiques, on pourrait penser que la sobriété occupe une place centrale dans la stratégie climatique française. Le 12 juin 2019, Édouard Philippe, alors Premier ministre, déclarait à l'Assemblée nationale qu'il fallait inventer un modèle économique où la sobriété énergétique, entre autres, « *progresser[rait] beaucoup plus vite que le taux de croissance* ». Un an plus tard, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire enfonçait le clou, promettant que le gouvernement veillerait à ce que toutes ses décisions de relance favorisent « *un nouveau modèle de croissance* » fondé sur « *la décarbonation, la sobriété énergétique et les innovations vertes* ». Au-delà des discours, selon les spécialistes, la sobriété n'est pas l'axe principal autour duquel se construisent les politiques publiques.

Alors que l'adoption de modes de vie sobres pourrait réduire notre consommation d'énergie d'environ un tiers d'ici 2050, d'après les associations Négawatt et Virage Énergie, ce concept demeure « *le parent pauvre* » des politiques de transition énergétique françaises, selon Patrick Behm, responsable du groupe de travail transition énergétique citoyenne au Labo de l'ESS et coauteur d'un rapport sur le sujet.

« Pas d'action forte des pouvoirs publics »

La stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui fait office de feuille de route pour lutter contre le changement climatique en France, est un bon exemple du faible intérêt des derniers gouvernements pour la sobriété. Le terme apparaît 19 fois dans ce document touffu de quelque 200 pages – les termes « *efficacité* » et « *technologie* » apparaissent, eux, respectivement 68 et 72 fois. Quoique la sobriété y soit évoquée comme l'un des trois principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre, aux côtés de la décarbonation des vecteurs énergétiques et de l'efficacité énergétique, les moyens concrets pour sa mise en œuvre manquent désespérément à l'appel.

« Il est presque écrit explicitement qu'il n'est pas possible de faire sans, analyse Anne Bringault, coordinatrice des opérations au Réseau Action Climat (RAC). Dans la SNBC, la sobriété est souvent présentée comme un changement des modes de consommation acquis seulement grâce à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens. Il n'y a pas d'action forte des pouvoirs publics en faveur de la sobriété. »

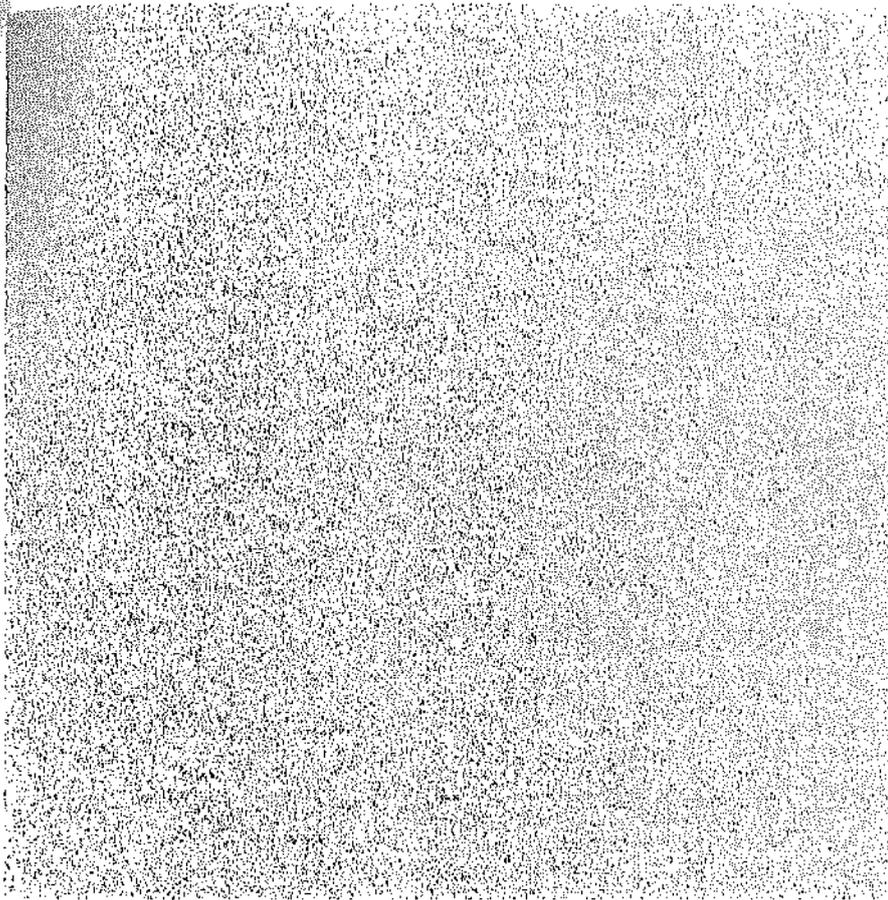
Dans le secteur de l'agriculture, par exemple, la SNBC mentionne la nécessité de « *limiter les excès de consommation de charcuterie et de viande* » (très émettrice de méthane), sans pour autant fournir un indicateur chiffré de la baisse du cheptel français nécessaire. « *C'est comme si l'on donnait une bonne déclaration d'intention, sans formuler de politique publique allant dans ce sens* », dit Anne Bringault.

« Les efforts de sobriété ne sont pas mis en avant dans la Stratégie bas carbone. »

Les actions en faveur de la sobriété sont également minimales dans le secteur du bâtiment. Le scénario de la SNBC s'en tient à mentionner de menus « *comportements individuels vertueux* », comme le fait de baisser de 1 °C la température de chauffage des bâtiments. Quant aux passages dédiés au secteur de l'industrie, la sobriété n'y est pas évoquée. « *On considère que l'on va continuer à augmenter fortement la production de béton, de ciment et d'acier. Le fait qu'il faudrait peut-être arrêter. Demain, la suite de notre enquête sur les économies d'énergie de construire certaines infrastructures reste tabou.* »

« De manière générale, les efforts de sobriété ne sont pas mis en avant dans la SNBC, au contraire des efforts technologiques, note Nicolas Raillard, chef de projet au Shift Project et auteur principal d'une note rédigée par le groupe de réflexion. C'est quelque chose d'assez classique dans les exercices institutionnels de prospective. On met en avant les solutions technologiques et celles de sobriété restent marginales. »

OBS OBE 3



La SNBC table sur une augmentation de 26 % de la demande de transport d'ici à 2050. [Pixabay/CC/995645](#)

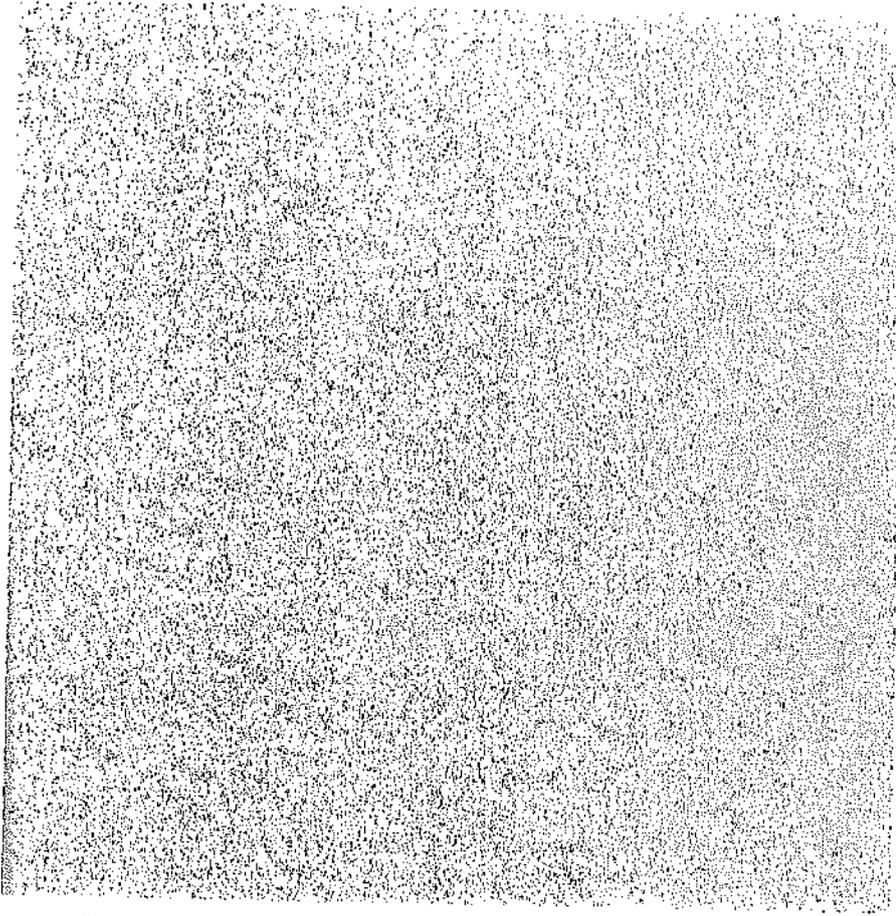
Cette focalisation de la SNBC sur l'efficacité énergétique (qui présente des limites, notamment en raison de « l'effet rebond » ⁽¹⁾) et la décarbonation de l'énergie sont particulièrement prononcées dans le secteur des transports. Dans sa thèse, le chercheur Aurélien Bigo a calculé que les leviers de sobriété que sont la modération de la demande, le report modal et l'augmentation du taux de remplissage des véhicules pourraient diviser par deux la consommation d'énergie dans ce secteur (par rapport aux scénarios tendanciels).

La SNBC est pourtant « très peu ambitieuse » en la matière. Elle table par exemple sur une augmentation de 26 % de la demande de transport d'ici à 2050. Historiquement, cette demande est pourtant l'un des principaux facteurs d'évolution des émissions de gaz à effet de serre, et devrait le rester jusqu'à ce que la majorité des véhicules soient électriques, ce qui risque de prendre du temps. Le développement des modes de transport actif et du covoiturage envisagé par le gouvernement est également bien plus timide que celui modélisé par les scénarios les plus volontaristes, comme celui de Négawatt.

« Nous avons pris énormément de retard »

Ce manque d'ambition a forcé les auteurs de la SNBC à miser très fortement, en compensation, sur des leviers technologiques. Au risque d'être « irréalistes », selon Aurélien Bigo. Les progrès en matière d'efficacité énergétique n'ont en effet pour le moment pas été à la hauteur des espérances. « Le gouvernement prévoyait une baisse extrêmement forte des émissions moyennes par kilomètre parcouru, de -3,8 % par an entre 2015 et 2030. Mais de 2015 à 2019, nous avons été plus proches de -1,3 % par an », observe le chercheur. Les objectifs de neutralité carbone pourraient donc ne pas être atteints. « Nous avons pris énormément de retard, et risquons de ne pas réussir à le rattraper », dit-il.

Dans le cadre de la préparation de la loi Climat de 2021, la Convention citoyenne pour le climat avait également proposé des mesures de sobriété audacieuses, comme la réduction de la vitesse sur les autoroutes à 110 km/h, l'interdiction de certains vols intérieurs, la limitation de la température moyenne de chauffage à 19 °C, ou encore la mise en place de mentions sur les produits pour inciter à moins consommer. L'immense majorité d'entre elles ont été rejetées par le gouvernement.



Marche à Paris dénonçant l'échec de la loi Climat, le 9 mai 2021. © Anna Kurth/Reporterre

Selon les spécialistes des économies d'énergie, les réticences du gouvernement à l'égard de la sobriété s'expliquent parce qu'elle implique la remise en question du modèle économique actuel. Dans un rapport sur la notion de sobriété, l'Agence de la transition écologique (Ademe) notait que les représentants d'entreprises avaient tendance à considérer la technologie comme l'unique manière de résoudre la crise climatique et écologique, sans envisager la possibilité de réduire notre consommation d'énergie et de biens matériels. Cette volonté de faire perdurer coûte que coûte le système de croissance du produit intérieur brut (PIB) peut se répercuter sur les orientations prises par le gouvernement. *« On voit qu'il y a des tensions entre la nécessité d'aller vers la sobriété, qui est comprise par les agents du ministère de la Transition écologique, et ce qui est acceptable du point de vue des acteurs économiques et parfois des syndicats »*, dit Anne Bringuait.

La situation n'est guère plus réjouissante à l'échelle des territoires, où la sobriété reste souvent un vain mot. *« Beaucoup de collectivités se disent sobres, mais quand on lit leurs plans d'action, on se rend compte qu'ils ne sont pas si ambitieux »*, dit Barbara Nicoloso, directrice de l'association Virage Énergie et autrice du Petit traité de sobriété énergétique. Depuis quelque temps, les choses semblent bouger. En juin, l'Ademe a publié un panorama de treize actions *« pionnières »* en matière de sobriété portées par des communes ou des intercommunalités. Cette évolution reste cependant trop lente, regrette Barbara Nicoloso. Les collectivités ne sont en effet pas légalement obligées de chiffrer leur potentiel d'économies d'énergie ni d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. *« Beaucoup d'entre elles pensent que la sobriété relève uniquement de l'individu, mais qu'elle n'est pas un cadre pour l'élaboration de politiques publiques ou d'un projet de société. »*

Piste cyclable à Montpellier. © Lorène Lavocat/Reporterre

Pas de contrainte institutionnelle

Le professeur de sciences politiques Bruno Villalba évoque lui aussi un processus « d'individualisation » de la sobriété. Cette dernière, explique-t-il, est souvent réduite à une vertu morale ou spirituelle individuelle dans le discours dominant, à l'image de la « *sobriété heureuse* » promue par Pierre Rabhi. « *C'est un problème, cela dépolitise la question de la sobriété*, explique le chercheur. *Si ce n'est qu'une démarche personnelle, personne ne m'y contraint mis à part mon propre raisonnement. Or nous savons que l'on transige, que l'on négocie en permanence avec nos propres règles et capacités morales, contrairement à une contrainte institutionnelle négociée démocratiquement.* »

Cette réduction de la sobriété à une démarche personnelle limite son efficacité. Sans transformation systémique de nos infrastructures et de nos modes d'organisation, les efforts de sobriété finissent en effet fatalement par se heurter à un mur. Une étude du cabinet de conseil Carbone 4 avait montré, en 2019, qu'un Français adoptant un comportement « *héroïque* » pourrait au maximum réduire son empreinte carbone de 25 %, le reste dépendant de transformations du système sociotechnique ne pouvant être amorcées qu'au niveau de l'État. « *Prenez l'exemple d'une politique cyclable*, explique Éric Vidalenc, spécialiste des questions énergétiques à l'Ademe et conseiller scientifique du centre de réflexion Futuribles. *Acheter un vélo est une décision individuelle. Mais si vous n'avez qu'une 2x2 voies disponible pour aller au travail, vous*

n'irez pas jusqu'à risquer votre vie sous prétexte de "vouloir faire votre part". Tout dans un tel contexte vous pousse à aller vers la solution fossile dominante. »

Autre exemple de l'influence des infrastructures sur notre consommation énergétique : le numérique. Un rapport de 2020 du Shift Project sur la sobriété numérique notait par exemple que les designs dits « *addictifs* », dont le but est de capter l'attention des internautes le plus longtemps possible, se sont multipliés depuis le début des années 2000. Lancement automatique de vidéos, suppression des génériques de début et de fin dans les épisodes de séries, réactualisation automatique des « *feeds* » des réseaux sociaux au moment où l'on s'apprête à les quitter... Autant d'outils incitant à une consommation toujours plus importante de contenus énergivores, et rendant plus difficile la recherche de sobriété à l'échelle individuelle.

Tant que les gouvernants nationaux et locaux continueront de percevoir l'écologie comme un problème pouvant être traité « *à la marge* », ces freins structurels ne devraient pas être levés, selon Patrick Behm. « *La sobriété demande un virage politique extrêmement fort, insiste-t-il. Nos politiques n'ont malheureusement pas encore le courage de le prendre.* »

Après cet article

Enquête – Alternatives

Pour le climat, économiser l'énergie est indispensable



Notes

- ① Lorsque l'énergie économisée grâce aux gains en efficacité est reportée sur d'autres usages.

2. Observations issues du registre d'enquête publique de la Communauté de Communes du Pays de Barr

PREMIÈRE JOURNÉE

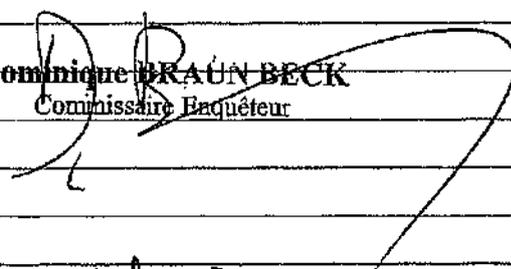
Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M^(e) _____

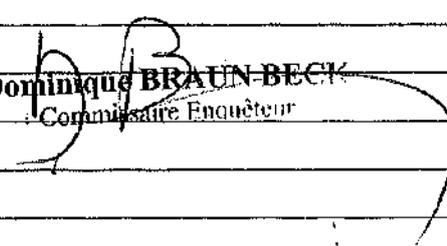
Permanence

Lundi 6 septembre 2021 de 10 à 12H

Personne n'est venue.


Dominique BRAUN-BECK
Commissaire Enquêteur

Registre clos


Dominique BRAUN-BECK
Commissaire Enquêteur

3. Observations issues du registre d'enquête publique de la mairie d'Epfig

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M^{me} _____

Permanence

Vendredi 17 septembre 2021
10 à 12 h

OBS EPF 1

Nominique Hutter de Nolsheim

Remis article DNA du 22.8.21 sur le Nt St Odile 2p

Je voudrais signaler la difficulté à trouver les
dossiers de l'enquête et à possibilité de voir
les observations par voie dématérialisée

A-kull Ne faudrait-il pas prolonger la durée
de l'enquête ?

OBS EPF 2

Association "Nature et Vie" - siège à BARR

1. Nous avons constaté une omission dans "l'Etat initial de
l'Environnement" p. 89 (et ailleurs aussi) qui il conviendrait
de rectifier :

les carrières de St Nabor n'apparaissent pas dans
la liste de zones protégées par un APB
Cela est que les cartes datant de 2018 les indiquent
encore. - p. 30 notamment.

2. Le projet de SCOT prévoit déjà explicitement la
solution de "téléphérique" ou de "transport par câble"
ou de "transport en site propre" dans différents documents
et cartes, alors que l'étude ~~est~~ en cours à ses débuts
concernant la valorisation des grottes St Odile
Nous demandons à ce que la référence à cette
solution déjà pré-établie soit retirée du SCOT

en attendant les résultats de l'étude

les termes de "téléphérique" ou de "transport par câble" ou "téléporté" ou de "transport en site propre" soit remplacés en attendant les résultats de l'étude par la forme plus générale de "transport collectif".

Nous nous étions d'ailleurs de la formulation faite dans le Rapport de présentation p. 267 dans laquelle il est précisé que "l'hypothèse qui est retenue (malgré le fait que l'étude est en cours) est de créer un transport téléporté".

Sur le fond, nous estimons que la solution de transport téléporté n'est pas adaptée elle impacte trop fortement l'environnement sans apporter de solution pertinente pour une réduction de la circulation automobile dans l'ensemble du massif.

En effet les routes existantes qui desservent le Tour St Odile desservent aussi le Champ du Feu et le reste du massif et assurent la liaison entre plusieurs vallées.

Il faut envisager une solution globale d'accès à l'ensemble du massif, par un système de navettes par bus depuis les différents communes situées autour (Obernai, Bax, Rosheim, ville peut-être...)

La solution d'un transport téléporté malgré de flexibilité, elle nécessite l'usage de la voiture pour se rendre à la gare de départ (environs de St Nabor)

Les solutions de transport collectif d'avenir doivent être reliées à une gare et au centre des villes pour limiter l'usage de la voiture.

Les chiffres de fréquentation indiquent en outre, notamment le schéma p. 267 du Rapport de présentation

les études ont fait état de 250000 voitures par an
(soit ~ 850000 visiteurs / an), ce qui représente
moins de 1000 véhicules par jour
ce qui est bien inférieur au trafic moyen sur
beaucoup de routes départementales du secteur.

3. Le SCOT évoque un projet de stade de biathlon
au Champ du Feu, comme un projet isolé sans
l'inscrire dans une réflexion globale d'aménagement
du site.

Ce projet est en contradiction avec la profession
de renforcement climatique et la base de
l'enseignement.

Ce projet ne peut être envisagé qu'à une échelle
très réduite de stade d'entraînement, ne nécessitant
pas de travaux de terrassement conséquents.

(Sachant qu'il ne pourra accueillir de compétition
de niveau régional ou plus en raison d'un
aménagement incertain).

Curieusement le développement d'activités au Champ
du Feu n'est pas accompagné d'une solution
d'accès par un transport collectif.

4. Nous constatons qu'il y a un projet d'axe routier Est-Ouest
qui est en contradiction avec l'objectif de réduction de
la circulation automobile affiché dans le SCOT et
la préservation du Banc de l'Anillon protégé par
un APB.

Il s'agit d'un projet de "long terme" lié avec l'éventuelle
création d'un nouveau pont sur le Rhin, qui n'a donc
pas sa place dans le SCOT actuel.

La mention doit en être supprimée.

5. Nous regrettons par ailleurs l'absence de mesures concrètes
et une démarche volontariste pour lutter contre le
défi climatique

Il faudrait envisager par exemple :

- la plantation plus systématique d'arbres
des cultures (par des incitations) pour éviter
le dessèchement des sols.

- des incitations fortes au développement d'une agriculture biologique et favoriser l'installation d'exploitations maraîchères (afin d'améliorer l'autonomie alimentaire ~~sur~~ dans le secteur)

- ~~de~~ ~~notre~~ définir un objectif de "Zéro artificialisation des sols" tel qu'inscrit au niveau national

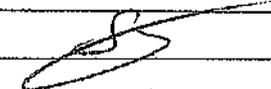
6. Il conviendrait de favoriser un éco-tourisme responsable plutôt que de viser un tourisme de masse (à travers des projets du S^t Odile par exemple)

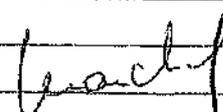
7. Nous nous étonnons de l'absence de mesures drastiques pour lutter contre la présence importante de nitrates dans l'eau de la nappe, ainsi qu'autres polluants. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur de santé publique à prendre en compte au niveau du PETR

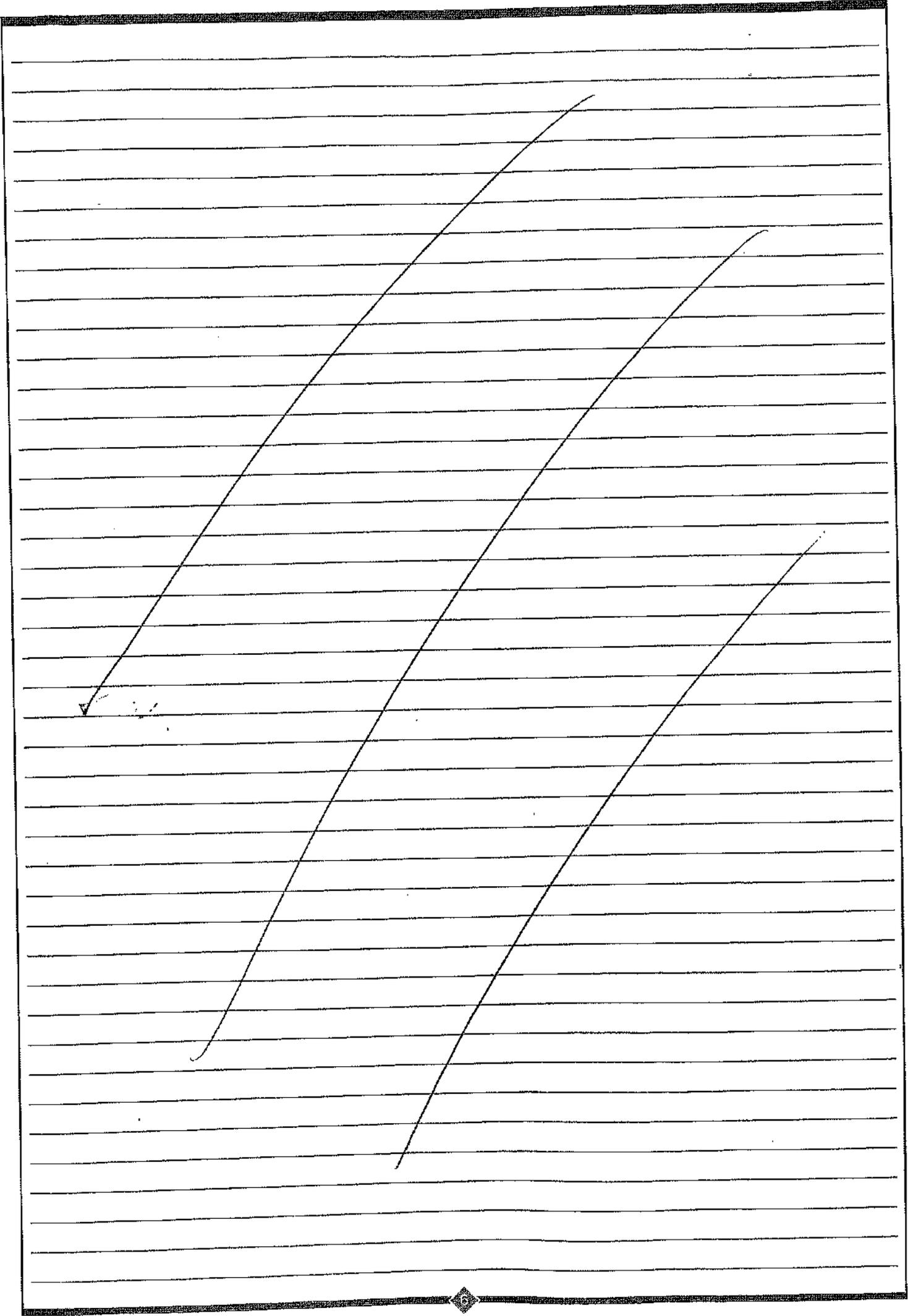
8. Nous regrettons l'absence d'informations précises sur deventuels projets de création de zones économiques ou de zones commerciales (localisation prévues, nombre...)

En conclusion, nous déplorons que ce projet de SCOT ne prenne pas mieux en compte les enjeux actuels liés au dérèglement climatique et à la santé publique. Il ne prépare pas le territoire à faire face aux problèmes qui vont se poser et n'anticipe pas sur les mutations ~~à~~ profondes à venir.

Roland STROCK
Président de Nature et Vie


Martine MARECHAL-MINAZZI
Secrétaire Adjointe





Bernard SCHNEIDER

Barr, le 17 septembre 2021

67 140 BARR


Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

**M. le Président de la Commission
d'Enquête
portant sur le SCOT du Piémont
(permanence à la mairie d'Epfig)**

Objet : Observations sur le SCOT du Piémont soumis à enquête publique en septembre 2021

Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir prendre acte et consigner dans le cahier des observations de l'enquête publique portant sur le SCOT du Piémont les analyses et observations suivantes, portant à la fois sur le fond et sur la forme de ce document stratégique engageant l'avenir du territoire du Piémont.

1. **Sur le fond :**

J'ai relevé **2 points très préoccupants** dans le PADD et l'évaluation environnementale :

• **Le Mont Ste Odile :**

Il est dit dans le PADD qu'il convient de "définir une **stratégie globale** de développement touristique centrée autour d'un projet de valorisation du massif du Mont Ste Odile en lien **avec le massif du Champ du Feu**".

Dans le § "Mobilités pour tous"(pages 32 à35) il est affirmé qu'il faut "limiter l'usage de l'automobile", et "organiser des mobilités respectueuses de l'environnement", et que "des objectifs de limitation sont en cours de réflexion sur le massif du Mont Ste Odile afin de favoriser l'usage des transports collectifs". Un peu plus loin il est écrit qu'il faut "réaliser de nouveaux projets d'infras pour réguler le trafic automobile", et "permettre la réalisation d'un transport en site propre vers le massif du MSO", terme utilisé aussi en page 38 de l'évaluation environnementale.

Il faut absolument supprimer la référence à un « site propre » car c'est déjà enfermer le projet dans une solution pré-établie (un téléphérique), alors même que l'amélioration de l'accessibilité du Mont Ste Odile et du massif du Champ du Feu doit faire l'objet d'une recherche et comparaison objective de différentes solutions alternatives, parmi lesquelles figure notamment la mise en place de navettes bus au départ des différentes gares du Piémont.

Il faut donc absolument utiliser dans le Scot une formulation neutre qui préserve toutes les solutions envisageables en mentionnant un "transport collectif", faute de quoi la recherche de solutions sera biaisée.

• **Une nouvelle route : "un axe routier Est-Ouest structurant"**

Alors qu'il est écrit partout dans le Scot qu'il faut "limiter l'usage de l'automobile" et "favoriser l'usage des transports en commun", voilà qu'apparaît dans le PADD page 34 "la

réalisation d'un axe routier Est-Ouest structurant en lien avec la création d'un pont sur le Rhin dans le secteur Erstein-Benfeld, alors même que la rocade sud vient d'ouvrir cette année à hauteur de Gesipolsheim créant ainsi une liaison directe de l'A35 avec Offenbourg via le pont Pflimmlin.

Et dans l'évaluation environnementale on trouve page 41 un long § avec des précautions oratoires "A long terme", "et « uniquement si un nouveau pont sur le Rhin se fait, et ce afin de sortir le trafic des agglomérations », "dont les caractéristiques devront garantir la sécurité, la le report du trafic hors agglomération afin d'en limiter les nuisances, et une protection du milieu naturel traversé".

Ce projet est hallucinant : **il est totalement contraire aux objectifs du Scot de limiter l'usage de la voiture individuelle**, il n'est pas défini, et il renvoie de surcroît à une notion de long terme en le liant à un autre projet hors Scot du Piémont !!!

Un tel projet d'infrastructure serait en outre totalement incompatible avec les mesures de protection du Bruch de l'Andau, dans lequel même l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD426 avait été refusé en son temps par le comité de gestion !

Si vraiment c'est un projet "de long terme", il faut alors le supprimer du Scot actuel, et l'intégrer le moment venu à la faveur d'une future révision du Scot, si tant est que le besoin et l'utilité publique en soient dûment démontrés.

- Les objectifs du Scot :

L'ensemble du Scot est un catalogue d'intentions très générales, avec peu d'objectifs réellement quantifiés permettant d'analyser la pertinence des engagements réels de développement futur du territoire du Piémont : de nombreux points mériteraient des précisions complémentaires pour une bonne information du public.

2. Sur la forme :

Le projet de Scot est un fatras de documents et de rédactions compliquées incompréhensibles pour le citoyen de base, ne facilitant pas l'accès du grand public à une information pourtant essentielle.

Un tel document engageant l'avenir du territoire et définissant les orientations de développement dans les années à venir aurait mérité des réunions publiques d'information des habitants, au minimum dans chacun des bourgs-centres du Piémont !! Une telle démarche strictement administrative contitue de toute évidence un déni de démocratie inacceptable.

Enfin il est pour le moins bizarre que l'avis d'enquête publique paru dans les DNA le 7-9 soit postérieur à la 1^{ère} permanence de la Commission d'Enquête à Barr le 2-9 : on est en droit de s'interroger sur la légalité de la procédure...

Telles sont les quelques observations dont je tenais à vous faire part sur ce projet de Scot soumis à enquête.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

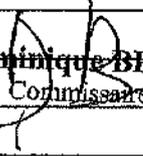
Bernard SCHNEIDER
Citoyen de Barr



6 personnes sont venues
dont 3 ont laissé une
observation


Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Registre Clos


Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

274061 207-1

Pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace s'intéresse au Mont Sainte-Odile

La Collectivité européenne d'Alsace réalise un « état des lieux » du Mont Sainte-Odile dont le propriétaire, le diocèse de Strasbourg, cherche à se désengager pour des raisons budgétaires. L'estimation des travaux pourrait déboucher sur un accord dont les modalités restent à définir.

Les adorateurs ne sont plus les seuls à chercher des réponses là-haut. Depuis que Luc Ravel, archevêque de Strasbourg, a décidé de prescrire « un autre modèle patrimonial » au Mont Sainte-Odile, le haut-lieu spirituel reçoit la visite de pèlerins d'un nouveau genre.

« Régulièrement », durant la première semaine d'août environ, les permanents du site ont vu passer des agents de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Ceux-ci s'intéressent aux bâtiments et au nombre de places de parking ; ils prennent des mesures et plongent dans les finances.

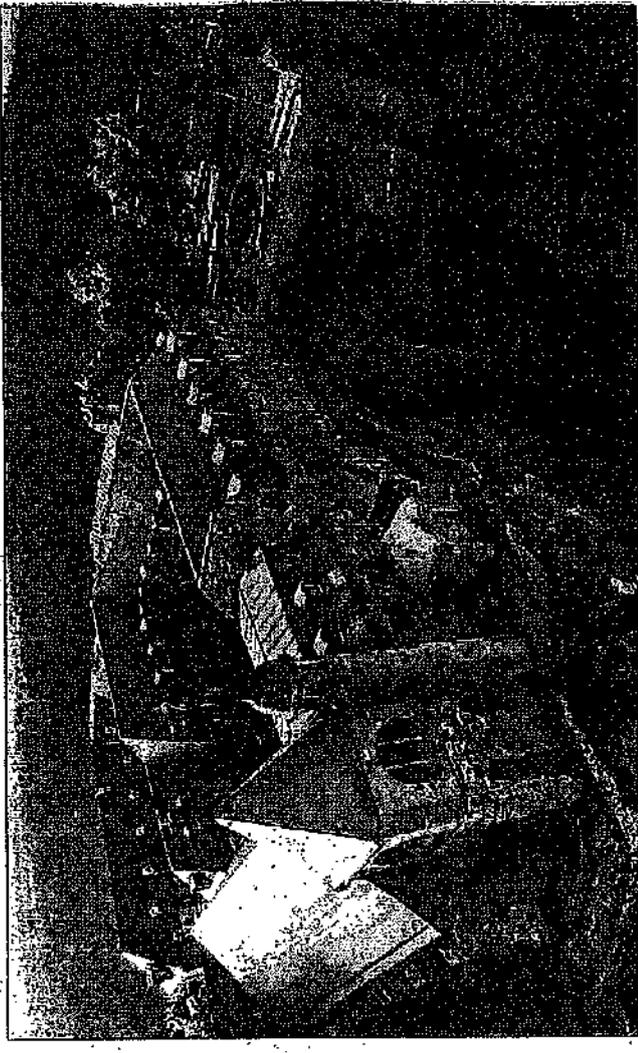
Avant de prendre une décision, quelle qu'elle soit, la CEA veut évaluer le montant des travaux à réaliser pour rendre le site opérationnel

Philippe Meyer, conseiller d'Alsace (Molsheim)

Ces incursions représentent plus qu'un indice pour les hommes d'Eglise qui s'inquiètent pour l'avenir du sanctuaire mais rechignent à évoquer publiquement le sujet, devenu extrêmement sensible (*lire ci-dessous*). « Il n'y a pas de fumée sans feu », soufflent deux ecclésiastiques, peu enthousiastes à l'idée que le Mont fasse l'objet d'une possible vente. Si aucun panache blanc ne s'est échappé de la basilique Notre-Dame de l'Assomption, la CEA fait bel et bien le tour du propriétaire.

« Un soutien raisonnable, avec d'autres partenaires »

Sollicités par l'archevêque pour réfléchir ensemble à un éventuel partenariat à l'avenir, nous avons entrepris un état des lieux des bâtiments avec nos équipes responsables des grands travaux », confirme Philippe Meyer, conseiller d'Alsace du canton de Molsheim, député du Bas-Rhin et ancien maire de Boersch, en précisant :



Les échanges entre l'archevêché et la Collectivité européenne d'Alsace au sujet de l'avenir du Mont Sainte-Odile ont débuté cet été « en toute discrétion ». Photo L'Alsace/Jean-Marc LOOS

qu'« aucune décision ni aucune délibération n'ont été prises ». Avant de prendre une décision, quelle qu'elle soit », la Collectivité alsacienne souhaite évaluer « le montant des travaux » qu'il faudrait réaliser pour rendre le site « opérationnel ».

Si d'importants travaux ont déjà été exécutés, notamment sur la partie hôtelière, le reste du site nécessite de nombreuses interventions, remarque Philippe Meyer, conscient que « les difficultés à approcher l'équilibre financier mettent en

difficulté la mense épiscopale ». Le diocèse évoque un investissement de 10 millions d'euros dans un futur proche, l'objectif est de trouver « les moyens de soutenir de façon raisonnable le Mont Sainte-Odile, avec d'autres partenaires ».

Les échanges entre l'archevêché et la CEA ont débuté cet été, à l'issue de la séquence électorale, « en toute discrétion » suite à la fuite d'une « éventuelle cession » du site évoquée par nos confrères de France 3 Alsace en avril der-

nier. « L'idée est que ça se passe du mieux possible entre toutes les parties. Nous essayons d trouver la meilleure solution pour un résultat gagnant pour tout. Tout est ouvert pour l'instant », susurre-t-on du côté de la CEA.

L'appel de Mr Ravel aux élus alsaciens
L'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace répond à l'appel lancé le 29 avril aux « élus » par Mr Ravel : « Nous avons totalement confiance dans l'attachement des Alsaciens et de nos élus au Mont Sainte-Odile pour être nos côtés afin de trouver la meilleure solution, profitable tous », écrivait-il alors.

La CEA pourrait ne pas être la seule à participer à une opération qui concerne un massif entier dont il faut travailler l'attractivité. Une problématique sur laquelle planche déjà le PE (PÉTR) du Piémont des Vosges, La Région Grand Est aussi est prête à participer à la réflexion. Les adorateurs devant les quels s'est exprimé Luc Ravel ont été pour le jubilé de la sainte Odile ont compris sa détermination à trouver une solution pour pallier l'incapacité financière du diocèse à assurer l'entretien du site. « Nous vous en dirons plus en septembre » leur a-t-il annoncé.

Francis BUCHER

LA VIE POLITIQUE EN ALSACE

En Alsace, on ne touche pas impunément au Mont Sainte-Odile. Luc Ravel l'a appris à ses dépens. Alors qu'il menait depuis des mois de discrètes discussions avec la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) et les intercommunalités au sujet des finances du site, la fuite d'une « éventuelle » cession de la nue-propriété (du sanctuaire) à une collectivité publique a produit un effet de fracture entre les partisans de l'ancien évêque aux Armées et ses détracteurs.

« Il est inimaginable d'abandonner la mission de ce sanctuaire »
L'information de France 3 Alsace a irrité l'archevêque. Il a diligencé une enquête interne auprès des chanoines du chapitre de la cathédrale pour identifier le public qui n'appartient pas au diocèse mais à l'âme de l'Alsace. On ne peut pas gérer ce dossier dans une arrière-boutique.

« Le Mont Sainte-Odile est un lieu public qui n'appartient pas au diocèse mais à l'âme de l'Alsace. On ne peut pas gérer ce dossier dans une arrière-boutique »

Le président de la CEA, Jean-Rodolphe Rothner, a réagi sur Twitter : « J'ai demandé à M^{me} Ravel que Collectivité européenne d'Alsace, parlementaires, intercommunalités et conseil régional du Grand Est

Les Champs de Klein

BIORELAX : Apportez à votre corps le soutien dont il a besoin

Les Champs de Klein soutiennent la circulation sanguine, améliorant ainsi la fonction mitochondriale des cellules et ce pour 100% des utilisateurs. Cela signifie donc plus d'énergie cellulaire (ATP) et un effet positif et préventif dans de nombreux cas, entre autres :

- Troubles du sommeil
- Endurance et performance sportive
- Régénération cellulaire
- Système immunitaire
- Troubles cardiovasculaires
- Syndrome métabolique
- Maladies neurodégénératives
- Diabète type II
- Fatigue, concentration, efficacité
- Migraines

ITE-L01 01

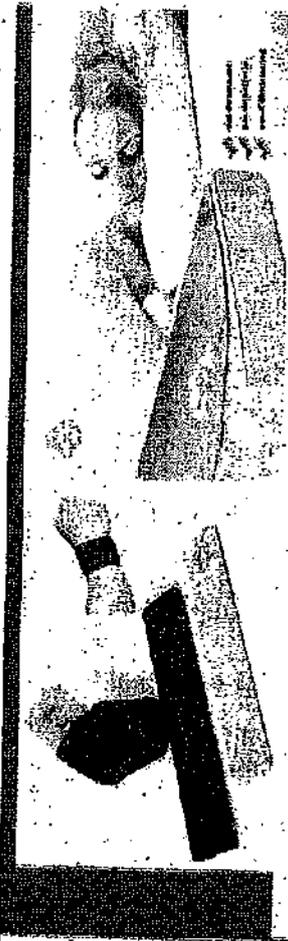


Le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du Saint-Siège, lors de la messe célébrée le 5 juillet au Mont Sainte-Odile aux côtés de M^r Ravel, archevêque de Strasbourg. Photo DNA/Jean-Paul KAISER

« Les élections étant passées, la CEA entend prendre la main sur le dossier. C'est l'objet de ces réunions actuelles (lire ci-dessus). L'Alsace doit prendre soin de ce lieu emblématique », glisse-t-on du côté de la Collectivité. Philippe Meyer n'en pense pas moins, tout en prônant une approche partenariale. « Ce que je souhaite dans ce dossier, c'est qu'il y ait des échanges directs entre Frédéric Bierry le président de la CEA et les partenaires », précise le député.

La visite en Alsace du cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du Saint-Siège, les 4 et 5 juillet, est intervenue quelques semaines après le trouble semé par la fuite de l'« éventuelle cession » et il le fait parfois en dépassant les lois de la nature », a-t-il dit du sanctuaire.

Dans son homélie prononcée devant des jeunes rassemblés au Mont, le représentant du pape s'est référé à de nombreuses reprises « aux miracles de sainte Odile ». « Dieu répond quand la foi se manifeste dans toute



NOUVEAUTÉ : Fabricant Allemand certifié de dispositifs médicaux
Distributeur de la technologie BIORELAX des «Champs de Klein»
Mémor France EURL 2, rue Thomas Edison - 67450 Mundolsheim
Tél : 03 88 20 34 73 - 06 42 59 76 87 - M^{ail} : info@champs-klein.fr - www.champs-klein.fr

Doc Reijnders
DOMINIQUE BRAUN BRÉK
Commissaire-Enquêteur
DNA 22108121

4. Observations issues du registre d'enquête publique de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^{lle} _____

Permanence

Mardi 28 septembre 2021 10h-12h

OBS ROS 1

Monique MEYER 67530 ST Nabor
Je suis passée le 28 septembre 2021
pour répondre à l'enquête publique.
Je joins et j'ai exposé mes arguments contre
le projet du SOT des HTE la commune
de Meyer.

OBS ROS 2

Meyer Françoise

Je suis passée le 28 septembre 2021 pour
répondre à l'enquête publique.
Ci joint 2 documents sur lesquels est
un conseil des habitants Françoise Meyer

OBS ROS 3

Didier ANDRES

Je suis passé le 28 septembre 2021 pour répondre
à l'enquête publique. Ci joint 1 document
qui est une copie papier d'un document
envoyé par email le 27 septembre 2021.

OBS ROS 4

M. Michel EVERET
Roshem
part de leur opposition au projet de transport câble en site
propre pour le sommet les Monts de Odile. S'agit au
niveau de manque de publicité et d'information sur ce
sujet et d'une étude jusqu'à présent très insuffisante
des conséquences de la réalisation de ce projet de multiples dangers
environnement, santé, protection de la population, caracté-
ristique de la site etc.

Philippe Polak

OBS ROS 5

Monsieur Littel Adrien
Roshem

Je suis contre le téléphérique et le Télérige
parce que il détruit la Forêt la carrière a été
terminé par sa

[Signature]

OBS ROS 6

Ce massif de Mont Sente Odile mérite de rester un
endroit protégé des agressions de projets touristiques.
C'est un magnifique paysage, de paix, de tranquillité
de diversité.
Incapable de faire une artificialisation des Monts de Odile
en créant des chemins énormes (pylons, gares, parkings).

E. Hobeika

OBS ROS 7

Mi amis nous demandent sur nos observations
concernant les nuisances induites par le
projet de Champ du Feu

[Signature]

OBS ROS 8

Document adressé à nous le Président du PSEF. Michel Hobeika
concernant les nuisances sonores en direction de Champ du Feu
et sur le projet de Champ du Feu.

Philippe Polak

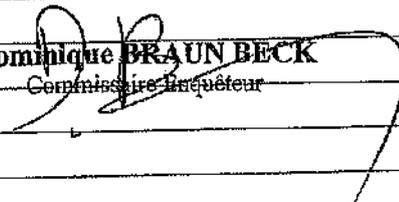
OBS ROS 9

✓ Depose le document le 28 septembre 2021.
Dominique HEINTZ

OBS ROS 10

✓ 23/09/2021 - Brigitte Ballez - Rosheim
Personnellement j'estime que le projet de téléphérique n'est
qu'un désir de réglementation de nos élus locaux.
Ce projet ne respecte pas l'environnement et la biodiversité
du site.
Le Mont St Odile doit respecter son objectif : un lieu spirituel.
Les navettes par véhicules électriques au départ de plusieurs
communes stopperaient l'afflux des véhicules et respecteraient
les projets écologiques notamment fixés par le gouvernement.

J'ai reçu 13 personnes
10 observations + 2 documents remis


Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

lundi de 4 octobre 2021 / Rosheim

Ci-dessous ma contribution.

Objet : Enquête publique SCOT Piémont des Vosges

Je m'étonne de la manière dont les contributions du public sont mises en ligne pour être consultées par le public au cours de cette enquête.

Cette mise en ligne qui devrait être effectuée dans les meilleurs délais a souvent été effectuée avec 5 jours de retard et les derniers mails n'étaient jamais disponibles le week-end lorsque le public a davantage de temps pour en prendre connaissance et participer à l'enquête publique.

Les mails ont été mis en ligne sur le site du PETR les jours suivants :

Lundi 20/09/2021

Mardi 21/09/2021

Mercredi 22/09/2021

Lundi 27/09/2021

Mardi 28/09/2021

Mercredi 29/09/2021

Lundi 04/10/2021 vers 9h, mise en ligne des nouveaux avis jusqu'au vendredi 01/10/2021 14h

Lundi 04/10/2021 à 16h, toujours pas de mise en ligne des contributions envoyées par mail depuis le vendredi 01/10 14h.

A J-1 de la clôture de l'enquête, le public n'avait accès qu'aux contributions électroniques de J-5 et n'était pas sûr que sa contribution avait bien été réceptionnée puisqu'elle n'était pas en ligne.

Le lundi 4/10, dernier jour de l'enquête au moment de la dernière permanence du commissaire enquêteur de 15 à 17h, les contributions du week-end et du lundi n'étaient pas consultables en ligne par le public, ni en version "papier" au siège du PETR à Obernai.

La mise en ligne des contributions « papier » du vendredi 17/9/2021 du registre d'Epfig a été effectuée le lundi 27/9/2021, soit 10 jours après déposition.

La présentation des contributions sous forme de copier-coller a été faite sans aucun effort de présentation, sans numérotation des observations ni des pages, avec des espaces vides qui consommeront inutilement du papier lors de l'impression.

Tous les noms des contributeurs ont été effacés. La procédure normale aurait été de supprimer les adresses mails et postales, mais de laisser les noms sauf pour les personnes demandant l'anonymat, mais cette possibilité n'était pas proposée.

L'utilisation d'un registre dématérialisé (nombreux exemples sur internet pour un cout modique de l'ordre de 200€) aurait garanti une parfaite transparence, indépendante de l'adresse mail du PETR et une présentation lisible en temps réel.

L'utilisation de l'adresse générique de contact du PETR contact@smpv.org utilisée également pour d'autres applications comme les appels d'offre etc garantit-elle que tous les mails sont bien arrivés à destination du commissaire enquêteur et mis à disposition du public ?

Tous ces points ne montrent pas la volonté de la part de l'autorité organisatrice pour une bonne participation du public qui aurait dû être largement souhaitée puisque la concertation avec le public a été compromise par la crise sanitaire. Le bilan de la concertation présente une seule réunion publique le 28 novembre 2019 à Goxwiller. D'autres réunions ont-elles pu avoir lieu ? le dossier ne le dit pas, il ne mentionne pas non plus le nombre de personnes présentes lors des réunions publiques et le nombre de contributions du public à cette concertation.

le 4 octobre 2021

Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Registre Clos

Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Madame la Commissaire-enquêteur,

Après lecture des documents relatifs à la révision du SCOT du Piémont des Vosges, je vous fais part de mes remarques et suggestions sur quelques points :

DOO/OBJECTIF N°3 : PRESERVER UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL

Point 3.2.1. Protéger les réservoirs de biodiversité :

Il convient de s'interroger sur l'absence totale de mention, aussi bien dans le DOO, l'annexe N°3 (Réservoirs de biodiversité) et la partie 5 (Evaluation environnementale), des sites reconnus par des inventaires ZNIEFF et dans la législation concernant le respect de la biodiversité au niveau national et européen. Sur cette liste, il manque :

- le Mont Saint-Odile concerné par deux ZNIEFF :
 - . ZNIEFF Continentale de type 2 : Massif du Mont Sainte-Odile (Identifiant national : 420030411)
 - . ZNIEFF Continentale de type 1 : Vallons humides et tourbeux autour du Mont Sainte-Odile (Identifiant national : 420030409)
- les carrières d'Ottrott-Saint-Nabor concernées par l'Arrêté du 12 décembre 2019 portant protection de biotope des anciennes carrières d'OTTROTT et de SAINT NABOR signé par le Préfet du Bas-Rhin, ainsi que la ZNIEFF Continentale de type 1 : Milieux rupestres des carrières de Saint Nabor et Klingenthal, et des châteaux d'Ottrott (Identifiant national : 420030379)
- la Commune du Hohwald insérée dans le réseau Natura 2000 : La Zone Spéciale de Conservation du Champ du Feu (FR 4201802) Site de très haute qualité et d'importance nationale ; unique station française comprenant sept lycopodiacées et tourbière à fonctionnalité bien conservée. ainsi que la ZNIEFF Continentale de type 1 : CHAMP DU FEU (Identifiant national : 420007217)

Les ZNIEFF de type 1 sont caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Les ZNIEFF de type 2 (Massif du Mont Saint Odile) offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Il est évident que, compte tenu de leur richesse en espèces floristiques et faunistiques, ces zones reconnues par le Ministère de la transition écologique et les plus hautes instances scientifiques nationales, sont un indicateur des richesses écologiques présentes sur le périmètre du SCOT. Par conséquent, il convient de les faire figurer dans la liste des réservoirs de biodiversité du Piémont des Vosges.

DOO/Point 4.6.2. Valoriser le Massif du Mont Sainte-Odile/ Valoriser les carrières d'Ottrott-Saint-Nabor

Il est question de la reconversion du site des carrières d'Ottrott-Saint-Nabor en cohérence avec le projet de valorisation du Mont Sainte-Odile. Le terme « reconversion » est on ne peut plus vague et pose largement question alors que le site est protégé par un arrêté protection de biotope signé par le Préfet du Bas Rhin le 12 décembre 2019.

g/ point 3.4.3. Adapter le territoire au changement climatique et point 4.6.2. Valoriser le massif du Mont Saint-Odile

Page 52 du DOO : « *Création d'un transport collectif en site propre vers le sommet du Mont Sainte-Odile, en expérimentant de nouveaux services de transports innovants, comme par le transport par câble, ...* » et

Pourquoi créer un transport en site propre alors que le SCOT préconise une limitation de l'usage de l'automobile et un développement des transports en commun (point 5.1 dans OBJECTIF N°5 : DEVELOPPER UNE MOBILITE POUR TOUS)

Cette création est en contradiction avec la mention page 55 du DOO : « *Les collectivités publiques et les autorités organisatrices assurent la diversification des dispositifs de rabattement depuis chaque agglomération vers les gares. A ce titre, les documents d'urbanisme locaux des communes disposant d'une gare contribuent à la mise en œuvre de l'intermodalité en favorisant les échanges entre plusieurs modes de transport en commun : ligne régulière structurante, ligne à la demande, réseau interurbain...* »

D'autre part, un transport téléporté suppose des lieux de stationnement de voitures individuelles au pied du site, ce qui revient tout simplement à un report des stationnements actuels, sans modifier le flux de la circulation des véhicules. Par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ne seront pas diminuées, contrairement à la volonté affirmée au point 3.5.5 (Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques). Il est même fortement probable que le transport téléporté contribuera à accroître la fréquentation touristique du Mont Saint-Odile, donc l'empreinte carbone des flux automobiles... Au final, la situation actuelle sera empirée.

Etant donné les lourdes et durables conséquences que peut générer ce projet sur la qualité de l'environnement local et du paysage, il serait opportun de l'intégrer dans un réseau de transport en commun, avec des navettes utilisant des énergies décarbonées à partir des différentes gares situées à proximité (Obernai, Barr, Bischofsheim, Rosheim et même Sélestat) vers le parking actuel du mont Saint Odile.

Plutôt que de persister dans un développement touristique sans limite, calqué sur un modèle devenu obsolète, qui favorise quelques acteurs économiques du territoire au détriment d'un bien collectif que constitue le patrimoine naturel, il conviendrait de développer l'écotourisme orienté vers la qualité des paysages et de l'environnement et l'éducation à la nature, bien plus bénéfique à l'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

Notre territoire n'échappe pas aux défis que doit affronter l'humanité dans les 10 années à venir, et il est grand temps de mettre en œuvre la nécessaire et urgente transition écologique en posant des actes forts.

Cordialement

Marie-Ange MOSER- Griesheim près Molsheim

Le 28 septembre 2021

Marie Thérèse CAPITAINE
67210 Obernai


Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

à Madame la Commissaire enquêteur,

Je formule ici mon avis sur le projet de SCoT 2021 du Piémont des Vosges en 4 points

L'OBJECTIF CADRE du SCoT annoncé -DOO page 5- est d'« accueillir environ 65 000 habitants à l'horizon 2040 tout en poursuivant la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels ».

En découlent la déclinaison de l'objectif 1, « l'offre ...en matière d'habitat » avec la modalité de « constituer un territoire d'équité et de solidarité », tout en « préservant un environnement exceptionnel », objectifs 2 et 3, en soutenant « l'économie pour développer l'emploi sans viser de spécialisation », et en « développant une mobilité pour tous », objectifs 4 et 5.

Ma première remarque est que, alors que le territoire a manifestement une vulnérabilité certaine par rapport à l'eau

* quant à une disponibilité suffisante partout d'eau potable, aux risques d'inondation, de coulées de boues, d'effondrements -cf. en ce moment le mur du cimetière de BARR, coté temple...

* que jusque présent des constructions ont été, sont réalisées y compris dans des zones « tampon » (large lit du RosenMEER ... - et pas Rosenbach ! à Rosheim-, l'opération « cœur » d'Obernai et les « Roselières » dans cette ville,)

* que les événements climatiques récents montrent l'amplitude des « désordres » dans les précipitations notamment,

* et que le bétonnage, bitumage est ce qu'il est dans les cités, - aménagements urbains et aménagements des particuliers -, le traitement de cette question est insuffisant.

Le fait d'ailleurs que ce qui touche la vie des personnes, voire leur sécurité, qu'il s'agisse de la problématique de l'eau ou des autres, soit relégué à partir de la page 33 du DOO, et la manière généraliste dont cela est abordé me paraissent préoccupants,

et ce, alors même que la réalité présente risque seulement de s'aggraver : succession de périodes de sécheresses et de pluies qui déstabilisent et durcissent le sol des vignobles et des forêts, sols qui sont moins retenus du fait des coupes forestières et les déracinements d'arbres, du compactage des sols par les engins forestiers et les passages divers, desquels résultent des ravinements importants ... !

La rédaction du point 3.4.2, §3 « Pour favoriser une gestion durable des eaux pluviales, les collectivités territoriales et les documents d'urbanisme locaux limiteront l'imperméabilisation des sols, notamment en instaurant un pourcentage de pleine terre à la parcelle à végétaliser. », est symptomatique de la manière généraliste dont le problème des ruissellements est abordé. Il en est de même pour les autres propositions de ce point 3.4.

Pour rappel, la Région Grand Est - dans un avis présent dans le « Recueil des avis » sous forme papier, s'est exprimée dans le même sens « *la gestion des eaux pluviales est à renforcer afin de s'inscrire dans la volonté du territoire de limiter l'imperméabilisation des sols. Il s'agit d'un enjeu important pour préserver la ressource en eau et réduire le risque d'inondation* ».

Les précisions apportées, après ses avis sur la gestion des eaux pluviales, et sur l'économie circulaire et la gestion des déchets notamment sont, à mon sens encore insuffisantes.

Au delà de cet exemple, un des plus frappants pour moi, il me semble que l'on pouvait attendre du SCoT des pistes précises et novatrices s'appuyant sur une volonté politique de faire face au réel au vu de l'urgence d'agir, d'une part, pour prévenir et limiter les conséquences des événements climatiques présents et à venir dont la fréquence et la force sur la planète n'ont, je pense, à ce jour, pas à être démontrés, et d'autre part la nécessité d'agir collectivement quant à la transition énergétique.

On aurait pu s'attendre à lire sur ces questions de l'objectif 3 une titre proche de celui du point 4.6.1 du type « *Bâtir une stratégie pour faire face à l'évolution climatique et à la transition énergétique inéluctable* ».

Il n'en est rien et suivent dans ce point 3, outre quelques préconisations plus précises, une énumération d'orientations, de conseils, parfois de généralités, qui reportent sur les collectivités le soin de la réflexion, de la recherche de pistes de solutions .

Pour rappel le SCoT est un « projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique... » -<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-lamenagement-dun-territoire>.

Le seul aspect « projet », qui par ailleurs mobilise beaucoup d'énergies et de financements, apparaît être celui relatif au Mont St Odile.

Manifestement, l'énergie et les financements ont été mobilisés ailleurs.

Deuxième remarque : Dans le même ordre d'idée, manquent, dans ce projet de SCoT, me semble t il, un questionnement sur la capacité de résilience du territoire, de même que de claires et fortes propositions « d'innovation sociale » .

Je citerai cet exemple : Un mot d'ordre sur le secteur depuis 2 ans « consommer local » ... c'est à dire, aussi, ... vendre chinois ! ...

Quid de « Produire local » ce qui est nécessaire aux besoins de base de la population, autant que faire se peut bien sûr ?

La capacité de résilience d'un territoire dans les zones de turbulence climatiques, voire sociales dans lesquelles nous sommes entrés, ne justifierait elle pas de s'investir sur cet aspect : être en mesure d'assurer à la population des approvisionnements de base locaux ?

Cela pourrait passer par des mesures favorisant l'émergence et le soutien de la création d'activités de production ou transformation locales : activités de maraîchage , ateliers relais pour de « jeunes » créateurs - Vérification faite sur le 3 Communautés de communes : Barr- Pays St Odile- Rosheim : aucune solution existante pour l'instant pour le créateur à qui j'avais conseillé la démarche- ... il continue de fabriquer des aliments transformés dans son appartement avant d'aller les vendre sur les marchés !

N'y aurait il pas lieu de générer une ambition, par exemple

- * de développement du maraîchage, le plus possible en bio, pour fournir de manière saine et locale les restaurations scolaires, Ephad, hôpitaux sur le territoire,

- * de généralisation de la collecte de déchets organiques et de la mise de place de plate- formes de compostage communes,

- * de l'activation et du soutien d'initiatives dans le domaine de l'économie circulaire etc.../...?

Une volonté politique affirmée dans ces domaines ne trouverait elle pas sa juste place dans le SCoT ?

Il semble que la recherche de « l'attractivité » touristique soit le maître mot de ce SCoT ... continuer avec ce qui a « marché » traditionnellement jusque présent : hôtellerie -restauration, viticulture, commerces en lien avec le tourisme .

Quid alors de l'ambition affichée ne pas « viser de spécialisation » dans le développement de l'économie et de l'emploi ?

Troisième remarque : Il me semble que nous sommes à une époque où il y a lieu de renouveler la manière de se vivre sur les territoires et que ce SCoT, dans son esprit, n'y participe pas .

Il est parlé de l'importance du « numérique », mais la 1ère donnée n'est elle pas l'information, la sensibilisation et la responsabilisation de la population, localement, aux enjeux qui sont devant nous ?

Je note qu'il n'en est pas question dans ce SCoT.

La balle n'est pourtant pas que dans le camp des élus quant à l'adoption ou la proposition de pratiques plus vertueuses... ou simplement réalistes, ou bien novatrices .

S'agissant toujours d'information, j'ajoute que le dossier du Mont St Odile se présente comme le contre-exemple de référence quant à l'information due aux populations, encore plus à notre époque .

Une information de base « officielle » absente des élections municipales, et qui serait restée très confidentielle si elle n'avait pas été « dénichée » par quelques curieux !

Et encore maintenant une information non crédible : « *il n'y a pas de projet de téléphérique* » alors qu'il est constaté qu'il est question ici et là de « transport par câble » et que les études en cours ne concernent que le « transport par câble », le transport par navette électrique ou autre, au départ des gares jusqu'en haut du Mont, ou autre piste, n'ayant à ma connaissance pas donné lieu à étude .

J'en déduis que le choix serait donc entre « transport par câble » et « transport par câble » !! et sans consultation, ni même information .

On ne peut se plaindre de la diffusion de « fausses nouvelles » quand l'information de base n'est pas donnée, et elle ne l'était pas dans le flyer du PEPR diffusé il y a quelques mois.

Une information claire était demandée par l'instance de Sélestat - Recueil des actes- . Son absence ne peut être que dommageable à l'ensemble de la démarche. Elle n'aboutit pas à renforcer la confiance des citoyens à l'égard de leurs élus !

Quatrième remarque : « Définir une stratégie globale de développement touristique centrée autour d'un projet de valorisation du massif du Mont Sainte-Odile en lien avec le massif du Champ du Feu » cf. PADD .

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner de cette ambition, quand le problème de départ de la démarche est le constat de la sur-fréquentation du Massif et du Mont et l'importance dès à présent des nuisances environnementales, notamment liées aux piétinements (vélos inclus) ?

Le dossier du Mont Ste Odile n'est, certes, pas simple à aborder. N'y avait-il, n'y aurait-il pas, d'autant plus, lieu d'associer à la réflexion, de manière active et ouverte, les représentants des associations, organismes qui œuvrent dans ses abords et sur ses pentes, avec chacun leur compétence et connaissances du milieu : Club Vosgien, LPO, Alsace Nature, associations environnementales locales dont Nature et Vie, l'ONF, les chasseurs ... ?

L'objectif est-il de les « associer » à l'occasion d'une concertation réglementaire, une fois le dossier bouclé ou en passe d'être bouclé, comme cela se passe trop souvent ? ... ou bien ce dossier est-il « chasse gardée », domaine des seuls techniciens dans une approche essentiellement technocratique ?

Rien sur l'écotourisme : A-t-il été envisagé que le Mont, tout comme le Champ du Feu ou simplement ce dernier donnent lieu à des initiations à la Nature, à l'environnement à destination des scolaires et du tout public ?

Quid de la « valorisation des carrières de St Nabor » 4.6.2, alors qu'un arrêté préfectoral protège des espèces qui y nichent et qu'elle est un réservoir de diversité biologique protégé par un arrêté de biotope ?

Quid de la liaison Est ouest pour rejoindre le Mont qui devrait être moins que jamais d'actualité ?

Conclusion : Un beau travail de diagnostic a été fait et les préconisations ne paraissent pas suffisamment à la mesure des problèmes que va rencontrer le territoire d'une manière spécifique dans les domaines précités (évolution climatique) et d'une manière générale (transition énergétique).

L'absence de communication, par moment, l'absence d'information fiable à d'autres, sur le dossier du Mont Saint Odile me paraissent préoccupantes.

Elle ne permettent pas de se rassurer sur le risque de « marchandisation » du Mont.

La philosophie d'approche de la thématique me semble dépassée quand elle ne se donne pas les moyens d'activer et de s'appuyer, aussi, sur l'intelligence collective des citoyens 55.

N'y en aurait il pas sur ce territoire ?

Je vous remercie ~~de votre attention~~

Madame la commissaire,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour la révision du Scot du Piémont des Vosges du 2 septembre au 4 octobre 2021 je tiens à vous faire part de mes observations :

Je retiens de la lecture du Scot qu'il y a une forte volonté des pouvoirs publiques de transformer le Massif du Mont Sainte-Odile en une vaste zone d'attraction touristique afin de faire du profit.

Ceci au détriment de la nature et de la quiétude des habitants.

Il ressort de cette lecture que le projet de télécabine (quoique dissimulé) semble déjà acté sans concertation des citoyens.

Ce projet qui vise à développer un tourisme de masse ce qui est aujourd'hui totalement dépassé.

Un projet (télécabine ou téléphérique) dont le **coup pharaonique** sera supporté par les citoyens qui n'en tireront que des désagréments.

Sous prétexte d'écologie on vise au contraire à attirer plus de monde dans un massif pas si grand à des fins ludiques et mercantiles ce qui aura l'effet inverse de celui que l'on prétend combattre. De l'argent public dépensé de façon unilatérale pour le profit de quelques-uns, alors qu'il y a urgence à préserver notre patrimoine écologique et que par ailleurs on ferme des lits d'Hôpitaux, que nos aînés souffrent du manque d'aide soignants... !!!

Un projet exorbitant au niveau coût et non flexible, dont la rentabilité est loin d'être assurée, mais dont les impacts seraient dans tous les cas irréversibles.

Des solutions alternatives existent comme des navettes et bus qui pourraient desservir les deux sites du massif à savoir le Champ du Feu et Le Mont Saint Odile.

On oublie que ce massif est très cher aux yeux de beaucoup de citoyens par son caractère sacré depuis les temps les plus anciens !

Monique Meyer 70 A rue du Général de Gaulle 67530 Saint Nabor

Meyer

Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Francis MEYER

67530 – SAINT NABOR

Enquête publique du 2 septembre au 4 octobre 2021

Remarques à intégrer au registre d'observations mis à la disposition du public dans les locaux du
PETR

A l'attention de madame la commissaire enquêtrice

Remarques liminaires : les développements ci-dessous ne visent qu'à commenter un aspect de la révision du SCOT, à savoir l'inclusion dans ce document d'un projet de transport en site propre sous forme de télécabine ou de téléphérique et la désignation en parallèle d'un cabinet d'études chargé d'étudier la faisabilité de ce projet.

CRITIQUES à l'encontre du projet de révision

Argument n°1 - Le PETR vise « à préserver les ceintures de verger » alors que la création d'un téléphérique va aboutir à l'artificialisation des sols et destruction des espaces verts pour créer un parking, implanter les pylones, tracer les chemins d'accès pour les engins de terrassement, ce qui parfaitement contradictoire. L'argument consistant à mettre l'accent sur « la diversité des sites intéressants pour éviter la surfréquentation » est pris à revers par la concentration que vont provoquer un lieu de départ et d'arrivée uniques.

Argument N°2 - Le chiffre de fréquentation semble fortement surestimé – le Haut Koenigsbourg est le premier site visité et compte 540 000 visiteurs, lieu qui a une autre attractivité que le couvent qui n'a qu'une vue exceptionnelle et un lieu de recueillement à faire valoir.

Argument n°3 - Toutes les options ne sont pas sur la table contrairement à ce qu'affirme le document – il en ressort clairement que le télécabine est la seule piste vraiment explorée – les choix sont déjà opérés et le recours à une « expertise » à 160.000 n'est qu'un leurre.

Argument N°4 – La motivation profonde de ce projet est essentiellement d'ordre économique et vise à « rentabiliser » le site. Le projet du téléphérique est dissimulé au milieu d'arguments environnementaux qui ne sont pas crédibles

Argument N°5 – La niche écologique que constituent les carrières est complètement minorée et semble être plutôt un obstacle à la réalisation du projet du téléphérique. Toute la diversité de la faune et de la flore est passée sous silence et « l'intérêt écologique » est aussi sommé d'être valorisé, sous-entendu, économiquement. Le classement par arrêté préfectoral est pourtant la preuve qu'il faut que ce lieu bénéficie d'un traitement à part et pas d'un survol de télécabines. L'affirmation qu'il faut mesurer « les impacts d'une éventuelle réhabilitation du site » ne se retrouve à aucun endroit du projet.

En conclusion on peut relever que le PETR s'est lui-même posé la question de la possibilité d'inclure la question de la construction du téléphérique dans la révision du SCOT. Il y répond positivement en invoquant l'urgence climatique mais il est certain qu'une telle implantation nécessitera une nouvelle étude d'impact quand les modalités d'installation et de financement seront abordées.

Rien n'est dit à ce stade sur le coût pharaonique d'une telle réalisation alors que dans le même temps, il faut rappeler que l'hôpital d'Obernal n'a pas pu ouvrir la moitié de ses lits pour cause de manque de postes suffisants au niveau du personnel médical et paramédical.

Le citoyen Lambda peut se poser légitimement la question de la bonne utilisation des finances publiques... (on parle de 30 à 40 millions d'euros). Il est certain que ce document recèle bien des points de non-conformité qu'un contentieux ultérieur pourra mettre en lumière.

Francis MEYER


Dominique BRAUN-BECK
Commissaire Enquêteur

67530 - SAINT NABOR

Enquête publique du 2 septembre au 4 octobre 2021

Remarques complémentaires, à intégrer aux remarques faites sur le cahier d'observations qui a été mis à la disposition du public dans les locaux du PETR.

A l'attention de madame la commissaire enquêtrice

Remarques liminaires : les développements ci-dessous ne visent qu'à commenter un aspect de la révision du SCOT, à savoir l'inclusion dans ce document d'un projet de transport en site propre sous forme de télécabine ou de téléphérique et la désignation en parallèle d'un cabinet d'études chargé d'étudier la faisabilité de ce projet.

I. La révision du SCOT portant sur le massif du mont STE Odile fait apparaître une volonté d'affirmer le positionnement touristique du Mont ste ODILE.

« Le Piémont des Vosges est doté d'un potentiel touristique exceptionnel, dont le Massif du Mont Sainte-Odile, les châteaux, la route des vins, les richesses patrimoniales et architecturales constituent les éléments clés et les fleurons de l'identité territoriale. Ils constituent tous le support d'une activité touristique solidement ancrée. » ...

« A ce titre le SCot, particulièrement le DOO, vise à améliorer les conditions d'accès et d'accueil aux sites touristiques, notamment ceux à forte fréquentation touristique.

« Le développement touristique doit également réduire son propre impact sur le climat par des mesures d'atténuation en matière de transports (objectif n° 5) et d'hébergement (objectif n°2) : modes alternatifs à la voiture, recours aux énergies renouvelables, consommations énergétiques des hébergements touristiques... » EXTRAITS

Les élus locaux du territoire du Piémont ont la volonté de créer un accès par téléphérique vers le Mont Saint-Odile depuis Saint-Nabor, en y associant des aménagements au sommet pour y développer des activités touristiques et de loisirs attractives, dans un seul but commercial.

L'archevêque de Strasbourg est également favorable à l'idée d'un téléphérique. Ce n'est que depuis peu que ce projet sort de l'ombre.

La volonté d'installer un téléphérique est une vieille « obsession » de collectivités territoriales. Dès 2012, une étude pour un téléphérique avait déjà été réalisée ; cette étude est actuellement introuvable, mais le cahier des charges pour la nouvelle étude lancée en 2021 fait référence à certaines propositions de tracés du téléphérique faites dans l'étude antérieure de 2012. Elle a donc été remise au bureau d'étude comme base de travail.

Cette volonté est entravée pour le moment par l'existence d'un arrêté portant protection du biotope des anciennes carrières de saint nabor. (arrêté du 2 décembre 2018 . Cet arrêté vise à protéger des espèces rares de plantes et d'animaux.

CHAPITRE I – Création et délimitation des biotopes protégés

Article 1 :

Les anciennes carrières d'Ottrott et Saint-Nabor présentent un intérêt environnemental particulier favorisant la présence d'espèces végétales et animales protégées parmi lesquelles on peut citer notamment : la Minuartie hybride (*Minuartia hybrida*), le Potamo à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la Couleuvre à collier (*Natrix helvetica*), le Grand Corbeau (*Corvus corax*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Bruant proyer (*Miliaria calandra*).

Cet arrêté est attaqué pour vice de forme par les communautés des communes de Rosheim et de Barr ainsi que par les communes d'OTTROTT et de SAINT NABOR.

Il est donc clair que l'inclusion un peu furtive dans le SCOT de ce projet qui dépasse largement le cadre d'une révision « classique » vise à rendre irréversible cette démarche et à « acter » le consentement de l'ensemble des parties associées à sa révision.

C'est début septembre 2021, qu'on découvre, lors de l'ouverture de l'enquête publique pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont, pour les 5 années à venir, que le projet de « téléphérique » (ou de « transport par câble » ou de « transport en site propre), et les aménagements touristiques au sommet du Mont Saint-Odile sont déjà intégrés dans le nouveau projet de SCoT (ou projet de territoire), qui est d'ailleurs finalisé depuis fin 2019.

Le projet de téléphérique est cité en beaucoup d'endroits de ces documents (y compris dans les cartes visualisant les transports en commun du territoire), et cela dès la première partie.

La volonté de « valoriser » les carrières de Saint-Nabor à des fins touristiques y est également affichée (plutôt que de préserver ce formidable réservoir de biodiversité).

Extrait du SCOT : Les carrières de Saint-Nabor sont sécurisées et interdites au public. Si elles revêtent en partie un intérêt écologique (!), ce lieu unique, au pied du Mont Sainte-Odile, mériterait d'être valorisé.

Tout projet devra mesurer les impacts d'une potentielle réhabilitation/reconversion du site.

En plus les carrières n'apparaissent plus dans la liste des sites protégés dans ces documents par un APB (arrêté de protection du biotope), alors même que le jugement est loin d'être rendu dans le cadre du recours en annulation engagé par les élus...

Il aurait donc été normal de trouver dans le SCoT une formulation plus neutre pour préserver toutes les solutions envisageables, en mentionnant par exemple un projet de "transport collectif" vers le Mont Saint-Odile, dans la mesure où l'étude lancée n'en est qu'à son début.

Or la référence explicite à un « téléphérique » ou à « un transport en site propre », c'est déjà enfermer le projet dans une solution pré-établie. Cela donne la possibilité aux élus de s'appuyer ensuite sur le Scot une fois approuvé (c'est-à-dire à l'issue de l'enquête publique, après l'avis formulé par le commissaire enquêteur) pour dire que la solution d'un téléphérique est la seule compatible avec le Scot.

Le projet avance... mais de manière masquée, nous le déplorons.

II - Les critiques apportées

Ce projet défigurerait aussi cet ensemble architectural si caractéristique, constitué d'une enceinte rectangulaire bâti sur un promontoire, et visible de partout. Toutefois une partie des bâtiments ainsi que le mur païen sont actuellement protégés au titre des monuments historiques, avec un périmètre de 500 m autour.

Ces impacts seraient quasi irréversibles en cas de non rentabilité, hypothèse qu'on ne peut exclure (on ne démonte pas une gare en béton).

- Il porte atteinte aux milieux naturels et impacte tout un vallon aujourd'hui préservé (forêt, faune)

Plusieurs espèces d'oiseaux protégées ont trouvé refuge dans les anciennes carrières de Saint-Nabor, milieu rocailleux et ouvert propice (grand corbeau, faucon pèlerin, bruant jaune, et plus récemment hirondelle du rocher).

Elles sont en train de retourner à la nature, avec une recolonisation végétale, animale et la formation d'espaces aquatiques particulièrement riches pour la biodiversité ...elles constituent un véritable sanctuaire naturel à préserver, dans un cadre majestueux et une quiétude absolue.

Mais le bureau d'étude risque de proposer le tracé du téléphérique en bordure des carrières (au-dessus du Prieuré de Saint-Gorgon), en-dehors donc du périmètre protégé, ce qui aurait un impact visuel encore plus fort et les mêmes conséquences désastreuses au niveau écologique.

La forêt serait également impactée sur le versant nord / nord-est du Mont Saint-Odile ainsi que dans le vallon encore très sauvage qui descend vers les carrières, sur le flanc duquel passe le sentier des pèlerins.

Le passage des cabines nécessiterait en effet de déboiser une tranchée dans la forêt.

Il créerait aussi des nuisances visuelles et sonores ; les cabines seraient visibles et audibles depuis le sentier des Pèlerins... (cela n'incite pas à monter à pied !), et depuis toute la crête au-dessus du sentier des merveilles.

Les câbles constituent enfin des pièges mortels pour les oiseaux comme le Grand corbeau ou le Faucon pèlerin.

- **Il concentre les flux, qui sont sources de nuisances, sur un seul point d'arrivée au sommet**, déjà sur-fréquenté à certaines périodes de pointe, avec toutes les nuisances induites (bruit dans un espace destiné à une certaine sérénité, déchets, piétinement de la végétation dans les alentours proches, ...).

- et sur un point de départ unique aménagé « en pleins champs », ce qui nécessiterait toujours l'utilisation des véhicules pour y accéder d'ailleurs.

Un système de transport en commun durable devra à l'avenir permettre une liaison par train, et être accessible depuis les parkings existants proches des centres urbains pour limiter l'usage de la voiture.

- **Ce projet ne permet pas une accessibilité à l'ensemble du massif**

Le projet conduit à créer un 4^e accès au mont Saint-Odile, qui s'ajoute aux trois routes existantes.

Il ne dessert que le sommet du Mont Saint-Odile et ne permet pas en effet de desservir en même temps la célèbre abbaye de Niedersmunster qui va être ouverte au public, ni les départs de visites des nombreux châteaux forts situés tout autour du Mont St-Odile, ou les divers départs de randonnée vers le St-Odile.

Il n'apporte pas de solution pour l'accès au Champ du feu, très fréquenté aussi par les habitants du Piémont, qui nécessiterait donc également la mise en place d'un transport collectif bien cadencé depuis Obernai et Barr, d'autant que l'accès et le stationnement sont complètement saturés pendant les journées de neige.

Il ne permet pas de réduire le trafic automobile dans le massif.

Or le Mont Saint-Odile et le Champ du feu sont les 2 sommets d'un même massif et les 2 pôles touristiques et de loisirs pour les habitants du Piémont, ce qui semble avoir été oublié.

Ils sont éloignés d'à peine 16 km par la route de crête, qui assure aussi la liaison entre plusieurs vallées.

Tous les accès routiers vers le Mont St-Odile et le Champ du feu sont communs au départ, et sur un tronçon plus ou moins important selon la commune de départ (Barr, Saint-Nabor, Ottrott, Andlau, ou même Breitenbach dans le val de Villé ou depuis le Ban de la roche).

Il ne serait donc pas possible de fermer des routes à la circulation en l'absence d'une solution de transport collectif pour accéder au Champ du feu ou à un site intermédiaire (Welschbruch, Rothlach, Le Hohwald, ...). D'ailleurs, la liaison par route vers le Mont Saint-Odile reste nécessaire pour le village touristique du Hohwald situé en plein coeur de ce massif, entre le Mont St-Odile et le Champ du feu, pour éviter un enclavement.

En résumé et en conclusion

Ce projet de téléphérique impacterait fortement un site à la fois historique et sacré, ainsi que son environnement, et cela d'une manière quasiment irréversible, alors même que la préservation de la nature doit être aujourd'hui LA préoccupation principale POUR préserver notre avenir à tous.

Un téléphérique apparaît à la fois inutile pour la population locale, mais aussi inadapté voire obsolète au niveau développement touristique du secteur.

Par ailleurs il défavoriserait complètement les acteurs touristiques de la ville de Barr et des autres communes plus éloignées, dont le village touristique du Hohwald, déjà mal desservi, en concentrant les visiteurs sur Obernai. L'activité touristique de demain devra être un éco-tourisme, mieux réparti sur le territoire, plus diffus et plus responsable, pour préserver l'environnement et limiter notre empreinte carbone.

Ce projet ne permet pas non plus de réduire la circulation automobile car il n'apporte pas de solution globale d'accès à l'ensemble du massif, depuis le Piémont.

La rentabilité de ce mode de transport fixe, sans flexibilité, est loin d'être assurée vu l'importance des frais d'exploitation et de maintenance d'un système par câble, surtout au regard de la fréquentation qui, elle, est très saisonnière. Des frais de maintenance demeurent même pendant les longues périodes d'inutilisation, en période hivernale notamment, ou en semaine lorsque la fréquentation est trop faible. Ce projet induirait un réel risque financier pour les contribuables en cas de déficit.

Rien ne peut donc justifier un investissement public dont le chiffrage montrera qu'il est dispendieux. (on évoque 30 à 50 millions d'euros)

Ce projet contestable n'a pas sa place dans la révision du SCOT. Il est certain que s'il se poursuit, cela nécessitera de nouvelles études d'impact et d'évaluations financières qui montreront qu'il ne se justifie sous aucun aspect.

Le PETR se pose d'ailleurs lui-même la question de savoir si le projet de téléphérique relève bien de sa compétence, ce qui est loin d'être sûr.

- Mobilité et accessibilité au Mont Sainte-Odile : La création d'une liaison entre Saint-Nabor et le MSO relève-t-elle du SCOT ? Quel est le projet ?

Il s'agit de poursuivre un objectif de développement durable dans un contexte de réchauffement climatique. Plus précisément, le Mont Sainte-Odile c'est 300 000 véhicules/an et environ 800 000 à 900 000 visiteurs qui franchissent le couvent.

Si rien n'est actuellement fléché précisément, les élus, associés au Département du Bas-Rhin, à la Région, à l'Evêché et l'Etat se retrouvent régulièrement pour mesurer les options et réduire durablement le nombre de véhicules. Toutes les hypothèses pour un transport en site propre sont posées et discutées. Le SCOT n'y fait pas obstacle.

Extraits

Contributions à l'enquête publique relative à la révision du SCoT Piémont des Vosges

Septembre 2021

De Didier ANDRES

A l'attention de Madame Dominique BRAUN-BECK :

contact@smpv.org

6 pages

Remarque générale

Le document SCoT proposé à l'enquête publique devrait être très largement remanié.

En effet, le document est présenté par ses auteurs comme un « projet politique » et Mme la Sous-Préfète Pâquet souligne que « le SCoT est un outil pertinent pour répondre aux enjeux actuels », cependant, ce document souffre de lacunes graves.

Ainsi, alors que les connaissances sur le dérèglement climatique en cours et ses conséquences, s'accroissent et que les alertes se multiplient, le SCoT, à l'évidence, ne tient pas compte des scénarii les plus probables qui hélas sont plus pessimistes que ce que le document laisse à comprendre. Tous les problèmes qui étaient à gérer dans le passé dans le Piémont des Vosges se verront aggravés du fait de la pression climatique et de nouveaux vont émerger. Il n'est plus possible d'éluder ces questions.

Le SCoT devrait incorporer plus largement et plus précisément ce qui doit être fait notamment en matière de :

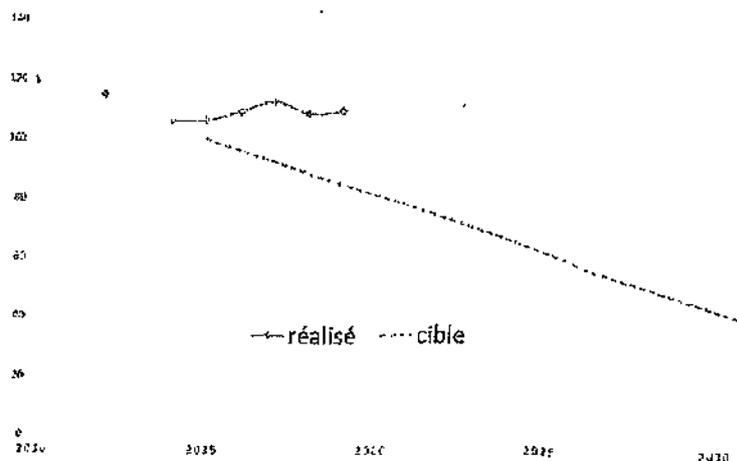
- Réduction de l'empreinte carbone du territoire (Scope 1 et 2 mais aussi Scope 3) ;
- Protections des populations face aux aléas climatiques et en particuliers les pics de chaleur, épisodes caniculaires et autres événements extrêmes à probabilité croissante ;
- Protection de la santé publique : exposition à la pollution de l'air, exposition à la pollution de l'eau de consommation, accès à de la nourriture variée et saine ;
- Résilience énergétique ;
- Résilience alimentaire.

Empreinte carbone du territoire

Concernant les émissions de GES (scope 1 et 2), l'analyse et la recommandation du MRAe (Ministère de la Transition Ecologique) soulignent en langage très diplomatique les insuffisances du SCoT (paragraphe 3.4.2, page 22/24, avis délibéré sur la révision du Scot PV).

Comme le montre le graphique ci-dessous, on peut aisément comprendre que notre territoire n'est pas sur une trajectoire qui correspond aux engagements Internationaux de la France (par ailleurs insuffisant : <https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/le-hcc-presente-son-rapport-maitriser-l'empreinte-carbone-de-la-france/>).

EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PETR PIÉMONT DES VOSGES ET COMPARAISON STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE (BASE 100 EN 1990) SOURCES ATMO GRAND EST



(Un tel graphique n'a-t-il pas sa place dans le document SCoT ?)

Il est incompréhensible que le SCoT soit quasi-muet sur ce sujet essentiel et présent dans le débat public depuis de nombreuses années. Faut-il comprendre que le projet des élus en place est d'essayer de dispenser notre territoire du nécessaire effort planétaire d'atténuation du dérèglement climatique global ? La MRAe à très juste titre demande un plan qui a minima matérialisera un effort de réflexion.

En ce qui concerne l'énergie, les infos mises à disposition par le PETR sont tellement parcellaires qu'il n'est pas même possible au lecteur de juger s'il y a une solution théorique à l'équation énergétique. Comment couvrir les besoins (~2000 GWh/an ces dix dernières années) de façons décarbonées ? Quels efforts de sobriété, d'efficacité, d'EnR de proximité sont envisageables ? Sur une tonalité très fataliste le SCoT (paragraphe 6 des Explications des choix retenus pour établir le PADD et le DOO, page 92) explique qu'il n'y a pas de plan ni de calendrier voire pas de solutions. Il prend acte de notre vulnérabilité énergétique et puis... plus rien ! S'il y a une situation de blocage, comme cela semble être le cas d'après le document SCoT, sur un sujet aussi stratégique, ne faudrait-il pas que nos élus tirent la sonnette d'alarme, fassent plus d'effort pour mobiliser des spécialistes, associer la population pour travailler à l'émergence de solutions ?

Concernant le scope 3 (Émissions de GES « importés ») : Si le terme économie circulaire se trouve dans le document, il n'y a pas d'objectifs chiffrés identifiables. Alors qu'il y a un objectif de construction de logements (surévalué largement selon les services de l'état), ne serait-il pas souhaitable de démarrer sur notre territoire une filière de réemploi et de recyclage des matériaux de construction. Alors que

nous disposons de capacités agricoles, de vastes forêts, ne faudrait-il pas viser une affectation d'une partie de ces surfaces à la production de matériaux de construction (bois, chanvre, lin...) et travailler à l'émergence d'une filière de transformation et de pose à l'échelle départementale ? Outre l'impact carbone favorable, une telle filière permettrait de (re)localiser plusieurs dizaines voire centaines d'emplois dans le Piémont.

Adaptation au changement climatique

Le paragraphe 4.2.3, page 85, Partie 3 évoque des hypothèses d'évolutions climatiques. Le scénario le plus pessimiste décrit dans ce texte - « D'après le premier scénario, qui modélise les températures moyennes annuelles en envisageant une stabilisation des concentrations de CO₂, il est à prévoir un réchauffement à l'horizon lointain de 2°C (2100). »- minimise les risques climatiques. En effet, le nouveau rapport du GIEC publié durant l'été 2021 est bien plus préoccupant. Sauf réduction massive des émissions de GES, les +2°C seront dépassés bien avant 2100. Quand on observe le décalage systématique entre les promesses de réduction et les réalisations, il est très probable que les actions de réductions seront insuffisantes et que, en l'état actuel des connaissances scientifiques, notre territoire éprouve de façon croissante en intensité et en fréquence des épisodes climatiques extrêmes.

Par ailleurs, nombre de phénomènes météorologiques extrêmes observés ces dernières années n'étaient pas prévus par les modèles de simulation, ce qui tend à laisser penser que hélas la situation climatique se dégrade plus rapidement que prévu. <https://atlantico.fr/article/decryptage/2021-l-ete-des-phenomenes-meteo-extremes---le-dereglement-climatique-depasse-les-predictions-des-modeles-scientifiques-pluie-chaaleur-terre-climat-environnement-jean-jouzel>

La sagesse voudrait que le PETR révise son hypothèse SCoT de risque climatique. C'est l'intérêt des habitants, des entreprises et des collectivités du territoire. Cela permettra de limiter les pertes en vies humaines et les impacts financiers.

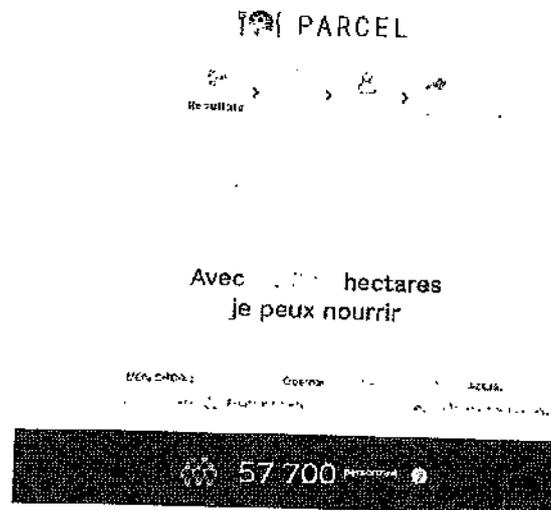
<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/rechauffement-climatique-un-monde-a-2-c-n-est-deja-plus-assurable-150028.html>

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/li-faut-prendre-la-mesure-dune-situation-climatique-qui-se-deteriore-1152675>

Le rôle des élus est d'anticiper et de protéger les populations. Les bâtiments et infrastructures qui sortent de terre actuellement et les rénovations en cours sont-ils de nature à protéger les habitants des aléas météo à venir d'ici la fin du siècle ? Si le risque est sous-évalué au départ, il est fort à parier que les normes de construction le sont aussi.

Résilience alimentaire

Pour nourrir la population actuelle du PETR PV (60000 personnes), avec le régime alimentaire courant, il faudrait y consacrer les 16696 ha de la Surface Agricole Utile (SAU) actuelle du PETR (selon simulation <https://parcel-app.org/resultats-de-la-relocalisation-de-surface>):



Cette SAU étant en très grande partie dédiée à la viticulture et la maïsiculture aux multiples applications (>70%, page 210 de Partie 1), notre territoire est donc fortement dépendant des importations de nourriture en provenance d'autres territoires. Si rien n'évolue, cette dépendance va s'accroître avec l'arrivée de 5000 nouveaux habitants d'ici 2040. Que penser du voisinage immédiat d'une métropole de 500000 habitants dépendante elle à quasi 100% de flux d'importation?

La crise du Covid a mis en évidence des fragilités dans les chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, les évolutions climatiques probables vont nuire de manière croissante aux rendements agricoles y compris en Europe occidentale. Dès lors, ne serait-il pas opportun que le SCoT :

- contribue à orienter les pratiques agricoles locales vers une polyculture vivrière ;
- fasse un bilan des capacités agro-industrielles de transformation et de stockage pour identifier des évolutions souhaitables à encourager ;
- profite de l'accélération des départs à la retraite de nombre d'exploitants (près de 50% ont plus de 50 ans, page 214 partie 1) et favorise en se coordonnant avec des associations comme Terre de Liens Alsace des transmissions vers des exploitants aux pratiques plus vertueuses ;
- soit complété par un Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou un équivalent, favorisant une évolution du régime alimentaire et une production agricole tournées vers plus de protéine végétale locale (<https://agriculture.gouv.fr/lancement-de-la-strategie-nationale-en-faveur-du-developpement-des-proteines-vegetales>) ?

Artificialisation des sols

Alors que l'anthropisation, l'imperméabilisation, l'artificialisation sont des phénomènes décrits depuis des années comme des fléaux pour notre région en particulier, alors que la préservation de sols vivants est reconnue comme un des moyens les moins onéreux de lutter contre le dérèglement climatique et la crise de biodiversité, alors que l'Etat et la Région GE multiplient les recommandations, il est tout à fait saisissant de constater que le SCoT en tient si peu compte à tel point que la MRAe recommande au PETR de revoir sa copie et « de démontrer sa réelle volonté de sobriété foncière ». Les services de l'Etat (Préfecture et MRAe) avancent des arguments forts et contestent les chiffres présentés dans le SCoT et proposent à ce titre plusieurs pistes de solution. Il faut revoir ces objectifs à la baisse et ne pas approuver le SCoT en l'état ; à défaut il faudrait (ré ?)expliquer à la population et aux partenaires.

« Grands projets »

- Téléphérique du Mt Ste Odile : De nombreux citoyens ont déjà manifesté leur désaccord avec ce projet en faisant valoir différents arguments dont l'atteinte à la sérénité des lieux, les risques liés à un afflux de touristes, les atteintes à un patrimoine écologique unique que constitue la carrière inexploitée, les risques financiers...
Néanmoins, il faut revenir sur un point. Comment peut-on invoquer avec sincérité la protection du climat pour justifier un tel projet ? Les émissions de GES dont il est question sont de l'ordre de <2ktCO₂e/an et un investissement (public ou privé) de plusieurs dizaines de millions d'euros est donc tout à fait insensé pour effacer une telle émission (sans même parler du cout carbone du projet). Si le SCoT avait vraiment à cœur de travailler la question des émissions de GES il y a beaucoup d'opportunités de baisse bien moins onéreuses à planifier : préservation et restauration de sols vivants en tout premier lieu, séquestration de carbone dans le bâti et biomatériaux, évolution du modèle agricole, vaste effort de revitalisation des transports en commun notamment (choc de l'offre !).
Il reste le fait que, depuis de trop longues années, les riverains des voies d'accès au site sont exposés à des nuisances et des risques pour leur santé (bruit, poussières, NOx...). Ne suffirait-il pas, pour modérer ces risques, dès aujourd'hui et sans investissements lourds, de mettre en place et de faire respecter des limitations de vitesse, a minima les jours de forte affluence ? Ça ne coute qu'un peu de courage politique et d'efforts de communication !
- Axe routier Obernai-Lahr : Le SCoT décrit à plusieurs endroit les nuisances et les inconvénients de la circulation automobile et du transport routier. Il est tout à fait déplorable que la construction d'une route en pleine nature figure dans la liste des solutions.
Par ailleurs le département signifie qu'il ne « porte pas » le projet (courrier 22 Juin 2020 du Président Biérry). Qui donc va financer la construction et l'entretien de cette nouvelle route ? Un état en déficit chronique, nos collectivités ?
Il apparaît évident que laisser ce projet dans le SCoT va à l'encontre d'objectifs annoncés comme la réduction de la pollution de l'air, la réduction des émissions de GES, la préservation de la biodiversité, la réduction des nuisances sonores, la sobriété foncière.
Ce projet doit être retiré, ne serait-ce que pour préserver la crédibilité du document et de la démarche SCoT.

Co-construction et démocratie locale

Comme le souligne Mme la Sous-Préfète Pâquet dans son courrier du 10 aout 2020, « le SCoT est un outil pertinent pour répondre aux enjeux actuels ». Il est présenté par ses auteurs comme un « projet politique ».

Dès lors, ne serait-il pas souhaitable que la révision du SCoT fasse l'objet d'un vaste et ambitieux travail de co-construction avec l'organisation d'ateliers ou d'auditions

- d'associations ayant une expertise dans les domaines couverts (Biodiversité : *LPO, Nature et vie, Alsace Nature* ; Agriculture : *Terre de llens Alsace et syndicats minoritaires* ; Gestion forestière : *ProSilva* ; Mobilités : *Vélobernal, MVPV, cadre 67, FUB...*) ;
- de la population avec par exemple des invitations par courrier, tracts (ou SMS ?) à des réunions publiques plus nombreuses ;
- d'instances telles le conseil de développement ?

La communication au sujet du SCoT est faite à minima. La très faible publicité faite autour de l'enquête publique en cours en est une parfaite illustration. Nos élus se désolent de la faible participation des citoyens aux élections, le SCoT ne constitue-t-il pas une opportunité d'approfondir notre démocratie en ramenant nos concitoyens dans un débat public républicain sincère ?

Lettre

Klingenthal le 25/9/2021



Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

à l' attention de M. le Président et élus du
PETR du Piémont des Vosges

Dans le cadre de l'enquête publique sur la révision du SCOT du Piémont des Vosges je vous adresse mes observations sur les nuisances entraînées par les futurs choix d'aménagement sur ce territoire :

-actuellement déjà les habitants de Klingenthal et des communes situées sur la RD 426 (Ottrott,) **subissent des nuisances sonores** dues a une circulation intense de véhicules à moteur (4 roues ,cars ,motos) traversant le village (plus de 300 000 véhicules par an en montée et autant en descente) pour accéder aux deux massifs du Mont Sainte Odile et du Champ du Feu principalement les samedi , dimanche et jours fériés ; des mesures ont montré que la limite des 80 décibels est souvent dépassée.

-Le projet du SCOT d'aménagement des 2 massifs (Chap 6.2 des choix) permettant une offre touristique accrue sur les quatre saisons avec la construction d'un **stade nordique** ! provoquera un fort accroissement du flux de véhicules (500 000/an?) qui entraînera une augmentation des nuisances sonores tout au long de l'année ; ces nuisances pour les villages traversés ne sont pas prises en compte dans le Scot (uniquement pour la Voie Rapide du Piémont! en plaine) d'autre part le mode de transport doux prévu ,contesté par ailleurs à Saint Nabord, n' allégera que faiblement le trafic et ceci dans dix ans...

Propositions :

- 1.Limiter la vitesse sur la RD 426 à x km/h en sortie de Klingenthal (souvent avec une accélération brutale dans la montée)
- 2 . Imposer un sens de circulation, par ex. descente par Klingenthal et montées par les deux autres accès pendant les fins de semaine
- 3.Pratiquer des **contrôles** de conformité des équipements (pots d'échappement), de vitesse ainsi le niveau sonore les jours de circulation intense.

En espérant que les études prévues seront objectives (bilan bénéfiques et inconvénients) et que la qualité de vie des riverains soit aussi prises par les décideurs
Cordialement

Jean-louis Burgentzlé Habitant de Klingenthal.



le 26 septembre 2021

Alain HAEGELI

OBS ROS 8

KLINGENTHAL

A Monsieur le Président du P.E.T.R.
Michel HERR.


Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

habitant à Klingenthal, je voulais vous faire part de mon profond agacement par rapport à la circulation dans la traversée du village de la route départementale (D426) pour se rendre sur l'un des sites d'exception le plus visité d'Alsace qu'est le Mont Ste-ODELE. En sachant qu'un 2^e itinéraire s'offre à nous lors de ce passage c'est de se rendre au Champ du Feu par la (D214). Vous finissez par des nuisances sonores et aux intenses émissions de gaz dans l'air. Plus d'un million de visiteurs se rendent chaque année sur le site, plus de 500 000 véhicules (automobiles, motos, autos -...) empruntent les 3 axes pour y accéder (chez nous la D426) Une étude de faisabilité est en cours pour mettre en place un ou des modes de transport alternatifs à la voiture pour préserver l'environnement, mais en attendant voici ce que nous subissons depuis des années et bien plus encore ces 2 dernières : circulation ininterrompue surtout le week-end de 8h à 22h. sans compter les derniers qui descendent jusqu'à vers 1h du matin, bruit de motos, motos cross (le contrôle technique d'ailleurs ne permet!) vitesse excessive, gaz d'échappements, musique... bruit causé par certaines voitures de rallye, cooyez - moi tout ce brouhaha est insupportable. Où sont les contrôles tant demandés? après plusieurs semaines.

J'apprends récemment aux travaux de la presse que la Société Mont Champ du Feu va proposer des animations « 4 saisons » pour attirer de nouveaux publics en sachant que nous sommes sur une superficie d'un km carré du Mont Ste-ODELE à savoir les débordements constatés lors du week-end de neige du 14-15-16 janvier où des pûtes sont devenues terrains de jeux, problème de stationnement véhicules non équipés, insalubrité, abandon de déchets, déjections... Cette situation il faudrait la sensibiliser.

Vous menez cette étude qui a pour objectif de trouver des solutions
dans le transport pour accéder au Mont Ste-Odile, et espérons
que notre village retrouve calme et tranquillité de nos riverains
Mais quand sera t'il dans quelques temps pour accéder au Champ
du Fen? le problème va t'il se répéter? -

Merci pour votre temps et lecture et dans l'espoir d'une réponse.

Cordialement

Alain MABERIN

Saint-Nabor le 28 septembre
2021


Dominique BRAUN BECK
Commissaire Enquêteur

Madame la Commissaire enquêtrice,

Domiciliée à Saint-Nabor depuis 1984, petit village paisible au pied du mont Sainte- Odile, je ne suis pas du tout en accord avec l'implantation d'un téléphérique au pied du mont.

Ce projet pharaonique, extrêmement coûteux, vise à détruire le site, la montagne, la faune et la flore, le paysage, la tranquillité des habitants du village ainsi que des villages voisins.

Ce chantier énorme verrait apparaître des pylônes de béton et de fer, des câbles et des cabines etc,,
Un énorme parking bitumé ou autre verrait le jour à proximité ou dans les carrières.
Deux gares bruyantes pour les riverains, l'une au départ et l'autre à l'arrivée.
Certainement aussi des voitures garées dans tout le village créant des soucis de stationnement supplémentaire pour les habitants.
Le téléphérique ne permettrait pas de fermer les routes.

Ce projet ne permettra pas de desservir l'accès à d'autres visite du MSO et n'avantagerait pas les randonneurs .

Ce projet ne réglera pas l'accès au Champs du feu, destination très fréquentée toute l'année.

Ce projet serait aussi une atteinte à un patrimoine historique exceptionnel (Le couvent du MSO sur son promontoire rocheux, l'enceinte du mur païen, les différents vestiges historiques à proximité.

Ce projet s'adresse à un tourisme de masse qui aujourd'hui encore serait intéressé mais qu'en serra t'il demain ?

Quelles seront les répercussions touristiques économiques (la semaine prochaine) par rapport à un tel investissement... et s'il ne s'avérait pas rentable, que ferions nous de cet amas de bétons et de ferrailles ?

Il me semble que d'autres solutions moins coûteuses bien plus écologiques et respectueuses, moins destructrices de la nature et du vivant serait plus adaptées !

Des navettes en bus, au départ des gares de proximité, Rosheim, Obernai, Barr, Molsheim (pourquoi pas un bus partant d'Ottrott), pourraient aussi desservir des départs sur des chemins de randonnées sur le massif et dans les villages alentour.

Je propose effectivement des bus non polluants, soit électriques ou à hydrogène.

Les avantages de nos solutions alternatives sont très clairement pour laisser un monde plus propre à nos enfants en leurs montrant que nous aussi sommes conscients que le réchauffement climatique n'est pas pour demain mais que c'est dès aujourd'hui qu'il faut agir !

Acceptez madame la Commissaire mes salutations distinguées.

Véronique Heintz



5. Observations issues du registre d'enquête publique de la mairie de Dambach-la-Ville

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^{lle} _____

Permanence

Lundi 4 octobre 2021 15h à 17h.

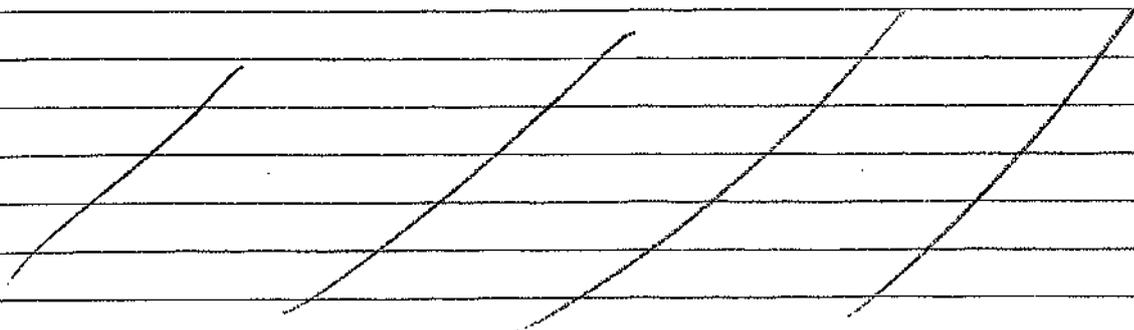
OBS DAM 1

- # Contre la bétonisation du site de Fort Odette et de la carrière de St Nabor ⇒ contre l'installation d'un téléphérique
- Pour le maintien des vergers et des haies

- Estelle Marie Kiefer
 - Genevieve Jullienne
 - Martine Kupferschlag
 - Martine Siret
- Obernai

- Martine Claus Boersch

- Carmen Fuchs Obernai



OBS DAM 2

Vous pouvez voir mes remarques sur la feuille jointe. Jean BLEESZ - B&M

OBS DAM 3

Comment peut-on envisager un téléphérique au Mt Sainte-Odile?

Sans faire un grand exposé sur ce projet j'ai fait tout de même quelques remarques.

- Une artificialisation importante et des chantiers gigantesques sur le versant forestier
- Pose de pylônes pour les câbles et de passages des cabines
- Construction de 2 gous au départ et à l'arrivée au sommet
- Création d'un immense fondoir au départ

Telles sont mes premières remarques quant à ce projet et ses conséquences.

Concernant les retombées économiques des différents sites touristiques qui ceignent le Mont-Saint-Odile, je me interroge sur l'aspect positif financièrement d'un tel projet s'il devait naître ?

Pourquoi est-il d'améliorer l'accès du site particulièrement en période hivernale en créant des navettes en bus électriques en partance de différents villages BERNARD - ROSHEIM - BARD, et qui assureraient l'appointage

de pouvoir s'uniter sur demande à différents endroits dans la mesure des Saints + Diable

Un tel déplacement existe déjà avec la nouvelle des Cies

Enfin, l'acci Centre exemple du Pont St Michel faudrait être également un exemple à l'échelle pour ne pas se bloquer respectivement sur l'hyppotèse initial du téléphonique.

J'en rev 3 personnes

Dominique BRAUN-BECK
Commissaire Enquêteur

Registre des

Dominique BRAUN-BECK
Commissaire Enquêteur

A l'attention de Mme BRAUN-BECK commissaire- enquêteur pour la révision du SCOT du piémont des Vosges

Ceci concerne spécifiquement l'avenir du Mont-Ste-Odile

Le Mont-Ste-Odile regroupe en lui-même un ensemble de patrimoines à préserver : C'est un haut lieu spirituel, historique, archéologique, géologique, et naturel depuis des siècles.

Non, le Mont-Ste-Odile n'est pas à vendre comme insiste Monseigneur Ravel ni directement ni indirectement au profit de projets couteux qui demanderont à être rentabiliser et créeront un afflux brutal de personnes.

Non, malgré ses difficultés financières, il ne s'agit pas d'augmenter l'attractivité du Mont déjà victime de la sur fréquentation

Certes pour le mont doit être accessible à tous, Il s'agit donc pour moi d'augmenter l'offre ^{de transport en} à partir de Camman navettes de bus renforcées les week-ends.

Le milieu naturel très dégradé doit être restauré peut-être en collaboration avec le club vosgien afin de limité de nombre de sentiers.

Em page 267 du rapport de présentation, je vois qu'il y a a peu près 1 million de visiteurs (en début du paragraphe 1.5) et un peu plus bas) que l'objectif est de renforcer l'attractivité du site, favoriser l'accueil touristique et diversifier l'offre! Cela me paraît un peu sans sens total. On ne peut pas en vouloir toujours plus (à l'image de la ville d'Charmay). Le site est attractif ^{en lui-même} dans les points ^{de vue et} pour tout type de visiteurs.

Cet objectif vient bien en comant de difficultés financières du site. La solution serait plutôt à envisager par un soutien ~~financier~~ ^{financier} des collectivités locales

La création d'un transport téléporté est une attraction en elle même qui va engendrer un afflux massif de touristes et des infrastructures marchande à l'image de ce qui a été fait dans le massif de la forêt maire (Feldberg etc...)

La partie batie est avant tout un manastère au il faut retrouver une certaine sérénité. Eviter, réduire, compenser s'optique aussi ici

*Jean BLEESZ
07140 Bam*

6. Observations issues du registre dématérialisé

De : Lisa Bronner

Envoyé : samedi 11 septembre 2021 13:47

À : contact@smpv.org

Objet : Remarque à l'att. de Mme la Commissaire enquêtrice (révision du SCoT)

Madame,

La remarque suivante porte sur les nouvelles densités proposées en village de montagne (p.15 du DOO) :
Les institutions publiques telles que le SCoT et la mairie de Grendelbruch ont su écouter les inquiétudes légitimes des habitants du village de Grendelbruch et membres de l'association URG et ainsi proposer une nouvelle densité de 13 logements à l'hectare en village de montagne, et nous les en remercions. Il reste évidemment une marge de progrès, et l'association invite vivement les acteurs publics, notamment la mairie, à poursuivre le dialogue avec URG, à se questionner sur la balance entre les réponses hypothétiques et à court terme apportées au problème du village (fermeture de classe) et les problématiques déjà existantes (circulation) ou à venir (environnement au sens large) liées au projet de lotissement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce message et vous adresse mes meilleures salutations.

Lisa Bronner, présidente de l'association Urbanisme Raisonné à Grendelbruch.

De : MATHIS Amandine

Envoyé : lundi 13 septembre 2021 09:52

À : contact@smpv.org

Objet : Concernant la réunion sur l'urbanisation

Bonjour,

Je vous adresse ce mail concernant l'enquête sur le SCOT, je voulais vous faire part de ma demande d'urbanisation, concernant un terrain que j'ai sur Heiligenstein qui se situe sur la section de 9,38 Ares.

Il m'a été légué par mes grand-parents et ceci me tient à cœur de pouvoir construire sur ce terrain comme il était dit y a quelque années de ca d'y faire un lotissement, Je suis originaire de Heiligenstein tout comme ma famille depuis plusieurs générations. J'y suis même née dans ce village (dans la maison de mes parents) et j'aimerais vraiment rester vivre ici, je ne me vois pas ailleurs.

C'est pour cela que je vous fait part de ma demande pour ce terrain étant actuellement classé sous un verger pour le faire devenir constructible.

Je vous remercie pour votre lecture et votre compréhension.

--

Bien cordialement,

Amandine MATHIS

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : vendredi 17 septembre 2021 15:02

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Observations SCOT PIEMONT DES VOSGES.

Service : service default

Nom : MORTZ

Prénom : Richard

Adresse :

Code 67140

postal :

Commune BARR

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Observations SCOT PIEMONT DES VOSGES.

Message : Madame la Commissaire enquêtrice.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de quelques observations concernant les aménagements du SCOT au niveau de la Biodiversité.

Si quelques aménagements sont déjà créés au niveau des voies vertes et bleues dans le secteur de Rosheim et Le Hohwald, l'on trouve un grand manque dans les autres communes à part les parcelles déjà acquises par le Conservatoire des sites Alsaciens.

Il se trouve que la strate de petits buissons et en large régression alors qu'on la trouvait encore il y a une trentaine d'années.

Certaines essences sont particulièrement bien représentées mais difficilement maîtrisables à causes de leurs rejets : aubépines, pruneliers, ronces alors que d'autres sont éliminées sans restriction : épinette vinette (*berberis vulgaris*).

La taille des haies pendant la reproduction ou alors que les fruits ne sont pas encore à maturité ne permet pas aux espèces animales de survivre.

Il serait donc judicieux de pouvoir permettre la réimplantation des arbustes dans leur milieu naturel : rubus cornouiller male, *berberis vulgaris*, amélanchier ovalis, genévriers, noisetiers, pommiers sauvages et néfliers ainsi que des amandiers sans oublier les saules marsault en bord de ruisseaux.

Pour les terrains recouverts de gravillons autour des monuments ainsi que dans les parcs et cimetières l'on pourrait également prévoir des plantations de thym serpolet, sédum ou stachys (*byzantina*) et bien d'autres petites vivaces afin de réduire les désherbages.

Il s'agit maintenant de conserver et valoriser les terres à forte potentialité agricole et de maintenir une grande biodiversité dans notre environnement en réaménageant les biens fonciers bâtis existants.

Une grande aberration de vouloir détruire les plantes autochtones et aménager nos parterres fleuris de plantes exotiques non adaptées à notre environnement et dont les baies et fleurs parfois plus toxiques (*Solanacées* dont le *brugmansia*) que celles que l'on trouve dans la nature (*datura*).

Richard MORTZ BARR

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : samedi 18 septembre 2021 12:04

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Projet de téléphérique pour le Mont Ste Odile

Service : service defaut

Nom : Walter

Prénom : Isabelle

Adresse :

Code postal : 67000

Commune : Strasbourg

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : Projet de téléphérique pour le Mont Ste Odile

Message : Absolument opposée à ce projet stupide qui ne résoudra pas la pollution liée aux véhicules qui montent au monastère. Il ne fait que déplacer le problème dans les carrières de St Nabor. A t'on pensé à l'air que vont respirer les habitants de cette commune sans parler des autres nuisances. Et quel dommage pour cette belle montagne qui va être défigurée par l'installation d'un téléphérique ! D'autres solution existent tels que des navettes électriques qui partiraient de différents points (Obernai, Barr, Rosheim....)
Projet indécent dans le contexte du covid. N'y t'il pas mieux à faire avec cet argent publique !

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : samedi 18 septembre 2021 15:20

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Téléphérique

Service : service default

Nom : Hartmann

Prénom : Serge

Adresse :

Code 67000

postal :

Commune Strasbourg

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Téléphérique

Message : Bonjour, ce message pour vous dire que j'ai appris qu'il était question d'installer un téléphérique au mont Sainte-Odile et qu'un tel projet me paraît totalement invasif pour un site d'une telle splendeur. Je doute qu'il crée l'adhésion de la majorité des Alsaciens. Cordialement.

De : Josiane SAVARIN

Envoyé : dimanche 19 septembre 2021 22:39

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique - Révision du SCOT du Piémont des Vosges

Madame la Commissaire enquêtrice,

Après lecture des divers documents et avis émis dans le cadre de la révision du SCOT du Piémont des Vosges, je vous adresse les remarques suivantes dans le cadre de l'enquête publique :

- 1) Plusieurs des « Personnes Publiques Associées » ont mis en garde sur **le risque d'artificialisation des sols extrêmement préoccupant** et le parti-pris contestable de réduire la consommation foncière, comme l'exige la réglementation nationale et européenne, non pas sur la base des 10 dernières années mais sur la période 1998-2007. Selon les analyses figurant dans ces avis la limitation du SCOT tel qu'établi à ce stade correspondrait à près du double du scénario tendanciel.
L'AE en particulier déplore l'ouverture à l'urbanisation de 455 ha d'espaces naturel et agricoles à forte valeur ajoutée à destination de l'habitat (240ha) et de l'économie (215ha). L'ampleur de l'artificialisation semble démesurée compte-tenu des évolutions démographiques attendues et de la situation immobilière du territoire (vacance importante). Les remarques des personnes publiques associées sans biais partisan, vont toutes dans le même sens et, de ce fait, devraient être prises en compte et conduire à une révision du projet de SCOT afin de servir les intérêts long terme du territoire et de le préserver pour les générations futures.
On peut poser l'hypothèse que cette approche « démesurée » vise à soutenir deux des objectifs établis « Développer une offre qualitative et diversifiée de l'habitat, Soutenir l'économie pour développer l'emploi sans viser de spécialisation ». Mais satisfaire un objectif court terme de développement économique et d'attraction de population ne peut justifier d'obérer le futur d'autant plus qu'il pourrait s'avérer contre-productif à terme. La crise environnementale à laquelle nous faisons et allons faire face et les attendus de la population nécessitent que soit mis en place un modèle de développement économique raisonné, respectueux de la biodiversité, du milieu et protecteur des terres agricoles qui nous nourrissent.
- 2) Le Scot passe sous silence l'impact du **projet de transport câblé en site propre prévu sur les anciennes carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor**, site classé arrêté préfectoral de protection de biotope pour la présence d'espèces animales et végétales protégées.
Cet oubli questionne sur la transparence de la communication autour de ce projet qui suscite une mobilisation citoyenne importante. Ce projet, par ailleurs, ne répond pas à un des objectifs affichés du SCOT « Préserver un environnement exceptionnel ».
Il est de notoriété publique que l'évêché n'est plus en mesure de couvrir les frais d'entretien du site remarquable du Mont Saint Odile. Il est aussi clair que le trafic routier lié à la fréquentation du site est un problème. Néanmoins, cela ne justifie pas que soit imposé, via le SCOT, une solution dont le coût sera pharaonique pour la collectivité et dont les impacts environnementaux seront irréversibles. En tant que citoyen, on peut aussi s'interroger sur la légitimité de cette installation bétonnée concentrant les flux sur 2 plateformes de départ et d'arrivée, qui va détériorer un paysage exceptionnel ... alors que des particuliers se voient refuser par les ABF des projets d'installations photovoltaïques au motif qu'elles sont incompatibles avec ce site classé.
Le projet du SCOT devrait simplement prendre acte de la problématique posée par la sauvegarde du patrimoine architectural et de la biodiversité du Mont-Saint-Odile et définir le cadre dans lequel elle devra être résolue (objectifs sociétal et environnemental visés, coût acceptable pour la collectivité tant pour la mise en œuvre de la solution que pour son exploitation).
En tout état de cause, le SCOT ne devrait pas acter que le transport câblé est « la solution » car les options de navettes électriques permettant l'utilisation de plateformes existantes semblent être moins coûteuses et largement moins dévastatrices du milieu naturel et moins préjudiciable aux vestiges architecturaux.
Le maintien de la solution « transport câblé » questionnerait sur les intérêts en jeu et la cohérence de la parole institutionnelle et de l'action politique face aux enjeux climatiques actuels.
- 3) L'absence de précision quant à l'impact du SCOT sur le site Natura 2000 du Champ du Feu interroge également. Le SCOT doit être plus clair pour protéger cet environnement fragile et nous prévenir des velléités commerciales de quelques-uns qui se feraient au préjudice de l'intérêt de tous et de la préservation de la richesse de ce milieu.

En vous remerciant pour la prise en compte de ces observations, recevez, Madame La Commissaire enquêtrice l'expression de mes salutations distinguées,

Josiane Savarin

-----Message d'origine-----

De : Sylvie Burg

Envoyé : lundi 20 septembre 2021 09:11

À : contact@smpv.org

Objet : Projet de révision du SCOT : Téléphérique du Mont Sainte Odile

Bonjour Madame Braun Beck,

Le projet de révision du SCOT prévoit dans le Rapport de présentation, Partie 1 : Diagnostic territorial à la page 267 :
Le projet de transport en site propre (TSP) vers le Mont Sainte Odile.

Nous sommes tout à fait opposés à cette construction qui va dénaturer le paysage et ce lieu exceptionnel.

Pylônes, béton, parking énorme à Saint Nabor. Il y a effectivement beaucoup de visiteurs au Mont, en été mais cela ne justifie pas une dégradation du paysage, bétonnisation, car une bonne partie de l'année, les parkings du haut sont bien vides !!

Et le téléphérique ne sera pas du tout rentable. C'est bien notre argent qui servira à compenser tout le manque à gagner.

Ce téléphérique sera loin d'être une poule aux oeufs d'or qui boostera la fréquentation du Mont Sainte Odile, comme l'espère l'évêché.

S'il vous plaît, pourriez-vous tenir compte des opinions des habitants des environs de Saint Nabor, qui se rendent très souvent dans ce cadre magnifique (à pied, !!) , et qui ne veulent surtout pas qu'une telle infrastructure, qui détériorera irrémédiablement l'endroit et qui plombera leurs finances, soit construite !

Merci d'avance.

Bien cordialement

Sylvie Burg

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 20 septembre 2021 09:12

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Projet SCoT

Service : service default

Nom : Reiss

Prénom : Steve

Adresse :

Code postal : 67680

Commune : Epfig

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : Projet SCoT

Message : Bonjour,

Je souhaiterais vous faire part de mon mécontentement à propos de ce projet.

En effet je suis totalement opposé à ce projet SCoT du Piémont des Vosges.
Je pense que ce projet dénature cette belle montagne qu'est le mont st Odile.
Un tel projet aura un impact énorme sur la faune et la flore du coin.
Sans compter les perturbations sonores durant les travaux et durant l'exploitation.

Merci

De : Jean-Louis Kroely
Envoyé : lundi 20 septembre 2021 10:13
À : contact@smpv.org
Cc : Anne KROELY
Objet : Saint Odile

Bonjour,

Le projet d'un téléphérique pour accéder au Mont Saint Odile. m'apparaît totalement déraisonnable et constituerait une faute grave pour l'Alsace.

En effet le « SAINT ODILE » est **un lieu historique et religieux qui mérite le respect** ; l'associé à un moyen de transport adapté au monde du ski ou qui rappelle les champs de foire est impensable !
On m'objectera certaines villes ont opté pour le téléphérique pour faciliter les déplacements. C'est exact MAIS jamais dans des lieux historiques aussi connus et prestigieux que le Saint Odile.

Je pense que des bus électriques qui feraient la navette depuis par exemple Obernai constituerait une bonne alternative.

Bien Cordialement.

Jean-Louis KROELY

secrétariat : Josiane OBERLE

envoyé de mon iPad

De : Marina Mitschi

Envoyé : lundi 20 septembre 2021 10:45

À : contact@smpv.org

Objet :

Je tiens à faire part de mon désaccord pour la construction du téléphérique de St Nabor..je trouve ce projet totalement déplacé vue la conjoncture actuelle ainsi que son coût hors norme. J'estime que cet argent serait plus utile à d'autres projets moins invasifs..

La mise en place de navette électrique serait largement suffisant...

Donc je suis contre à 200%...

Sans compté la destruction de la faune et la flore qui me tiennent beaucoup à cœur..

Merci Marina.

-----Message d'origine-----

De : WERCK JEAN-CLAUDE
contact@smpv.org Cc : SAMMSO
Ste Odile

Envoyé : lundi 20 septembre 2021 12:04 À :
Objet : Enquête publique sur le téléphérique du Mt

Bonjour,

Je voudrais donner mon avis dans l'enquête publique concernant la construction du téléphérique ou télécabines du Mt Ste Odile (MSO).

Il y a actuellement 4 accès par la route au MSO et plusieurs parkings sur le site. Comme ces routes ne pourront pas être condamnées il y aura toujours des voitures au sommet et en plus un transport par câble et un parking supplémentaire à St Nabor. Au début il y aura sûrement un effet de curiosité et de nouveauté mais après quelques semaines qui utilisera encore cette nouvelle installation? Et bien sûr c'est le contribuable que nous sommes qui comblera le déficit d'exploitation de ce moyen de transport qui n'a pas son utilité. En effet, sachant que très bientôt, c'est à dire demain, les voitures ne pollueront plus, il ne sera pas criminel de laisser les véhicules continuer à monter au MSO. Il est dit que gouverner c'est prévoir alors regardons l'avenir en face et faisons preuve d'honnêteté en reconnaissant avec courage que demain les voitures seront propres. Il est vrai qu'il faudra réorganiser la circulation au sommet en réaménageant les parkings existants, en supprimant éventuellement celui du haut à l'entrée du Mont et en superposant plusieurs niveaux sur celui du bas. Cette nouvelle construction qui serait en contrebas, à la lisière de la forêt, pourra parfaitement s'intégrer dans le paysage en utilisant les nouvelles techniques déjà mises en oeuvre dans les stations de ski en Suisse, Autriche ou les Dolomites.

Voilà mon avis sur ce sujet et je pense sincèrement que l'argent dépensé pour cette installation inutile serait mieux employé dans la construction ou la rénovation d'écoles ou d'hôpitaux.

JC WERCK

67530 SAIN NABOR

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 20 septembre 2021 18:26

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] A l'attention de Madame BRAUN BECK - Commissaire enquêtrice auprès du PETR.

Service : service default

Nom : walter

Prénom : fred

Adresse :

Code postal : 67530

Commune : Saint Nabor

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : A l'attention de Madame BRAUN BECK - Commissaire enquêtrice auprès du PETR.

Message :

Je suis totalement opposé au projet de téléphérique vers le Mont Sainte-Odile

1. Un projet qui conduit à créer un 4° accès à ce site et ne répond pas à l'accès de l'ensemble du massif

- ne permet pas de desservir les départs de visite (de l'abbaye de Niedersmunster, des châteaux forts aux alentours)

- ne permet pas de régler l'accès au Champ du feu, très fréquentée en été, et complètement saturée en Hiver.

2. Un projet qui ne réduit pas l'empreinte carbone et concentre les flux sur un seul point de départ qui est Saint-Nabor.

3. Un projet qui dénature un site exceptionnel et menace les espaces naturels environnants, dont la carrière qui est classé par un Arrêté de Protection du Biotope.

Je Propose des navettes de bus électrique ou à hydrogène desservant les 2 sites du massif
Limite les dépenses publiques, surtout dans le contexte actuel, en les optimisant dans la mesure ou les dessertes des sites du massif (Sainte-Odile et Champ du feu) peuvent être adaptées en fonction des saisons.

De : Vincent Lacroix

Envoyé : lundi 20 septembre 2021 23:05

À : contact@smpv.org

Objet : Contestation formelle du projet de téléphérique du mont Saint Odile

Bonjour,

Ayant grandi dans le village de Saint Nabor, j'ai été prévenu du projet de téléphérique pour relier le mont Saint Odile. Je tiens à contester ce projet pour différentes raisons :

- 1) Tout d'abord, le site choisi pour la création dudit téléphérique est directement visible depuis le mont saint Odile (depuis la promenade). Il nous a longtemps été interdit l'installation de panneaux solaire sur toiture dans le village de saint Nabor, pour la simple raison que cela porterait atteinte au site. Un téléphérique, comprenant je le rappelle la station elle-même, les fils, les poteaux, ainsi que le parking attenant (créé de toute pièce, donc artificialisation des sols, nous y reviendrons), sera visible en tout ou partie, et portera donc atteinte à la vue de la plaine visible d'en haut.
- 2) La route du mont saint Odile ne pourra être supprimée, car elle restera indispensable (et entretenue) entre autre pour :
 - a. La logistique du mont Saint Odile (qui comprends les personne y vivant, un restaurant, un magasin de souvenir, etc...)
 - b. Les pompiers
 - c. Les personnes souhaitant se rendre au mur païens
 - d. Les personnes à mobilité réduites en pèlerinage (ne pourront pas forcément faire le trajet depuis la plateforme de la gare d'arrivée)
- 3) L'impact sur le cout carbone est faible. En effet, la majorité du trajet depuis l'habitation des visiteurs reste, car la destination (le nouveau parking) sera juste une économie de 8 km. Cela sans compter le cout d'alimentation du téléphérique, bien que plus faible que la voiture, à prendre compte (y compris lorsqu'il tourne à capacité limitée ou à vide...).
- 4) Un coût élevé pour cet objet, à la fois pour l'installation, mais également pour l'entretien. A titre de comparaison, le téléphérique de Grenoble Bastille, beaucoup plus court et avec uniquement 2 cabines, s'est vu dépenser 60 000 euros en janvier 2019 juste pour une maintenance de routine. En prenant en compte en plus l'entretien du parking, cela se traduira soit par un prix du trajet qui décourage les touristes, ou des frais prohibitifs pour les municipalités (et Saint Nabor comme Ottrott n'ont que peu de revenus, voire aucun pour le cas de Saint Nabor). De plus, comme il y a du trafic tous les jours, le téléphérique ne pourra pas être arrêté, et risque de fonctionner à charge partielle la majeure partie de l'année.
- 5) Ce projet ne prends pas en compte les sites autour du mont Saint Odile, comme l'abbaye de Niedersmunster, le Mur païen, le champ du feu, les chemins de randonnée, tous fortement visités en été comme en hiver. Nous somme en effet sur la route des vins, avec tout le tourisme qui en découle.
- 6) L'implantation des stations et des pylônes pourrait porter atteinte aux sites, à la fois à celui du saint Odile mais également de ceux environnants, que cela soit le mur païens que d'autre encore non découvert, la région possédant une longue histoire.

Ce projet est donc non seulement très mal pensé, mais découlera sur un coût à la fois financier important pour la région, et écologique important (artificialisation des sols au niveau du parking des carrières, des gares au départ et à l'arrivé, et destruction d'une partie de la forêt pour pose des poteaux et sécurisation des câbles). Depuis la 15aine d'année que ce projet à commencé à être envisagé, des nouvelles technologies plus innovantes ont vu le jour, à savoir les bus électriques et hydrogène.

Le projet à faire :

OBS INT 13

- Plusieurs lignes de bus, au départ des villes desservies par les navettes TER, à savoir Molsheim, Obernai, Rosheim et Molsheim. Les TER Alsaciens ont de fortes fréquences toute l'année, et permettraient d'accueillir les personnes de tout le bassin Rhénan.
- Dessertes aux principaux points de randonnées dans les alentours (du mur païen au champ du feu).
- Bus à motorisation électrique ou hydrogène, présentant de nombreux points d'intérêt :
 - D'un point de vue environnemental, le mix électrique Français est le meilleur d'Europe, grâce en majeure partie au nucléaire. De ce fait l'électricité ou hydrogène (d'origine électrolyse, donc même mix que l'électrique) consommé sera plus écologique que celui d'un bus diesel.
 - D'un point de vue économique, un bus hydrogène ou électrique sera similaire à celui d'un bus classique.
 - D'un point de vue projet, de nombreux projets tournant autour de l'hydrogène sont en cours dans le cadre du grand plan hydrogène Européen. Ce type de projet, avec une flotte de bus captive et sa station de recharge, est recherché car un bon moyen de promouvoir la filière mobilité hydrogène (et permet d'implanter des stations de recharge un peu surdimensionnées ouvertes au public). Il y aurait donc de forte chance de pouvoir financer tout ou partie du projet par la communauté européenne et/ou d'autres institutions (tel que l'ADEM).
 - D'un point de vue respect du site, à la fois visuel et auditif, qui restera inchangé.
 - D'un point de vue pratique, dans la mesure où ces bus pourraient être réaffectés à d'autres usages lors de périodes de plus faible affluence, ou l'organisation de manifestations dans la région.

Je vous demanderai si possible de me communiquer un mail de confirmation de réception de ce document.

Merci d'avance de votre aide,

Vincent Lacroix

38000 Grenoble

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : mardi 21 septembre 2021 16:01

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges

Service : service default

Nom : ELSASS

Prénom : Philippe

Adresse :

Code postal : 67560

Commune : ROSHEIM

:

E-mail :

Téléphone :

:

Fax :

Objet :

Enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges

Message :

Mme la Commissaire enquêtrice,
Nous n'avons que récemment été informés de l'existence de l'enquête publique citée en objet et qui doit durer jusqu'au 4 octobre prochain.
Nous nous étonnons que, vu l'importance de ce projet de révision pour l'avenir de nos communes et communautés de communes, il ne soit prévu aucune présentation publique.
Une présentation publique permettrait en effet mieux aux citoyens intéressés de comprendre les tenants et aboutissants de ce dossier difficile d'accès en raison de la taille et du nombre des documents le concernant.
Les réunions publiques étant aujourd'hui à nouveau possibles dans le contexte sanitaire actuel, sous réserve de présentation d'un pass sanitaire, nous souhaiterions que vous examiniez la possibilité d'organiser une ou plusieurs présentations publiques du projet dans un lieu adéquat du PETER.
Nous vous prions d'agréer, Mme la Commissaire enquêtrice, l'expression de nos sentiments respectueux,
L'association Rosheim à Coeur

De : Laurent Fischer

Envoyé : mardi 21 septembre 2021 16:16

À : contact@smpv.org

Objet : PROJET Téléphérique Mont Saint Odile

Bonjour,

Je souhaite participer à l'enquête publique relative au projet de téléphérique du mont Sainte-Odile en vous signifiant mon opposition à ce projet qui n'est pas en adéquation avec ce lieu hautement symbolique pour l'Alsace.

Bien cordialement,

Laurent FISCHER

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

-----Message d'origine-----

De : Sophie Dupressoir

Envoyé : mercredi 22 septembre 2021 11:05 À :

contact@smpv.org
Objet : Enquête publique révision du Scot Piémont des Vosges

Madame la commissaire enquêtrice,

Après lecture des différents documents relatifs au projet de révision du SCOT Piémont des Vosges, je vous adresse deux remarques :

- je suis défavorable au projet de liaison câblée entre la carrière de St Nabor et le mont St Odile, en raison de l'afflux de véhicules individuels motorisés et polluants qu'il générerait vers la plateforme, sans pour autant réduire le trafic routier existant. Un transport par navettes électriques et de bonnes liaisons en transport en commun vers et depuis les gares ferroviaires du secteur, voire de Strasbourg, seraient plus respectueux de l'environnement. Par ailleurs, l'impact sur le paysage serait irrémédiable.

- je suis également défavorable à une nouvelle liaison routière est-Ouest compte tenu des impacts environnementaux décrits par l'étude environnementale. Les études montrent que toute nouvelle liaison routière amène du trafic supplémentaire, alors que l'objectif est de réduire la part modale de la voiture individuelle en Alsace.

En espérant que ces avis retiendront votre attention, je vous prie d'agréer, madame la commissaire enquêtrice, l'expression de mes sentiments distingués,

Sophie DUPRESSOIR

Conseillère municipale déléguée de Strasbourg, conseillère de l'Eurométropole

67000 Strasbourg

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : mercredi 22 septembre 2021 15:00

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] éventuelles remontées mécaniques vers le mont Sainte-Odile

Service : service defaut

Nom : CASTAGNA

Prénom : Anne

Adresse : _____

Code postal : 97150

Commune : Gerstheim

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : éventuelles remontées mécaniques vers le mont Sainte-Odile

Message : Bonjour,

J'ose espérer qu'une telle horreur n'est pas prévue pour enlaidir notre belle terre alsacienne !

De : yeliz gencer

Envoyé : mercredi 22 septembre 2021 20:58

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique téléphérique mont saint odile

Bonjour Mme l'enquêtrice,

je désire m'exprimer au sujet du projet de téléphérique au mont Saint Odile, je ne comprends décidément pour quoi les rapports du GIEC de plus en plus alarmants et mettant en cause la responsabilité non réfutable dans les catastrophes climatiques à venir a aussi peu d'échos auprès des élues et élus qui nous gouvernent et qui semblent déconnectés de notre réalité commune.

Le PETR vise « à préserver les ceintures de verger » alors que la création d'un téléphérique va aboutir à l'artificialisation des sols et destruction des espaces verts pour créer un parking , implanter les pylones, tracer les chemins d'accès pour les engins de terrassement, ce qui est parfaitement contradictoire.

Encore une fois sans avoir étudié les alternatives possibles..en mettant en avant l'intérêt économique comme sacro saint argument souvent faussé et détourné...pour l'intérêt privé du porteur de projet encore une fois.

En ce qui concerne L'argument d'éviter la surfréquentation » je ne comprends pas pourquoi on ne fait pas avec l'existant à savoir utiliser la route qui est déjà là et mettre en place des navettes , en obligeant les voitures à se garer plus bas.

Pourquoi ne respecte t- on pas tout simplement les lois de zero artificialisation promues au niveau local et national ?

où se situera la zone rouge où nous déciderons collectivement que ça y est toutes les limites sont franchies ?

Quand est ce que "la raison" au sens propre du terme sera déterminante..car il est déraisonnable vraiment de penser que nous pouvons continuer comme ça la destruction du vivant en faisant miroiter faussement des " intérêts publics"..

Comment ne pas être usé et désabusé quand nous citoyennes et citoyens prenons la peine de réfléchir à toutes ces questions et de répondre aux enquêtes publiques (qui au demeurant n'ont de publiques que le nom tellement c'est illisible) lorsque nous voyons un à un les avis des enquêteurs ou enquêtrices "favorables sans réserve " sur des projets hautement néfastes alors que la majorité de avis étaient négatifs ? (encore récemment pour le souhait d'implantation de la famille Mack sur 3hectares de terres agricoles à PLobsheim)

Je vous en prie Mme l'enquêtrice pourriez vous vous situer du côté de la raison ?

En vous remerciant,

très cordialement

Yeliz Gencer 67600 SELESTAT

De : Elisa Gros

Envoyé : jeudi 23 septembre 2021 12:39

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête : Contre le projet de téléphérique au mont sainte odile

Habitante du Bas Rhin depuis l'enfance, je souhaite exprimer mon inquiétude face à l'idée d'installation d'un téléphérique sur le Mont Sainte Odile. Je trouve plus de charme à la nature qu'à ces installations humaines qui déforment les rares espaces que l'Homme n'a pas encore colonisé par sa bêtise. Laissons des espaces vierges! Non seulement un téléphérique déforme le paysage, mais en plus il amènera encore plus de monde dans ce lieu privilégié magnifique qui finira par être détruit lui aussi. Nous n'avons pas BESOIN de cela. Nous parlons de problèmes écologiques chaque jour et nous construisons toujours plus. Mais quelle est la logique? Mettons en place des transports en commun plus effectifs si c'est un problème! Je suis sûre qu'il y a d'autres solutions. Merci pour votre compréhension. Elisa Gros, 67220 Neubois.

De : Patrick Hutter

Envoyé : jeudi 23 septembre 2021 15:14

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique SCOT piémont des Vosges

Objet : Enquête publique SCOT piémont des Vosges

Madame la commissaire enquêtrice,

Je m'adresse à vous dans le cadre de l'enquête publique du SCOT du Piémont des Vosges. Je m'inquiète du devenir du Mont Sainte-Odile qui fait depuis quelques temps l'objet d'articles de presse inquiétants alors que le dossier soumis à enquête est très évasif au sujet des aménagements prévus au Mont Sainte-Odile et au Champ du Feu.

Ce dernier point est d'ailleurs signalé par la sous-préfecture de Sélestat dans l'avis des personnes publiques associées du 10 aout 2020 pages 9 et 10 : « ... *il est dès lors erroné d'écrire que le SCOT ne prévoit aucun projet de développement sur le Champ du Feu... Le SCOT passe également sous silence l'impact du projet de transport câblé en site propre prévu sur les anciennes carrières d'Ottrott et Saint-Nabor, un site classé arrêté préfectoral de protection du biotope pour la présence de nombreuses espèces végétales et animales protégées.* »

La liste des réservoirs de biodiversité du DDO se limite à la plaine et aux coteaux qui sont effectivement des lieux remarquables à préserver absolument, mais je m'étonne qu'aucun réservoir de biodiversité du massif vosgien n'y soit évoqué.

Sauf erreur de ma part, le dossier de l'enquête publique ne présente pas de compte-rendu de réunions de concertation avec les usagers du Mont Saint-Odile : l'Eglise, le Club Vosgien, les promeneurs, les cyclistes auraient certainement des contributions intéressantes à formuler. Je doute qu'ils le feront au cours de cette enquête publique à la publicité très limitée et dont les documents sont difficiles à trouver tant sur internet, que sur les sites des mairies concernées qui ne proposent pas de lien vers l'enquête publique.

Je remarque également que les contributions du public sur support papier ne sont pas intégrées au fichier des observations électroniques consultable sur le site du PETR et qu'il faudrait se déplacer dans 5 communes différentes pour en prendre connaissance....

Le massif du Mont Sainte-Odile, les villages d'accès, les châteaux forts, l'enceinte du Mur Païen, et enfin le couvent du Hoenbourg avec le tombeau de Saint-Odile doivent demeurer tels qu'ils sont fréquentés depuis des siècles pour leur spiritualité et leur beauté. Le Mont Sainte-Odile n'a

pas besoin d'autres attractivités que ses lieux de recueillement et le contact avec la nature (source miraculeuse, grand pré, rochers remarquables, sentiers de randonnées). Concernant les difficultés financières évoquées dans la presse, la pire mesure qui pourrait être prise serait de privatiser ou vendre ce patrimoine à des fins d'attractions touristiques et de loisirs. L'Alsace est-elle tombée si bas et est-elle si pauvre qu'il faudrait recourir à des tiers mercantiles pour conserver dans son état actuel le massif et le couvent de Sainte-Odile, patronne de l'Alsace ? Pourquoi l'évêché ne lance-t-il pas un appel aux dons pour renflouer ses moyens financiers ? Bon nombre d'Alsaciens donneraient sans hésiter 20 à 100€. De nombreux monuments historiques font l'objet de subventions de diverses provenances. Pourquoi cet acharnement à vouloir rendre ce lieu saint attractif pour d'autres attraites que le pèlerinage, la promenade, la prière, la contemplation ? Le seul motif serait-il l'argent ? L'Alsace a été souvent convoitée, mais jamais vendue

Concernant l'accès au site, le motif des gaz à effet de serre me paraît un argument bien faible comparé à d'autres sources de pollution en Alsace ! Une taxe pour les poids lourds en transit serait une meilleure réponse que la limitation de l'accès au Mont Sainte-Odile et épargnerait de la pollution une bien plus grande part de population alsacienne.

Je m'interroge sur la nécessité et la raison d'être d'un nouvel axe routier entre Obernai et Lahr (situé à 20 km d'Europa-Park). Le principe de frugalité foncière n'est-il appliqué qu'à l'habitat ? L'Alsace est une petite région très peuplée. La multiplication de routes, zones d'activités, zones commerciales et entrepôts ne cesse de défigurer la plaine et les entrées de villes et villages au détriment de très bonnes terres agricoles et d'espaces naturels. L'autorité environnementale indique d'ailleurs que le projet de SCOT soumis à enquête prévoit une part excessive d'artificialisation des sols.

Pourquoi faudrait-il maintenant un téléphérique pour accéder au Mont Sainte-Odile ?

Qui est à l'origine de cette envie de téléphérique en Alsace ? Rappelons que le grand parking à poids lourds Leclerc du Haut-Koenigsbourg, stockage de toutes nos délocalisations, avait pour objet initial l'accès en téléphérique au Haut-Koenigsbourg au prétexte que l'accès au château était trop limité en voiture. Le téléphérique n'a pas été construit, le château fait toujours l'objet de nombreuses visites mais avec une vue gâchée donnant sur le parking Leclerc. Un autre projet de téléphérique au lac de Kruth-Wildenstein a été envisagé dans le passé (il en reste d'ailleurs un énorme parking à l'abandon) et récemment un téléphérique pour traverser le Rhin, à destination d'Europa-Park ! Est-ce là le projet de nos élus pour l'Alsace, ce beau jardin, en faire une annexe d'Europa-Park ? D'où proviennent ces fonds généreux permettant de construire un téléphérique alors que les moyens manqueraient pour juste conserver le Mont Sainte-Odile dans son état actuel ?

Pour la desserte du Mont Sainte-Odile, de simples navettes partant des parkings existants pour le covoiturage et des gares SNCF de Molsheim, Rosheim, Obernai, Schirmeck seraient largement suffisantes pour desservir l'ensemble du massif, les départs de randonnée, le Mont Sainte-Odile et le Champ du Feu alors qu'un téléphérique ne desservirait que le sommet du Mont Sainte-Odile dont il défigurerait les perspectives ! Le dossier n'établit pas le bilan carbone et financier lié à la destruction d'espaces naturels et à la construction et la maintenance d'un téléphérique comparé à la mise en place de navettes électriques ou autres. Imaginez le couvent et le sentier des merveilles avec vue imprenable sur le téléphérique ! La carrière de Saint-Nabor a suffisamment défiguré les lieux, laissez-la simplement revenir à la nature.

Et bien sûr, l'accès en voiture doit rester possible pour permettre aux habitants locaux de se rendre au Mont Sainte-Odile, de prier, se ressourcer, se promener et pique-niquer dans l'ensemble du massif. Les routes d'accès sont nombreuses et la saturation éventuelle des parkings du Mont Sainte-Odile et du Champ du Feu pourrait très bien être gérée numériquement en aval par des barrières qui enverraient les voitures en excès vers des parkings existants avec navette. La saturation des parkings du Mont Sainte-Odile et du Champ du Feu ne survient que le

week-end, alors que les parkings de covoiturage et des gares SNCF sont vides et seraient disponibles comme relais d'accès en navettes.

Je tiens à rappeler que la construction du Parking N°3 du Mont Sainte-Odile a détruit une partie de Mur Païen et a tarit la fontaine Saint-Jean. Et maintenant que le mail est fait, il faudrait interdire l'accès voiture au Mont Sainte-Odile ? Limiter le surnombre d'accord, mais rien ne justifie d'interdire l'accès en voiture, sauf peut-être la rentabilisation d'un inutile téléphérique ? L'idée de rendre payants certains parkings au Mont Sainte-Odile au profit du couvent a-t-elle été étudiée ? Le Mur Païen est classé monument historique et le couvent l'est partiellement en tant que lieu de pèlerinage. (Chapelle Sainte-Odile, la chapelle de la croix, bibliothèque, sculptures du cloître, chapelle des Larmes, chapelle des Anges : classement par liste de 1840 - Eglise conventuelle Sainte-Odile : classement par arrêté du 22 juillet 1997). Les châteaux de Dreistein, Birkenfels, Lansberg, Ottrott et l'Abbaye de Niedermunster sont également classés monuments historiques. Les protections qu'apportent ces classements ne sont-elles pas suffisantes pour préserver les lieux et pérenniser leur destination de pèlerinage et promenade en évitant toutes nouvelles installations ? Une demande de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de l'ensemble du Mont Sainte-Odile avec le Mur Païen et l'abbaye de Niedermunster ne devrait-elle pas être engagée par nos élus ?

Pour conclure, le Mont Sainte-Odile est l'emblème et la mémoire d'une région unique à l'histoire tourmentée. Il n'a pas vocation à devenir un parc d'attraction ni une aire de jeu pour le tourisme mondialisé. Je demande à nos élus de conserver notre Mont Saint-Odile tel qu'il est au sein de l'évêché de Strasbourg avec des subventions de la région, plutôt que son exploitation commerciale à des fins touristiques dont l'épidémie de Coronavirus a d'ailleurs montré les limites. Je vous prie, Madame la commissaire enquêtrice, de bien vouloir émettre une réserve dans votre rapport d'enquête à l'encontre de toute construction d'un mode de transport câblé pour le Mont Sainte-Odile, contre tout projet de construction et d'aménagement de loisirs dans le massif du Mont Sainte-Odile et contre la création d'un nouvel axe routier Obernai/Lahr et vous transmets l'expression de ma considération respectueuse.

Patrick Hutter
67120 Molsheim

De : Eloi Navarro

Envoyé : jeudi 23 septembre 2021 17:34

À : contact@smpv.org

Objet : A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice : SCOT Piémont des Vosges

Bonjour,

Alors qu'on constate que le tourisme est un bien mauvais choix d'investissement car il le premier touché en période de crise, les élus Alsaciens s'entêtent à en faire la clé du développement économique local. Les décennies à venir nous promettent pourtant leur lot de nouvelles crises. Et il faudra à nouveau secourir tout un secteur bancal avec de l'argent public.

Le tourisme est aussi loin d'avoir pris le virage de la transition énergétique puisqu'il repose, sans remise en question, sur des transports majoritairement en voiture et en avion. Il est temps de privilégier un développement local au service des habitants et de leur vie quotidienne.

Ce nouveau Scot ne doit enfin pas servir de cheval de Troie pour introduire un éventuel projet de téléphérique vers le mont Sainte Odile, comme peut le laisser sous entendre la phrase "**Permettre la réalisation d'un transport en site propre vers le Massif du Mont Sainte-Odile**". La montagne n'a pas vocation à devenir un parc d'attraction.

Cordialement,

Eloi Navarro

De : jacquelyn warner

Envoyé : vendredi 24 septembre 2021 11:52

À : contact@smpv.org <contact@smpv.org>

Cc : Vandemeulebroecke Erik

Objet : PROJET MONT ST ODILE

Bonjour.

Je voudrais vous exprimer mes sentiments concernant ce projet de téléphérique /télécabine.

Nous sommes CONTRE ce projet pour les raisons écologiques et financières.

Nous pensons qu'il serait beaucoup plus raisonnable d'organiser les navettes électriques au départ des différentes communes afin de respecter l'environnement et par la meme occasion, partager les gains économiques du tourisme entre les différentes communes desservies.

Cordialement,

Jacquelyn Warner
Erik Vandemeulebroecke

Blueberry Hill

F-67140 Eichhoffen,France

De : genevieve.monnet

Envoyé : vendredi 24 septembre 2021 18:12

À : contact@smpv.org

Objet : Participation à l'enquête publique concernant le téléphérique planifié pour le Mont St Odile

Madame, Monsieur

Avis défavorable à ce grand projet qui dénaturera ce site exceptionnel, voué au recueillement et au silence, et qui dénaturera aussi l'environnement avec les installations bétonnées et métalliques qui seront construites, menaçant les espaces naturels de l'endroit.

L'idée de navettes partant des villes environnantes qui ont déjà des infrastructures de parkings me paraît plus respectueuse de l'environnement et des cultures et végétations locales du site et de ses environs.

Donc avis défavorable pour cette construction

Merci pour cette enquête qui nous donne la possibilité d'exprimer notre avis.

Avec tout mon respect

Geneviève Monnet

67140 EICHHOFFEN

-----Message d'origine-----

De : Peter EINERMANN

Envoyé : samedi 25 septembre 2021 10:18 À :

contact@smpv.org Objet : Téléphérique Mont Saint Odile

Madame

Nous venons de prendre connaissance d'un projet de téléphérique au Mont Saint Odile.

Ce projet nous semble complètement insupportable d'un point de vue historique d'une part et environnemental d'autre part.

Nous ne pouvons croire que les bâtiments de France aient accepté ce projet alors que dans notre commune d'Ottrott on nous demande de respecter des règles strictes de construction individuelle et de couleur.

D'autres possibilités existent beaucoup plus écologiques : renseignez-vous.

Merci de prendre en compte notre avis.

Famille Einermann,

67530 Ottrott

De : Marie-Christine HIRSCH
Envoyé : samedi 25 septembre 2021 11:07
À : contact@smpv.org
Objet : Projet de téléphérique

Bonjour,

Ce message pour vous faire part de mon opposition au projet de téléphérique reliant le Mont Ste Odile.

Il faut préserver la tranquillité, la spiritualité du lieu. Il faut certes encourager le tourisme, mais avec des moyens les moins invasifs possibles

(les navettes électriques sont plus souples d'usage, et plus polyvalentes).

Marie-Christine Hirsch

De : Francois Jacques
Envoyé : samedi 25 septembre 2021 17:44
À : contact@smpv.org
Objet : Téléphérique Mont Saint Odile

Bonjour,

Je suis opposé à la réalisation d'un téléphérique pour relier la carrière de Saint Nabor au Mont Saint Odile. Cet environnement doit être préservé et ne pas dénaturer ce lieu de la chrétienté en respect pour la foi des pèlerins qui sont attachés au Mont Saint Odile. L'accès est facile par la route et ne justifie en aucun cas un tel équipement.
Jacques François

67201 Eckbolsheim



Garanti sans virus. www.avast.com

De : Walther Hubert

Envoyé : samedi 25 septembre 2021 18:20

À : contact@smpv.org

Objet : téléphérique St Odile

Une idée comme une autre de dépenser de l'argent! Quel peut être un rendement financier à court et long terme de ce type de projet? sachant qu'il faut en faire la maintenance et renouveler l'équipement . Si un tel téléphérique permet le transport d'un lieu très habité à un autre je ne pense pas que ce soit le cas du Mt St Odile.

Une ânerie de plus , les élus n'ont-ils rien d'autre à faire ?

De : yvette.michel.beck.hartweg

Envoyé : samedi 25 septembre 2021 21:11

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique Mt Ste Odile

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je pense que le projet de téléphérique St Nabor- Mt Ste Odile, au lieu de régler les questions environnementales dans le massif comme on nous l'annonce, ne ferait que les amplifier :

- 1) La présence d'un téléphérique serait une attraction touristique en soi et augmenterait énormément le nombre de visiteurs. Il en serait fini de la quiétude des lieux, ainsi que celle de la commune de St Nabor et des villages avoisinants qui connaîtraient une énorme augmentation de la circulation concentrée sur cette endroit, au lieu d'être répartie en plusieurs accès autour du massif comme c'est le cas actuellement.
- 2) Cette augmentation de fréquentation sera provoquée volontairement : les termes des textes le disent : **mise en valeur** du Mt Ste odile. Je comprends par là non une mise en valeur culturelle ou religieuse, mais bel et bien **économique** qui serait orchestrée par la famille Mack dont c'est le métier, avec l'aide des grands groupes de restauration et d'hébergement. Les responsables de ces entreprises figurent déjà sur des photographies avec l'évêque de Strasbourg. Ceci ne se ferait pas dans l'intérêt général, mais à leur profit économique.

(L'étape suivante sera-t-elle un téléphérique entre le MSO et Europa Park ?)

- 3) Je proposerais plutôt en alternative, pour diminuer le nombre de voitures au MSO et en même temps lui garder sa nature de lieu de calme dans la nature, des navettes partant des gares de la ligne Strasbourg-Sélestat par Molsheim et desservant les bourgs viticoles situés sur le trajet : Obernai, Boersch Ottrott St Nabor St Jacques MSO ; Barr Andlau MSO à réfléchir. Pourquoi pas aussi des navettes au départ de Strasbourg et Colmar ? Avec continuation possible vers le champ du feu, y compris en hiver. Cette solution ne nécessiterait pas d'infrastructures très lourdes et très coûteuses, contrairement au téléphérique.

Veuillez agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Yvette Beck-Hartweg

67650 Dambach la Ville

De : Geoffrey PIZELLE

Envoyé : dimanche 26 septembre 2021 11:05

À : contact@smpv.org

Objet : Lettre d'opposition au projet de téléphérique vers le Mont Saint Odile

Importance : Haute

Bonjour,

Ci-dessous une copie de la lettre jointe.

Bonne réception.

PIZELLE Geoffrey

67530 SAINT-NABOR

Mme la commissaire enquêtrice

Siège du PETR

38 rue du Maréchal Koenig

67210 OBERNAI

Madame la commissaire enquêtrice,

Je voulais vous manifester **mon opposition au projet de montée en téléphérique au Mont Saint-Odile.**

Etant habitant de Saint-Nabor, je ne vois aucune utilité à la mise en œuvre de ce projet.
Voici mes arguments :

- un projet qui ne tient pas compte de l'environnement : destruction de la forêt, construction de pylônes et passage de câbles, bétonisation pour la création des 2 gares.
- un projet qui va dénaturer et mettre en péril une faune et une flore protégées

- un projet qui ne tient pas compte des riverains : avec une gare unique de départ, la circulation et le tourisme de masse va se regrouper sur la commune paisible de Saint-Nabor. Il va bien sûr s'en suivre la pollution du site et des alentours, ainsi que l'insécurité pour tous les jeunes enfants du village.

- un projet financier très cher, qui ne rapporterait rien aux villages voisins hormis des nuisances. Ce projet ne modifiera en rien le rayonnement touristique et l'économie du territoire. En effet, les retombées économiques reposent très largement sur le capital naturel et paysager du Piémont des Vosges, ce qui ne sera plus le cas.

Il n'y a clairement eu aucune réflexion sur la faisabilité d'un autre projet qui correspondrait bien mieux aux attentes environnementales du monde actuel.

Par exemple des navettes électriques avec différents départ (Obernai, Rosheim, Molsheim, Barr...) en utilisant des parkings déjà existants. Ce qui d'une part diminuerait considérablement l'empreinte carbone et les nuisances sonores principalement pour les habitants de Saint-Nabor, et d'autre part éviter de gaspiller de l'argent pour un projet complètement déconnecté du réel.

En espérant vraiment que ce projet ne puisse aboutir, je vous prie d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de mes sincères salutations.

PIZELLE Geoffrey

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : dimanche 26 septembre 2021 15:36

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Projet téléphérique Mont Ste Odile

Service : service default

Nom : DE PONTAC

Prénom : Nathalie

Adresse :

Code 59000

postal :

Commune : Lille

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Projet téléphérique Mont Ste Odile

Message : Comme beaucoup, nous venons régulièrement marcher et surtout nous recueillir au mont Ste Odile. Cet été encore, nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de touristes. Le premier impact est sur les parkings qui débordent, mais aussi sur l'atmosphère du site. A l'origine, le Mont est un lieu de recueillement et force est de constater que ça ne peut pas être le cas en pleine période touristique.

Ce projet nous fait peur, car nous imaginons tt de suite les téléphériques vomissant des touristes encore plus nombreux et le site défiguré en étant envahi. Halte au tourisme de masse dans de tels lieu. La nature y est magnifique et il est de notre devoir de la préserver.

Merci de tenir compte de tous les avis.

Nous espérons avoir encore le plaisir de venir au Mont, dans de bonnes conditions. Nathalie

De : Marie-Christine Leh
Envoyé : dimanche 26 septembre 2021 16:52
À : contact@smpv.org
Objet : enquête publique

Mme la Commissaire enquêtrice

Nous nous permettons de reprendre les deux sigles pour les analyser à notre façon :

PETR → A l'heure actuelle, l'équilibre se doit d'être respecté en cherchant dans les valeurs importantes qui se sont d'autant plus révélées au sortir de la crise sanitaire : respect du vivant, conservation du patrimoine et responsabilité vis à vis des générations à venir

SCOT → cohérence entre les enjeux climatiques et écologiques majeurs et les choix économiques

Le Mont Sainte Odile doit rester avant tout un lieu de recueillement et de ressourcement au milieu d'une nature préservée (au mieux). Pas de foire touristique, pas d'encouragement au tourisme de masse avec béton et colosse de métal. Mais éducation à l'utilisation de transport en commun (navettes électriques), à la marche (accès à pied possible de bien des endroits à combiner avec les navettes) et au vélo avec ou sans assistance (ce qui ne peut que contribuer à une meilleure santé)

Carrières de Saint Nabor : respecter l'arrêté de 2018. Pourquoi pas envisager la création d'une maison de la nature dédiée aux batraciens et aux oiseaux nicheurs!

Valoriser le site en aménageant des espaces avec des moyens simples (sans grands frais financiers) comme ceux préconisés par l'association Hortus qui est à l'origine de programmes vertueux en Allemagne et en Suisse. Ceux-ci démontrent que chacun d'entre nous peut contribuer à la biodiversité avec peu de moyens. La

OBS INT 31

carrière pourrait ainsi avoir une portée pédagogique pour un public de plus en plus sensible et contribuer à la sensibilisation des jeunes (et des moins jeunes)

En résumé : nous proposons d'envisager sérieusement la mise en place de navettes électriques ou à hydrogène pour la montée au Saint Odile, l'encouragement à l'activité physique pour une meilleure santé et la valorisation des carrières en respectant la biodiversité et la spécificité du lieu.

Profitons de l'opportunité qui est donnée pour affirmer des choix respectueux de la nature et du patrimoine.

Cordialement ! Mme et M. Leh

Klingenthal, le 26 septembre 2021

Mme et M. Leh

67530 Klingenthal

Mme la Commissaire enquêtrice

Nous nous permettons de reprendre les deux sigles pour les analyser à notre façon :

PETR → A l'heure actuelle, l'équilibre se doit d'être respecté en cherchant dans les valeurs importantes qui se sont d'autant plus révélées au sortir de la crise sanitaire : respect du vivant, conservation du patrimoine et responsabilité vis à vis des générations à venir

SCOT → cohérence entre les enjeux climatiques et écologiques majeurs et les choix économiques

Le Mont Sainte Odile doit rester avant tout un lieu de recueillement et de ressourcement au milieu d'une nature préservée (au mieux). Pas de foire touristique, pas d'encouragement au tourisme de masse avec béton et colosse de métal. Mais éducation à l'utilisation de transport en commun (navettes électriques), à la marche (accès à pied possible de bien des endroits à combiner avec les navettes) et au vélo avec ou sans assistance (ce qui ne peut que contribuer à une meilleure santé)

Carrières de Saint Nabor : respecter l'arrêté de 2018. Pourquoi pas envisager la création d'une maison de la nature dédiée aux batraciens et aux oiseaux nicheurs !

Valoriser le site en aménageant des espaces avec des moyens simples (sans grands frais financiers) comme ceux préconisés par l'association Hortus qui est à l'origine de programmes vertueux en Allemagne et en Suisse. Ceux-ci démontrent que chacun d'entre nous peut contribuer à la biodiversité avec peu de moyens. La carrière pourrait ainsi avoir une portée pédagogique pour un public de plus en plus sensible et contribuer à la sensibilisation des jeunes (et des moins jeunes)

En résumé : nous proposons d'envisager sérieusement **la mise en place de navettes électriques ou à hydrogène pour la montée au Saint Odile, l'encouragement à l'activité physique pour une meilleure santé et la valorisation des carrières en respectant la biodiversité et la spécificité du lieu.** Profitons de l'opportunité qui est donnée pour affirmer des choix respectueux de la nature et du patrimoine.

Cordialement ! Mme et M. Leh

Klingenthal, le 26 septembre 2021

Mme et M. Leh

67530 Klingenthal

De : Anne LACROIX

Envoyé : dimanche 26 septembre 2021 18:30

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique SCOT du Piémont des Vosges

Madame, c'est avec une très grande inquiétude que j'ai pris connaissance du projet de révision du SCOT et plus particulièrement du projet en lien avec le Mont Sainte Odile (MSO).

Le projet de téléphérique au départ de Saint Nabor me laisse perplexe. Le projet laisse à penser que les voitures qui polluent sur les parkings du MSO ne polluent plus lorsqu'elles stationnent à St Nabor. Je ne vois pas la logique d'un tel raisonnement. La création d'un parking unique dans les carrières aurait pour effet une concentration du flux de voitures sur des petites routes absolument pas dimensionnées pour une telle circulation. La pollution sonore (passage incessant des voitures), la pollution visuelle (création du parking et du téléphérique), la production de déchets générés par les touristes, seraient supportés par St Nabor, village de 500 habitants à peine qui n'en tirera aucun bénéfice financier car le village ne possède aucun commerce.

Bétonner le massif (création du parking et du téléphérique) que l'on cherche à protéger me semble totalement contradictoire. Les carrières de St Nabor sont un atout à développer. Son écosystème unique intéressait déjà l'Université de Strasbourg il y a 30 ans. Un projet de valorisation botanique permettrait d'attirer des touristes mais avec un flux plus maîtrisé de visiteurs.

Si l'on souhaite limiter le nombre de voitures présentes au MSO, on pourrait imaginer un système de navettes au départ des gares d'Obernai, Barr, Rosheim, Molsheim. Le grand plan hydrogène européen pourrait largement contribuer à financer des bus à hydrogène. Il faudrait, pour que le système fonctionne, des tarifs raisonnables et des dessertes très régulières pour inciter les gens à délaissé leur voiture de façon volontaire. On pourrait imaginer desservir tout le massif du MSO. Car le mont Sainte Odile n'est pas un but en soi pour le visiteur, il est le départ de nombreuses balades sur tout le massif, Champ du Feu inclus.

Le MSO est par ailleurs un lieu à caractère cultuel, qui accueille toutes les personnes qui souhaitent pratiquer leur foi. Il est indispensable que l'accès au MSO reste libre d'accès et gratuit pour tous à ce titre.

Cordialement,

Anne Lacroix

53000 Laval

De : Viviane LIBS

Envoyé : dimanche 26 septembre 2021 22:35

À : contact@smpv.org

Objet : Téléphérique du Ste Odile

Bonjour,

Je suis absolument contre ce projet de téléphérique ou télécabine au Mont Ste Odile. Ce projet va complètement dénaturer le paysage. Dès que les travaux auront commencé, plus moyen de retour en arrière, même si le projet était abandonné, pour une raison ou une autre : une fois que la montagne est bétonnée, elle le reste. L'écosystème (faune et flore) va être fortement perturbé. Ce projet ne peut pas résoudre les problèmes de circulation dans tout le massif, puisqu'il n'a qu'une seule destination. La gare de départ du téléphérique va nécessiter un énorme parking et va générer un trafic routier infernal pour les riverains.

De plus, si on prend en exemple d'autres téléphériques déjà en service ailleurs, il faut s'attendre à ce qu'il ne puisse pas être en service les jours de mauvais temps, lors de fortes pluies, vents forts...

Je pense également que le contribuable va payer une grosse note, alors qu'au final c'est une société privée qui va en bénéficier ! Ce projet n'est pas rentable.

Le contribuable va en payer la note inutilement, et la nature aussi !!!

Abandonnez ce projet, c'est tout ce que je demande.

Cordialement,

Libs Viviane

De : KORN SABINE

Envoyé : lundi 27 septembre 2021 15:17

À : contact@smpv.org <contact@smpv.org>

Objet : Projet de téléphérique Mont Sainte Odile

Madame la commissaire enquêtrice,

Je suis habitante de Saint Nabor et je suis l'évolution du projet de téléphérique visant à relier Saint Nabor au Mont Sainte Odile. Venir vivre à Saint Nabor c'est faire un choix, celui du calme, de la proximité de la nature. Je monte à pied au Mont Saint Odile deux fois par semaine en plus de mes promenades dans le massif: Niedermunster, Saint Jacques, Chateau d'ottrott, point de vue de l'Elsberg....

Dans ce contexte c'est avec un certain effroi que j'ai accueilli l'information relative au projet de téléphérique...J'ai d'abord cru à une plaisanterie tant cette idée semble saugrenue. Puis j'ai examiné les motifs qui ont pu conduire à envisager un tel choix.

En résumé, il s'agirait de poursuivre un objectif de développement durable au regard de la fréquentation importante du Mont.

*** Sur le développement durable.**

J'y voit surtout une **catastrophe écologique durable**. Le site regroupe une faune et une flore importante.

L'implantation de pylônes et le bétonnage qui en résulte, l'installation des gares de départ et d'arrivée ne vont pas dans le sens d'une préservation des espèces bien au contraire.

Je ne parle même pas du préjudice visuel. Toute cette belle ligne arrondie du mont cassée par des pylônes et des cabines est une vision cauchemardesque.

Non seulement l'habitat des espèces sera saccagé mais les nuisances liées au bruit, vibrations et mouvements du téléphérique les feront fuir.

***Réchauffement climatique.**

- Déforestation et béton.

Votre projet fait référence au réchauffement climatique. Il est désormais prouvé scientifiquement que les arbres sont les meilleurs "climatiseurs". Or le projet de téléphérique aboutit à déforester et à bétonner ce qui va à l'encontre de l'objectif visant à limiter le réchauffement.

- Transport en site propre.

L'installation viserait à acheminer les 800 000 à 900 000 visiteurs selon vos chiffres .

Ce nombre de visiteurs semble largement surestimé. Il serait plus fréquenté que le Haut Koenisbourg, qui lui, est proche de la montagne des singes et des aigles ?

Je monte au Mont Sainte Odile à pied deux fois par semaines, et ce toute l'année. S'il est exact que la fréquentation est importante en été (4 mois au maximum) , le reste de l'année il n'y a que très peu de monde.

Je doute donc de la rentabilité du téléphérique sur 4 mois dans l'année au mieux ! Par contre s'il était en place, les nuisances générées par sa présence dureraient bien toute l'année.

Sur ce point, des navettes (électriques ou non) partant des parkings des gares existantes (Rosheim, Molsheim, Barr, Obernai...) semble être un choix plus judicieux et bien moins coûteux.

Il permet en effet d'utiliser des infrastructures déjà existantes (parkings) et de ne pas bétonner d'avantage. L'utilisation des navettes permet d'adapter le nombre de rotations en fonction du flux des touristes. Il permet aussi la découverte d'autres centres d'intérêts locaux en créant des points d'arrêts intermédiaires sur le parcours.

***Rentabilité.**

Derrière ce projet que l'on essaie de faire passer pour écologique se cachent évidemment des intérêts financiers . L'objectif est de "rentabiliser" le Mont Sainte Odile. Faut t'il rappeler qu'un lieu de spiritualité devrait être éloigné de toute préoccupation mercantile ? Mais là, je sais que je fais preuve de naïveté.

Ce qu'il y a de terrible c'est qu'il suffit de réfléchir pour se rendre compte que ce projet pharaonique n'est pas rentable. En effet :

- la fréquentation est bien trop sur évaluée.

-Pour permettre une certaine rentabilité il faudrait faire payer le billet de téléphérique très cher. Bon nombre de personnes renonceraient donc et le nombre de visiteurs chuterait.

-Les installations devront être révisées et entretenues toute l'année pour garantir la sécurité des usagers, même peu nombreux. Il s'agit ici de coûts fixes, quelle que soit la fréquentation.

Sur cet aspect encore, les navettes sont un avantage. Leur nombre, leur entretien sera modulable en fonction de la fréquentation. Le prix du billet pour l'utilisateur sera sans aucun doute moindre dans la mesure où il n'y aura pas de gros investissements à rembourser. Il pourra donc être incitatif à utiliser ce transport en commun.

Il y a d'autres moyens de faire rentrer de l'argent dans les caisses. Plutôt que de dépenser des sommes indécentes pour un projet non rentable et écologiquement aberrant, il conviendrait de réfléchir à une meilleure valorisation des infrastructures déjà en place. A titre d'exemple, les 3 grands parkings existants au niveau du Saint Odile sont actuellement gratuits. Les rendre payants permettrait de générer une rentrée d'argent non négligeable.

En tout état de cause, avant de commencer des travaux de destruction du site naturel, la mise en place d'un parking payant permettrait d'évaluer la réelle fréquentation du Mont et de réaliser que la mise en place d'un téléphérique n'est pas justifiée.

***Flux routier.**

Le projet prétend diminuer le flux routier.

Pour ce qui concerne l'accès au Mont Sainte Odile, il concentre simplement les véhicules sur la commune de Saint Nabor avec toutes les nuisances qui en résultent.

Il ne règle pas les problèmes d'accès au massif de manière plus générale, et notamment l'accès au champ du feu complètement engorgé à certaines périodes de l'année.

Ici encore l'installation de navettes avec différents points de départ permettrait de limiter la circulation routière sans créer de concentration à un seul endroit.

*** Patrimoine.**

Le Mont Sainte Odile est un haut lieu du patrimoine Alsacien (Couvent, mur païen, vestiges néolithiques...). Il est assimilé à un lieu de retraite et de spiritualité. Son accès se fait traditionnellement à pied. Toutefois, il est évident qu'il faut en permettre l'accès à des personnes ne pouvant ou ne voulant pas se déplacer à pied. Mais l'accès doit respecter l'esprit du lieu.

Il ne s'agit pas d'une station de ski ! Le moyen d'accès ne doit pas avoir d'impact sur le calme du site.

Dans l'espoir d'être entendue,

Cordialement,

Sabine KORN.

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 27 septembre 2021 17:28

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Cable sur le Mont d'Odile

Service : service default

Nom : Nebiker

Prénom : Ruth

Adresse :

Code 4052

postal :

Commune Basel

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Cable sur le Mont d'Odile

Message : De construire un cable sur le mont d'odile détruit l'atmosphère mystique sur et autour le massif. C'est très dommage. Autour il y a déjà assez d'attraction pour la masse des touristes. Laissez donc c'est petit endroit tranquille à la masse et aux investissements inutiles!

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 27 septembre 2021 18:11

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Téléphérique Mont St Odile

Service : service default

Nom : SCHEECK

Prénom : Sophie

Adresse :

Code 77694

postal :

Commune : KEHL ALLEMAGNE

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Téléphérique Mont St Odile

Message : Bonjour,

Je pense que c est une aberration d installer un téléphérique pour relier le Mont St Odile. Outre la pollution visuelle je pense que ce n est pas bon pour la sauvegarde environnementale.

De : Patrick Wigand

Envoyé : lundi 27 septembre 2021 18:20

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique pour la révision du SCot du Piémont des Vosges

Madame la Commissaire,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur la projet de révision du SCot du Piémont des Vosges, je me permet de vous faire part de mon observation sur le projet de valorisation du Mont Sainte Odile.

Je m'appuie sur le paragraphe 6.2.2 de la Partie 3 du Rapport de présentation (pages 109 et suivantes) . Une copie d'écran de l'extrait concerné est joint au présent mail.

Je m'interroge sur la contradiction frappante qui se dégage à la lecture des documents de présentation. En effet, le schéma de cohérence territorial affiche d'une part la volonté forte de préserver les paysages et les "perspectives visuelles" (page 23 du DOO), et d'autre part suggère la création d'un transport aérien par câble pour desservir le Mont Sainte Odile.

J'invite les personnes dont mes propos rendraient perplexe, de se rendre sur les domaines skiables des Alpes ou même des Vosges pour constater à quel point les paysages ont été défigurés par les installations de remontées mécaniques.

Le transport par câble est nécessairement aérien et par conséquent visible à plusieurs kilomètres. Un tel équipement nécessiterai aussi de créer une saignée dans le domaine boisé. Ou est la préservation du "paysage" ? ou est la préservation de la "perspective visuelle" ?

OBS INT 37

La recherche d'une alternative à la voiture est louable dans le contexte climatique que nous connaissons mais d'autres solutions existent et doivent être explorées : navettes en bus électriques, accès réservé au véhicules peu ou pas polluant (électrique),...et oui ça existe ! A l'instar des restrictions mises en place et à venir dans les grandes villes au moyen de la vignette Crit'air.

Je vous remercie de bien vouloir enregistrer mes observations dans le cadre de cette enquête.

En vous adressant mes salutations sincères.

Patrick WIGAND

67201 ECKBOLSHEIM

6.2.2 Valoriser le Massif du Mont Sainte-Odile :

Le massif du Mont Sainte-Odile est le lieu touristique le plus fréquenté du Piémont des Vosges. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude pour pallier les difficultés que rencontre ce site.

Les objectifs poursuivis par le SCoT visent notamment à :

- Améliorer la qualité de fonctionnement du Massif du Mont Sainte-Odile :

L'EIE révèle plusieurs dysfonctionnements en matière de sécurité, routière et piétonne, mais aussi l'importance de l'usage de la voiture pour accéder au site.

Dans ce contexte, le DOO impose aux collectivités territoriales, projets de territoire et documents d'urbanisme locaux de réduire l'impact sur le réchauffement climatique occasionné par ces quelques 300 000 véhicules/an, notamment en expérimentant d'autres modes, alternatifs à l'automobile **comme par exemple le transport par câble depuis les carrières de Saint-Nabor.**

Il est à noter que le PETR est en charge de mener une étude de faisabilité et programmatique pour ce projet dont l'horizon s'inscrit entre 2020 et 2025.

De : edith.esslinger

Envoyé : lundi 27 septembre 2021 23:10

À : contact@smpv.org

Objet : Projet de téléphérique pour accéder au Mont Ste Odile

Bonjour,

Par le présent mail je vous signale que je m'oppose au projet de téléphérique de St Nabor au Mont Ste Odile car ce projet coute beaucoup trop cher. Il dénature l'ensemble du massif de MSO de manière irréversible. De plus il ne règle pas le problème d'accès à d'autres sites très fréquentés comme le Champ du Feu par exemple.

Il faut privilégier un accès sur les routes existantes avec des transports en commun propres.

Je compte sur vous pour préserver ce merveilleux massif !

Cordialement,

Edith Esslinger

De : sophie metzdesoutter

Envoyé : mardi 28 septembre 2021 13:53

À : contact@smpv.org

Objet : Téléphérique mont Ste Odile

Bonjour

Je tiens à vous faire part de mon désaccord pour la construction d'un téléphérique pour aller au mont Ste Odile.

Salutations distinguées

Monique Metz d'obernai

-----Message d'origine-----

De : Bernard KNITTEL

Envoyé : mardi 28 septembre 2021 13:57 À : contact@smpv.org

Objet : St odile

Nous sommes fortement contre un quelconque télésiège, téléphérique se reliant à la plate forme du Mt Saint Odile
Laissons en lieu de repos et recueillement ce beau site Respectueusement Monsieur knittel bernard Madame
Simone Knittel

Envoyé depuis l'application Mail Orange

-----Message d'origine-----

De : serge.hohwiller <serge.hohwiller@smpv.org> Envoyé : mardi 28 septembre 2021 14:10 À : contact@smpv.org
Objet : projet de téléphérique vers le Mont Sainte Odile

à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice,

Nous vous informons que nous sommes opposés au projet du téléphérique vers le Mont Sainte Odile.

Des navettes à hydrogène, solution alternative réversible et modulable, seraient mieux adaptées aux besoins et aux préoccupations environnementales actuelles.

La pression démographique pèse déjà lourdement sur l'Alsace; épargnons le Mont Sainte Odile.

Veuillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

M.Claire et Serge HOHWILLER

-----Message d'origine-----

De : Alain Halter Envoyé : mardi 28 septembre 2021 14:56 À : contact@smpv.org Objet :
Non au projet de téléphérique du Mont Sainte-Odile

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je suis opposé au projet de téléphérique qui défigurera et dégradera durablement le site du Mont Sainte-Odile.

Avec mes salutations.

Alain Halter

93300 Aubervilliers

De : Marie-Thérèse CAPITAINE
Envoyé : mardi 28 septembre 2021 19:57
À : contact@smpv.org
Objet : Avis sur le SCoT

Monsieur Kubler,
je vous transmets ma contribution,
j'ai procédé à 2 modifications de la version déposée ce matin entre les mains de Mme la
Commissaire-enquêtrice :

- page 1 j'ai enlevé mon adresse de courriel s'il est exact que ces contributions seront mises en ligne
- et j'ai ajouté quelques phrases dans la conclusion .

Je vous remercie d'en prendre acte .
Cordialement mt capitaine

Marie Thérèse CAPITAINE
67210 Obernai

à Madame la Commissaire enquêteur,

Je formule ici mon avis sur le projet de SCoT 2021 du Piémont des Vosges en 4 points

L'OBJECTIF CADRE du SCoT annoncé -DOO page 5- est d'« *accueillir environ 65 000 habitants à l'horizon 2040 tout en poursuivant la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels* ».

En découlent la déclinaison de l'objectif 1, « *l'offre ...en matière d'habitat* » avec la modalité de « *constituer un territoire d'équité et de solidarité* », tout en « *préservant un environnement exceptionnel* », objectifs 2 et 3, en soutenant « *l'économie pour développer l'emploi sans viser de spécialisation* », et en « *développant une mobilité pour tous* », objectifs 4 et 5.

Ma première remarque est que, alors que le territoire a manifestement une vulnérabilité certaine par rapport à l'eau

* quant à une disponibilité suffisante partout d'eau potable, aux risques d'inondation, de coulées de boues, d'effondrements -cf. en ce moment le mur du cimetière de BARR, coté temple...

* que jusque présent des constructions ont été, sont réalisées y compris dans des zones « tampon » (large lit du RosenMEER ... - et pas Rosenbach ! à Rosheim-, l'opération « coeur » d'Obernai et les « Roselières » dans cette ville,)

* que les événements climatiques récents montrent l'amplitude des « désordres » dans les précipitations notamment,

* et que le bétonnage, bitumage est ce qu'il est dans les cités, - aménagements urbains et aménagements des particuliers -, le traitement de cette question est insuffisant.

Le fait d'ailleurs que ce qui touche la vie des personnes, voire leur sécurité, qu'il s'agisse de la problématique de l'eau ou des autres, soit relégué à partir de la page 33 du DOO, et la manière généraliste dont cela est abordé me paraissent préoccupants,

et ce, alors même que la réalité présente risque seulement de s'aggraver : succession de périodes de sécheresses et de pluies qui déstabilisent et durcissent le sol des vignobles et des forêts, sols qui sont moins retenus du fait des coupes forestières et les déracinements d'arbres, du compactage des sols par les engins forestiers et les passages divers, desquels résultent des ravinements importants ... !

La rédaction du point 3.4.2, §3 « Pour favoriser une gestion durable des eaux pluviales, les collectivités territoriales et les documents d'urbanisme locaux limiteront l'imperméabilisation des sols, notamment en instaurant un pourcentage de pleine terre à la parcelle à végétaliser. »,

est symptomatique de la manière généraliste dont le problème des ruissellements est abordé. Il en est de même pour les autres propositions de ce point 3.4.

Pour rappel, la Région Grand Est - dans un avis présent dans le « Recueil des avis » sous forme papier, s'est exprimée dans le même sens « *la gestion des eaux pluviales est à renforcer afin de s'inscrire dans la volonté du territoire de limiter l'imperméabilisation des sols. Il s'agit d'un enjeu important pour préserver la ressource en eau et réduire le risque d'inondation* ».

Les précisions apportées, après ses avis sur la gestion des eaux pluviales, et sur l'économie circulaire et la gestion des déchets notamment sont, à mon sens encore insuffisantes.

Au delà de cet exemple, un des plus frappants pour moi, il me semble que l'on pouvait attendre du SCoT des pistes précises et novatrices s'appuyant sur une volonté politique de faire face au réel au vu de l'urgence d'agir, d'une part, pour prévenir et limiter les conséquences des événements climatiques présents et à venir dont la fréquence et la force sur la planète n'ont, je pense, à ce jour, pas à être démontrés, et d'autre part la nécessité d'agir collectivement quant à la transition énergétique.

On aurait pu s'attendre à lire sur ces questions de l'objectif 3 une titre proche de celui du point 4.6.1 du type « ***Bâtir une stratégie pour faire face à l'évolution climatique et à la transition énergétique inéluctable*** ».

Il n'en est rien et suivent dans ce point 3, outre quelques préconisations plus précises, une énumération d'orientations, de conseils, parfois de généralités, qui reportent sur les collectivités le soin de la réflexion, de la recherche de pistes de solutions .

Pour rappel le SCoT est un « projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique... » -<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-lamenagement-dun-territoire>.

Le seul aspect « projet », qui par ailleurs mobilise beaucoup d'énergies et de financements, apparaît être celui relatif au Mont St Odile.

Manifestement, l'énergie et les financements ont été mobilisés ailleurs.

Deuxième remarque : Dans le même ordre d'idée, manquent, dans ce projet de SCoT, me semble t il, un questionnement sur la capacité de résilience du territoire, de même que de claires et fortes propositions « d'innovation sociale » .

Je citerai cet exemple : Un mot d'ordre sur le secteur depuis 2 ans « consommer local » ... c'est à dire, aussi, ... vendre chinois ! ...

Quid de « Produire local » ce qui est nécessaire aux besoins de base de la population, autant que faire se peut bien sûr ?

La capacité de résilience d'un territoire dans les zones de turbulence climatiques, voire sociales dans lesquelles nous sommes entrés, ne justifierait elle pas de s'investir sur cet aspect : être en mesure d'assurer à la population des approvisionnements de base locaux ?

Cela pourrait passer par des mesures favorisant l'émergence et le soutien de la création d'activités de production ou transformation locales : activités de maraîchage , ateliers relais pour de « jeunes » créateurs - Vérification faite sur le 3 Communautés de communes : Barr- Pays St Odile- Rosheim : aucune solution existante pour l'instant pour le créateur à qui j'avais conseillé la démarche- ... il continue de fabriquer des aliments transformés dans son appartement avant d'aller les vendre sur les marchés !

N'y aurait il pas lieu de générer une ambition, par exemple

- * de développement du maraîchage, le plus possible en bio, pour fournir de manière saine et locale les restaurations scolaires, Ephad, hôpitaux sur le territoire,
 - * de généralisation de la collecte de déchets organiques et de la mise de place de plate- formes de compostage communes,
 - * de l'activation et du soutien d'initiatives dans le domaine de l'économie circulaire
 - * d'initiatives communes en matière de production d'énergie localement etc.../ ?
- Une volonté politique affirmée dans ces domaines ne trouverait elle pas sa juste place dans le SCoT ?

Il semble que la recherche de « l'attractivité » touristique soit le maître mot de ce SCoT ... continuer avec ce qui a « marché » traditionnellement jusque présent : hôtellerie -restauration, viticulture, commerces en lien avec le tourisme .
Quid alors de l'ambition affichée ne pas « viser de spécialisation » dans le développement de l'économie et de l'emploi ?

Troisième remarque : Il me semble que nous sommes à une époque où il y a lieu de renouveler la manière de se vivre sur les territoires et que ce SCoT, dans son esprit, n'y participe pas .

Il est parlé de l'importance du « numérique », mais la 1ère donnée n'est elle pas l'information, la sensibilisation et la responsabilisation de la population, localement, aux enjeux qui sont devant nous ?

Je note qu'il n'en est pas question dans ce SCoT.

La balle n'est pourtant pas que dans le camp des élus quant à l'adoption ou la proposition de pratiques plus vertueuses... ou simplement réalistes, ou bien novatrices .

S'agissant toujours d'information, j'ajoute que le dossier du Mont St Odile se présente comme le contre-exemple de référence quant à l'information due aux populations, encore plus à notre époque .

Une information de base « officielle » absente des élections cantonales, et qui serait restée très confidentielle si elle n'avait pas été « dénichée » par quelques curieux !

Et encore maintenant une information non crédible : « *il n'y a pas de projet de téléphérique* » alors qu'il est constaté qu'il est question ici et là de « transport par câble » et que les études en cours ne concernent que le « transport par câble », le transport par navette électrique ou autre, au départ des gares jusqu'en haut du Mont, ou autre piste, n'ayant à ma connaissance pas donné lieu à étude .

J'en déduis que le choix serait donc entre « transport par câble » et « transport par câble » !! et sans consultation, ni même information .

On ne peut se plaindre de la diffusion de « fausses nouvelles » quand l'information de base n'est pas donnée, et elle ne l'était pas dans le flyer du PEPR diffusé il y a quelques mois.

Une information claire était demandée par l'instance de Sélestat - Recueil des actes-. Son absence ne peut être que dommageable à l'ensemble de la démarche. Elle n'aboutit pas à renforcer la confiance des citoyens à l'égard de leurs élus !

Quatrième remarque : « Définir une stratégie globale de développement touristique centrée autour d'un projet de valorisation du massif du Mont Sainte-Odile en lien avec le massif du Champ du Feu » cf. PADD .

N'y a t il pas lieu de s'étonner de cette ambition, quand le problème de départ de la démarche est le constat de la sur-fréquentation du Massif et du Mont et l'importance dès à présent des nuisances environnementales, notamment liées aux piétinements (vélos inclus) ?

Le dossier du Mont Ste Odile n'est, certes, pas simple à aborder.

N'y avait-il, n'y aurait-il pas, d'autant plus, lieu d'associer à la réflexion, de manière active et ouverte, les représentants des associations, organismes qui œuvrent dans ses abords et sur ses pentes, avec chacun leur compétence et connaissances du milieu : Club Vosgien, LPO, Alsace Nature, associations environnementales locales dont Nature et Vie, l'ONF, les chasseurs ... ?

L'objectif est il de les « associer » à l'occasion d'une concertation réglementaire, une fois le dossier bouclé ou en passe d'être bouclé, comme cela se passe trop souvent ?
... ou bien ce dossier est il « chasse gardée », domaine des seuls techniciens dans une approche essentiellement technocratique ?

Rien sur l'écotourisme : A-t-il été envisagé que le Mont, tout comme le Champ du Feu ou simplement ce dernier donnent lieu à des initiations à la Nature, à l'environnement à destination des scolaires et du tout public ?

Quid de la « valorisation des carrières de St Nabor » 4.6.2, alors qu'un arrêté préfectoral protège des espèces qui y nichent et qu'elle est un réservoir de diversité biologique protégé par un arrêté de biotope ?

Quid de la liaison Est ouest pour rejoindre le Mont qui devrait être moins que jamais d'actualité ?

Conclusion : Un beau travail de diagnostic a été fait et les préconisations ne paraissent pas suffisamment à la mesure des problèmes que va rencontrer le territoire d'une manière spécifique dans les domaines précités (évolution climatique) et d'une manière générale (transition énergétique) .

L'absence de communication, par moment, l'absence d'information fiable à d'autres, sur le dossier du Mont Saint Odile me paraissent préoccupantes.

Elle ne permettent pas de se rassurer sur le risque de « marchandisation » du Mont. L'accès du Mont St Michel, lui, en partie haute, est payante-Caisse des Monuments historiques. Elle contribution correspond finalement à une participation à l'entretien du site. Cette solution me paraît préférable à toute solution qui pourrait être envisagée ou bien l'est, d'installation de commerçants au sein de la partie ceinturée du St Odile.

La philosophie d'approche de la thématique me semble dépassée quand elle ne se donne pas les moyens d'activer et de s'appuyer, aussi, sur l'intelligence collective des citoyens 55.

N'y en aurait il pas sur ce territoire ?

Je vous remercie de votre attention .

De : Béatrice Klein-Halter

Envoyé : mardi 28 septembre 2021 15:19

À : contact@smpv.org

Objet : Non projet Mont St Odile

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je suis totalement défavorable au projet de téléphérique du Mont St Odile.

Un système de navette électrique, adapté à la stricte demande, depuis Obernai, où se trouve par ailleurs une gare, me paraît bien plus souple, moins coûteux, et surtout moins destructeur.

Recevez, Madame, mes salutations respectueuses.

Béatrice Klein - Halter

De : elisabeth.gros

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 11:58

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique projet téléphérique Mt Ste Odile

Madame Elisabeth Gros

67200 Strasbourg

J'ai eu connaissance du projet de téléphérique reliant une zone qui avait été classée (les carrières de Saint-Nabor) au mont Ste Odile.

Dans le cadre de l' enquête publique qui a été lancée je souhaite vous envoyer mes remarques:

le site va dénaturer l'environnement d'un lieu (Mont Sainte Odile) qui a été hautement spirituel depuis des siècles et qui risque d'être envahi par un tourisme de masse avec tous les dangers d'installer des attractions qui vont dénaturer ce site touristique.

Le Scot passe sous silence l'impact du **projet de transport câblé en site propre prévu sur les anciennes carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor**, site classé arrêté préfectoral de protection de biotope pour la présence d'espèces animales et végétales protégées.

Il ne faut pas augmenter le chiffre des touristes hors de l'intérêt de l'histoire installée sur ce site.
Elisabeth gros

-----Message d'origine-----

De : Humbert Catherine

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 15:34 À :

contact@smpv.org Objet : Téléphérique Saint Nabor

Je suis absolument contre ce projet de téléphérique qui n'a aucun sens à mes yeux, ni financier, ni écologique.

Cette construction va encore davantage détruire la montagne, l'implantation de pylones va défigurer le paysage. Il détruira au passage tout l'équilibre écologique qui s'est installé dans les carrières. Ne parlons pas du coût démentiel de ce projet. Si le Saint Odile est fréquenté, il l'est surtout par des gens de passage qui vont ensuite se promener aussi bien aux alentours que vers le champ du feu.

On interdirait l'accès à la montagne? Où a-t-on vu cela? Même pas au Haut Koenigsbourg qui est bien plus fréquenté! Il n'y a aucune raison que la population de Saint Nabor en fasse les frais avec toutes les nuisances que cela va engendrer et aucune raison se mettre au service de l'Evêché! Il y a peut-être mieux à faire en terme de dépenses publiques que ce projet qui n'a aucun sens.

Catherine Humbert

De : COMPTE YAHOO !!!

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 16:15

À : contact@smpv.org

Objet : Projet téléphérique

Après avoir lu les tenants et les aboutissants, je m'insurge contre ce projet. Quand on se dit préoccupé par l'environnement, la pollution ou l'écologie et qu'on propose de dévaster et défigurer un pan de montagne sur un site emblématique et sacré, de saccager la faune et la flore pour un parking hors norme qui restera inoccupé hors vacances, sous couvert d'apporter une solution à une forte pollution automobile (curieux, on ne parle pas des motos qui font des allers-retours pour le plaisir !!!) , il est évident que la citoyenne et contribuable que je suis, qui aime se promener dans ce lieu si beau qu'est le massif du Mont ste Odile, ne peut que déplorer l'incohérence du projet et soupçonner une grosse machinerie financière; après tout c'est la mode en ce moment !!! La proposition de navettes gratuites me semble être un projet honnête, simple, économique et RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT.

A.Arnaud

De : Philippe JEUDY

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 16:29

À : contact@smpv.org; n.ernst@barr.fr

Cc :

Objet :

Sauvegarde du Mont Ste Odile

Projet de téléphérique

Outre l'argumentation développée par Alsace Nature, nous nous demandons:

A qui profite ce crime?

Dénaturer ce magnifique site, entraîner des nuisances visuelles, environnementales, avec des troubles pour le voisinage, sans compter le coût de l'infrastructure avec la mise en place de toute une logistique, bétonisation, artificialisation de toute une nature, amputation d'une partie de la forêt qui est notre poumon d'oxygène, est ce cela votre plan de sauvegarde? Il me semble que ce projet va à l'encontre du but recherché.

Ce projet est il bien utile?

- compte tenu du développement de la voiture électrique, le bilan carbone sera à terme maîtrisé.
- d'autre part ce projet, comme tant d'autres, va à l'encontre de la volonté des riverains dont la tranquillité sera menacée dans ce petit village de St Nabor,zone non adaptée à une telle concentration de circulation.

Dans l'espoir que cette consultation ne soit pas une simple formalité mais que toutes ces objections soient prises en compte, veuillez agréer mes sincères salutations.

Mme Jeudy

-----Message d'origine-----

De : claire.mastalski

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 16:30 À :

contact@smpv.org Objet : Avis relatif au projet PETR

Madame, Monsieur,

Puisqu'il nous est offert la possibilité d'exprimer notre avis, je me saisis de cette opportunité pour exposer très synthétiquement mon point de vue de citoyenne randonneuse et amoureuse du Mont Sainte Odile.

Je ne suis pas favorable à la construction d'un téléphérique et ce, pour plusieurs raisons: la première est que le Mont Sainte Odile revêt depuis bien longtemps un caractère hautement sacré et spirituel, qu'il convient de respecter, même de préserver; Ensuite, l'ampleur des travaux nécessaires à l'implantation du téléphérique impactera le site, autant que la biodiversité et les espaces naturels jusqu'à lors préservés et justement fortement appréciés pour cette raison; Ce projet de construction de téléphérique s'inscrit à contre courant des mouvances actuelles de constructions écologiques et environnementalement vertueuses (empreinte carbone, coût très important des travaux pour quelle plus value??, mise en place d'autre moyen de transport alternatifs et plus écologiques).

Je ne tiens aucunement à ce que ce site merveilleux par sa beauté "sauvage" et son caractère sacré soit dénaturé par des travaux de grande ampleur visant un tourisme de masse, à qui l'accès du site en téléphérique ne garantira aucunement la rencontre véritable avec l'essence de cet endroit si particulier. Il est des lieux, comme le Sainte Odile, que l'on rencontre véritablement en le parcourant avec lenteur...

Là est la véritable plus value à mes yeux.

Cordialement.

Claire Mastalski

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 17:50

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Nuisances sonres dans la vallée de Klingenthal

Service : service defaut

Nom : Dos Santos

Prénom : Daniel

Adresse :

Code 67530

postal :

Commune BOERSCH (KLINGENTHAL)

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Nuisances sonres dans la vallée de Klingenthal

Message : Madame la Commissaire enquêtrice

Dans le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges et à propos des nuisances sonores, aucune mention ni proposition n'est faite concernant les nuisances sonores induites par le trafic, essentiellement le trafic moto, dans les accès au Mont Saint Odile et Champ du Feu, transformés en vrais circuits le week-end et impactant fortement les habitants de la vallée de Klingenthal et ceci depuis de nombreuses années. A quand une réflexion sérieuse sur le sujet? Il va de pair avec la réflexion globale sur les accès au Mont Saint-Odile.

Respectueusement

Daniel Dos Santos - Klingenthal

De : René FREYEISEN

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 18:12

À : contact@smpv.org

Objet : Opposition au projet de téléphérique du Mont Sainte Odile

Bonjour Madame,

Ce petit mail pour nous opposer formellement au projet en question et rappeler à ceux qui l'ignorent que la destruction de la nature est gravement préjudiciable à l'humanité.

Bien cordialement,

René Freyeisen - Bischoffsheim

Simone Freyeisen - Bischoffsheim

Marie Freyeisen - Bischoffsheim

Aurélia Hecker - Rosheim

-----Message d'origine-----

De : Weissmuller Bernard
contact@smpv.org

Envoyé : mercredi 29 septembre 2021 18:16 À :

Objet :

Merci d'enregistrer mon opposition à la création d'un téléphérique pour atteindre le Mt Ste Odile.

Christine WEISSMULLER HOENHEIM

De : SCHECKLE Carole
Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 12:14
À : contact@smpv.org
Objet : Enquête publique - révision du SCot du Piémont des Vosges

Madame la Commissaire Enquêtrice,

De la part de Messieurs Rémy MORONI - Président de l'UNICEM Grand Est - et Stephan HELMBACHER - Président des Producteurs de Granulats alsaciens, nous vous prions de trouver en pièce jointe les observations de la Profession, relatives à l'enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges.

Espérant que cette contribution retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Commissaire Enquêtrice, en l'assurance de notre parfaite considération.

Carole SCHECKLE, Chargée de mission



Antenne Alsace : 27 avenue de l'Europe / 67 300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 88 36 51 15

Copie : Monsieur Michel HERR, Président du SCOT

Madame la Commissaire Enquêtrice
Dominique BRAUN-BECK
38 Rue du Maréchal Koenig
67 210 Obernai

Objet : enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges

Madame la Commissaire Enquêtrice,

L'UNICEM Grand Est fédère les industries de carrières et de matériaux de construction, parmi lesquelles sont regroupés les producteurs de granulats.

Les entreprises présentes sur le périmètre du SCOT répondent à un besoin d'intérêt général en fournissant les matières minérales indispensables à de nombreuses filières, dont principalement celle du Bâtiment et des Travaux Publics. Elles participent à plus d'un titre à l'aménagement durable du territoire du SCOT, et, au-delà, à celui des territoires voisins.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, par la présente, apporter notre contribution à l'enquête publique en vous formulant plusieurs observations et en apportant les précisions ou rectifications utiles.

Sur le Document d'Orientation et d'Objectifs :

Objectif 3 : Préserver un environnement exceptionnel

p. 23: § 3.1.2 Préserver les éléments structurants du paysage

L'obligation des documents d'urbanisme à « réhabiliter sur le plan paysager ou reconverter les gravières en fin d'exploitation » nous interpelle.

Par réhabilitation, nous entendons l'opération de reprise d'anciennes carrières qui, n'ayant pas, ou mal été remises en état, peuvent constituer des sites dégradés et présenter des risques potentiels. La référence à une réhabilitation vise sans doute l'ancienne carrière de Saint-Nabor, laquelle a nécessité des travaux postérieurs à la fin d'exploitation, et ce, afin de sécuriser le site et lui donner une vocation écologique.

Sur la « reconversion des gravières en fin d'exploitation », il est rappelé que les exploitants de carrières sont soumis, au titre du Code de l'Environnement, à un réaménagement de leur site visant à leur reconversion. Il apporte à la zone exploitée une ou plusieurs vocations nouvelles, qu'elles soient d'ordre économique, écologique, paysagère, et/ou de loisirs. Il s'opère de manière progressive au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation - le réaménagement est dit « coordonné ».

Les projets de réaménagement constituent un volet obligatoire de l'étude d'impact du dossier d'Autorisation Environnementale et sont élaborés le plus en amont possible par les

industriels, en concertation avec les propriétaires, les communes, les riverains, les associations, les pouvoirs publics et le futur gestionnaire du site.

Cette concertation large vise à intégrer les attentes de chacun et à garantir la cohérence du projet avec les politiques locales de développement durable et d'aménagement du territoire. A l'issue de ces réflexions, un ou plusieurs réaménagements sont arrêtés.

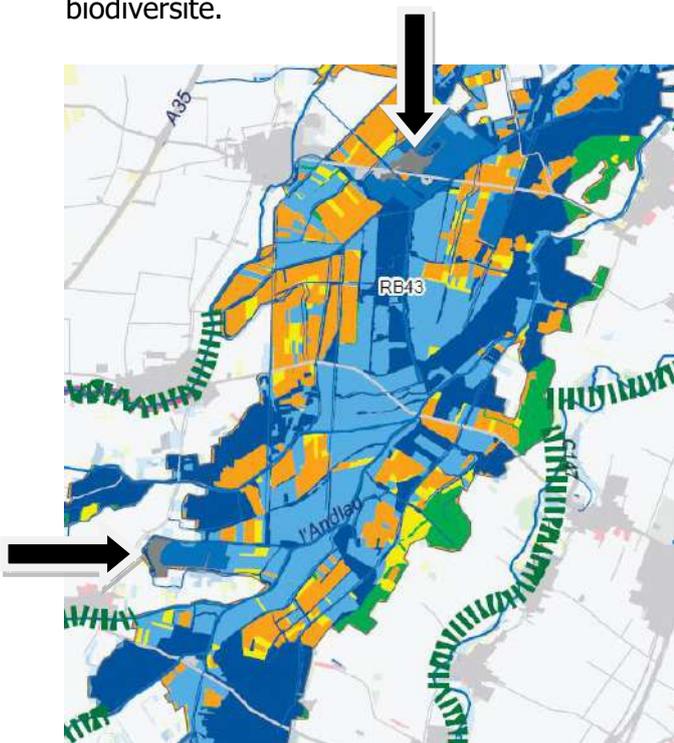
Objectif 3 : Préserver un environnement exceptionnel

p. 27-28 : § 3.1.2 Protéger les réservoirs de biodiversité

Le SCOT autorise l'extension des activités d'extraction au sein des réservoirs de biodiversité. Nous saluons pleinement cette disposition, qui confirme d'une part la compatibilité des carrières avec la préservation et le développement de la biodiversité et d'autre part, le fait que les auteurs du SCOT reconnaissent ainsi les spécificités de l'activité extractive.

Nous rappelons utilement que le SRADDET intègre les plans stratégiques des trois SRCE, dont celui d'Alsace, lequel construit sa Trame Verte et Bleu en s'appuyant sur des sous-trames. Les gravières et carrières (p41 du SRCE) font partie de la sous-trame « milieux agricoles et anthropisés ».

La vérification ci-dessous permet de confirmer que les deux carrières de roches alluvionnaires du SCOT sont bien identifiées comme faisant partie des réservoirs de biodiversité.



Eléments de la trame verte et bleue

Types de milieux	Réservoirs de biodiversité	Hors réservoirs de biodiversité
Sous-trames des milieux humides		
boisements humides		
milieux ouverts humides		
Sous-trames des milieux forestiers non humides		
forêts		
forêts à "vieux bois"		
Sous-trames des milieux ouverts non humides		
prairies		
vergers extensifs et pré-vergers		
milieux secs		
Sous-trames des milieux agricoles et anthropisés		
cultures annuelles et vignes		
gravières et carrières		

Sur l'Etat initial de l'Environnement

Le document est globalement peu flatteur sur l'activité extractive, notamment sur les nuisances générées. Cette présentation nuit fortement à l'image générale de l'activité extractive, qui inscrit ces impacts au cœur de ses préoccupations quotidiennes.

UN CADRE DE VIE PRIVILEGIE A PRESERVER

p.64 : § 2.5.1 Un peu d'histoire

Le développement fait état de l'abaissement de 50 cm de la nappe phréatique, du fait de la « *canalisation du Rhin et de l'installation d'immenses gravières* ». Nous considérons que l'effet des carrières sur cet abaissement général mériterait d'être précisé voire relativisé, dans la mesure où les études hydrauliques réalisées dans le cadre des études d'impacts des projets d'exploitation évaluent ce rabattement à quelques centimètres au plus, en le localisant en amont hydraulique de la gravière. L'effet inverse est constaté en aval hydraulique, à savoir un rehaussement de quelques centimètres.

LES RESSOURCES NATURELLES : DE NOMBREUX ATOUTS POUR LE PIEMONT DES VOSGES

§ 1.1.3 Les espèces emblématiques du Piémont des Vosges :

p.98 : les menaces (sur le crapaud vert)

Les SCOT stipule, au regard la régression de l'espèce que « *De ce fait, des accords doivent être passés avec les exploitants pour protéger l'espèce pendant la phase de chantier mais également une fois l'exploitation terminée. Dans le cas contraire, l'évolution naturelle des habitats (fermeture des milieux) ou certains travaux de remise en état des sites d'exploitation (remblais) ne sont pas favorables à la pérennité de la population et peuvent entraîner sa disparition sur ces sites.* »

Des conventions de partenariats ont été conclues de façon volontaire entre les exploitants de carrière et des associations spécialisées, LPO et BUFO notamment. Ces conventions permettent un suivi des espèces (batraciens, oiseaux...) et offrent le bénéfice d'une expertise sur la mise en place de mesures de gestion. Cela illustre également l'apport positif des gravières qui offrent des opportunités plutôt que des menaces pour certaines espèces. Dès lors que l'exploitation cesse, une nouvelle convention de gestion est à conclure avec le propriétaire du site réaménagé.

L'obligation énoncée dans le SCOT ne relevant d'aucune réglementation, et considérant que le volontariat reste le meilleur levier d'une coopération réussie, nous souhaitons aménager la rédaction comme suit :

« de ce fait, les exploitants sont incités à passer des accords pour protéger l'espèce pendant la phase de chantier et si possible, une fois l'exploitation terminée » .

LES RESSOURCES NATURELLES : DE NOMBREUX ATOUTS POUR LE PIEMONT DES VOSGES

p.186 § 4.2.1 l'état de la ressource

Les données chiffrées présentées dans ce chapitre datent de 2011, ce qui nous amène à préciser le raisonnement.

Pour ce qui concerne la production, celle-ci a nettement diminué depuis 2017 (cessation de l'activité de la carrière de Saint-Nabor), amenant la production actuelle à moins de 1 million de tonnes.

La consommation du SCOT a, de son côté, peu évolué depuis 2011 (environ 900°kT – hors COS.), ce qui le rend très fortement consommateur des matériaux produits sur son territoire. Dans le cas du présent SCOT, les matériaux extraits ne sont pas commercialisés à l'export, mais répondent essentiellement aux besoins locaux et notamment, alimentent les

points fixes identifiés par le SCOT: 3 centrales à béton, **2 centrales à enrobés** (et non 1) et une usine de béton industriel.

LES RESSOURCES NATURELLES : DE NOMBREUX ATOUTS POUR LE PIEMONT DES VOSGES

p.189 § 4.2.2 L'extraction, activité encadrée par le Schéma Départemental des Carrières

Le développement sur les ZERC nous paraît quelque peu erroné. Le « *manque de souplesse de la procédure* » n'est pas le motif de l'abandon des ZERC. Instauré pour une durée de 30 ans, ce travail de planification a servi d'outil consensuel pour orienter les autorisations accordées en Alsace pendant cette période. Par ailleurs, ce dispositif a contribué sans conteste à améliorer la préservation de la nappe et des milieux naturels et à assurer l'adéquation de la production par rapport aux besoins. En outre, les acteurs, industriels et collectivités, ont cherché à rationaliser l'exploitation de ce gisement pour éviter un mitage de la plaine d'Alsace.

Afin de prolonger ce dispositif souhaité dans le cadre de l'élaboration des Schémas Départementaux des Carrières, il a été retenu :

- d'annexer les cartes des zones graviérables des sites actifs
- d'inscrire une orientation à destination des auteurs de SCOTs :

2.2 Faire prendre en compte dans les projets d'aménagement et de développement durable des Schémas de Cohérence Territoriale les orientations concernant les alluvions rhénanes

Les secteurs de zones graviérables validés dans les projets de ZERC sont reconnus comme répondant à l'enjeu de gestion proportionnée de la ressource alluvionnaire et sont à ce titre annexés à titre indicatif au présent schéma. Ils sont identifiés comme réserves potentielles à utiliser en priorité.

L'Etat portera à la connaissance des syndicats de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), le Schéma Départemental des Carrières approuvé. Dans le cadre de l'association à l'établissement ou à la révision des SCoT, l'Etat sera porteur des orientations du Schéma Départemental des Carrières. Il veillera à ce que les SCoT prennent en compte comme document de référence le Schéma Départemental des Carrières et ses orientations concernant l'exploitation des alluvions rhénanes. Il préconisera en particulier :

- ✓ que les extensions de carrières devront en priorité être recherchées à proximité des zones définies dans le cadre des ZERC,
- ✓ que les objectifs chiffrés arrêtés dans les SCoT en terme de consommation de l'espace donnent une indication sur la consommation d'espace réservée à l'activité de carrières.

Au fur et à mesure de leur élaboration ou de leur révision, les projets de SCoT feront l'objet d'une présentation en CDNPS pour la thématique carrière.

De manière générale, nous constatons que cette orientation n'a pas ou peu été suivie des faits.

p190 § 4.2.3 L'activité d'extraction : quels impacts sur l'environnement ?

Des conséquences irréversibles en cas de mauvaise gestion :

L'inventaire des impacts apparaît particulièrement à charge alors même que l'encadrement réglementaire et la prise en compte des enjeux environnementaux, depuis de nombreuses années, prohibent les autorisations de carrières qui auraient de tels impacts.

Si des impacts résiduels sont identifiés, c'est-à-dire ceux n'ayant pu être évités ou réduits, des mesures de compensation doivent être mises en oeuvre par le pétitionnaire à proximité du site.

Nous notons en particulier les erreurs suivantes qui relèvent d'une pensée générale infondée :

- *le bruit, la poussière et le transport de matériaux créent des nuisances* : ces impacts potentiels sont étudiés en amont du projet, afin d'être traités et minimisés, et sont suivis pendant la durée d'exploitation afin, le cas échéant, d'introduire des mesures correctives,

- *ainsi, la faune qui vit sur le site en est chassée ou détruite* : ce raccourci n'est pas acceptable – en outre, hirondelles de rivage, batraciens, lézard des murailles, petit gravelot...sont autant d'espèces qui sont en recherche de milieux pionniers pour y trouver refuge et s'y installent durablement.

Nous pointons parallèlement une contradiction avec le texte en p191 : « *En général, les gravières hébergent de nombreuses espèces emblématiques des zones humides. Ces dernières étant de plus en plus rares, la faune se réfugie dans les gravières où la nappe phréatique est mise à jour car elle retrouve un milieu aquatique favorable à sa survie* ».

- *elle est ainsi potentiellement exposée aux pollutions accidentelles liées à l'exploitation*. Nous rappelons à ce stade que les industriels de carrière intègrent la fragilité de la nappe alluviale dans leur processus d'exploitation (utilisation de biocarburants, zones de rétention sous les aires de ravitaillement,). En outre, les arrêtés préfectoraux prévoient une surveillance renforcée de la nappe phréatique, au moyen de piézomètres installés en amont et à l'aval de leur site. A ce jour, aucun désordre de la nappe phréatique liée à l'extraction n'a été constatée.

Nous notons la même assertion en p 193 : « *Les exploitations de plaine sont néanmoins à l'origine d'un mitage de la plaine, rendant la nappe encore plus vulnérable car elles l'exposent à des contaminations directes.* »

Assurément, l'UNICEM aurait apprécié que les réalisations des entreprises soient mieux valorisées et que leurs contributions aux enjeux environnementaux, avant, pendant et après exploitation, soient mieux reconnues.

C'est pourquoi, nous proposons un titre en adéquation avec le niveau d'exigences des études préalables : « **Autoriser à partir d'études d'impact et de notices d'incidence de qualité renforcée** »

*P191 § 4.2.3 L'activité d'extraction : quels impacts sur l'environnement ?
Mais des sites qui peuvent être requalifiés*

Dans ce déroulé, il est indiqué que le « *comme le préconise le Schéma Départemental des Carrières (qui visait en premier lieu les carrières d'alluvions)* ».

La mention entre parenthèse convient d'être supprimée, le Schéma Départemental des Carrières ayant vocation à définir les conditions d'implantation de toute carrière, quelque soit la substance exploitée, même si la roche alluvionnaire est prépondérante dans le Bas-Rhin.

Enfin, et au regard de notre contribution aux espèces faunistiques et floristique, nous proposons le titre suivant : « **Mais des sites favorables à l'accueil de la biodiversité** ».

p193 Synthèse

En premier lieu, il est indiqué que « le développement de l'exploitation du sous-sol n'est pas envisagé sur le territoire ». Cette affirmation nous apparaît dangereuse, tant les besoins du SCOTs sont à minima couverts par la production des acteurs locaux et ce, jusqu'en 2031. Un arrêt du développement des activités nécessiterait de s'approvisionner à l'extérieur du SCOT, sur de plus longues distances, impactant les coûts de transport et le bilan carbone. Sans doute le lecteur doit-il comprendre « aucun projet de développement n'est en cours d'instruction sur le territoire ».

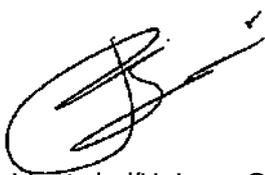
p193 Enjeux et objectifs

Plusieurs observations vous sont formulées sur l'alinéa 2 : « *Utilisation économe et rationnelle des matériaux et réutilisation des matériaux inertes pour le recyclage* ».

Nous tenons à préciser que le développement de l'activité de recyclage est conditionné par les documents d'urbanismes, lesquels ne prévoient pas systématiquement ce type d'activité. Si le recyclage des matériaux issus du BTP devait être encouragé, il est nécessaire de prévoir, à l'échelle des PLU, des zones compatibles à l'accueil des matériaux, leur stockage et leur traitement par broyage-criblage. En outre, le recyclage relève de la rubrique 2515 des ICPE et selon le niveau de puissance installée pour le broyage-concassage-criblage, nécessite une demande d'enregistrement ou à minima une déclaration. Encourager le recyclage implique donc également de promouvoir une activité en toute légalité. Nous soutenons fortement ce dernier point.

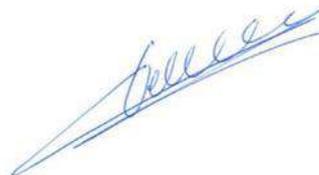
Espérant que ces observations et propositions de formulation retiendront toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Commissaire Enquêtrice, en l'assurance de notre parfaite considération.

Rémy MORONI



Président de l'Unicem Grand Est

Stephan HELMBACHER



Président du Collège Territorial
Granulat Alsace

-----Message d'origine-----

De : Mady

Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 12:18

À : contact@smpv.org

Objet : Téléphérique

Je suis d accord avec vos arguments

Mady Schneiders Jacquemin

De : Hutter Laurence

Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 12:52

À : contact@smpv.org

Objet : Projet ScoT

Bonjour,

J'ai appris que dans le cadre de ce projet, des aménagements tel qu'un téléphérique pour accéder au mont saint Odile et d'autres infrastructures étaient envisagés. Je ne comprends pas comment de telles considérations sont possibles actuellement, quand nous nous rendons compte de l'impact que nous avons sur la nature et à quel point il est important de la préserver. De tels projets sont des non sens écologiques et sociétaux. Le mont saint Odile est un endroit magnifique qu'il convient de protéger et de préserver pour que les générations futures puissent à leur tour en profiter.

Merci vous votre attention,

Bien cordialement

Laurence Hutter

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 16:11

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Mont Sainte Odile aménagements

Service : service defaut

Nom : FOURNAISE

Prénom : BERNARD

Adresse :

Code 67150

postal :

Commune ERSTEIN

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Mont Sainte Odile aménagements

Message : Je réponds à votre enquête tout en n'habitant pas le secteur! Mais le Mont Sainte Odile concerne tous les Alsaciens authentiques(jusqu'à 9 ans je ne parlais que le dialecte avec un peu d'allemand aucun mot français) Il ne faudrait pas défigurer ce haut lieu en y implantant un Europapark bis avec un téléphérique qui semble être le joujou d'une certaine famille.Cette montagne sainte même avant les Chrétiens doit rester un lieu de détente et de spiritualité.le problème de la circulation peut être réglé par votre proposition de faire circuler des navettes électriques partant des parkings existants pour ne pas bétonner d'autres espaces.Ce système pourrait aussi aider la circulation au champ du Feu en hiver quand il y a de la neige.SURTOUT PAS DE TELEPHERIQUE!!!Il faut arrêter de détruire la nature!!!

De : Stephan HELMBACHER
Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 20:04
À : contact@smpv.org
Objet : enquête publique SCOT PIEMONT DES VOSGES

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe notre contribution, relative à l'enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges.

Espérant que cette contribution retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Commissaire Enquêtrice, en l'assurance de notre parfaite considération.

Stephan HELMBACHER

BALLASTIERES HELMBACHER
Gravières de Eschau Ouest et Eschau Est
Plateforme de recyclage Eschau Est



Sièges sociaux :
10, route de Meistratzheim
67210 VALFF
Tél. : 03.88.08.79.79.

SABLIERES HELMBACHER
Gravières de Benfeld, Herbsheim et Valff
Plateforme d'accueil de Valff



Siège social et bureaux

10 route de Meistratzheim

B.P. 108 - VALFF

67213 OBERNAI CEDEX

Tél. 03 88 08 79 79 - Fax : 03 88 08 79 70

Madame la Commissaire Enquêtrice**Dominique BRAUN-BECK**

38 Rue du Maréchal Koenig

67 210 Obernai

Valff, le 29 septembre 2021

Nos réf. : S. HELMBACHER

Objet : enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Nous avons pris connaissance des documents de consultation du projet de révision du SCOT du Piémont des Vosges actuellement en enquête publique et souhaitons apporter les contributions ci-dessous.

Contribution à l'aménagement du territoire :

L'exploitation des carrières est essentielle pour l'approvisionnement des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (autoroutes, routes, pistes cyclables, voies nouvelles de TGV, logements individuels ou collectifs, écoles, hôpitaux, lycées, bâtiments publics et industriels...etc).

Toute construction de bâtiment fait appel au béton prêt à l'emploi constitué de granulats à près de 80 % et il en est de même pour les routes dont les couches de fondation, les couches de forme et la couche de roulement même sont constituées de granulats. Il convient également de rappeler que pour les multiples travaux d'aménagement de plates-formes, de tranchées et de trottoirs, les sables et graviers entrent dans les préconisations des Cahiers des Clauses Techniques Particulières.

Quelques exemples des besoins en granulats :

1 km de voie ferrée (remblai et ballast) = 10 000 tonnes de granulats
1 km d'autoroute = 30 000 tonnes de granulats
1 km de piste cyclable = 2 000 tonnes de granulats minimum
Un logement = 100 à 300 tonnes de granulats
Un hôpital ou un lycée = 20 000 à 40 000 tonnes de granulats
Un terrain de foot synthétique : 4 000 tonnes de granulats

La carrière de Valff / Niedernai implantée au cœur du SCOT répond aujourd'hui aux besoins du territoire tout en travaillant à une valorisation maximale du gisement (éviter tout gaspillage) et en intégrant sur son site l'accueil de matériaux de déconstruction pour favoriser l'économie circulaire et l'offre de matériaux recyclés permettant ainsi d'économiser la ressource naturelle.

La localisation des chantiers approvisionnés en 2019 par la carrière de Valff / Niedernai illustre ce constat :

- 64 % des livraisons effectuées au départ de la carrière sont localisées dans le SCOT du Piémont des Vosges,
- 90 % des livraisons effectuées au départ de la carrière sont localisées dans le SCOT du Piémont et les SCOT attenants (SCOTERS, SCOT de la Bruche, SCOT de Sélestat et sa région),
- 10 % des livraisons effectuées au départ de la carrière sont localisées dans des SCOT plus lointains (SCOT Région Saverne, SCOT Alsace Bossue, SCOT Alsace du Nord et Bande Rhénane Nord) et dans les départements limitrophes (68, 57),
- Pas d'export pour la carrière en 2019.

Les flux extra départementaux et vers le Nord de l'Alsace (10 % du flux global) sont souvent liés :

- à des clients approvisionnés grâce à des transporteurs qui retournent vers ces secteurs après une livraison à proximité de la gravière en rationalisant les transports (retour en charge favorisant le double fret),
- à des clients du secteur SCOT Piémont et attenants qui partent en charge le matin vers leurs chantiers au Nord (entreprises de travaux publics ou de construction),
- à des produits spécifiques de notre gravière non présents sur les zones de livraisons (galets d'une certaine taille, concassés lavés ...).

Le document « Justifications des choix retenus » reprend les choix principaux du SCOT parmi lesquels on peut souligner des choix qui induisent des consommations de sables et graviers :

- Le choix de poursuivre la production de logement pour répondre aux besoins (production de 430 logements par an / privilégier la densification et la réhabilitation de l'habitat),
- Le choix d'organiser les équipements en fonction de l'armature urbaine et de les localiser (équipements publics : piscines, écoles, lycées, crèches...),
- Le choix de développer le numérique au service de l'intelligence territoriale et collective (déploiement de la fibre),
- Le choix de développer des espaces économiques structurés, accessibles et répondant à tous les besoins, (implantation d'activités économiques et des réseaux associés),

- Le choix de compléter et d'améliorer le réseau d'infrastructures de transport (entretien du réseau, développement des pistes cyclables ...), ...

Contrairement à ce que mentionne la synthèse en page 193 de l'Etat Initial de l'Environnement, la production de granulats n'est pas assurée jusqu'en 2031 et les carrières du SCOT ne disposent pas de réserves sur le long terme.

Pour ce rôle primordial dans l'aménagement du territoire en favorisant les circuits courts, la continuité de la carrière de Valff / Niedernai doit être assurée. La possibilité d'extension du site sur le ban communal de Niedernai doit être mentionnée (elle figure par ailleurs en zone ZERC en annexe du Schéma Départemental des Carrières).

Cette solution qui permettrait de pérenniser l'approvisionnement du secteur en granulats pour une période de 30 ans tout en favorisant l'usage des matériaux recyclés est par ailleurs cohérente avec l'orientation 2.2 du *Schéma départemental des Carrières du Bas Rhin approuvé en octobre 2012* :

« Les secteurs de zones graviérables validés dans les projets de ZERC sont reconnus comme répondant à l'enjeu de gestion proportionnée de la ressource alluvionnaire et sont à ce titre annexés à titre indicatif au présent schéma. Ils sont identifiés comme réserves potentielles à utiliser en priorité.

L'Etat portera à la connaissance des syndicats de Schémas de Cohérence Territoriale (ScoT), le Schéma Départementale des Carrières approuvé. Dans le cadre de l'association à l'établissement ou à la révision des SCOT, l'Etat sera porteur des orientations du Schéma Départemental des Carrières. Il veillera à ce que les Scot prennent en compte comme document de référence le SDC et ses orientations concernant l'exploitation des alluvions rhénanes. Il préconisera en particulier :

- *que les extensions de carrières devront en priorité être recherchées à proximité des zones définies dans le cadre des ZERC,*
- *que les objectifs chiffrés arrêtés dans les SCOT en terme de consommation de l'espace donnent une indication sur la consommation d'espace réservée à l'activité de carrières. »*

Contribution à l'environnement :

Nous constatons que la vision de nos activités est très souvent négative et ne se focalise que sur des « menaces », des « nuisances » et « des risques de destruction ».

Une carrière n'est qu'un épisode transitoire, l'espace exploité étant rendu à terme à son propriétaire ou confié à une entité chargée de sa gestion. Aujourd'hui, des aménagements adaptés confèrent à la carrière de nouveaux usages. A l'origine limitées au nettoyage et à la mise en sécurité du site, les obligations de remise en état se sont progressivement élargies. Désormais, le dossier d'étude d'impact puis l'exploitation préparent à la reconversion des sites ainsi qu'à leur gestion future.

Les gravières font l'objet de réaménagements écologiques propices et recréent des milieux aujourd'hui disparus suite aux aménagements de la plaine d'Alsace et la canalisation du Rhin. Divers aménagements sont ainsi réalisés notamment pour certaines espèces d'oiseaux, de batraciens ou d'amphibiens : radeaux à sternes, mares, sinuosité des berges, microfalaises...

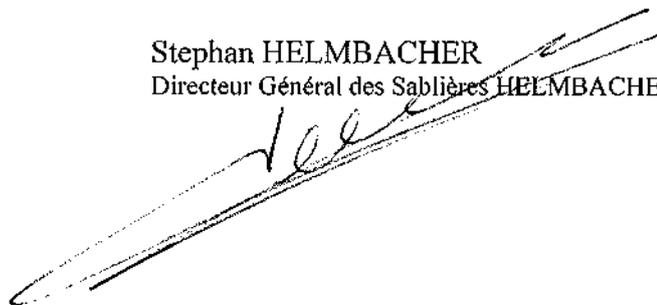
Pour réaliser au mieux ces aménagements, les professionnels travaillent en partenariat avec des associations spécialisées (BUFO, LPO, IMAGO, CSA, LPO...). Pour faciliter le réaménagement en faveur des oiseaux, une plaquette a été réalisée par l'UNICEM Alsace. Par ailleurs, les carrières peuvent compter sur le soutien de l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) qui organise des formations et actions de sensibilisation et publie régulièrement des guides (exemple : guide de réaménagement écologique des carrières en eau) pour accompagner et anticiper les projets d'aménagement qui sont présentés dans l'étude d'impact préalable et validés par l'arrêté préfectoral d'autorisation qui définit les conditions de la remise en état, la mise en sécurité et l'insertion paysagère du site.

Aujourd'hui les choix d'aménagement et le devenir du site se font en concertation le plus en amont possible par les industriels avec les propriétaires, les communes, les riverains, les associations, les pouvoirs publics, le futur gestionnaire du site...etc.

La carrière de Valff / Niedernai s'inscrit totalement dans cette dynamique. Des aménagements spécifiques pour les batraciens et les oiseaux ont été réalisés de façon volontaire et sont suivis par une association via une convention de gestion. Ainsi, nous confirmons que nos industries représentent une activité atypique très encadrées réglementairement et qui contribuent également de façon positive à l'environnement.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à cet avis et aux réponses que vous pourrez apporter, et vous prions d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'assurance de notre meilleure considération.

Stephan HELMBACHER
Directeur Général des Sablières HELMBACHER



Copie du présent courrier : Président du SCOT du Piémont des Vosges

De : margauxstaub
Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 22:13
À : contact@smpv.org
Objet : Projet de telepherique a saint nabor

Madame, monsieur,

Je souhaitais vous faire part de mon avis sur le projet de téléphérique a saint nabor et espère vivement que l'avis de la population sera réellement prise en compte!

Ce projet n'a selon moi aucun intérêt et pourrait être remplacé par des projets bien moins couteux et qui pourraient avoir au moins autant si ce n'est plus d'intérêt.

En effet, ce projet est vendu sous des prétextes écologiques, mais en quoi la construction d'un parking, la mise en place de pylones, la dénaturation du paysage et la création de nouvelles nuisances pour la faune et la flore peuvent répondre a des problèmes environnementaux? Pour moi c'est en créer de nouveaux...

Pourquoi ne pas recourir a des navettes electriques, projet plus simple, moins coûteux, qui permettrait de transporter des personnes depuis divers lieux et ne transformerait donc pas le joli village de saint nabor en parking géant.

En effet, choisir de vivre a saint nabor c'est aussi le choix de vivre dans un village calme et entouré par la nature. J'y ai passé mon enfance, et je ne souhaite pas voir l'identité de ce village changer au profit du tourisme et des arguments économique.

Enfin, me rendant régulièrement au mont saint odile, je n'ai jamais eu l'impression de surcharge des parkings. Est ce que tout ces investissements pour créer un téléphérique sont vraiment nécessaire alors qu'il n'y a pas de problème au niveau de l'accessibilité du site? N'y a t'il pas d'autres projets plus prioritaires fondés sur de vrais problèmes sociétaux ou qui répondrait vraiment a un problème écologique?

Je reviens une fois encore sur l'idée des navettes électrique, leur mise en place permettrait aussi de n'y recourir que pendant la periode estivale, seul moment ou l'affluence est importante.

En espérant que nos arguments soient entendus et que nous puissions éviter de faire d'un site religieux et historique, un site de tourisme et d'attraction.

Bien cordialement,
Margaux Chabut

De : Guy BAPST
Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 22:21
À : contact@smpv.org
Objet : Téléphérique du Mont Sainte Odile

Bonjour,

Je tiens à signaler que je suis catégoriquement contre le projet de téléphérique montant au Mont Sainte Odile.

L'effet visuel serait des plus déplorables, à mon avis, et je ne vois pas de relation spirituelle à cette action mais uniquement un aspect commercial, dont la rentabilité est pour le moins douteuse.

Le côté nature serait bien sûr également perturbé pendant les travaux et tout au long de l'exploitation.

Cordialement

Guy Bapst

Envoyé depuis Mail Orange pour Windows

De : Charles Frey
Envoyé : jeudi 30 septembre 2021 22:58
À : contact@smpv.org
Objet : Révision du SCOT, enquête publique

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Le diagnostic général du SCOT du Piémont des Vosges présenté dans le dossier d'enquête publique est satisfaisant dans l'ensemble et décrit correctement les valeurs fortes de ce beau et riche coin d'Alsace ainsi que les enjeux. Un gros point négatif se concentre au niveau du massif du Mont Sainte-Odile est doit être lié *au projet qui semble déjà décidé* alors que l'étude faisabilité n'est pas achevée ! (cf. page 267 du Rapport de Présentation -Diagnostic territorial du SCOT du Piémont des Vosges, Transport et Mobilité). Dans l'analyse du paysage, le Site inscrit "Massif des Vosges" qui recouvre une grande partie du piémont afin de préserver le paysage depuis Rosheim jusqu'au-delà de la limite sud, n'est pas mentionné (il l'est au titre du patrimoine naturel et de la biodiversité...). L'Arrêté de Protection du Biotope du site des carrières de Saint Nabor en date du 12 décembre 2018 n'est pas mentionné (son extension figure toutefois sur une carte de la DREAL). *Ces deux protections, gênantes pour le projet de construction d'un téléphérique, seraient-elles volontairement occultées dans les documents par le PETR ?* Il faut rappeler qu'en date du 5 juin 2019, le Président du PETR a décidé d'exercer un recours contre l'APB. Cette décision a été approuvée lors de la séance du PETR du 18/06/19, le rapport mentionnant : "A cette occasion, les élus présents ont unanimement soutenu la décision prise par le Président afin de défendre les intérêts du territoire et du projet de transport en site propre qui participe au développement durable du massif du Mont Sainte-Odile". Force est donc de constater que l'APB qui interdit l'accès aux carrières (article 4) et toute activité de loisirs dont le survol d'un aéronef (article 5) n'est pas compatible avec ce que le PETR envisagerait (déjà en 2019, donc bien avant toute étude de faisabilité ... !). Comment d'une part se prévaloir de défendre le développement durable du massif et d'autre rejeter une mesure de protection environnementale ? Dans la même lignée, on peut rappeler que les élus locaux se sont opposés fin 2018 à une proposition de la DREAL pour passer le massif du Mont Sainte Odile de site inscrit à site classé au titre des paysages (loi 1930). *Cette protection aurait été plus forte mais aurait rejeté tout projet de téléporté !*

Un des enjeux clefs, bien décrit dans les documents présentés à l'enquête, est celui de la protection du paysage emblématique du piémont. Comment, dès lors, décider de construire un téléphérique (ou téléporté) au droit de la montagne qui est l'une des plus remarquables de toute l'Alsace au même titre que celle du Haut-Koenigsbourg ? *C'est totalement contraire aux enjeux définis par le SCOT !* Si on peut douter que ce projet participera à la réduction des émissions de CO2 (les 3 routes qui montent au couvent continueront d'y amener des voitures et les personnes qui voudront prendre le téléporté devront se rendre à son départ en

voiture !), on peut par contre être sûr qu'il détruira durablement le paysage du massif ainsi les abords du couvent avec la construction de la gare d'arrivée proche d'ailleurs du Mur Païen.

Le constat actuel au niveau du couvent est la gestion du flux des visiteurs en période d'été (au printemps et en hiver très peu de personnes y viennent), pourquoi construire un équipement qui va concentrer tous les visiteurs au niveau couvent et renforcer encore davantage l'attractivité du site ?

Si on peut être en accord avec le constat que certains jours le stationnement des véhicules aux abords du couvent n'est pas satisfaisant, les solutions proposées ne sont pas bonnes. Beaucoup de personnes qui se garent sur les parkings P2 et P3 vont se promener dans la forêt aux alentours et ne vont pas forcément visiter le couvent. Déjà lors de l'élaboration de la Charte du Mont Sainte-Odile (2006), abandonnée en 2013, il avait été proposé de mieux aménager des parkings dans l'ensemble du massif afin de répartir les visiteurs, mais rien n'a été fait depuis 15 ans (le téléphérique était-il déjà envisagé ???). Le périmètre de l'étude de faisabilité lancée en début d'année se limite d'ailleurs aux alentours du couvent et ne prend pas en compte l'ensemble du massif pourtant très riche en vestiges historiques (Mur Païen, nombreux châteaux, abbaye ...). *Il y a donc une réelle volonté de concentrer le public au couvent et au niveau des carrières de St Nabor, est-ce pour mieux rentabiliser le téléporté et les nécessaires attractions attenantes (déjà évoquées lors d'une étude en 2012) ?*

Je suis donc personnellement nettement opposé à la réalisation d'un téléphérique pour desservir le couvent du Mont Sainte-Odile ainsi que des attractions attenantes et la construction près du couvent d'une maison du massif (prévue pour que les visiteurs doivent monter au couvent en empruntant le téléphérique pour découvrir ce qu'il y a à visiter dans les piémont !!!).

*Par contre, je suis favorable à la deuxième option que l'étude de faisabilité doit aborder, celle de la mise en place de navettes propres (hypothèse même pas évoquée dans les documents, l'option téléporté étant déjà décidée !). Ces navettes pourraient partir des gares du piémont (permettant ainsi d'utiliser les transports en commun) et de parkings existants puis emprunter divers itinéraires offerts par les routes existants (par la vallée de Barr, par St Nabor/St Jacques, par Klingenthal), déposer et prendre au passage des promeneurs. L'hiver, les navettes pourront être partiellement dirigées vers le Champ-du-Feu. Aucune nouvelle infrastructure serait à construire. Dans un premier temps, les navettes pourraient être louées afin de tester leur fonctionnement. Contrairement à un téléphérique qui resterait en place, *dégradant durablement le paysage*, cette option pourrait aisément être abandonnée en cas d'insuccès.*

Cordiales salutations.

Charles Frey, Rosheim

De : Denis SCHMITT
Envoyé : vendredi 1 octobre 2021 11:29
À : contact@smpv.org
Objet : Enquête publique SCOT piémont des Vosges

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows
Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance des projets qui se profilent pour le Mont St Odile et le Champ du Feu dans le but d'attirer le maximum de touristes,

je me permets les réflexions suivantes :

- ✓ Dans les deux cas, il s'agit d'une atteinte au patrimoine d'une part culturel de d'autre part environnemental.
- ✓ Des projets prévus pour un tourisme de masse complètement dépassé.
- ✓ Des projets exorbitants au niveau coût de mise en œuvre et d'entretien.
- ✓ Aucune considération des populations locales (Belmont et St Nabor)
- ✓ La préservation de l'environnement n'est qu'un faire-valoir et non une réelle intention

Le Mt St Odile très cher à la population alsacienne doit rester un lieu sacré, de recueillement. Il ne peut pas devenir un parc d'attraction.

Un transport par câble est contraire à la préservation de l'environnement, au respect de l'habitat et ne réglerait rien en terme de bilan carbone qui ne serait que déplacé. Les voitures viendraient de toutes façons à St Nabor. Mettez vous à la place des Navoiriauds.

Pourquoi ne pas mettre en place des navettes à motorisation propre, de revoir l'aménagement des parkings pour les rendre plus efficaces et les rendre payants sauf pour les PMR et mettre en place des tarifs préférentiels pour les locaux qui viennent régulièrement sur le site.

Quant au Champ du feu, comment a-t-on pu imaginer dans un lieu protégé, complètement saturé en hiver, d'y construire un stade de biathlon à grand frais alors qu'il en existe un a quelques kms et ainsi bétonner la forêt ? Détruire la nature , pour une dizaine de licenciés dans le Bas-Rhin me parait disproportionné et irresponsable. J'espère sincèrement que la ville de Strasbourg propriétaire d'une partie des terrains ne se rendra pas complice d'un tel massacre.

Claudine Schmitt

De : Pauline Lacroix
Envoyé : vendredi 1 octobre 2021 14:00
À : contact@smpv.org
Objet : Téléphérique Saint Nabor

Bonjour Madame,

Je me permets de vous envoyer ce message dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges.

Très concernée par Saint Nabor, je m'interroge sur le projet de transport alternatif à la voiture évoqué à plusieurs reprises dans les documents communiqués; or, ceux-ci sont ambigus quant à l'état d'avancement de toute décision sur le sujet - sachant que les habitants de saint Nabor n'ont pas été consultés pour le moment sur les scénarios possibles !!??

>> En effet, page 267 du diagnostic territorial, le projet a l'air assez avancé :

1.5 Le projet de transport en site propre (TSP) vers le Mont Sainte-Odile : vers une mobilité touristique plus durable :

Chaque année ce sont entre 250 000 et 300 000 véhicules qui arrivent sur le Massif du Mont Sainte-Odile pour environ 1 million de visiteurs d'après les compteurs installés par la CCPR. Pour limiter le nombre de véhicules sur ce site touristique et par conséquent contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les élus du Piémont des Vosges mènent activement des réflexions pour le développement d'un transport en site propre de type téléporté depuis les carrières de Saint-Nabor.

Ce projet est un projet global qui implique la mise en œuvre d'un transport en site propre (TSP) comme préalable à la réalisation d'un ensemble d'objectifs qui en découlent :

- Limitation des véhicules sur la partie sommitale ;*
- Stationnements réduits et incitant le public à privilégier le TSP ;*
- Renforcement de la sécurité piétonne ;*
- Renforcer l'attractivité du site, favoriser l'accueil touristique et diversifier l'offre. Au stade de la rédaction du diagnostic, les membres du comité de pilotage (collectivités territoriales, Evêché, Etat) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité.*

Cependant, l'hypothèse qui est retenue est de créer un transport téléporté et de réduire le nombre de places de stationnement au site. Il s'agira aussi de rendre le stationnement payant de sorte à ce que le TSP soit privilégié. Afin de rabattre les automobiles vers un stationnement à Saint-Nabor, des panneaux judicieusement placés aux abords des routes accédant au site indiqueront le nombre de

places restantes et des barrières seront alignées le long de la chaussée pour éviter les stationnements sauvages.

>> ou encore : page 116 du document de justification des choix "Le DOO confirme également le choix d'une hypothèse câblée pour desservir le Massif du Mont Sainte-Odile afin de réduire l'utilisation de la voiture pour accéder à ce haut lieu touristique."

>> Alors que Page 52 du DOO on trouve "L'intérêt que suscite le Massif du Mont Sainte-Odile a contribué à accroître la fréquentation touristique et particulièrement les flux automobiles. Dans ce contexte, les collectivités territoriales, les projets de territoire et les documents d'urbanisme locaux devront maîtriser l'usage de la voiture, notamment par le développement de l'offre en transport en commun et en expérimentant de nouveaux services de transports innovants, comme par exemple le transport par câble, les navettes..., afin d'en améliorer l'accès et d'en protéger le patrimoine".

Si l'hypothèse câblée devait être confirmée, c'est au mépris de toute communication auprès des habitants les premiers concernés, à savoir les habitants de Saint Nabor !

Par ailleurs, ce projet de transport par câble pose de nombreuses questions :

- **Économiques** : on parle ici d'un projet au coût exorbitant, dont la rentabilité est loin d'être assurée et dont les impacts seraient dans tous les cas irréversibles
 - nous faisons clairement face à un phénomène de pics sur quelques semaines dans l'année (300 000 véhicules mais avec quelle répartition annuelle ?)
 - > qui dit pic dit éventuellement renoncement à monter si les parkings sont pleins plutôt que de prendre le téléphérique... ou monter mais pour aller se promener ailleurs dans le massif, ce qui ne fait pas baisser le trafic routier...
 - Et si le parking n'est pas plein le reste de l'année, la montée ne sera pas dissuadée !
 - aucune récurrence de revenus hors saison : un équipement qui crée de la charge récurrente pour diminuer la montée sur les quelques semaines > nuisances de construction d'abord puis visuelles au quotidien... pour quelques semaines dans l'année !
 - De plus, les répercussions économiques positives d'un tel projet sur les différents établissements touristiques des villes du Piémont n'est pas assuré, si le téléphérique ne sert qu'à monter, d'un point à un autre, sans autre desserte
 - En temps de pandémie et de dépenses publiques crise et post crise sanitaire, comment un tel projet aussi incertain économiquement peut-il encore être envisagé ?
- >> Un projet plus flexible, moins onéreux comme des navettes électriques paraît de loin plus en cohérence avec la nécessité de réduction de la dépense publique ! Le grand plan hydrogène Européen, dans le cadre duquel une flotte captive de bus hydrogène rentrerait permettrait par ailleurs de financer une bonne partie du projet de flotte de bus hydrogène. Plusieurs dessertes pourraient être assurées pour permettre des retombées plus largement sur la région.
 -
- **Sur la desserte** : un projet de transport par câble créerait un accès unique au site du Mont Sainte-Odile, sans répondre au besoin de la population locale et touristique d'accéder plus généralement à l'ensemble du massif; les départs de visite (de l'abbaye de Niedersmunster, des châteaux forts aux alentours) ou les différents départs de randonnée existants vers et autour du massif du Mont Sainte-Odile ne seraient pas rendus accessibles; les départs se font actuellement depuis les croisements de routes montant au sommet; sans parler de l'accès du Champ du feu, non pris en compte par une telle solution de transport
 - >> Un projet de navettes électriques permet un schéma global plus ambitieux en pouvant permettre plusieurs gares de départ (Obernai, Rosheim, etc..) et de nombreuses dessertes pour une meilleure découverte du massif ! Ces dessertes pouvant évoluer selon les saisons
-

OBS INT 61

- **sur l'Impact sur l'empreinte carbone :**
 - comment pouvoir être sûrs que le téléphérique serait réellement utilisé face à d'autres choix possibles ?
 - Si les parkings ne sont pas pleins : je monte (vrai une bonne partie de l'année)
 - Si les parkings sont pleins : je monte mais je me gare à un autre endroit pour monter à pieds
 - Si les parkings sont pleins : je ne monte pas je vais me balader ailleurs dans le massif
 - ... qui restera pour prendre un téléphérique ? Qui est présenté avant tout comme un choix par défaut !
 - un téléphérique ne sera pas connecté aux gares, ce qui en fait un choix à ambition de réduction d'empreinte carbone assez peu ambitieux
 - >> Un projet de navettes électriques permet un schéma global plus logique en pouvant être connectées aux gares !
 -
- **Sur l'impact environnemental :**
 - Ce projet dénaturerait un site exceptionnel : artificialisation importante des sols, bétonisation des espaces naturels pour mettre en place les pylônes, passage des cabines sur tout un versant forestier, construction de 2 gares en béton (au départ et à l'arrivée au sommet), création d'un énorme parking au départ (à proximité des carrières), bétonisation des abords des 2 gares, etc... Saint Nabor n'a pas vocation à devenir un parking géant, avec des concentrations de nuisance les we d'affluence (une seule route mène aux carrières !!!) et un parking géant non utilisé 10 mois dans l'année...
 - Des bus électriques seraient une solution écologique et respectueuse de l'environnement (pas de nouvelle artificialisation des sols, pas de concentration des flux, pas de nuisances sonores et visuelles pour les riverains)

De plus, il est mentionné page 52 : "Valoriser les carrières d'Ottrott-Saint-Nabor :

• *Les carrières d'Ottrott-Saint-Nabor sont sécurisées et interdites au public. Si elles revêtent en partie un intérêt écologique, ce lieu unique, au pied du Mont Sainte-Odile, mériterait d'être valorisé.* Les collectivités territoriales, les projets de territoire et les documents d'urbanisme locaux déterminent à terme les conditions permettant d'assurer la réhabilitation/reconversion du site des carrières d'Ottrott-Saint-Nabor en cohérence avec le projet de valorisation du Mont Sainte-Odile.

>>> Parler de valorisation et laisser penser que celle-ci pourrait être de les transformer en vaste parking... il y a là comme un sentiment de mauvaise foi.... Saint Nabor et ses carrières, lieu unique à intérêt écologique ne pourrait être transformé en espace bétonnée !

Cordialement

○

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : vendredi 1 octobre 2021 15:35

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] enquête publique concernant le SCOT Piémont des Vosges

Service : service default

Nom : Gressier

Prénom : Elisabeth

Adresse :

Code postal : 67530

Commune : Boersch

:

E-mail :

Téléphone :

:

Fax :

Objet : enquête publique concernant le SCOT Piémont des Vosges

Message : Madame la Commissaire enquêtrice,
Je voudrais évoquer la question du développement touristique du Mt Ste Odile et du Champ du Feu. L'accès principal à ces 2 sites se fait par la vallée de l'Ehn, Ottrott et Klingenthal. En qualité de riveraine de la route du Mt Ste Odile, je constate année après année une augmentation de la circulation des voitures, des bus et des motos et en conséquence un accroissement des nuisances sonores (surtout de la part des motos!) et de la pollution par les gaz d'échappement. Certains week-end, la situation devient insupportable pour les habitants du Klingenthal. Il me paraît indispensable de revoir tout le système de circulation dans le secteur, surtout si le site du Champ du Feu est amené à se développer. Il serait souhaitable d'envisager des transports en commun, non polluants, à partir de la plaine (Obernai, Rosheim, Barr...) pour réduire au maximum, voire interdire, la circulation des véhicules et des motos sur les routes de montagnes (D 426 vers le Mt Ste Odile et 214 vers le Champ du Feu).
Je me permets aussi de signaler que la carrière de Klingenthal devenue site d'escalade, se situe sur le ban de Boersch et non sur celui d'Ottrott comme mentionné dans les documents officiels. J'y vois une méconnaissance du terrain de la part des rédacteurs des textes.
Avec mes salutations respectueuses,
Elisabeth Gressier

-----Message d'origine-----

De : Jean GUERRA

Envoyé : vendredi 1 octobre 2021 16:37 À : contact@smpv.org Objet :

telepherique du mont Sainte Odile

Bonjour Madame/ Monsieur

Je tiens par ce mail à manifester mon desaccord avec le projet de telepherique pour l'acces au Mont Sainte Odile pour 3 motifs:

-economique

Comment rentabliser un projet d'un cout exorbitant par rapport à une utilisation saisonniere à l'oppose de la proposition de navettes,utilisables par ailleurs lors de la periode hivernale et modulable en fonction des saisons.

-accessibilite

ce projet fait fi des randonneurs qui,pour la plupart,demarrent leur marche à partir de differents arrêts dans la montee.Ces memes marcheurs auraient le plaisir de circuler ou traverser les larges coupes forestieres liees à la construction de la ligne.

-chiffres affiches

Cycliste pratiquant la montee du saint odile regulierement en semaine,il m' est impossible d'imaginer un flot de 300000 voitures par an soit 8830 voitures:jour

Enfin,cette proposition,limitee à l'acces au couvent,ne regle pas la question de l'acces au Champ du Feu qui cette annee a pose d'autres problemes en terme de circulation et eventuellement de pollution ,mais qui là aussi merite une reponse adaptee à la saisonnalite etaux weekends.

Meilleures Salutations

jean guerra

De : monique et francis

Envoyé : vendredi 1 octobre 2021 17:55

À : contact@smpv.org

Objet : observation à propos de la révision du schéma territorial

bonjour

veuillez trouver ci joint mes observations au sujet de ce projet

salutations cordiales

francis meyer

Francis MEYER

67530 - SAINT NABOR

Enquête publique du 2 septembre au 4 octobre 2021

Remarques et observations

A l'attention de madame la commissaire enquêtrice

Remarques liminaires : les développements ci-dessous ne visent qu'à commenter un aspect de la révision du SCOT, à savoir l'inclusion dans ce document d'un projet de transport en site propre sous forme de télécabine ou de téléphérique et la désignation en parallèle d'un cabinet d'études chargé d'étudier la faisabilité de ce projet.

I. La révision du SCOT portant sur le massif du mont STE Odile fait apparaître une volonté d'affirmer le positionnement touristique du Mont ste ODILE .

« Le Piémont des Vosges est doté d'un potentiel touristique exceptionnel, **dont le Massif du Mont Sainte-Odile**, les châteaux, la route des vins, les richesses patrimoniales et architecturales constituent les éléments clés et les fleurons de l'identité territoriale. Ils constituent tous le support **d'une activité touristique solidement ancrée.** » ...

« A ce titre le SCot, particulièrement le DOO, vise à améliorer les conditions d'accès et d'accueil aux sites touristiques, notamment ceux à forte fréquentation touristique.

« Le développement touristique doit également réduire son propre impact sur le climat par des mesures d'atténuation en matière de transports (objectif n° 5) et d'hébergement (objectif n°2) : modes alternatifs à la voiture, recours aux énergies renouvelables, consommations énergétiques des hébergements touristiques... » EXTRAITS

On décèle dans le projet de révision une volonté de créer un accès par téléphérique vers le Mont Saint-Odile depuis Saint-Nabor, en y associant des aménagements au sommet , pour y développer des activités touristiques et de loisirs attractives, dans un seul but commercial. L'archevêque de Strasbourg semble aussi favorable à l'idée d'un téléphérique. Ce n'est que depuis peu que ce projet sort de l'ombre.

Cette volonté est entravée pour le moment par l'existence d'un arrêté portant protection du biotope des anciennes carrières de Saint Nabor. (arrêté du 2 décembre 2018 .) Cet arrêté vise à protéger des espèces rares de plantes et d'animaux.

Extrait :

CHAPITRE I – Création et délimitation des biotopes protégés

Article 1 :

Les anciennes carrières d'Ottrott et Saint-Nabor présentent un intérêt environnemental particulier favorisant la présence d'espèces végétales et animales protégées parmi lesquelles on peut citer notamment : la Minuartie hybride (*Minuartia hybrida*), le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la Couleuvre à collier (*Natrix helvetica*), le Grand Corbeau (*Corvus corax*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Bruant proyer (*Miliaria calandra*).

Cet arrêté est attaqué pour vice de forme par les communautés des communes de Rosheim et de Barr ainsi que par les communes d'OTTROTT et de SAINT NABOR.

Il est donc clair que l'inclusion un peu furtive dans le SCOT de ce projet qui dépasse largement le cadre d'une révision « classique » vise à rendre irréversible cette démarche et à « acter » le consentement de l'ensemble des parties associées à sa révision.

C'est début septembre 2021, qu'on découvre, lors de l'ouverture de l'enquête publique pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont, pour les 5 années à venir, que le projet de « téléphérique » (ou de « transport par câble » ou de « transport en site propre), et les aménagements touristiques au sommet du Mont Saint-Odile sont déjà intégrés dans le nouveau projet de SCoT (ou projet de territoire), qui est d'ailleurs finalisé depuis fin 2019.

Le projet de téléphérique est cité en beaucoup d'endroits de ces documents (y compris dans les cartes visualisant les transports en commun du territoire), et cela dès la première partie.

La volonté de « valoriser » les carrières de Saint-Nabor à des fins touristiques y est également affichée (plutôt que de préserver ce formidable réservoir de biodiversité).

Extrait du SCOT « Les carrières de Saint-Nabor sont sécurisées et interdites au public. Si elles revêtent en partie un intérêt écologique , ce lieu unique, au pied du Mont Sainte-Odile, mériterait d'être valorisé.

Tout projet devra mesurer les impacts d'une potentielle réhabilitation/reconversion du site. »

En plus les carrières n'apparaissent plus dans la liste des sites protégés dans ces documents par un APB (arrêté de protection du biotope), alors même que le jugement est loin d'être rendu dans le cadre du recours en annulation engagé par les élus...

Il aurait donc été normal de trouver dans le SCoT une formulation plus neutre pour préserver toutes les solutions envisageables, en mentionnant par exemple un projet de "transport collectif" vers le Mont Saint-Odile, dans la mesure où l'étude lancée n'en est qu'à son début.

Or la référence explicite à un « téléphérique » ou à « un transport en site propre », c'est déjà enfermer le projet dans une solution pré-établie.

II - Les critiques apportées

Ce projet défigurerait aussi cet ensemble architectural si caractéristique, constitué d'une enceinte rectangulaire bâti sur un promontoire, et visible de partout. Toutefois une partie des bâtiments ainsi que le mur païen sont actuellement protégés au titre des monuments historiques, avec un périmètre de 500 m autour.

Ces impacts seraient quasi irréversibles en cas de non rentabilité, hypothèse qu'on ne peut exclure (on ne démonte pas une gare en béton).

- Il porte atteinte aux milieux naturels et impacte tout un vallon aujourd'hui préservé (forêt, faune)

Plusieurs espèces d'oiseaux protégées ont trouvé refuge dans les anciennes carrières de Saint-Nabor, milieu rocailleux et ouvert propice (grand corbeau, faucon pèlerin, bruant jaune, et plus récemment hirondelle du rocher).

Elles sont en train de retourner à la nature, avec une recolonisation végétale, animale et la formation d'espaces aquatiques particulièrement riches pour la biodiversité ...elles constituent un véritable sanctuaire naturel à préserver, dans un cadre majestueux et une quiétude absolue.

La forêt serait également impactée sur le versant nord / nord-est du Mont Saint-Odile ainsi que dans le vallon encore très sauvage qui descend vers les carrières, sur le flanc duquel passe le sentier des pèlerins.

Le passage des cabines nécessiterait en effet de déboiser une tranchée dans la forêt.

Il créerait aussi des nuisances visuelles et sonores ; les cabines seraient visibles et audibles depuis le sentier des Pèlerins et depuis toute la crête au-dessus du sentier des merveilles.

Les câbles constituent enfin des pièges mortels pour les oiseaux comme le Grand corbeau ou le Faucon pèlerin.

- **Il concentre les flux, qui sont sources de nuisances, sur un seul point d'arrivée au sommet**, déjà sur-fréquenté à certaines périodes de pointe, avec toutes les nuisances induites (bruit dans un espace destiné à une certaine sérénité, déchets, piétinement de la végétation dans les alentours proches, ...).

- et sur un point de départ unique aménagé « en plein champ », ce qui nécessiterait toujours l'utilisation des véhicules pour y accéder d'ailleurs.

- **Ce projet ne permet pas une accessibilité à l'ensemble du massif**

Le projet conduit à créer un 4^o accès au mont Saint-Odile, qui s'ajoute aux trois routes existantes.

Il ne dessert que le sommet du Mont Saint-Odile et ne permet pas en effet de desservir en même temps la célèbre abbaye de Niedersmunster qui va être ouverte au public, ni les départs de visites des nombreux châteaux forts situés tout autour du Mont St-Odile, ou les divers départs de randonnée vers le St-Odile.

Il n'apporte pas de solution pour l'accès au Champ du feu, très fréquenté aussi par les habitants du Piémont, qui nécessiterait donc également la mise en place d'un transport collectif bien cadencé depuis Obernai et Barr, d'autant que l'accès et le stationnement sont complètement saturés pendant les journées de neige.

Il ne permet pas de réduire le trafic automobile dans le massif.

Or le Mont Saint-Odile et le Champ du feu sont les 2 sommets d'un même massif et les 2 pôles touristiques et de loisirs pour les habitants du Piémont, ce qui semble avoir été oublié. Ils sont éloignés d'à peine 16 km par la route de crête, qui assure aussi la liaison entre plusieurs vallées.

Tous les accès routiers vers le Mont St-Odile et le Champ du feu sont communs au départ, et sur un tronçon plus ou moins important selon la commune de départ (Barr, Saint-Nabor, Ottrott, Andlau, ou même Breitenbach dans le val de Villé ou depuis le Ban de la roche).

Il ne serait donc pas possible de fermer des routes à la circulation en l'absence d'une solution de transport collectif pour accéder au Champ du feu ou à un site intermédiaire (Welschbruch, Rothlach, Le Hohwald, ...). D'ailleurs, la liaison par route vers le Mont Saint-Odile reste nécessaire pour le village touristique du Hohwald situé en plein coeur de ce massif, entre le Mont St-Odile et le Champ du feu, pour éviter un enclavement.

En résumé et en conclusion

Ce projet de téléphérique impacterait fortement un site à la fois historique et sacré, ainsi que son environnement, et cela d'une manière quasiment irréversible, alors même que la

préservation de la nature doit être aujourd'hui LA préoccupation principale pour préserver notre avenir à tous.

Un téléphérique apparaît à la fois inutile pour la population locale, mais aussi inadapté voire obsolète au niveau développement touristique du secteur.

Ce projet ne permet pas non plus de réduire la circulation automobile car il n'apporte pas de solution globale d'accès à l'ensemble du massif, depuis le Piémont.

La rentabilité de ce mode de transport fixe, sans flexibilité, est loin d'être assurée vu l'importance des frais d'exploitation et de maintenance d'un système par câble, surtout au regard de la fréquentation qui, elle, est très saisonnière. Des frais de maintenance demeurent même pendant les longues périodes d'inutilisation, en période hivernale notamment, ou en semaine lorsque la fréquentation est trop faible. Ce projet induirait un réel risque financier pour les contribuables en cas de déficit.

Rien ne peut donc justifier un investissement public dont le chiffrage montrera qu'il est dispendieux.

Ce projet dénaturerait de manière irréversible un bien commun exceptionnel et emblématique, qu'il est de notre devoir de transmettre intact aux générations futures.

Ce projet contestable n'a pas sa place dans la révision du SCOT. Il est certain que s'il se poursuit, nécessitera de nouvelles études d'impact et d'évaluations financières qui montreront qu'il se justifie sous aucun aspect.

Le PETR se pose d'ailleurs lui-même la question de savoir si le projet de téléphérique relève bien de sa compétence, ce qui est loin d'être sûr.

Extrait ;

- **Mobilité et accessibilité au Mont Sainte-Odile : La création d'une liaison entre Saint-Nabor et le MSO relève-t-elle du SCoT ? Quel est le projet ?**

Il s'agit de poursuivre un objectif de développement durable dans un contexte de réchauffement climatique. Plus précisément, le Mont Sainte-Odile c'est 300 000 véhicules/an et environ 800 000 à 900 000 visiteurs qui franchissent le couvent.

Si rien n'est actuellement fléché précisément, les élus, associés au Département du Bas-Rhin, à la Région, à l'Evêché et l'Etat se retrouvent régulièrement pour mesurer les options et réduire durablement le nombre de véhicules. Toutes les hypothèses pour un transport en site propre sont posées et discutées. Le SCoT n'y fait pas obstacle.

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : vendredi 1 octobre 2021 19:09

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Enquête sur le téléphérique

Service : service defaut

Nom : Maurer

Prénom : Jérémy

Adresse :

Code postal : 67530

:

Commune : Saint Nabor

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : Enquête sur le téléphérique

Message : Bonjour je vous fais part de ma désapprobation quand à la création d'un téléphérique à Saint nabor :

- les bruits et nuisances que ça causera au habitants
- l éventuelle baisse de la valeur du foncier
- l afflux de touristes qui vont se garer n'importe où
- contre le fait de rendre un site gratuit payant
- les frais que cela engendrera

Et bien d'autres point

Cordialement

En espérant que vous teniez compte de tout ses retours

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 08:05

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Projet téléphérique pour le Mont Saint Odile

Service : service defaut

Nom : Deledda

Prénom : Jean-André

Adresse :

Code postal : 67140

Commune :

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : Projet téléphérique pour le Mont Saint Odile

Message : Bonjour,

j'ai découvert qu'un projet de téléphérique était prévu au Mont Saint Odile. J'imagine que des élus ont ressorti ça d'un carton des années 70 ou la bétonisation et le ferrailage de l'espace était un atout pour l'avenir,. L'avenir on est en plein dedans et on les remercie. Les porteurs de ce projet n'ont j'imagine aucune empathie pour la silhouette de notre massif. La ligne bleue des Vosges se prend de plus en plus de ratures par des élus qui se savent plus écrire leur histoire. Au delà de l'effet "Fête foraine" je ne vois pas l'intérêt que notre patrimoine et notre nature pourrait tirer d'un tel projet. J'y suis opposé.

Bien à vous

Jean-André Deledda

De : caroline velten

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 08:57

À : contact@smpv.org

Objet : Projet téléphérique Mont Ste Odile

Ce projet tout à fait délirant va totalement dénaturer, et ce de façon irréversible, un site exceptionnel voué au Sacré et à la spiritualité en le dédiant au tourisme de masse, allant à l'encontre, et complètement à contre courant, des recherches d'un tourisme désormais responsable et respectueux des sites visités...

Mettez des bus "propres", pour en faciliter l'accès, c'est flexible, adaptable, et pour une fois, ne saccageons pas une nature exceptionnelle...

Caroline VELTEN

-----Message d'origine-----

De : Raymond Schott

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 10:47 À : contact@smpv.org

Objet : Mont Sté Odile

Le Mont Sté Odile doit être et rester un lieu exceptionnel de culte et non une aire d'animation où de spectacle La montagne et sa végétation ne doivent pas être massacrées

Envoyé de mon iPhone

De : Christian GACHET

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 14:00

À : contact@smpv.org

Objet : projet de téléphérique pour accéder au Mont Saint Odile

Madame la commissaire enquêtrice au siège du PETR du Piémont des Vosges,

Je voudrais vous exprimer de la façon la plus simple possible mon opposition à ce projet d'aménagement au bénéfice d'un tourisme d'un autre âge, en contradiction flagrante avec l'impérieuse nécessité de préserver les paysages et de limiter au maximum toute nouvelle dégradation de l'environnement si fragile dans ce moment douloureux de réchauffement climatique et de pollutions diverses. Il faut arrêter d'artificialiser les sols, de consommer des matériaux coûteux et à l'empreinte carbone forte pour des équipements dont l'entretien est très cher. Du reste, les risques ne sont pas négligeables et peuvent rendre inutile un chantier colossal.

Vous l'aurez compris, en tant qu'habitant de notre chère Alsace (j'ai habité Klingenthal, j'habite aujourd'hui dans le val de Villé) je souhaite que la raison triomphe et que l'on renonce à cette défiguration d'un site majestueux et de ses côtés peut-être moins prestigieux mais qui aspirent à une jouissance paisible de la beauté des lieux.

Veuillez agréer, Madame la commissaire, l'expression de mes salutations distinguées,

Christian Gachet

67220 Lalaye

De : michel

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 14:46

À : contact@smpv.org

Objet : Téléphérique du Mont Ste Odile

Bonjour,

Je m'oppose à ce projet qui dénature un site merveilleux.

Du béton, du béton et Du goudron ! La NATURE vous connaissez ?

Et la rentabilité de ce projet absurde est elle assurée ?

Pour Barr et les villages environnants il s'agit ni plus ni moins que d'un pillage des touristes, détournés vers le canton de Rosheim-Obernai.

Mais dans quel monde vivons nous ?

Maninchedda Michel

67140 Heiligenstein

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows



Garanti sans virus. www.avast.com

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 15:10

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Enquête publique

Service : service default

Nom : Kozlik

Prénom : Dominique

Adresse :

Code 67600

postal :

Commune Selestat

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Enquête publique

Message : Madame l'enquêtrice

Le site du Mont ste Odile est un lieu où nous aimons randonner et nous reposer. Nous en apprécions le calme et la sérénité. Quelle idée stupide que de vouloir en faire un lieu de attraction en y installant un téléphérique ! Il me semble que l'organisation de navettes régulières serait bien moins coûteuse et suffisante, d'autant que le nombre de visiteurs est élevé les week-ends et en été.

Ce projet, s'il devait voir le jour, défigurerait encore plus le mont par une tranchée dans la forêt, des plots de béton, un parking et une gare en bas une autre en haut.

À l'heure du réchauffement climatique il est plus qu'urgent de réfléchir à de vraies solutions, à la fois "bas carbone" et à des solutions qui préservent directement le milieu naturel.

Si la motivation du projet est de créer de l'attraction, je suis absolument contre car ce n'est pas la vocation de ce lieu

Si la motivation est écologique il y a d'autres solutions : les routes existent, les parkings aussi : en envisageant les dépôts de navettes à proximité des gares le projet favorisera le déplacement multimodal et serait à la fois très fonctionnel et réellement écologique.

Nous vous remercions de tenir compte de tous ceux qui vous ont envoyé leurs avis, en sachant que nombreux sont ceux qui ne l'ont pas donné par manque de information ! Il aurait été normal que le diocèse avertisse la communauté catholique alsacienne dans son ensemble afin qu'elle participe activement à cette enquête. N'oublions pas que le mont Ste Odile est avant tout un lieu de ressourcements spirituel qui par le passé a bénéficié du soutien financier des paroisses.

Cordialement

.

De : Marie-Thérèse CAPITAINÉ
Envoyé : samedi 2 octobre 2021 15:37
À : contact@smpv.org
Objet : avis complémentaire sur le SCoT

Bonjour,
veuillez trouver ci joint un avis complémentaire sur le SCoT

cordialement
mt capitaine

Marie Thérèse CAPITAINE
67210 Obernai

à Madame la Commissaire enquêteur,

Je complète ici mon avis sur le projet de SCoT 2021 du Piémont des Vosges après lecture de nouveaux documents :

J'exprime mon opposition au SCoT quant à l'« aménagement » du massif du Mont Saint Odile envisagé, qui, pour favoriser l'attractivité touristique du Piémont des Vosges, aboutirait à en faire un « espace d'attraction » :

- accès « fun » par cabine,
- tyroliennes.../...
- stade de biathlon
- « reconversion » non précisée des carrières protégées de Saint Nabor,
- .../...

en enveloppant le tout dans un voile de pseudo vertu écologique,

... avec comme point de départ le constat des nuisances dues à la sur-fréquentation du Massif,

dans un secret qui se voulait bien gardé,

donc sans concertation aucune sur les orientations retenues unilatéralement,

et très vraisemblablement avec le concours de quelque opérateur privé très intéressé et compétent dans ce domaine des Parcs d'attraction et de leur rentabilité !

J'écris fermement que cela ne correspond pas à la vocation du Mont et aux enjeux actuels qui devraient être pris en compte par le SCoT pour le Mont et le Massif également !

De : Catherine Edel-Laurent
Envoyé : samedi 2 octobre 2021 17:20
À : contact@smpv.org
Objet : Enquête publique - révision du SCOT

Madame la Commissaire Enquêtrice,

A la lecture des documents cartographiques figurant à l'annexe 3 du Document d'orientations et d'objectifs du SCOT et reprenant les réservoirs de biodiversité, j'ai relevé une erreur concernant la planche portant sur Obernai.

Sur le document figurant en page 151 et représentant les milieux thermophiles et vergers autour du Bischenberg, j'ai constaté une erreur sur le zonage de la zone protégée au titre des pelouses sèches classée en Zone Nb du Plan local d'urbanisme de la ville d'Obernai.

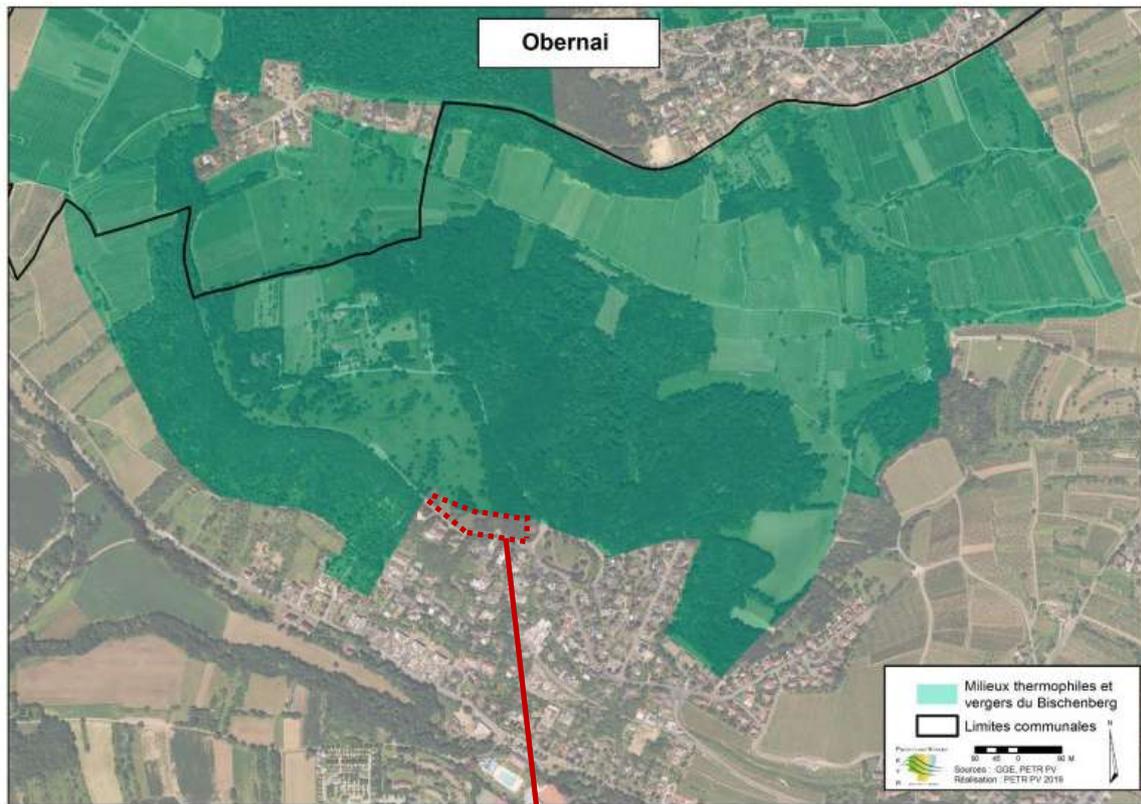
La zone apparaissant sur la cartographie du SCOT ne comprend pas la totalité de l'emprise protégée au PLU de la ville d'Obernai.

Je vous prie de trouver dans le document joint les éléments attestant de cette erreur cartographique et vous remercie de veiller à la rectification du zonage dans le document finalisé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, mes respectueuses salutations.
Catherine Edel-Laurent

Ps : Une copie courrier de la présente sera déposée lundi 4/10/2021 à votre attention dans les locaux du Syndicat mixte.

Catherine EDEL-LAURENT
67210 Obernai



Extrait du plan de zonage
du PLU de la ville d'Obernai

Source :

https://www.obernai.fr/dynamic/pdf/plu/4_b_1_plu_obernai_approbation_2000_1.pdf



CHAPITRE X – ZONE N

Il s'agit d'une zone naturelle protégée en raison de la qualité de l'environnement, des sites et des paysages. Elle comprend six secteurs :

- **Na** pour la protection et la mise en valeur des boisements importants ou remarquables,
- **Nb** pour la protection des zones de pelouses sèches,
- **Nc** pour la réalisation d'un centre équestre,
- **Ne** pour la mise en valeur d'un secteur d'étangs et du stand de tir,
- **Nj** secteur de jardins familiaux,
- **Nx** pour l'extension mesurée des habitations existantes en zone naturelle.

Ce règlement est complété par des Orientations d'Aménagement.

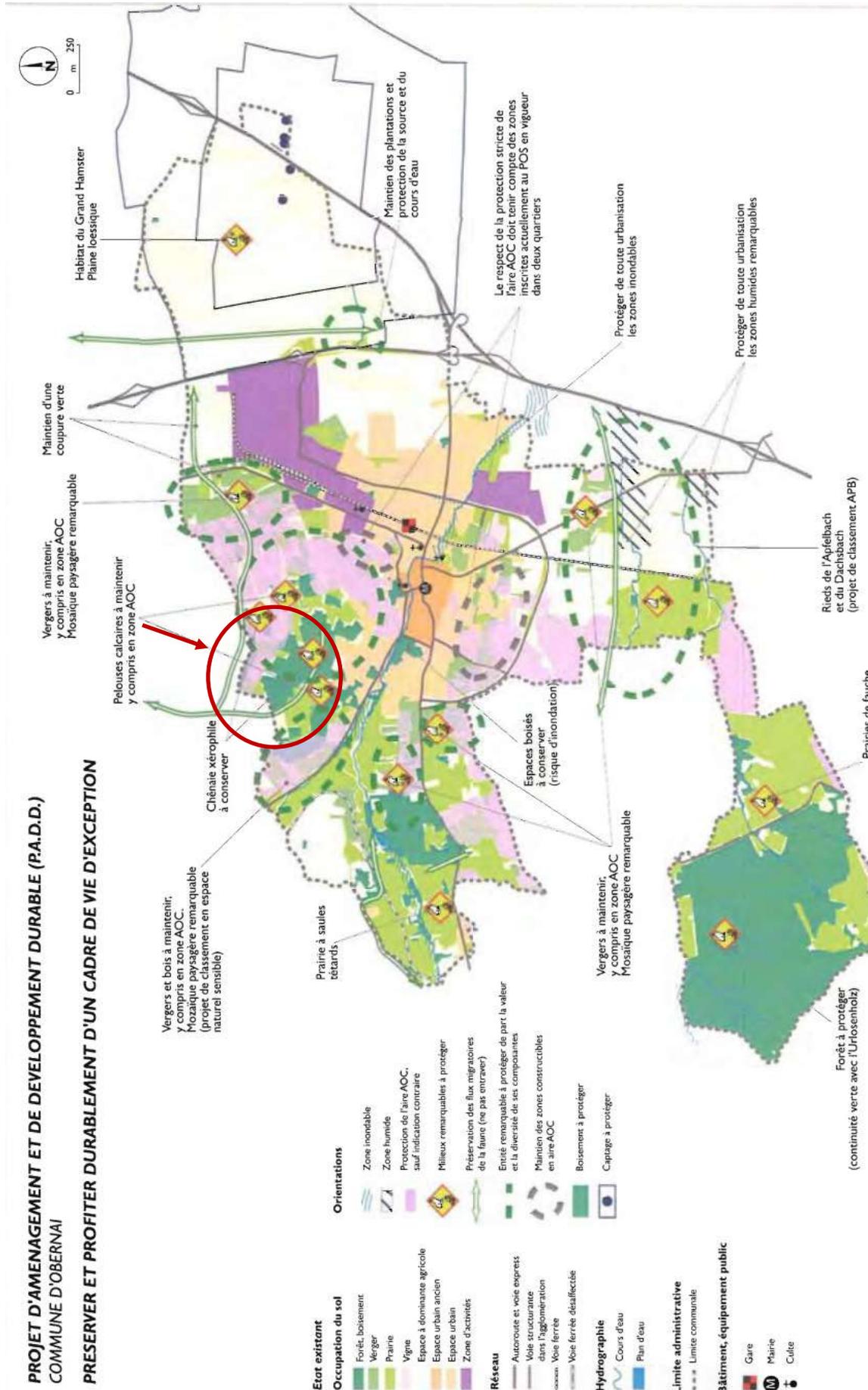
Article N 1 : OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- 1.1. Toutes occupations et utilisations du sol sont interdites, excepté celles admises sous conditions particulières, mentionnées à l'article N 2.
- 1.2. Dans la zone inondable reportée au plan de zonage, toutes constructions et installations, à l'exception des équipements d'infrastructure, des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif et des ouvrages nécessaires à la prévention des risques.
- 1.3. Les constructions à moins de 15 mètres des berges des cours d'eau à l'exception des ouvrages destinés à empêcher l'érosion des berges.
- 1.4. Les constructions à moins de 6 mètres des emprises ferroviaires à l'exception des constructions destinées aux services publics ou d'intérêt collectifs.

Extrait du plan du PADD du PLU de la ville d'Obertain

Source : https://www.obertain.fr/dynamic/pdf/plu/le_projet_d_amenagement_et_de_developpement_durable_2.pdf

Pelouses calcaires à maintenir



-----Message d'origine-----

De : ciboulette jardin
Mt Ste Odile

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 17:47 À : contact@smpv.org Objet :

Bonjour,

Le Mont Ste Odile est un lieu vibratoire chargé d'histoire et d'une grande puissance vibratoire.
N'avons-nous pas assez d'autres lieux où donner "du pain et des jeux" aux gens qui le souhaitent ?

Laissez ce haut lieu ouvert à ceux qui cherchent une élévation, un lieu de ressourcement. Nous avons la chance en Alsace d'avoir un lieu comme celui-ci. Lieu mythique qui a accueilli des siècles de pèlerins, de touristes en quête d'autre chose qu'un simple lieu touristique. Lieu qui fédère la prière de milliers de personnes depuis si longtemps.

Laissez son âme au Mont Ste Odile !

Marguerite Bresch

De : michel

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 18:32

À : contact@smpv.org

Objet : Téléphérique du St Odile

Madame ,monsieur .

Je suis sidérée par le projet de montée en téléphérique au St Odile.

J'habite Heiligenstein ,et, deux fois par semaine , et peu importe la météo, je monte au St Odile à pied. Et chaque fois c'est le même émerveillement.

Quelle place reste- t- il pour la faune et la flore dans ce projet ? Aucune !

La terre ne nous appartient pas ,nous ne sommes que de passage. Laissons un peu de nature aux générations futures.

Alors ne saccageons pas le peu qui reste !

Il existe d'autres alternatives bien moins dévastatrices pour monter au St Odile. Et les infrastructures sont déjà existantes. Sachons les utiliser intelligemment.

Jacqueline Maninchedda

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows



Garanti sans virus. www.avast.com

De : Marie-Dominique Langen
Envoyé : samedi 2 octobre 2021 19:55
À : contact@smpv.org
Objet : projet téléphérique mont Ste Odile

bonjour,

en tant qu'écocitoyenne et habitante du pays du piémont de Ste Odile je tiens à vous faire part de mon désaccord sur le projet de téléphérique pour les raisons suivantes :

- Dénaturation et dépréciation d'un patrimoine exceptionnel. Enlaidissement d'un site placé sur le chemin de St Jacques de Compostelle.
- Solution qui ne prend pas en compte l'ensemble du réseau routier du Champ du Feu, et des châteaux environnants
- Tourisme de masse avec risque de détérioration du site, projet quantitatif et non qualitatif
- Absence d'une étude alternative : navettes électriques ou à hydrogène, manque d'idées audacieuses pour une solution vraiment écologique
- risque de transformation du lieu de départ à St Nabor en parc d'attraction bruyant et générateur de pollution

ma proposition : inciter à un retour à la marche à pied. Le sédentarisme est une maladie de la société actuelle impactant la santé publique et l'encourager avec des solutions "de porte à porte" ne va pas dans le sens d'une amélioration. C'est une question de politique.

Le terminus de navettes pourrait se situer au parking inférieur, la dépose en haut serait réservée aux personnes à mobilité réduite.

Cette solution renouerait avec l'esprit du lieu.

Cordialement
Marie-Dominique Langen

De : Rémy Gries

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 21:16

À : contact@smpv.org

Objet : projet de téléphérique pour relier le mont Ste-Odile

Bonjour

Ce projet ne me paraît pas pertinent; il entraînerait la réalisation , outre le téléphérique lui- même, qui nous fera penser à une annexe d'Europa-Park, de parkings immenses au niveau du départ de la plate-forme, avec un réel impact sur l'écosystème environnant.

Quel que soit le site de départ (St Nabor?) , il va créer des nuisances extrêmement dommageables pour la population des habitants concernés.

On peut imaginer la carte postale , avec un fil de téléphérique et un téléphérique (2?) suspendu à proximité de ce lieu quand même à priori prévu pour le recueillement.

De manière plus générale, j'apprends l'ouverture de cette enquête publique par la bande, alors qu'il aurait été plus citoyen de faire de la publicité autour de cette enquête , et de parler des enjeux , et des alternatives possibles.

Une fois encore , la concertation se réduit à sa plus simple expression, et cette façon de procéder donne la malheureuse impression de vouloir cacher la genèse du projet, pour que la population soit mise à posteriori devant le fait presque accompli.

Je crois que les enjeux méritent un traitement à la hauteur du lieu en question.

Je suis opposé au projet tel qu'il est proposé

Rémy Gries

De : Pascal Romieux

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 23:23

À : contact@smpv.org

Cc :

Objet : Contre le projet de téléphérique Mt St odile

À Madame la Commissaire Enquêtrice

Bonjour,

Dans un 1er temps, le projet me paraissait attractif, mais après avoir pris connaissance des modifications importantes du Mt avec les arrivées du téléphérique et la création des parkings en site protégé, sachez que je trouve ceci dés plus inadéquats.

Merci de bien vouloir réfléchir à une alternative plus adaptée.

Bien à vous

Pascal Romieux

OBERNAI

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 23:51

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] REVISION DU SCOT

Service : service default

Nom : MORELLI

Prénom : Fabienne

Adresse :

Code postal : 67530

Commune : OTTROT

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : REVISION DU SCOT

Message : Madame,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur le projet de révision du SCOT Piémont des Vosges, je souhaite vous faire part de mes observations quant au projet de valorisation de Mont Sainte Odile.

Le schéma de cohérence territoriale prône une volonté de préserver les paysages et les perspectives visuelles, et suggère dans le même temps un transport aérien par câbles pour desservir le Mont Sainte Odile. Comment expliquer cette contradiction?

Pouvez-vous expliquer la logique d'un projet destiné à protéger le Mont d'une trop forte fréquentation avec la volonté de réaliser un transport cablé détruisant les anciennes carrières de Saint Nabor(site classé par arrêté préfectoral de protection de biotope pour la présence d'espèces animales et végétales protégées), une partie de la forêt et la perspective visuelle exceptionnelle que constitue le MSO?

Ne pensez-vous pas que pour un budget très nettement inférieur, des solutions de " transport propre"(navettes électriques ou à hydrogène) peuvent être déployées depuis plusieurs communes(Obernai, Barr, Molsheim....) avec un chaînage depuis les gares SNCF? Les économies ainsi réalisées permettant de restaurer et de valoriser le MSO!!!!

Ne pensez-vous pas que le Mont Sainte Odile, lieu hautement emblématique de notre Alsace, ne mérite pas d'être traité autrement que comme un simple pôle de développement touristique?

Notre belle Alsace, terre de traditions, de valeurs, d'innovations, n'a-t-elle rien d'autre à proposer à ses enfants qu'un Mont Sainte Odile irrémédiablement balaféré?

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

De : CATHIE .

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 07:30

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique

Bonjour

je vous communique mon opposition au projet d'installation d'un téléphérique, des navettes électriques pourraient utilement remplacer ce projet.

Cordialement,
Cathie Burgart

De : aude lutter

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 08:59

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique concernant l'aménagement du Mont Sainte Odile

Mme la commissaire,

Veillez trouver ci-après mes observations ainsi que mon avis concernant l'implantation d'un téléphérique au Mont Sainte Odile.

Je suis très particulièrement **opposée au projet de transport par câble au Mont sainte Odile.**

Je suis originaire ainsi que mes aïeux du village de St Nabor. J'ai grandi au pied de cette montagne sacrée et depuis que j'ai l'âge de marcher je m'y rend au moins une fois par semaine. J'y apprécie tout particulièrement la sérénité du lieu, ainsi que ses forêts exceptionnelles. C'est un endroit merveilleux, avant tout spirituellement mais également du point de vue de sa beauté naturelle.

J'ai accueillie l'idée d'un téléphérique avec grand effroi. Non seulement la vision de pylônes et de câbles dans le paysage harmonieux de cette montagne représente à mes yeux une vision d'horreur mais en plus l'idée d'une tranchée déforestée en contre bas du Mont serait un déchirement pour moi. C'est sur la face Nord du Mont que la forêt y est luxuriante et que se trouve la fontaine Sainte Lucie, magnifique lieu de paix et de calme.

J'aime ce lieu plus que n'importe lequel sur cette terre, je m'y sent attachée et je suis vraiment effrayée par le projet saugrenu qui se prépare. Non seulement je n'y voit aucun avantage écologiquement parlant mais en plus j'y voit une manipulation sournoise pour faire du Mont Sainte Odile un lieu de divertissement ! Nous savons très bien que pour créer ce genre d'infrastructure il faudra sacrifier bon nombres de grands arbres mais également bétonner des gares d'arrivées et de départ, des parkings etc... Bref l'horreur ! Nous savons que l'artificialisation des sols représente une cause majeure du dérèglement climatique alors comment oser invoquer ce projet en son nom!

De plus il apparaît clairement que la volonté de nos gouvernements est de se tourner vers le déploiement de voitures électriques et sans doute dans quelques années de voiture à hydrogène, alors à quoi bon un téléphérique?

De plus nous le voyons très bien, les chiffres ont été largement exagérés. La fréquentation du Mont Sainte Odile est importante pendant les "beaux jours", de juin jusqu'au mois d'Août et ensuite c'est bien plus calme, voir désert les semaines en hiver.

Cependant d'autres lieux, eux, sont engorgés, prenons par exemple le champ du feu. Le téléphérique ne représente donc un aucun cas une solution pour l'ensemble du massif.

L'argent public est précieux, il y aurait de bien meilleurs moyens de l'utiliser que de le gaspiller dans des projets non rentables et qui plus est, néfastes pour notre environnement.

J'aimerais également ajouter que je ne suis pas contre le fait de restreindre l'accès aux voitures là-haut les jours de forte affluence et que la création de lignes de déserves par navette serait une idée beaucoup moins coûteuses et qui permettrait quant à elle de déservir l'ensemble du massif.

Notre région, la nature qui l'entoure, nos lieux historiques, doivent être à tout prix protégés du tourisme de masse ainsi que du développement d'infrastructures de loisirs types parc d'attractions. La nature et la forêt ne sont pas des lieux qui nécessitent ce genre d'aménagements, sachons apprendre à nos enfants et à nos semblables à apprécier ces lieux tels qu'ils sont, pour leur beauté naturelle. Sachons également respecter les animaux qui la peuple si nous ne voulons pas qu'ils quittent définitivement et irréversiblement les lieux.

J'espère que vous saurez tenir compte des avis de la population et respecter leur attachement pour ce lieux sacré.

Cordialement,

Aude Lutter.

-----Message d'origine-----

De : Catherine FREYBURGER

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 09:41 À :

contact@smpv.org Objet : téléphérique mont Ste Odile

L'installation d'un téléphérique à Saint-Nabor pour accéder au Mont Sainte Odile nous semble très néfaste : saccage du paysage, bétonisation, augmentation de la fréquentation d'un site déjà très fréquenté, pollution et nuisances sonores accrues à Saint-Nabor surtout, mais aussi à Ottrott et Bernardswiller.

Tout le monde n'a pas la capacité physique de découvrir les différents sites du massif à pied. Or un téléphérique ne desservirait que le couvent. Mieux vaudrait donc recourir à des navettes électriques ou à hydrogène qui pourraient s'arrêter à différents endroits du massif (par exemple à proximité de Niedermunster, du Landsberg, du Dreistein, au carrefour de la Bloss) et, pour préserver la relative tranquillité des lieux, installer des radars sonores permettant d'écarter des routes d'accès au mont les engins les plus bruyants, très nombreux l'été et en fin de semaine. Autre avantage : le moteur des navettes peut évoluer avec les améliorations techniques, alors qu'un téléphérique et son parking infligeraient une atteinte irréversible au site.

La réalisation de ce téléphérique nous paraîtrait donc contraire au bon sens et à tous les discours sur la préservation des paysages, du patrimoine, de la nature etc. En somme, ce serait un scandale.

Pierre et Catherine FREYBURGER (BARR)

De : etienne

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 10:17

À : contact@smpv.org

Objet : projet de téléphérique au Mt Ste Odile

a l'attention de Mme la commissaire enquêtrice,

bonjour,

par la présente je vous fait part de mon opposition a ce projet de téléphérique .du mont ste Odile

Un projet Très éloigné de écologique,de qui se moque nos élus.

Un projet qui ne réduit pas l'empreinte carbone et concentre les flux sur un seul point d'arrivée.

3. Un projet qui dénature un site exceptionnel et menace les espaces naturels environnants

- une artificialisation importante, avec des chantiers énormes :

1. pylônes pour les câbles et le passage des cabines sur tout un versant forestier,

2. construction de 2 gares en béton (au départ et à l'arrivée au sommet),

3. création d'un énorme parking au départ (à proximité des carrières)

4. bétonisation des abords des 2 gares Dont les conséquences seraient :

- Une atteinte à un patrimoine historique exceptionnel (l'ensemble architectural rectangulaire du couvent situé sur son promontoire, un mur païen formant une grande enceinte tout autour, des vestiges néolithiques trouvés à proximité du couvent, ...et certainement bien d'autres vestiges non encore identifiés).

4. Un projet adapté à un modèle de tourisme de masse, aujourd'hui dépassé.

- On peut sérieusement douter aussi des répercussions économiques positives d'un tel projet sur les différents établissements touristiques du Piémont (notamment pour les villes les plus éloignées, comme par exemple Barr et ses environs.)

5. Un projet exorbitant au niveau coût et non flexible, dont la rentabilité est loin d'être assurée, mais dont les impacts seraient dans tous les cas irréversibles.

veuillez prendre note de ces quelque remarques non exhaustives donc de mon opposition farouche a ce projet.

qui ne sert que les intérêts financiers de certaines personnes avec l'appui de nos élus.....

merci

Lutter Etienne

De : Marie Odile Heitz

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 10:49

À : contact@smpv.org

Objet : TR: Enquête public Mont Ste Odile et Piémont des Vosges

Objet : Enquête public Mont Ste Odile et Piémont des Vosges

Madame le commissaire enquêteur

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique concernant le Mont Ste Odile et le Piémont des Vosges afin de vous signifier toute ma réprobation concernant le projet d'implantation de téléphérique et de parc de loisirs. Ce lieu est un haut lieu spirituel d'Alsace et souffrirait considérablement du mélange de genre : attractions mercantiles et retraite méditative. J'entends bien que l'évêché est face à un problème financier face à l'entretien de ce lieu. Les dernières rénovations ont-elles été bien réfléchies, par rapport au coût/ bénéfice ? Lâcher une partie de ce magnifique domaine promettrait- il un sauvetage financier ? J'ai des doutes. Que ferraient les pèlerins au milieu du brouhaha d'un parc de loisir ? L'évêché serait donc prêt à vendre l'âme du Mont Ste Odile au diable ? Il existe d'autres moyens pour trouver les fonds nécessaires à sauvegarder ce lieu. Ont-ils été étudié ? Une souscription, un appel au don pourrait être une autre solution, car les alsaciens aiment leur Mont Ste Odile, tel qu'il est ! Lors de nombreux enterrements auxquels j'ai assisté, dans leurs adieux, les petits enfants ont remercié leurs grands-parents pour les sorties au Mont Sainte-Odile qui sont restées parmi leurs plus beaux souvenirs. Nul besoin d'attractions commerciales, sportives ou de loisirs ni de maison de la nature et surtout pas de téléphérique ou funiculaire, il suffit de se promener, de sentir et de regarder pour y être heureux. La création du parking P3 a tari la source St Jean. N'existe-t-il pas un risque de tarir également la source de Sainte-Odile avec la construction d'un transport par câble ?

Concernant l'exploitation forestière de l'enceinte du Mur Païen. Lors de nos promenades, j'observe souvent que de grands chênes y sont abattus et stockés en attente d'enlèvement alors qu'il en reste si peu dans nos forêts. Remplacés par d'obscurs sapins et épicéas, ces lieux de lumière perdent leur luminosité à l'image du versant entre le couvent et la source de Sainte-Odile. Je pense qu'il est temps d'intervenir pour la plantation de chênes d'espèces locales (et non pas de chênes du Canada dont j'ai déjà vu plusieurs plants dans l'enceinte du Mur Païen). Nos ancêtres plantaient des chênes pédonculés à proximité des lieux magiques et sacrés, ce qui renforçait la spiritualité des lieux. Pourquoi cette tradition a-t-elle été abandonnée ? J'espère très sincèrement que cette enquête permettra de raison garder et sauvera le Mont Ste Odile de la folie de grandeur de certains
HEITZ Marie-Odile

-----Message d'origine-----

De : Chantal Buchert

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 11:23 À : contact@smpv.org

Objet : Projet de téléphérique St Nabor - Mt Ste Odile

Mme, Monsieur,

Je m'oppose au projet de téléphérique du Mont Ste Odile.

Celui-ci changerait la nature même du site (endroit Spirituel destiné au recueillement et non au tourisme de masse !

Ce n'est pas une attraction à exploiter mais un patrimoine culturel et religieux qu'il faut sauvegarder.

Nous comptons sur la réactivité de nos élus et des acteurs (non financiers) de ce projet.

De : nabil hobeika

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 12:06

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique concernant le Mont Sainte-Odile

Madame la commissaire de l'enquête publique,

Je tiens à vous exprimer mon désaccord quant au projet : "Mobilité et accessibilité au Mont Sainte Odile de type téléporté depuis les carrières de Saint-Nabor.

La sauvegarde du massif forestier ne peut souffrir sans dommages irréversibles l'apport d'une emprise aussi importante et impactante sur l'environnement, c'est-à-dire, toute forme de vie, végétale, animale et humaine.

Sans oublier "Le Mur païen", de même l'entité spirituelle, historique du Monastère : respect de son caractère consacré à travers l'histoire de l'Alsace.

Veillez recevoir, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nabil Hobeika

De : Catherine Edel-Laurent
Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 13:26
À : contact@smpv.org
Objet : Enquête publique - révision du SCOT

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Vous trouverez ci-joint mes observations concernant l'enquête publique sur la révision du SCOT du Piémont des Vosges.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, mes respectueuses salutations.
Catherine Edel-Laurent

Ps : Une copie courrier de la présente sera déposée lundi 4/10/2021 à votre attention dans les locaux du Syndicat mixte.

Catherine EDEL-LAURENT
67210 Obernai

- **Volet habitat**

Au regard des analyses des personnes publiques associées que je partage, l'objectif de création de 8 600 logements sur 20 ans me semble surestimé, avec un risque avéré d'augmentation du taux de vacance sur notre territoire.

De manière générale, je regrette l'absence d'objectifs chiffrés dans le Document d'Objectifs et d'Orientations.

Ainsi, le DOO ne fixe pas la répartition du volume de production de logements entre construction neuve, réhabilitation du bâti ancien, privé/intermédiaire/social, typologie, taille critique des opérations..., il ne sectorise pas la production de logements par commune et ne définit pas la localisation préférentielle du logement social.

Pour que le SCOT soit réellement opposable dans les PLU et PLUi, il conviendrait de préciser et de territorialiser les objectifs en matière de logement.

- **Consommation foncière**

Sur le plan de la consommation d'espace, j'abonde dans le sens des remarques émises par les personnes publiques associées qui pointent le biais de la méthode de calcul utilisée par le SCOT pour évaluer l'évolution de la consommation foncière et emporter la compatibilité avec la règle n°16 du SRADDET.

Plus de sobriété foncière est attendue, alors que les surfaces qui pourraient être artificialisées augmentent par rapport aux dix dernières années.

Les objectifs fixés par le SCOT ne permettant pas de répondre de manière satisfaisante à l'urgence de réduire l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, il conviendrait de les réviser à la baisse.

- **Enjeux environnementaux**

Concernant les enjeux liés au changement climatique, je regrette que le SCOT prenne insuffisamment en **compte la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience de notre territoire.**

Alors que les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus ressentir, le projet de SCOT n'affiche pas d'objectifs chiffrés de réduction d'émissions de GES, de consommation d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

La mise en œuvre d'un plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR est nécessaire, afin de quantifier et de prioriser les objectifs pour l'avenir.

- **Valorisation du Massif du Mont Sainte Odile**

Concernant la valorisation du Massif du Mont Sainte Odile, le SCOT souligne les problématiques liées à la fréquentation du Mont Sainte Odile et de son massif et à sa préservation. Le comité syndical du PETR a lancé en février dernier une étude d'opportunité

et de faisabilité portant sur le développement et l'aménagement durables du massif du Mont Sainte-Odile.

Deux scénarii de transports sont actuellement évalués pour la desserte du Mont Sainte-Odile :

- . le transport par navettes ou bus électriques,
- . le transport « téléporté » (télécabine, téléphérique ou autre)

A ce stade de l'étude, aucun scénario de desserte n'est officiellement retenu et les échanges et la concertation avec les habitants de notre territoire n'ont pas eu lieu.

De nombreuses voix s'élèvent pour protester contre le projet de transport téléporté, dont l'opportunité et les motivations sont contestées.

Je partage cette incompréhension au vu du manque de transparence du processus de décision par un comité de pilotage restreint, qui a conduit au choix des scénarii aujourd'hui étudiés pour la valorisation du Massif du Mont Sainte Odile.

Quelle que soit l'issue de cette étude, pour tout projet ultérieur de valorisation du Massif Sainte Odile, le SCOT doit expressément prévoir la réalisation d'une étude d'impact sur le site des anciennes carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor, site classé par un arrêté préfectoral de protection de biotope.

- **Mobilités, nouvelle liaison Est-Ouest en direction de Lahr**

Compte tenu des enjeux climatiques et du désengagement de la collectivité départementale selon délibération de la Commission permanente du 22 juin 2020 figurant dans les contributions des personnes publiques associées, la création d'une nouvelle liaison routière Est-Ouest en direction de Lahr et traversant le secteur protégé du Bruch de l'Andlau relève de l'utopie.

Je considère que ce projet n'a plus à figurer dans le SCOT.

De : monique et francis
Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 16:39
À : contact@smpv.org
Objet : enquête publique: obsevation

Madame la commissaire,

dans le cadre de l'enquête publique en cours pour la révision du Scot du Piemeont des Vosges du 2 septembre au 4 octobre 2021 je tiens à vous faire part de mes observations que vous trouverez en fichier joint. Observations qui portent essentiellement sur le fait qu' à la lecture du Scot il ressort qu'il y a une forte volonté des pouvoirs publiques de transformer le Massif du Mont Ste Odile en une vaste zone d'attraction touristique afin de faire du profit. (Transport par cable....)

Par ailleurs je suis passée à votre permanence le mardi 28 septembre2021 pour les même raisons.

Veillez agréer, Madame la commissaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame la commissaire,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour la révision du Scot du Piémont des Vosges du 2 septembre au 4 octobre 2021 je tiens à vous faire part de mes observations :

Je retiens de la lecture du Scot qu'il y a une forte volonté des pouvoirs publics de transformer le Massif du Mont Sainte-Odile en une vaste zone d'attraction touristique afin de faire du profit.

Ceci au détriment de la nature et de la quiétude des habitants.

Il ressort de cette lecture que le projet de télécabine (quoique dissimulé) semble déjà acté sans concertation des citoyens.

Ce projet qui vise à développer un tourisme de masse ce qui est aujourd'hui totalement dépassé.

Un projet (télécabine ou téléphérique) dont le coup pharaonique sera supporté par les citoyens qui n'en tireront que des désagréments.

Sous prétexte d'écologie on vise au contraire à attirer plus de monde dans un massif pas si grand à des fins ludiques et mercantiles ce qui aura l'effet inverse de celui que l'on prétend combattre. De l'argent public dépensé de façon unilatérale pour le profit de quelques-uns, alors qu'il y a urgence à préserver notre patrimoine écologique et que par ailleurs on ferme des lits d'Hôpitaux, que nos aînés souffrent du manque d'aide soignants... !!!

Un projet exorbitant au niveau coût et non flexible, dont la rentabilité est loin d'être assurée, mais dont les impacts seraient dans tous les cas irréversibles.

Des solutions alternatives existent comme des navettes et bus qui pourraient desservir les deux sites du massif à savoir le Champ du Feu et Le Mont Saint Odile.

On oublie que ce massif est très cher aux yeux de beaucoup de citoyens par son caractère sacré depuis les temps les plus anciens !

De : Domitille Diamantidis Vandermeirssche

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 16:45

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique Piémont des Vosges_ Remarques

A destination de Madame la Commissaire enquêtrice

Madame,

Ayant pris connaissance des documents mis à notre disposition, je vous prie de trouver ci-dessous mes remarques concernant cette enquête publique

A. Préservation de l'authenticité du secteur

On note la construction croissante de bâtiments individuels et collectifs ne respectant pas le style originel et original de la région. Je préconiserais donc l'interdiction de constructions dont le visuel serait en contradiction avec les principales caractéristiques du bâti historique, notamment :

- Interdiction des toits plats au profit des toits à pente
- Valorisation des esthétiques proches du bâti historique
- Interdiction des extérieurs bétonnés ou trop fortement minéralisés => valorisation des projets avec espace de verdure

B. Foncier inutilisé vs extension des zones urbaines

Afin de protéger au maximum les quelques zones restant non construites, qui sont des réservoirs de biodiversité et contribuent au bien-être de tous, et d'éviter la construction croissante de lotissements sans charme aux abords des communes

- Refus des projets de construction donnant lieu à extension urbaine
- Ces projets seront remplacés par des projets de réhabilitation ou remise en valeur de biens actuels vacants dans le centre des villes et villages (ex : réhabilitation de granges en logements individuels ; transformation de fermes existantes en logements collectifs)

Tout projet donnant lieu à une extension urbaine devrait être refusé tant que le foncier existant dans nos communes n'est pas intégralement utilisé et revalorisé. La transformation de commerces vacants en logements doit être encouragée si elle permet de répondre aux besoins de la population.

C. Préservation du site remarquable du Mont Saint Odile

Le Mont Saint Odile et ses abords constituent un lieu remarquable dont la préservation doit être une priorité absolue, au-delà de toutes considérations économiques.

Tout projet de type téléphérique, très coûteux, qui défigurerait complètement le paysage, menacerait la biodiversité et serait source de nuisances pour les habitants des villages concernés, est donc à proscrire.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous accorderez à ces quelques remarques,

Sincères salutations,
Domitille Diamantidis
(Bischoffsheim)

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 18:49

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Enquête publique projet de révision du SCoT du Piémont des Vosges

Service : service default

Nom : HELLER

Prénom : Benoît

Adresse :

Code postal : 67530

Commune : KLINGENTHAL

E-mail :

Téléphone :

:

Fax :

Objet : Enquête publique projet de révision du SCoT du Piémont des Vosges

Message : Bonjour,

Je me permets de réagir au rapport de présentation concernant la révision du SCOT du Piémont des Vosges et je voudrais rebondir tout particulièrement sur les points concernant le massif du Mont Sainte Odile et du Champ du Feu.

D'emblée, je suis opposé à ces deux projets qui personnellement n'ont aucune attractivité positive sur l'environnement (forêts, nature, animaux,...). Domicilié à Klingenthal, au pied du Mont Sainte Odile, je suis confronté

comme tous les habitants du village à des dérives de sonorités et de bruits inimaginables de motos et de voitures débridées pendant les périodes où la météo permet ces pratiques irresponsables. La période COVID n'a

malheureusement pas amélioré ce phénomène, bien au contraire. Me considérant comme une personne raisonnable, je ne peux approuver ces pratiques où la limite de la tolérance est largement dépassée. Notre petite vallée

subit de graves préjudices à ce niveau où apparemment les autorités locales ne prennent pas la mesure des choses. Nous n'avons nullement besoin de ce genre de "tourisme vert" que l'on veut nous mettre en avant et qui nous

pourrait la vie à longueur de journée et jusqu'à la nuit tombée. Ne voulant nullement stigmatiser tous les motards ni tous les automobilistes, encore heureux, il serait en priorité urgent de travailler sur ce problème rémanent.

Je vous rappelle que le rapport sur les réseaux urbains source de nuisances sonores ne mentionne uniquement que ce qui se passe sur les grands axes et non pas sur les axes secondaires ou reculées comme notre petite vallée ? Un oubli ?...

Des solutions ?... Installation de Radars (bruit et vitesse), limiter drastiquement la vitesse à 50 km/h sur la distance de toute la vallée du Klingenthal, en prenant exemple sur l'Allemagne,

particulièrement en Forêt Noire avec des secteurs de "Lärmschutz Gebiet"(zone de protection contre le bruit) indiqués par des panneaux, traversée de la vallée en sens unique. Ce n'est sûrement pas la solution d'emcombrer encore plus notre vallée avec une augmentation de la circulation qui engendrera également plus de pollution avec les deux projets "phares" envisagés dans notre massif. Inutile de faire du Mont Sainte Odile un parc d'attraction où le visiteur n'aura d'yeux que pour le "manège" qui est prévu d'être mis en place. Ste Odile doit sûrement commencer à se retourner dans son repos et ce n'est sans doute pas ce genre de projet qu'elle aurait approuvé. L'histoire relate qu'elle a guérit un aveugle et à notre époque, ne faudrait-il pas commencer à ouvrir les yeux ? Pour le "stade nordique" au Champ du Feu qui est déjà assez doté en équipement de toutes sortes, je ne rentrerai pas dans les détails car avec l'affluence qui risquera de drainer du monde, donc des véhicules de tous genres, notre village, étant un lieu de passage obligé, subira la double peine. En conclusion, je suis entièrement opposé aux deux projets car je sollicite une vie dans un environnement de calme et de quiétude.

Cordialement

De : Didier Andres

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 18:58

À : contact@smpv.org

Cc : Martine Marchal-Minazzi

Objet : SCot Piémont des Vosges - Contribution N°2 à l'attention de Madame Dominique BRAUN-BECK

Bonsoir Madame Braun Beck,

Vous trouverez ci-joint un document complémentaire à mon premier envoi.

Il s'agit de nouvelles remarques et contributions à l'enquête publique que vous pilotez.

Cordialement,

Didier ANDRES

COMPLEMENTS

Contributions à l'enquête publique relative à la révision du SCoT Piémont des Vosges

Septembre 2021

De Didier ANDRES

A l'attention de Madame Dominique BRAUN-BECK :

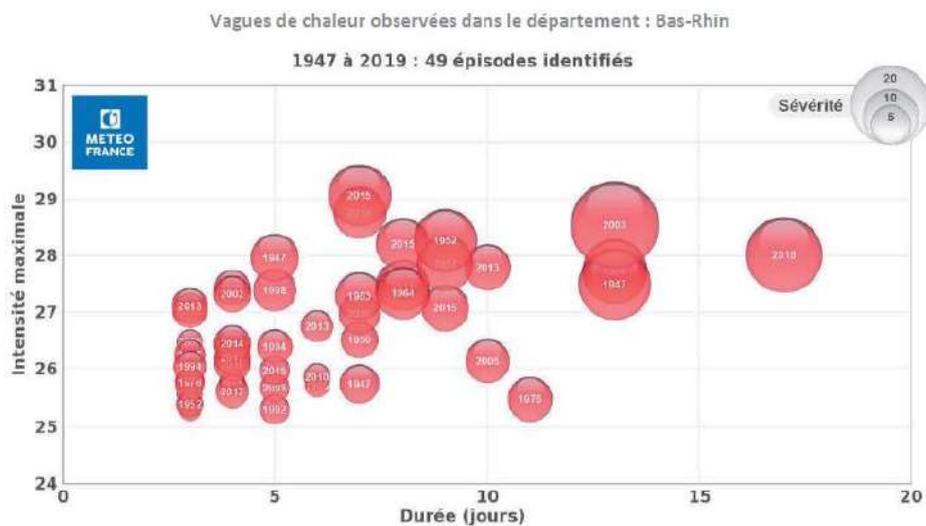
contact@smpv.org

5 pages

Adaptation au changement climatique – compléments

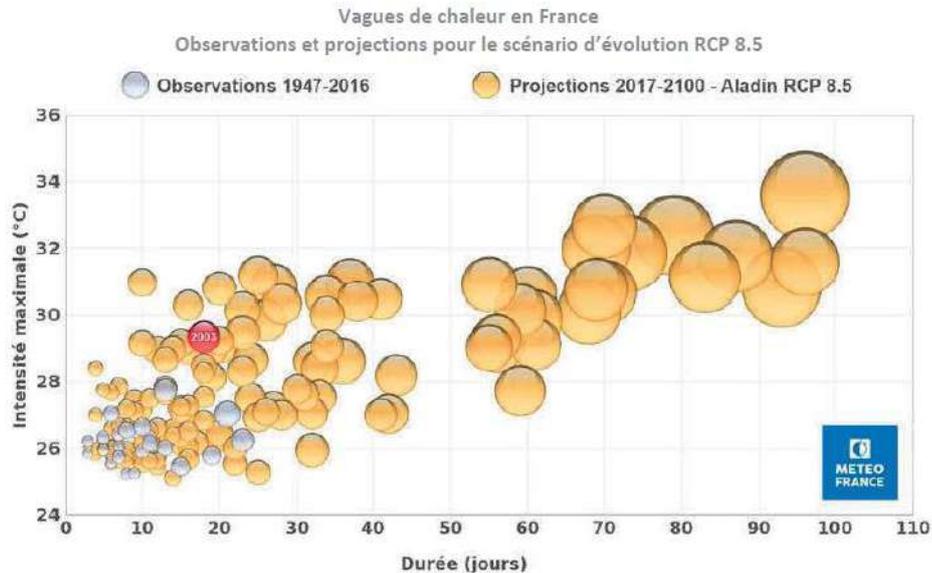
Le Document SCoT devrait inclure les informations suivantes (source Atmo Grand Est et Météo France).

Il apparait qu'il y a une grande probabilité pour que le Piémont de Vosges connaisse des épisodes de canicules très forts à très courte échéance.



Climat futur

La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur en France pourraient augmenter au XXI^{ème} siècle, mais avec un rythme différent entre l'horizon proche (2021-2050) et la fin du siècle (2071-2100). Dans un premier temps, un doublement de la fréquence des événements est attendu vers le milieu du siècle. En fin de siècle, les vagues de chaleur pourraient être bien plus fréquentes qu'aujourd'hui mais aussi beaucoup plus sévères et plus longues, avec une période d'occurrence étendue de la fin mai au début du mois d'octobre.



Les conséquences de ces épisodes seront multiples : baisses des rendements agricoles, qualité et disponibilité d'eau potable, santé humaine, feux de forêts.

Il y en a une conséquence qui devrait nous préoccuper tous ; c'est l'impact direct sur la santé humaine. Une analyse détaillée du phénomène devrait avoir une incidence sur les prescriptions en matière d'urbanisme, d'architectures, de modes constructifs des logements, des locaux professionnels et des équipements collectifs. Construire des bâtiments à inertie thermique faible (isolation en PU, PE et autres plastiques notamment), sans protections solaires (débords larges, casquettes, arbres à proximité des façades...), avec de larges ouvertures au sud ne semble pas être de nature à protéger les occupants et à prévenir leurs problèmes de santé. N'est-il pas urgent pour le PETR de se pencher sur cette question sans attendre les directives « d'en haut » ?

Forêts

Le document soumis à l'enquête publique évoque l'intérêt et la richesse des espaces forestiers.

Cependant, le SCoT devrait mettre en évidence et chiffrer (approximativement) le potentiel de séquestration de carbone que représentent ces espaces. Nous parlons ici de séquestration dans les arbres vivants, l'humus et les sols et la séquestration dans le bois d'œuvre. Du fait des surfaces considérées, il ne fait pas de doute que ce potentiel est important (X00 ktCO₂e/an). Ce potentiel doit être une opportunité pour notre territoire. C'est aussi une lourde responsabilité, car il nous incombe de mettre en œuvre les moyens adéquats (financiers, juridiques, techniques...) d'une bonne réalisation de ce potentiel de séquestration.

Or, depuis des années, des voix s'élèvent pour dénoncer l'impact délétère sur la forêt tant sur le plan économique que sur le plan climatique d'une densité de cervidés en particulier, mais aussi de sangliers trop élevée. Selon les spécialistes de la question, cet état de fait est dû à l'absence de prédateurs naturels (loups, lynx), à la faiblesse des prélèvements par les chasseurs et aux pratiques d'agraineage très répandues en particulier dans la partie vosgienne. Écorçage et abroutement, surpaturage à grande échelle auraient pour effet de ralentir la croissance et le maintien du couvert végétal celui-ci étant déjà soumis aux effets du dérèglement climatique et de la pression des insectes xylophages et des maladies fongiques. Certains indiquent que le renouvellement de la forêt est compromis.

Les élus du PETR devraient consacrer plus d'attention à ce sujet stratégique et œuvrer à l'émergence rapide d'une solution pro-climat applicable à toutes les forêts.

Photo 1 : arbre de 30 à 50 ans d'âge écorcé – si cet arbre survit, il restera inexploitable en bois d'oeuvre



OBS INT 91

Photo 2 : un jeune sapin brouté tandis que le jeune épicéa au second plan n'a pas été touché – l'épicéa est une essence sensible à la sécheresse et ce que les herbivores ont dédaigné sera victime d'un ou deux épisodes de sécheresse



Photo3 : ensemble de hêtres « bonzaisés » du fait du broutage des herbivores ayant accès à cette parcelle, tandis que, derrière le grillage, la végétation abritée peut croître et donc séquestrer du carbone



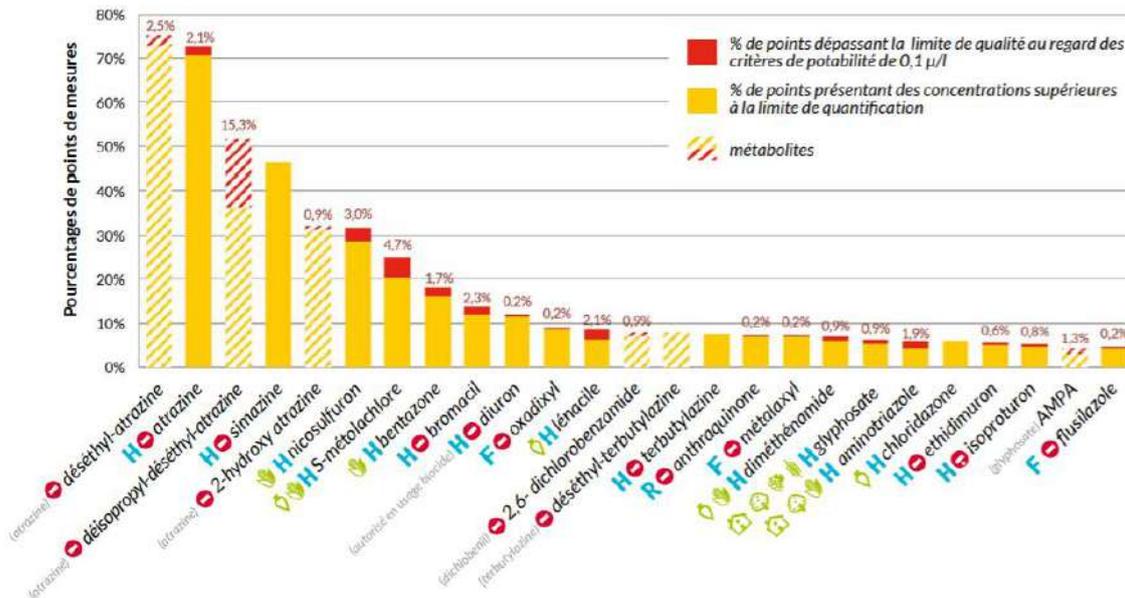
La ressource en eau potable

Dans le document SCoT, il est indiqué « Cela étant, l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT, en lien avec le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable qui propose des bilans prospectifs, montre que **certaines collectivités seront susceptibles de manquer d'eau à l'avenir.** » Sans plus d'information, on devine qu'il s'agit d'un problème quantitatif.

Par ailleurs, dans le rapport ermes (https://www.aprona.net/uploads/pdf/qualite/ermes-alsace/brochure_ermes-alsace_2016.pdf), on peut lire que l'eau de la nappe dont est extraite une bonne partie de l'eau distribuée aux habitants du Piémont des Vosges contient des dizaines de substances dont a priori l'organisme humain n'a pas besoin pour être en bonne santé. Les études sur la santé humaine de ces produits administrés individuellement ou en cocktail sont très parcellaires.

Cette liste de polluants de la nappe devrait être dans le document SCoT et quand l'information est connue, les effets cancérigènes ou mutagènes probables de ces substances devraient être indiqués (CIRC par exemple).

Figure 3:
Nappe phréatique d'Alsace
Fréquences de quantification et dépassements de la limite de qualité (0,1 µg/l) des 25 molécules les plus quantifiées en 2016.
 Liste des 113 substances présentes dans la liste de surveillance de l'état chimique (selon la Directive eau souterraine 2006/118/CE) - (529 points de mesures)



Fort de ces constats, ne faudrait-il pas sans attendre mettre en œuvre des politiques beaucoup plus ambitieuses en matière de protection de la ressource en eau potable (qualité et quantité) ?

Pour ce qui est des polluants en particulier, en quoi est-il raisonnable et responsable de laisser la population exposée à ces substances ? N'est-ce pas prendre des risques de santé publique inconsidérés ?

De : Marie-Solange Lacroix
Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 19:05
À : contact@smpv.org
Objet : projet téléphérique Saint Nabor

Madame , Monsieur .

Pouvez-vous m'expliquer la morale qui consiste à asphyxier un village (**saint Nabor**) pour dépolluer un endroit qui n'est jamais pollué car toujours venté et peu habité.

Votre projet est construit sur un énorme mensonge. **Où est l'écologie dans tout cela?**

Je tiens à vous dire que dans peu de temps des bus à hydrogène seront disponibles pour les communes qui le souhaiteraient. **Renseignez-vous sur le GRAND PLAN HYDROGENE EUROPEEN;**

J 'espère de tout cœur que ce projet absurde ne verra pas le jour.

Habitante de Saint Nabor

Madame Lacroix

De : carole.gosselin

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 19:28

À : contact@smpv.org

Objet : opposition au projet de téléphérique au Mont Ste Odile

Mme la commissaire enquêtrice,

Nous profitons de l'enquête publique concernant le révision du SCoT du Piémont des Vosges pour vous faire part de notre **opposition au projet de montée en site propre au Mont Ste Odile par le biais d'un transport câblé, à savoir un téléphérique.**

Il semblerait que l'étude de faisabilité commandée par le PETR s'oriente davantage vers la solution d'un téléphérique pour réduire la circulation et la pollution dans le massif et ne s'intéresse que peu à l'option des navettes électriques.

Pourtant cette option serait plus judicieuse car elle permettrait:

- d'adapter l'offre à la demande en utilisant le nombre de navettes nécessaires au nombre de clients selon la saison, alors que le coût d'installation de téléphérique sera fixe et pourra entraîner des dérives pour être rentable même en basse saison (constructions d'attractions au sommet du mont, donc dans ce site magnifique et sacré englobant le couvent et ses abords(mur païen, sentier des merveilles...))

-d'éviter la concentration des véhicules et touristes sur un seul lieu (contrairement au téléphérique avec une seule gare de départ et une d'arrivée, alors que les navettes pourraient partir des gares d'Obernai, Rosheim et Barr, voire Molsheim et même Strasbourg)

Privilégier la montée au MSO en téléphérique ne fera que déplacer le problème de pollution au pied du massif, et je ne parle même pas des nuisances pour les riverains, la faune et la flore locales (pour rappel le site des carrières bénéficie encore d'un APBB même si des démarches sont en cours pour le casser!)

-de desservir différents lieux dans le massif, prisés par les alsaciens et également nos visiteurs à savoir l'abbaye de Niedersmunster les différents châteaux aux alentours, la forêt, le mur païen, le champ du feu (qui a été littéralement envahi l'hiver dernier et dont l'accès a du être fermé!)... Tous les véhicules qui circulent dans le massif ne se rendent pas uniquement au Ste Odile où les parkings ne sont pas toujours pleins, loin s'en faut! La montée en téléphérique ne résoudrait donc absolument pas le problème de la circulation dans le massif!

Construire un téléphérique serait fort couteux pour la collectivité, même s'il n'est certainement pas exclu de faire appel à des investisseurs privés qui auront pour seule préoccupation la rentabilité et le profit et ne manqueront pas d'imagination pour transformer le massif et le mont Ste Odile, lieu saint et sacré, en parc d'attraction!

Construire un téléphérique c'est ouvrir la porte au tourisme de masse avec toutes ses dérives mercantiles et les risques pour la préservation de l'environnement(déforestation, bétonnage, nuisances sonores, pollution) et en totale incohérence avec le caractère sacré de ce lieu emblématique de l'Alsace!!

Vous remerciant de votre attention

Carole et Pascal GOSSELIN WEFFLING

De : Rita

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 20:24

À : contact@smpv.org

Objet : Réponse à l'enquête publique sur le projet de téléphérique au mont Sainte Odile

Chère madame,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de téléphérique au mont Sainte Odile, je souhaite vous faire part de ma réponse :

Je suis opposée à ce projet pour les raisons suivantes :

- Impact négatif sur un site exceptionnel : le téléphérique, ses pylônes, les gares et le parking auront un impact négatif sur l'écologie du site (artificialisation et bétonification des sols, destruction d'espaces naturels dont des forêts), sur l'esthétique du paysage, et sur des monuments et vestiges culturels importants.
- Impact carbone négatif : à l'heure de la crise climatique, il est crucial de réduire les émissions de carbone. Ce projet ne les réduira pas, voire attirera plus de voitures et donc les empirera. A cela s'ajoute la pollution atmosphérique et sonore avec tout le transport concentré sur un seul lieu.
- Ce projet concentrerait le trafic sur le seul site du Mont St Odile, mais le reste du massif reste peu facile d'accès.
- Le coût élevé pour un projet dont les bénéfices sont plus que douteux. Cet argent public serait mieux utilisé pour améliorer la mobilité des habitants de façon écologique, ce qui servirait aussi au tourisme (dont le tourisme régional)

Bien cordialement,

Rita Gries,

Saverne

De : Line MANINCHEDDA

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 20:44

À : contact@smpv.org

Objet : Argumentaire en défaveur du PETR

Bonjour,

Veillez trouver ma liste d'arguments en défaveur du PETR.

Argument 1: L'effet tunnel.

Les habitants seront gênés par la vision de ce téléphérique. Or ce sont eux qui financent ce téléphérique et eux qui en subiront les nuisances. Ces nuisances sont également vraies pour la faune et la flore. Sur le sentier dit "des chasseurs", là où devrait passer le téléphérique, il y a un panneau sur lequel est écrit "ne pas faire de bruit pour ne pas effrayer les animaux". Toutes études réalisées sur l'impact des téléphériques sur le comportement et plus largement la vie animale démontrent que le bruit les empêche littéralement de vivre à cet endroit.

La captation des flux touristiques se fait par les villes et villages de Klingenthal et Barr. Néanmoins, si le téléphérique est construit, les petits commerçants et restaurateurs déjà mis à mal par le covid seront encore une fois lésés et mettront la clé sous la porte.

Argument 2: La déchristianisation de la société.

La société française est de moins en moins tournée vers la religion. En effet, les messalisants se font plus rares. Certes, nous sommes dans un espace rural et le nombre de personnes appartenant à la catégorie socio-professionnelle des employés (qui sont plus assidus à se rendre à la messe) est plus forte mais de LOIN pas majorité voire très clairement minoritaire. Le nombre de croyants est actuellement inférieur à 50% (51% des français disent ne pas/ plus croire en Dieu).

Par conséquent, ériger une telle installation pour si peu de pèlerins et qui sont pour la plupart âgés (regardez l'âge des adorateurs!) ne vaut pas le coup/ coût.

Argument 3: Participe à la déchristianisation du lieu.

On peut à contrario se placer du côté de la religion catholique et tirer quelques enseignements de la Bible. "Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre n'était que chaos et vide." (Genèse 1:1-2). Allons-nous à nouveau vers ce "chaos"? La construction de cette infrastructure engendrera le chaos dans de nombreux domaines (faune, flore, paysage).

Argument 4 : L'après-tourisme du Mont Saint-Odile.

Depuis plusieurs années, le site est de moins en moins attractif et a vu sa fréquentation chuter de manière très préoccupante. Il serait donc plus judicieux d'effectuer des travaux dans le bâtiment Sainte Odile afin de rénover les chambres qui n'ont pas été rénovées depuis les années 1980 (les quelques coups de peintures ne sont qu'une goutte d'eau dans un océan!). Ensuite, il serait très intéressant d'ouvrir des lieux inaccessibles au public tels que la bibliothèque. Enfin, des soirées à thème pourraient être organisées.

Toutes ces activités ne galevaudraient pas le site et permettraient effectivement de sauver la cinquantaine d'emplois du Mont Sainte-Odile.

En outre, le tourisme au Mont Sainte-Odile est soumis à une forte saisonnalité. On sait que le flux touristique le plus important est entre juin et septembre ainsi que décembre. Cette infrastructure sera donc construite pour 5 mois dans l'année? Ce n'est absolument pas rentable.

De même, il faudrait clairement s'orienter vers une logique d'après-tourisme pour le Mont Sainte-Odile. Cet aménagement n'aura d'effet que sur le court terme. De nombreux exemples peuvent être cités mais contentons-nous de Saint-Nizier-du-Moucherotte et son magnifique tremplin à ski aujourd'hui à l'abandon. Si le téléphérique ne génère pas assez de profit, qu'en adviendra-t-il? Restera-il là, dans la forêt, en train de polluer à la fois le paysage et les sols? Aurons-nous encore les ressources suffisantes pour le démanteler?

Argument 5 : L'évolution du marché automobile vers l'électrique.

Le marché automobile semble évoluer vers le tout électrique. Pourquoi ne pas plus simple d'installer des bornes de chargement pour les véhicules?

Argument 6: Le chien qui se mord la queue?

Si votre objectif est de rendre la vue (magnifique) du Mont Sainte-Odile accessible au plus grand nombre, ne serait-il pas contre productif de "gâcher" ce paysage en y mettant un téléphérique? En effet, on peut voir la carrière de Saint-Nabor des terrasses de l'arrière et de l'étage des adorateurs (notamment des chambres 10, 11, 19 et 20).

J'espère que ces arguments vous auront convaincu de l'absurdité TOTALE de ce projet.

Cordialement,

Line Maninchedda

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 21:22

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Projet de téléphérique Mont Sainte Odile

Service : service default

Nom : HOUTMANN

Prénom : Isabelle

Adresse :

Code postal : 67530

Commune : SAINT-NABOR

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : Projet de téléphérique Mont Sainte Odile

Message : Madame la commissaire enquêtrice,

Je suis habitante de Saint-Nabor petit village niché au pied du Mont Sainte Odile, un lieu privilégié où l'on ne peut qu'admirer la nature, la forêt, le patrimoine historique en son sommet depuis la route qui y mène. Un lieu paisible !

Je suis horrifiée d'apprendre qu'un projet de montée au couvent du Mont Sainte Odile de type télécabine est une option qui puisse être envisagée.

Ce haut lieu historique et spirituel d'Alsace ne peut être dénaturé et défiguré par un tel projet. Le risque de tomber dans un tourisme de masse et des infrastructures ludiques est grand pour rentabiliser un tel investissement. C'est incompatible avec ce site.

Qu'en est-il du patrimoine historique, châteaux forts, mur païen, de la faune et de la flore sacrifiés pour un tourisme de masse par le bétonnage, l'installation de pylônes et autres infrastructures ? Des dégâts irréversibles et une catastrophe écologique.

S'ajoute la fin de la quiétude des pèlerins et randonneurs qui font l'ascension du Mont à pieds par le sentiers des pèlerins ou autres sentiers.

S'ajoute le préjudice visuel pour un un paysage exceptionnel.

La surfréquentation des véhicules dans le massif du Mont Sainte Odile qui semble orienter ce choix ne peut être réglé par une montée en télécabine. Ce problème va au delà du couvent jusqu'au Champs du feu et autres lieux de promenade du massif.

Des navettes avec motorisation écologique seraient une bien meilleure solution pour répondre à la problématique du massif en permettant :

- de déposer les visiteurs dans différents lieux.
 - une flexibilité selon l'affluence
 - un départ de différents lieux (Barr, Obernai, Rosheim, Ottrott ...répartissant les parkings et le flux routier et permettant à chaque commune de bénéficier de retombées économiques touristiques).
 - l'utilisation de routes existantes sans déforestation ou destruction de la nature.
- Il faut rendre ce mode de transport attractif et être inventif.

Dans une période où la situation sanitaire a montré que la concentration humaine peut poser problème et où beaucoup se tournent vers la nature, un projet de télécabine est totalement à contre courant des préoccupations humaines, écologique et économiques actuelles et futures. J'espère de tout cœur qu'un tel projet ne verra jamais le jour.

Dans l'espoir d'être entendue,

Bien cordialement
Isabelle Houtmann

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 21:37

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Enquête publique A l'attention de Mme la Commissaire enquêteur Révision Scot piemont des Vosges

Service : service default

Nom : GRANDINI

Prénom : Joel

Adresse :

Code

postal :

Commune :

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Enquête publique A l'attention de Mme la Commissaire enquêteur Révision Scot piemont des Vosges

Message : Mme la Commissaire enquêteur,
Nous sommes POUR le transport par câble ou finéculaire ou cabines ou pendulaires entre la plaine et le site du Mt Ste Odile.
Regardez en SUISSES ou en AUTRICHE où un certains nombres de sites sont accessibles par ces moyens modernes et écologiques qui s'intègrent parfaitement aux sites.
Parfois ce sont des cabines où celles qui descendent tirent celles qui montent et donc très économique.
Si les parkings disparaissent il faut bien un moyen permanent et durable pour monter et trouver une place, peut être avec un point de départ différent qu'ottrott.
Les moyens de transport fixes et permanents et automatiques par câble ou rail sont capables de fonctionner toute l'année même avec les routes verglassées ou en neige alors que les bus électriques ne le permettent pas.
Ce moyen moderne de transport en commun peut parfaitement s'intégrer dans le site.
Veuillez noter notre Pour.
Isabelle et Joel

De : Brigitte Issenhuth

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 22:44

À : contact@smpv.org

Objet : Non au téléphérique S'IL VOUS PLAÎT

Arguments contre le projet de montée en téléphérique au Mont Sainte-Odile

1. Un projet qui conduit à créer un 4° accès à ce site, sans répondre au besoin de la population locale d'accès à l'ensemble du massif

- ne permet pas de desservir les départs de visite (de l'abbaye de Niedersmunster, des châteaux forts aux alentours) ni les différents départs de randonnée vers le MSO existants (généralement depuis les croisements de routes)
- **ne permet pas de régler l'accès du Champ du feu**, destination aussi très fréquentée en été, et complètement saturée pendant les journées de neige.

2. Un projet qui ne réduit pas l'empreinte carbone et concentre les flux sur un seul point d'arrivée.

3. Un projet qui dénature un site exceptionnel et menace les espaces naturels environnants

- **une artificialisation importante, avec des chantiers énormes :**
 1. pylônes pour les câbles et le passage des cabines sur tout un versant forestier,
 2. construction de 2 gares en béton (au départ et à l'arrivée au sommet),
 3. création d'un énorme parking au départ (à proximité des carrières)
 4. bétonisation des abords des 2 gares

Dont les conséquences seraient :

- Une atteinte à un patrimoine historique exceptionnel (l'ensemble architectural rectangulaire du couvent situé sur son promontoire, un mur païen formant une grande enceinte tout autour, des vestiges néolithiques trouvés à proximité du couvent, ...et certainement bien d'autres vestiges non encore identifiés).

4. Un projet adapté à un modèle de tourisme de masse, aujourd'hui dépassé.

- On peut sérieusement douter aussi des répercussions économiques positives d'un tel projet sur les différents établissements touristiques du Piémont (notamment pour les villes les plus éloignées, comme par exemple Barr et ses environs.)

5. Un projet exorbitant au niveau coût et non flexible, dont la rentabilité est loin d'être assurée, mais dont les impacts seraient dans tous les cas irréversibles.

Notre solution alternative

Des navettes en bus desservant les 2 sites du massif

- Au départ de Barr, Obernai, Rosheim et Molsheim depuis leurs gares et parkings existants.
- Avec desserte de points d'arrêt intermédiaires aux différents départs de visite ou de randonnée dans le massif et dans les villages alentour.
- Des bus à motorisation propre soit électrique ou à hydrogène.

Ses avantages

1. **Accessibilité à l'ensemble du massif** pour les habitants de la région depuis leur ville de proximité.
2. **Solution écologique et respectueuse de l'environnement** (pas de nouvelle artificialisation des sols, pas de concentration des flux, avec les nuisances qui en découlent)
3. **Respect des paysages et de l'identité de ce site emblématique et sacré, à vocation spirituelle.**
4. **Limitation des dépenses publiques en les optimisant**, dans la mesure où les dessertes vers les 2 sites du massif peuvent être adaptées en fonction des saisons **Un bus peut être facilement réquisitionné pour d'autres dessertes durant la période hivernale.**

De : Josiane FRINDEL

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 22:51

À : contact@smpv.org

Objet : opposition au projet de téléphérique du Mt Ste Odile

Aura t-il fallu attendre le 21ème siècle pour qu'un complot de décideurs nous projette sournoisement la dénaturation d'un tel Site.

Oui au transport par navettes hydrogènes ou électriques adaptables au fil des saisons au départ des principales villes à parkings déjà existants.

Vu la montée en puissance de la voiture électrique pourquoi ne pas étudier en plus l'alternative d'un parking silo intégré au paysage sur le site du Mt Ste Odile

La restauration des batiments du Mt Ste Odile étant estimé à 10M d'€, ce dernier peine à trouver des fonds, concernant le financement du téléphérique à somme pharaonique les fonds couleraient de source !!

à Ottrott

Cordialement

josiane et denis

De : André LOTT

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 23:17

À : contact@smpv.org

Objet : Révision du SCoT, Enquête publique

Bonjour,

Certes, je n'ai pas lu, et à fortiori étudié l'intégralité des documents de ce très riche et complexe dossier.

Mes remarques sont les suivantes:

Ce document exprime le cadre dans lequel la collectivité PETR voit évoluer, essaye de conduire l'évolution du PETR pour les prochaines années. Dont acte.

En tant que révision du SCoT, j'aurais aimé trouver une analyse comparative entre la situation actuelle et l'ambition exprimée à l'occasion de la dernière révision du SCoT. L'absence, pour beaucoup de thématique, d'éléments chiffrés rend ces formulations très incantatoires. Pour très concrètement mesurer les écarts et lire les enseignements qui sont tirés.

Certes, il y a quelques données chiffrées pour la consommation de foncier. Il serait intéressant qu'il y en ait pour la mobilité en particulier et pour les consommations d'énergie dans le cadre de la réduction souhaitée voire indispensable de cette consommation, et de la réduction de production de gaz à effet de serre.

J'aurais aimé trouver la densité d'habitants et de logements pour les zones urbanisées des communes constituant notre PETR. Avec si possible la situation courante et lors de la dernière révision de ce SCoT

Concernant les mobilités, je suis surpris de la demande d'électrification du segment de ligne BARR <> SELESTAT, (PADD page 35) alors que la ligne STRASBOURG >>MOLSHEIM <> OBERNAI ne l'est pas.

Est-ce que la réalisation d'un axe routier pénétrant vers ERSTEIN/BENFELD avec un pont sur le Rhin a-elle un sens à une époque où nous sommes contraints à réduire notre recours aux mobilités automobiles et individuelles?

Je regrette de ne trouver à aucun endroit la mise en perspective de cette révision du SCoT avec le SRADDET;

Il y a peut-être quelques éléments de réponse dans les documents que je n'ai pas étudiés, mais je vous remercie de prendre en compte mes remarques.

Salutations distinguées.

André LOTT

BISCHOFFSHEIM

De : Edy ADAM

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 23:40

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique révision du scot piémont des vosges

Bonsoir Madame la commissaire :

Ci-dessous les remarques et commentaires que je formule quand à cette enquête.

Tout d'abord je voudrais vous rendre attentive à la complexité en terme de compréhension du sujet ou des motivations liées à cette révision du Scot; en effet la multitude des documents à consulter rend la compréhension vraiment difficile!!

- il aurait été opportun d'avoir un document (ou quelques documents) plus synthétiques.
- voir organiser des réunions de présentation et d'informations aux habitants directement dans les différentes communes.
- pour les personnes qui n'ont pas internet ou peuvent avoir des difficultés avec l'outil informatique il me semble difficile d'appréhender le sujet juste dans le cadre d'une séance de 2 heures en mairie ou en salle de comcom !!!!

D'autre part concernant l'accès au massif du Mont Ste Odile je suis étonné qu'à ce stade de l'enquête il y a une forte recommandation de réaliser l'accès par une liaison à câble de type télécabine !!!! ceci est déjà une solution alors qu'en toute logique les solutions devraient émerger après consultation et écoute des différents acteurs => **vraiment en terme de démarche participative il y a vraiment moyen de faire mieux !!!!**

A la lecture du document « justification des choix ch 6.2.2 » l'argument majeur des équipes qui recommandent ce téléphérique (cette solution) est lié à la pollution atmosphérique des voitures qui accèdent au mont Ste Odile or :

- toutes les voitures accédant au massif vosgien (situé entre le champ de feu et le Mont Ste Odile) ne vont pas uniquement au Ste Odile elles vont également à d'autres endroits pour faire des ballades ou d'autres activités en famille => donc ces voitures même avec cette solution à câble vont de toute façon circuler !!!
- d'autre part nous assistons actuellement à une migration technologique vers des voitures totalement électriques ou hybrides ; quasi tous les constructeurs vont abandonner le moteur thermique d'ici quelques années => donc des voitures sans émissions => l'argument motivant cette solution ne tient pas du tout.... **« y aurait il des intérêts ou des influences ? »**

Merci à vous de consigner ce document dans le registre prévu à cet effet !

Cordialement Adam Edy (habitant de Heiligenstein)

De : Martine Marchal-Minazzi
Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 23:53
À : contact@smpv.org
Objet : Enquête publique pour la révision du SCoT - observations

Bonjour Madame Braun Beck,

Je vous adresse ci-joint mes observations et contributions dans le cadre de l'enquête publique pour la révision du SCoT dont vous avez la responsabilité.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

Martine Marchal-Minazzi

pour la révision du SCoT du Piémont des Vosges

par : Martine Marchal-Minazzi (BARR)
Le 3 octobre 2021

A l'attention de Madame Dominique BRAUN-BECK

Le document du SCoT reflète un manque d'envergure et d'anticipation, en ne prenant pas suffisamment en compte les enjeux actuels. Il n'en ressort pas une politique globale et volontariste pour préparer le territoire à faire face aux défis qui s'annoncent, qui nécessiteront pourtant un vrai changement de cap et de référentiel.

Seuls deux réels projets concrets émergent dans ce SCoT, mais qui vont en réalité à l'encontre des objectifs annoncés, ce qui est regrettable ; il s'agit de la création d'un « transport par câble » vers le Mont Saint-Odile associé au développement touristique de ce site, et d'un axe routier est-ouest, reliant Obernai à Lahr ; j'y reviendrai plus tard, dans le § III, ci-dessous).

L'élaboration de ce document s'est faite de manière très confidentielle, sans consultation large, au fur et à mesure de son élaboration, de la population du Piémont, des diverses associations locales, des spécialistes des questions environnementales, des acteurs économiques (agriculture, industrie, commerce, tourisme...) de l'ensemble du territoire ; cela peut expliquer en partie ses insuffisances. Pourtant la co-construction est une démarche productive, la diversité des avis ne peut qu'enrichir la réflexion et les propositions. Le Conseil de Développement, instance consultative du Piémont n'a pas non plus été consulté avant l'ouverture de l'enquête publique.

Les projets semblent centrés sur le secteur d'Obernai, qui ne représente qu'une partie du territoire, déjà très développée.

Ce SCoT mérite d'être revu et complété sur un certain nombre de sujets.

I. LE SCOT REpond-IL AUX ENJEUX ACTUELS ?

Les objectifs poursuivis par la révision du SCoT ont été les suivants (selon la délibération) :

- Doter le Piémont des Vosges d'un document conforme aux exigences législatives et prendre en compte **toutes les autres évolutions qui pourraient intervenir pendant la durée de la révision** ;
- Actualiser l'ensemble des documents du SCoT en fonction, non seulement, **des nouvelles données disponibles** mais aussi de celles issues des observatoires du PETR, développés lors de la mise en oeuvre du SCoT, grâce au Système d'Information Géographique (SIG)... ;
- Mettre en cohérence les politiques publiques et jouer le rôle de SCoT « intégrateur » **en appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales.**

Au cours de ces dernières années, les connaissances scientifiques sur le dérèglement climatique en cours et ses conséquences se sont précisées.

« Dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, publié en 2018 déjà, le GIEC estimait que cette limite serait dépassée entre 2030 et 2052, si l'on ne corrigeait pas la trajectoire actuelle. Des études plus récentes démontrent que les délais sont en fait plus serrés : si nous voulons avoir au moins 50 % de chances de limiter le réchauffement à 1,5°C, il ne nous reste plus que 440 Gt de CO₂ à émettre à compter de... 2020. Or, sur la seule année 2019, les émissions mondiales dépassaient largement 40 Gt de CO₂. En restant sur cette trajectoire, le budget carbone pour limiter la hausse des températures à 1,5°C sera épuisé dès le début des années 2030.

Il est désormais admis que les émissions mondiales devront être réduites de 55% au minimum d'ici 2030, voire 65 % selon les données scientifiques les plus récentes.

Pourtant le SCoT n'a pas actualisé les données et affirme encore « qu'il est à prévoir un réchauffement à l'horizon lointain de 2°C en 2100 » ; ...il semble qu'il n'y ait pas d'urgence climatique selon le SCoT.

Ce n'est pas le cas. Si techniquement, l'objectif de +1,5°C en 2030 reste possible, les données scientifiques démontrent très clairement qu'on ne peut pas se permettre « d'attendre encore un peu » et « d'y aller tranquillement ». L'enjeu est donc énorme et l'urgence réelle.

D'autres questions ne font plus de doute non plus, ainsi les conséquences pour la santé et l'environnement de l'utilisation d'intrants chimiques, les limites du modèle agricole industriel basé sur la monoculture, les conséquences de la baisse de la biodiversité pour l'équilibre des écosystèmes, les risques de baisse de rendement dans les années à venir lié à l'appauvrissement des sols...

Les collectivités locales et les intercommunalités ont un rôle important à jouer pour faire face à ces divers enjeux, dans la limite de leurs compétences bien sûr ; mais de nombreux leviers d'action existent (voir ci-dessous, dans le § II). Elles sont en effet au plus proche du terrain, ce qui leur permet d'impulser ou d'initier des politiques, menées en concertation avec les différents acteurs, et de mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire.

Le document du SCoT fait état de sols agricoles dégradés, de la forte présence dans la nappe phréatique de nitrates (notamment dans certaines zones) et d'autres polluants... Cependant, il ne suffit pas de faire des constats dans le SCoT si cela ne débouche pas sur la proposition de solutions. Ainsi à titre d'exemple, la pollution de l'eau de la nappe nécessite des traitements toujours plus coûteux, il convient donc d'agir sur les causes.

Or en parcourant les nombreuses pages du SCoT, **il en ressort beaucoup de déclarations d'intention trop générales.**

Il n'y a pas de politique volontariste et ambitieuse se déclinant dans un programme d'actions concrètes et innovantes, qui soit à la hauteur de ces nombreux défis. La lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de CO2 est évoquée, mais de manière plutôt anecdotique, sans objectifs chiffrés à l'échelle du territoire.

Le Piémont, territoire à la fois agricole mais aussi très urbanisé du fait d'une forte densité de population, est pourtant très vulnérable face aux effets du dérèglement climatique (à savoir sécheresses, orages violents, érosion des sols, coulées de boues, inondations) avec les conséquences économiques qui en découlent telles qu'une diminution ou des pertes de récoltes..., ainsi qu'un risque sérieux sur les ressources en eau.

Il dispose certes d'atouts, mais à la condition de définir et de mettre en œuvre sans plus tarder des mesures appropriées. Il faut en effet avoir à l'esprit que les mesures prises maintenant ne porteront leurs fruits qu'au bout d'un certain nombre d'années. Il y a donc urgence.

Le SCoT est un outil de planification à l'échelle d'un territoire, qui doit anticiper les évolutions à venir, établir des diagnostics, fixer des objectifs précis et chiffrés à atteindre, pour faire face à ces défis et protéger la population ; c'est de la responsabilité de la collectivité.

Le document du SCoT proposé aurait pu être rédigé il y a 10, voire 20 ans, avec quelques projets de développement saupoudrés sur le territoire. Or cette époque est révolue, on le sait maintenant de manière sûre.

Nous devons nous préparer à un avenir qui sera très différent de ce que nous avons connu durant les dernières décennies, et mettre les priorités sur ce qui va nous permettre d'aborder ces changements avec le maximum de sérénité ; cela passera par la recherche de nouvelles solutions et d'une cohérence globale.

II. DES LEVIERS D'ACTION POSSIBLES OU A MIEUX UTILISER

Il s'agit d'atteindre les objectifs préconisés de réduction d'émissions de CO2, mais aussi d'agir en parallèle pour préparer et « armer » le territoire à affronter les effets du dérèglement climatique.

Plusieurs axes de travail et de réflexion semblent aujourd'hui prioritaires dans ce contexte. J'en citerai 4 :

1. limiter tout d'abord les émissions de CO2 en agissant sur les principales sources

a) Développer les transports en commun et les mobilités douces

Un vrai projet de densification des transports en commun est nécessaire dans l'avenir pour réduire sérieusement le trafic automobile ; les citoyens doivent avoir une solution autre que la voiture pour se rendre au travail, faire les démarches de la vie quotidienne, faire des activités, ...et cela notamment dans les petits villages excentrés.

Une étude précise des flux de déplacement, une analyse en termes d'émission et une estimation budgétaire sont indispensables, sur la base desquels la collectivité pourra fixer des objectifs précis et définir les priorités au niveau des

lignes à développer ou à améliorer.

Certains territoires ont réussi à mettre en place une quasi gratuité des bus, ce qui est une incitation forte à utiliser les transports en commun. Le Piémont, qui est une région plutôt riche, ne le peut-il pas, avec l'aide d'autres collectivités ? Il faudrait améliorer aussi les liaisons du Piémont vers l'agglomération strasbourgeoise (train + tram), et notamment vers la périphérie sud de l'agglomération, les départs des lignes de tram se faisant à la gare centrale. Cela n'est pas de la compétence de la collectivité, mais une réflexion pourrait être ouverte sur ce sujet.

Ceci doit bien sûr être complété par un développement plus important des mobilités douces, en permettant des déplacements intra et interurbains en sécurité : pistes cyclables, voies partagées, y compris des limitations de vitesse sur certains tronçons très fréquentés et dangereux pour les cyclistes, covoiturage,

b) Lutter contre la déperdition énergétique des bâtiments

Il est nécessaire de mettre en oeuvre un programme ambitieux d'isolation des bâtiments, surtout anciens, pour diminuer de manière significative la consommation énergétique à l'échelle du territoire. Là encore des objectifs et des priorités doivent être définis dans le SCoT, basés sur un diagnostic approfondi de la consommation énergétique actuelle et de la qualité des bâtiments en termes d'isolation.

c) Développer les énergies renouvelables

Ceci est évoqué dans le SCoT, mais il faut définir un véritable plan de développement des énergies renouvelables, à l'échelle individuelle et collective : étude sur les types d'énergies à privilégier en fonction de l'implantation, engagement sur des aides possibles pour favoriser les projets solaires citoyens, définition d'exigences concernant les bâtiments publics, tertiaires ou industriels (pour lesquels il faut viser l'autoconsommation une relative autonomie énergétique). Il faut en effet sortir le plus rapidement possible des énergies fossiles.

Il reste bien sûr l'obstacle des ABF. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de maisons aux abords de monuments historiques requiert l'aval de l'ABF... Sauf en l'absence de visibilité ou de co-visibilité, tempère toutefois le ministère de la culture dans une réponse ministérielle. Le ministère de la culture insiste aussi sur la nécessité de favoriser le dialogue entre les ABF, les porteurs de projet et les collectivités territoriales.

La richesse du patrimoine en Alsace est constituée donc aujourd'hui un frein au développement des énergies renouvelables. Il faudra faire remonter cette difficulté (en nombre de bâtiments concernés et en quantité d'énergie potentielle) qui empêche de s'orienter résolument vers ces nouvelles énergies « propres ».

d) Favoriser une économie locale circulaire et locale

Une vraie réflexion et une démarche volontariste doit être menée pour favoriser :

- l'implantation d'entreprises locales de réparation et de recyclage ; des expériences intéressantes voient le jour un peu partout, dans de nombreux domaines d'activités (un ex. original, Cycle Terre). Des appels à projets pourraient être lancés, sur la base d'un cahier des charges rigoureux, afin de trouver des entrepreneurs potentiellement intéressés et à même de développer ce type d'activités ;
- la création de filières locales, en concertation avec les acteurs du territoire : fabrication de matériaux biosourcés pour le bâtiment à partir de ressources locales (ex. matériaux d'isolation,...) ou de produits alimentaires transformés à partir de productions locales bio (ex. conserves, ...),;
- les circuits courts dans le domaine alimentaire : la décision d'approvisionner les établissements scolaires, de santé, les EHPAD et cantines publiques en produits locaux biologiques constitue un premier pas pour créer de nouveaux marchés et inciter ainsi des exploitants du secteur à se reconverter ;
- l'installation de nouvelles exploitations agricoles et maraîchères « bio » (par des aides à l'installation et une facilité d'accès au foncier). Des appels à projets pourraient être lancés également pour trouver des personnes souhaitant s'engager dans cette voie dans le cadre d'un cahier des charges bien défini.

e) Réduire l'artificialisation des sols

Réduire la « bétonisation » est indispensable, surtout dans notre territoire déjà très urbanisé ; il faut se rappeler que les espaces naturels, grâce à leur couvert végétal, absorbent et stockent le carbone, alors que le béton est un gros émetteur de CO₂.

L'artificialisation favorise aussi l'imperméabilisation des sols et empêche l'infiltration des eaux pluviales.

Le document du SCoT justifie la poursuite d'un minimum d'artificialisation nécessaire pour le développement du territoire, ainsi que pour la construction de nouveaux logements. Les enjeux ne sont pas pris en compte. La MRAE Grand Est a d'ailleurs demandé au PETR « de démontrer sa réelle volonté de sobriété foncière ».

Il existe une recommandation inscrite dans le plan Biodiversité 2018 et reprise dans la loi Climat, qui est « zéro artificialisation nette » d'ici 2050, en compensant toute nouvelle artificialisation par la renaturation de nouveaux espaces (processus qui peut cependant se compter en années). Prenons cette direction.

- La création de nouveaux logements devra se faire prioritairement dans les centres urbains par du remplacement ou de la rénovation de bâtiments anciens ou vétustes.

- Il conviendra d'éviter des projets d'aménagements ou de constructions dans des espaces encore naturels pour des activités non essentielles. Les aménagements pour des activités sportives ou de loisirs sont à privilégier dans les zones déjà urbanisées ou dans les sites dédiés à ces activités et déjà partiellement aménagés à cet effet.

- Il s'agira de limiter les zones économiques et commerciales. Le document parle de zones pouvant être créées à l'extérieur des centres de telles zones ; mais le manque de précisions dans le SCoT pour la création de telles zones conduit à donner une sorte de « chèque en blanc ». Aucune indication n'est donnée non plus sur d'éventuels projets déjà à l'étude, en termes de localisation (selon quels critères de choix), de surface, et d'entreprises ciblées. Une priorité sera-t-elle donnée à une économie « circulaire » ?

La création de nouvelles zones doit être sous-tendue par une réflexion prospective pour définir des priorités en termes d'activités économiques nécessaires et utiles dans le futur. Il faut réfléchir en effet non pas en termes d'emplois à court terme créés, mais de capacité à créer des emplois durables dans des domaines d'activités incontournables demain.

Ne faut-il pas réfléchir en priorité à dynamiser les centres ville ? Prenons l'exemple de la ville de Barr dont le commerce de centre ville est sinistré ; la question est de déterminer quelles actions mener pour attirer de nouveaux commerces ? Peut-être s'agit-il ici d'avoir une réflexion plus globale en associant la réflexion sur le développement économique du centre à une politique de réhabilitation de l'habitat et un projet culturel plus ambitieux pour la ville.

- Une politique de végétalisation des espaces urbains doit être envisagée aussi, pour constituer des puits de carbone dans les villes (et pas uniquement à des fins esthétiques) : plantation d'arbres et d'arbustes sur tous les espaces dépendant de la collectivité publique, mais aussi incitation des citoyens à végétaliser les espaces privés (cours intérieures...).

f) Réorienter le développement touristique

Le document du SCoT affiche un objectif de développement touristique ; il s'agit certes d'une activité économique importante sur le territoire. Mais il faut dans l'avenir changer de modèle.

Le développement de l'offre touristique doit s'orienter vers un éco-tourisme, qui soit mieux réparti sur le territoire et non pas concentré autour et sur certains sites sensibles.

Il convient de privilégier à l'avenir un tourisme plus résidentiel (plutôt qu'itinérant), en axant l'offre sur des séjours avec des activités de découverte, qui pourront être proposées par des guides nature ou des spécialistes du patrimoine.

Il serait judicieux d'envisager aussi pour l'avenir un tourisme sans voiture, grâce aux transports collectifs train et bus (depuis l'arrivée sur le territoire jusqu'au départ) et développer l'offre en ce sens.

Ce nouveau modèle de tourisme devra donc être compatible avec les besoins de la population locale au niveau des mobilités et des équipements, pour mutualiser les moyens mis en oeuvre.

A ce titre, le projet de développement touristique au Mont Saint-Odile est l'exemple même d'un modèle de développement aujourd'hui dépassé, qui vise à aménager pour attirer encore plus de visiteurs sur un site sensible et déjà sur-fréquenté, en y concentrant davantage encore les flux (sans intégrer les besoins de la population locale).

Un tel projet ne correspond d'ailleurs plus aux nouvelles attentes qui se dessinent, davantage orientées vers le bien-être, le calme, la nature et la recherche d'authenticité.

Par ailleurs le projet renforce l'attraction touristique du secteur autour d'Obernai, déjà très (voire trop) fréquenté, laissant pour compte les communes plus éloignées du Piémont. Un SCoT n'a-t-il pas pour vocation de réfléchir à un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en permettant à l'ensemble des communes de trouver un équilibre économique ? Le Mont Saint-Odile n'est pas, et de loin, le seul site intéressant sur tout le Piémont.

En conclusion

Les marges de développement sont de plus en plus restreintes à l'heure où l'on parle d'une nécessaire décroissance pour assurer notre survie à tous dans le futur.

Les choix devront désormais être définis en fonction de 3 critères : utilité sociale, coût financier et réduction significative des émissions de CO2.

Tout nouveau projet devrait être chiffré à l'avenir en terme d'émission nette de CO2 (en tenant compte des émissions produites pour la réalisation du projet, de la diminution éventuelle obtenue au final grâce au projet et de la perte d'espaces naturels végétalisés (absorbant le carbone).

Il nous faut avoir comme objectif de réduire chaque année nos émissions de CO2 par rapport aux émissions actuelles au niveau du territoire, dans les proportions recommandées (cf. la prochaine COP) .

Le SCoT actuel ne prend pas en compte cet impératif. Or plus on tarde, plus les mesures nécessaires seront difficiles.

2. Préserver les espaces naturels existants

Le document fait la synthèse des divers espaces dans le périmètre du Piémont qui dont l'objet d'un type de protection particulier (zone Natura 2000, arrêté de protection du biotope, ZIEFF,...).

Mais il ne ressort pas du SCoT une volonté de renforcer ou d'élargir davantage ces mesures de protection. Pourtant la préservation de la biodiversité est une condition fondamentale pour assurer l'équilibre des écosystèmes et pour faire face aux défis actuels.

Au contraire, le document du SCoT a omis **les carrières de Saint-Nabor** dans la liste des zones faisant l'objet d'un arrêté de protection du biotope (cf. Partie 2 du Rapport de présentation, p. 89).

Le PETR a d'ailleurs intenté un recours en annulation contre cet arrêté, dans le but de pouvoir « valoriser » ces **carrières** (cf. page 52 du DOO), ce qui est incompatible avec l'arrêté de protection de biotope. Mais elle ne peut en aucun cas préjuger de la décision qui sera rendue.

(voir aussi mon commentaire ci-dessous, page 8).

Ces 2 points doit être rectifiés dans le SCoT.

Au-delà même de ces dispositions particulières de protection, les espaces naturels non couverts par une mesure de protection particulière (forêts, vergers, prairies, ...) méritent d'être mieux préservés, car ils participent aussi à la lutte contre le réchauffement climatique, en constituant des puits de carbone.

Ils font aussi partie des paysages et sont essentiels pour notre qualité de vie.

Il n'est pas souhaitable de continuer à faire des projets d'aménagements non essentiels, ni de construction, qui conduisent à réduire et à transformer des espaces encore naturels.

Il s'agit de laisser la place pour la découverte de la nature dans un milieu resté le plus intact possible et préserver ainsi, sans la dégrader, cette formidable richesse dont nous disposons, nécessaire pour la biodiversité, et pour l'homme. Le territoire est déjà très urbanisé.

Des actions pédagogiques dans le domaine de l'environnement sont aujourd'hui nécessaires, afin de faire comprendre aux utilisateurs potentiels, de plus en plus nombreux, que la nature est aujourd'hui une richesse précieuse, mais non extensible, qui doit être respectée et préservée à tout prix pour notre avenir à tous.

Il faut aussi faire naître l'envie de redécouvrir la nature autrement qu'en la consommant comme simple support pour une activité quelconque ; c'est un nouvel apprentissage à développer.

3. Mettre en place politique alimentaire territoriale dans le cadre d'un « Projet Alimentaire Territorial »

La politique alimentaire est entrée dans le champ des politiques publiques locales, pour favoriser une alimentation saine et de qualité au niveau local.

Le dispositif « Projet alimentaire territorial » (PAT) est issu de la loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) de 2014, et constitue un outil de gouvernance alimentaire territoriale et un moyen, pour les collectivités, de répondre aux enjeux auxquels elles font face.

Tels que définis par cette loi, les PAT « sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en oeuvre d'un système alimentaire territorial.

- Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.
- Ils visent à répondre aux objectifs du PNA tels que le développement de l'agriculture sur le territoire et de la qualité alimentaire.
- Ils ont enfin pour but de rapprocher l'ensemble des acteurs impliqués dans l'alimentation (les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités, les associations... »

Le SCoT ne s'est pas engagé dans cette voie, alors même que les besoins alimentaires sont importants compte tenu de la densité démographique du territoire, qui va continuer d'augmenter (de 60 000 à 65000 hab.).

Ce territoire comporte d'importantes surfaces agricoles mais seul un faible pourcentage de la production totale est destiné à l'alimentation humaine, une grande partie de la surface agricole étant dédiée à la viticulture et à la culture du maïs, destiné à d'autres utilisations.

Il est indiqué dans le document du SCoT que le PETR n'est pas compétent pour peser sur les pratiques agricoles. Cependant ces collectivités peuvent mettre en œuvre une politique globale ayant pour objectif la **reterritorialisation des systèmes alimentaires**. Elles ont donc un rôle important de sensibilisation, d'impulsion, de médiation et d'accompagnement à jouer.

« Il s'agit pour les collectivités de fédérer l'ensemble des acteurs du système alimentaire territorial autour d'un projet commun, dans lequel l'alimentation joue le rôle de liant ».

<https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/11/rnpat11-etatfinal-terr-temoins-creps-rapport-2018.pdf>

La collectivité peut, par le biais d'une politique alimentaire affirmée, orienter indirectement la production agricole vers plus de culture vivrière et vers des pratiques plus vertueuses, et poursuivre plusieurs objectifs :

- réduire la dépendance du territoire à des approvisionnements alimentaires extérieurs, qui génèrent un trafic routier important avec des risques de rupture d'approvisionnement en situation de crise, et augmenter ainsi l'autonomie alimentaire du territoire ; un diagnostic peut être établi au lancement du PAT ;
- favoriser une alimentation saine et de qualité, dans un objectif de santé publique ;
- reconnaître un droit à une alimentation saine pour tous dans le cadre des politiques sociales ;
- soutenir la création de nouvelles exploitations engagées dans une démarche bio (en facilitant notamment l'accès au foncier)
- développer les circuits courts, des producteurs aux consommateurs
- favoriser la création de nouveaux débouchés pour inciter les exploitants au changement de pratiques : notamment dans le cadre de la restauration collective relevant de la compétence des collectivités territoriales, ou en favorisant des partenariats entre producteurs et distributeurs, et pourquoi pas aussi des restaurateurs (gastronomie locale)...

Le SCoT ne doit-il pas veiller à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire ? Ne doit-il pas utiliser tous les leviers à sa disposition pour faire évoluer les pratiques agricoles dont on mesure les conséquences néfastes, tant pour l'environnement et la qualité de l'eau que pour la santé des citoyens ? C'est un axe de travail qui a sa place dans un document de planification. Il s'agit d'une démarche menée sur un temps long.

Le PETR semble être l'échelon idéal pour la mise en place d'un PAT, vu l'homogénéité du territoire sur le plan géographique.

Le modèle agricole largement dominant se condamne lui-même et ne garantit pas la pérennité des ressources agricoles du territoire, du fait de la dégradation progressive des sols.

4. Préserver et restaurer les sols en favorisant la biodiversité

Beaucoup de sols sont appauvris ou dégradés du fait de la monoculture et d'une utilisation importante d'intrants pendant de longues années ; cela est constaté d'ailleurs dans le SCoT.

Certaines exploitations sont plus touchées que d'autres et sont dans une véritable impasse ou une spirale infernale. Or cela est un frein réel au développement de pratiques agricoles plus vertueuses, et à la diversification vers des cultures vivrières.

La collectivité peut accompagner les exploitations à effectuer un diagnostic des sols pour déterminer les solutions les mieux adaptées à leur restauration.

Elle peut aussi mettre en œuvre des solutions plus globales qui permettent de mieux préserver les sols, telles que « l'agroforesterie », désormais préconisée même dans les « grandes cultures » par la Chambre d'agriculture d'Alsace.

<https://alsace.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/video-lagroforesterie-en-systeme-de-grandes-cultures/>

« Les parcelles d'agroforesterie introduisent une diversité biologique remarquable au sein des parcelles cultivées de la plaine rhénane. Mais l'agriculteur cherche avant tout à tirer profit de l'association avec les arbres pour un système de culture plus résilient au changement climatique et une perspective de production durable.

Grâce aux arbres (feuilles, bois, racines) : 300 kg de biomasse de carbone fabriqués / hectare

Bilan intéressant pour une parcelle : Fixation de carbone de 7 T de carbone / hectare / an

Une partie de cette biomasse remise dans les cultures (va diffuser dans la zone agricole (et améliorer rapport carbone sur azote). Autre atout : l'augmentation de la biodiversité (insectes, mammifères, oiseaux ..). »

Le renforcement de la résilience écologique passe par la biodiversité et va de pair avec celui de la résilience socioéconomique.

Le PETR peut intervenir dans le cadre d'un programme d'incitation à la plantation d'arbres, notamment dans les grandes cultures de plaine. Dans les vignes, des initiatives commencent à être prises, notamment dans les parcelles de grands crus, mais qu'il est possible de généraliser aussi.

Un tel programme permettrait de favoriser une production agricole durable, d'améliorer la biodiversité et de viser un bénéfice plus global dans le cadre du réchauffement, en limitant l'évaporation de l'eau du sol durant les étés de plus en plus chauds et secs et en apportant un peu d'ombre et de fraîcheur dans la plaine.

Ces différents leviers d'action ne sont pas exhaustifs. Il reste bien d'autres actions qui mériteraient d'être développées dans le SCoT :

- mieux gérer les eaux pluviales (des remarques en ce sens ont déjà été formulées),
- assurer une ressource en eau suffisante à l'avenir,
- prévoir la possibilité de déposer les déchets verts (branchages, herbe) dans un endroit dédié dans les communes, qui pourraient les valoriser sous forme de broyat ou de terreau (cela éviterait les volumes énormes apportés en déchetterie).
- etc...

III. REMARQUES SUR LES 2 PROJETS RESSORTANT DU SCOT

1.

2. Le projet de télécabine au Mont Saint-Odile

Le projet de télécabine vers le Mont Saint-Odile, ou « transport en site propre », apparaît comme la mesure phare du SCoT. Il y est même présenté comme un moyen de « lutter contre le réchauffement climatique », ce qui ne relève pas d'une grande honnêteté intellectuelle et peut faire sourire (« greenwashing »).

En effet ce projet de transport en site propre concerne un tronçon tellement minime du réseau routier du territoire (à peine 10 km), sur lequel le trafic automobile est de loin inférieur à celui de bien d'autres routes du secteur (un trafic journalier moyen d'environ 700 véhicules contre un trafic de plus de 3000 véhicules/jour sur certaines routes départementales). Ce n'est certainement pas en agissant sur ce petit tronçon qu'on limitera les émissions à l'échelle du territoire !

Il s'inscrit dans une stratégie plus globale de développement touristique du site, dans le but d'y attirer encore plus de visiteurs, avec à la clé un projet d'aménagements de loisirs « attractifs » sur la partie sommitale (cf. le cahier des charges de lancement de l'étude) ; cela est très vraisemblablement la condition pour espérer rentabiliser un projet de téléphérique. Pourtant ce site est déjà sur-fréquenté, ce qui est d'ailleurs souligné aussi dans le SCoT.

Ce projet est-il justifiable à l'heure où de nombreuses collectivités tentent au contraire de limiter la fréquentation de leurs sites remarquables, pour les protéger des dégradations (piétinement de la végétation, ...) ?

Il concentrera aussi les flux sur un site unique de départ, ce qui nécessite l'usage de la voiture pour s'y rendre et donc la création d'un parking dédié, d'où une nouvelle artificialisation des sols.

Enfin la réalisation même du projet, avec les travaux induits, a une empreinte carbone forte, qui n'est pas justifiable dans ce contexte. Où est la logique d'un tel projet ?

Il existe d'autres solutions d'accès au Mont Saint-Odile qui permettraient réellement de réduire l'empreinte carbone et les nuisances induites par la circulation automobile sur le sommet, par exemple un système de navettes, qui est plus souple, plus flexible et moins dispendieux.

Ce projet de télécabine ne répond pas non plus aux besoins des habitants du Piémont, qui ne se rendent pas forcément au sommet du Mont Saint-Odile, mais fréquentent régulièrement l'ensemble du massif dans le cadre de leurs loisirs.

Ce projet enfin est peu compatible avec la vocation spirituelle et la quiétude de ce lieu sacré, et de nombreuses personnes y sont opposées parce qu'il dénature ce site, tout en défigurant un patrimoine historique remarquable et des paysages magnifiques. Il n'y a eu aucune consultation préalable des citoyens sur un projet aussi sensible et clivant que celui-ci, ce qui n'est pas normal ni acceptable.

Or le choix du mode de transport par câble semble déjà être acté dans le SCoT, alors même alors qu'une étude vient seulement d'être lancée ; dans la partie partie I du rapport, page 267, il est dit en effet : « *Au stade de la rédaction du diagnostic, les membres du comité de pilotage (collectivités territoriales, Evêché, Etat) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité. Cependant, l'hypothèse qui est retenue est de créer un transport téléporté et de réduire le nombre de places de stationnement au site* ». C'est regrettable sur le principe ; il aurait été normal d'utiliser en attendant dans le SCoT une formulation générique, celle de projet de « transport collectif ».

Une démarche mériterait d'être engagée pour conférer au Mont Saint-Odile le statut de « site classé » afin de préserver dans l'avenir ce véritable joyau. Le Mont Saint-Odile y gagnerait en terme de rayonnement.

Ce projet est complété par la volonté de « valoriser » les carrières de Saint-Nabor.

Le document du SCoT a omis d'intégrer les carrières de Saint-Nabor dans la liste des zones faisant l'objet d'un arrêté de protection du biotope (à 2 endroits au moins du document) alors qu'elles apparaissent bien en tant que telles sur les cartes, qui elles datent de 2018.

Parallèlement à cette omission le SCoT affirme la volonté de « valoriser » les carrières (cf. page 52 du DOO) : « *Si elles (les carrières) revêtent en partie un intérêt écologique, ce lieu unique, au pied du Mont Sainte-Odile, mériterait d'être valorisé* ». Or ceci est incompatible avec l'arrêté de protection de biotope.

Mais la collectivité a engagé un recours en annulation contre cet arrêté (la télécabine devant survoler les carrières); pour autant, peut-elle considérer qu'une décision d'annulation par le tribunal lui est déjà acquise ?

Une rectification du SCoT est donc nécessaire sur ces 2 points.

L'énergie et l'argent public consacrés à l'ensemble de ce projet (dont 160 000 € déjà dépensés pour une étude orientée sur ce mode de transport, sans s'assurer de son utilité et de l'adhésion des citoyens, par des consultations préalables) auraient pu être utilement mis à profit pour développer d'autres projets plus fondamentaux et urgents pour l'avenir du territoire et de sa population.

3. Le projet d'axe routier est-ouest « structurant », l'autre projet du SCoT

Le SCoT envisage la réalisation un axe routier Est-Ouest structurant (de Obernai vers Lahr) en lien avec la création d'un pont sur le Rhin dans le secteur Erstein-Benfeld, alors même que la rocade sud vient d'ouvrir cette année à hauteur de Geispolsheim, créant une liaison directe de l'A35 avec Offenbourg via le pont Pflimmlin.

Ce projet est en totale contradiction avec l'affirmation par ailleurs de la nécessité de limiter le trafic routier et de favoriser l'usage des transports en commun, mais le SCoT ne semble pas être à une contradiction près.

Il est précisé qu'il s'agit d'un projet de « long terme », envisagé uniquement si un nouveau pont sur le Rhin voit le jour...voilà beaucoup de « si » qui font que ce projet n'a pas sa place dans le SCoT actuel.

Enfin ce projet est incompatible aussi avec les mesures de protection du Bruch de l'Andau. Il doit être retiré du SCoT. Comment peut-on envisager aujourd'hui encore la construction d'une nouvelle route empiétant sur des espaces naturels, a fortiori protégés ?

De : Stéphanie Muller

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 08:47

À : contact@smpv.org

Objet : Remarques concernant le projet de téléphérique au Mont Sainte-Odile

Bonjour,

J'ai appris récemment l'existence d'un projet de construction d'un téléphérique au Mont Sainte-Odile.

Habitante d'Epfig, j'ai passé mon enfance à Barr, au pied de ce magnifique endroit. Avec mes parents, nous allions très souvent randonner dans le secteur, s'imprégner du calme, de la nature, dans le respect de la faune et de la flore. Dès que j'en ai l'occasion, maintenant, j'aime m'y ressourcer.

Ce projet de téléphérique évoque chez moi le tourisme de masse, l'irrespect de la nature et la "bétonisation" de sites naturels.

Stop ! Arrêtons de vouloir tout mécaniser, commercialiser, enlaidir ! Respectons la nature simplement telle qu'elle est.

C'est maintenant qu'il faut agir, l'environnement naturel est précieux et beaucoup trop menacé.

L'idée de navettes au départ de différentes municipalités proches du Mont Sainte-Odile, est beaucoup plus censé selon moi. Cela permet de ne pas regrouper toutes les personnes au même point de départ, et d'utiliser des structures déjà existantes.

Je suis à 100 % contre ce projet de téléphérique et espère que la grande majorité de la population se manifesterà dans ce sens.

Merci de prendre mon opinion en considération,

Cordialement,

Stéphanie Muller

De : sebastien s

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 09:19

À : contact@smpv.org

Objet : MSO

Bonjour,

Je suis opposé au projet incohérent de ce transport par câble.

On propose de bâtir un transport inadapté au risque COVID encore présent, réunissant les clients dans une bulle fermée de contamination.

Les ressources utilisées pour bâtir toutes les routes environnantes ainsi que les 3 accès du Saint Odile représentent déjà à elle seules une immense quantité d'énergie fossile, de CO2 et autre ressources. On a ces accès désormais, en nombres et efficaces. Pourquoi arrêter de les utiliser et en bâtir un autre? incohérent. C'est un peu l'image de cet enfant trop gâté qui veut toujours un nouveau jouet. On prend, on jete.

Bâtir ce transport par câble revient encore une fois à dépenser une Energie énorme, d'utiliser les ressources de la planète, et de dévaster une zone de foret exceptionnelle, déjà bien meurtrie par l'exploitation forestière désorganisée.

Je suis pour rendre à la nature les carrières de saint nabor pour que puisse s'y développer en paix arbres et animaux.

Il serait bien plus judicieux de mettre en place un système de navettes vertes desservant les départs randos, les lieux remarquables (châteaux, sommets), le couvent lui même ainsi que le champ du feu par exemple.

Je suis déçu et frustré de vivre dans un pays/région où l'argent public est décidé et dépensé par une caste politique qui n'écoute qu'elle-même.

Je vis dans un pays où par exemple les hôpitaux sont en crise, qui me parle de réaliser des moyens de transports inutiles et financièrement non viable au profit des grands décideurs et de ceux qui ont la clef du coffre du trésor public.

Cdlt,

De : cth meyer

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 09:42

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique

Bonjour,

Résidente à Bernardswiller, je suis surprise que l'ancienne décharge soit dans le réservoir de biodiversité alors que les sols sont pollués. Pourquoi ne pas avoir mis la forêt juste plus au sud ?

Cordialement.

De : Martine Marchal-Minazzi

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 09:58

À : contact@smpv.org

Objet : Observations dans le cadre de la révision du SCoT- version corrigée en remplacement du document précédent

Bonjour Madame Braun Beck,

Je vous ai envoyé hier soir la version non corrigée de mes observations et vous prie de trouver ci-joint la version corrigée du document.

Vous est-il possible de remplacer le document précédent par celui-ci ?

(Intitulé du nouveau fichier : « Observations SCoT-2_Marchal-Minazzi M »

En vous remerciant d'avance

Bien cordialement,

Martine Marchal-Minazzi

pour la révision du SCoT du Piémont des Vosges

par : Martine Marchal-Minazzi (BARR)

Le 3 octobre 2021

A l'attention de Madame Dominique BRAUN-BECK

Le document du SCoT reflète un manque d'envergure et d'anticipation, en ne prenant pas suffisamment en compte les enjeux actuels. Il n'en ressort pas une politique globale et volontariste pour préparer le territoire à faire face aux défis qui s'annoncent, qui nécessiteront pourtant un vrai changement de cap et de référentiel.

Seuls deux réels projets concrets émergent dans ce SCoT, mais qui vont en réalité à l'encontre des objectifs annoncés, ce qui est regrettable ; il s'agit de la création d'un « transport par câble » vers le Mont Saint-Odile associé au développement touristique de ce site, et d'un axe routier est-ouest, reliant Obernai à Lahr ; j'y reviendrai plus tard, dans le § III, ci-dessous).

L'élaboration de ce document s'est faite de manière très confidentielle, sans consultation large, au fur et à mesure de son élaboration, de la population du Piémont, des diverses associations locales, des spécialistes des questions environnementales, des acteurs économiques (agriculture, industrie, commerce, tourisme...) de l'ensemble du territoire ; cela peut expliquer en partie ses insuffisances. Pourtant la co-construction est une démarche productive, la diversité des avis ne peut qu'enrichir la réflexion et les propositions. Le Conseil de Développement, instance consultative du Piémont n'a pas non plus été consulté avant l'ouverture de l'enquête publique.

Les projets semblent centrés sur le secteur d'Obernai, qui ne représente qu'une partie du territoire, déjà très développée.

Ce SCoT mérite d'être revu et complété sur un certain nombre de sujets.

I. LE SCOT REpond-IL AUX ENJEUX ACTUELS ?

Les objectifs poursuivis par la révision du SCoT ont été les suivants (selon la délibération) :

- Doter le Piémont des Vosges d'un document conforme aux exigences législatives et prendre en compte **toutes les autres évolutions qui pourraient intervenir pendant la durée de la révision** ;
- Actualiser l'ensemble des documents du SCoT en fonction, **non seulement, des nouvelles données disponibles** mais aussi de celles issues des observatoires du PETR, développés lors de la mise en oeuvre du SCoT, grâce au Système d'Information Géographique (SIG)... ;
- Mettre en cohérence les politiques publiques et jouer le rôle de SCoT « intégrateur » **en appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales.**

Au cours de ces dernières années, les connaissances scientifiques sur le dérèglement climatique en cours et ses conséquences se sont précisées.

« Dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, publié en 2018 déjà, le GIEC estimait que cette limite serait dépassée entre 2030 et 2052, si l'on ne corrigeait pas la trajectoire actuelle.

Des études plus récentes démontrent que les délais sont en fait plus serrés : si nous voulons avoir au moins 50 % de chances de limiter le réchauffement à 1,5°C, il ne nous reste plus que 440 Gt de CO₂ à émettre à compter de... 2020. Or, sur la seule année 2019, les émissions mondiales dépassaient largement 40 Gt de CO₂.

En restant sur cette trajectoire, le budget carbone pour limiter la hausse des températures à 1,5°C sera épuisé dès le début des années 2030.

Il est désormais admis que les émissions mondiales devront être réduites de 55% au minimum d'ici 2030, voire 65 % selon les données scientifiques les plus récentes.

L'information est aujourd'hui largement diffusée et accessible, de très nombreuses publications existent.

Pourtant le SCoT n'a pas actualisé les données et affirme encore « qu'il est à prévoir un réchauffement à l'horizon lointain de 2°C en 2100 » ; ...il semble qu'il n'y ait pas vraiment d'urgence climatique selon le SCoT. Mais ce n'est pas le cas. Si techniquement, l'objectif de +1,5°C en 2030 reste possible, les données scientifiques démontrent très clairement qu'on ne peut pas se permettre « d'attendre encore un peu » et « d'y aller tranquillement ». L'enjeu est donc énorme et l'urgence réelle.

D'autres questions ne font plus de doute non plus, et font l'objet de publications : ainsi les conséquences pour la santé et l'environnement de l'utilisation d'intrants chimiques, les limites du modèle agricole industriel basé sur la monoculture, les conséquences de la baisse de la biodiversité pour l'équilibre des écosystèmes, les risques de baisse de rendement dans les années à venir lié à l'appauvrissement des sols, etc...

Le document du SCoT fait état de sols agricoles dégradés, de la forte présence dans la nappe phréatique de nitrates (notamment dans certaines zones) et d'autres polluants... Cependant, il ne suffit pas de faire des constats dans le SCoT si cela ne débouche pas sur la proposition de solutions. Ainsi à titre d'exemple, la pollution de l'eau de la nappe nécessite des traitements toujours plus coûteux, il convient donc d'agir sur les causes.

Les collectivités locales et les intercommunalités ont un rôle important à jouer pour faire face à ces divers enjeux, dans la limite de leurs compétences bien sûr ; mais de nombreux leviers d'action existent (voir ci-dessous, dans le § II). Elles sont en effet au plus proche du terrain, ce qui leur permet d'impulser ou d'initier des politiques, menées en concertation avec les différents acteurs, et de mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire.

Or en parcourant les nombreuses pages du SCoT, **il en ressort beaucoup de déclarations d'intention trop générales**. Il n'y a pas de politique volontariste et ambitieuse se déclinant dans un programme d'actions concrètes et innovantes, qui soit à la hauteur de ces nombreux défis. La lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de CO2 est évoquée, mais de manière plutôt anecdotique, sans objectifs chiffrés à l'échelle du territoire.

Le Piémont, territoire à la fois agricole mais aussi très urbanisé du fait d'une forte densité de population, est pourtant très vulnérable face aux effets du dérèglement climatique (à savoir sécheresses, orages violents, érosion des sols, coulées de boues, inondations) avec les conséquences économiques qui en découlent telles qu'une diminution ou des pertes de récoltes..., ainsi qu'un risque sérieux sur les ressources en eau.

Il dispose certes d'atouts, mais à la condition de définir et de mettre en œuvre sans plus tarder des mesures appropriées. Il faut en effet avoir à l'esprit que les mesures prises maintenant ne porteront leurs fruits qu'au bout d'un certain nombre d'années. Il y a donc urgence.

Le SCoT est un outil de planification à l'échelle d'un territoire, qui doit anticiper les évolutions à venir, établir des diagnostics, fixer des objectifs précis et chiffrés à atteindre, pour faire face à ces défis et protéger la population ; c'est de la responsabilité de la collectivité.

Le document du SCoT proposé aurait pu être rédigé il y a 10, voire 20 ans, avec quelques projets de développement saupoudrés sur le territoire. Or cette époque est révolue, on le sait maintenant de manière sûre.

Nous devons nous préparer à un avenir qui sera très différent de ce que nous avons connu durant les dernières décennies, et mettre les priorités sur ce qui va nous permettre d'aborder ces changements avec le maximum de sérénité ; cela passera par la recherche de nouvelles solutions et d'une cohérence globale.

II. LES LEVIERS D'ACTION POSSIBLES (non ou insuffisamment utilisés par le SCoT)

Il s'agit d'atteindre les objectifs préconisés de réduction d'émissions de CO2, mais aussi d'agir en parallèle pour préparer et « armer » le territoire à affronter les effets du dérèglement climatique.

Plusieurs axes de travail et de réflexion semblent aujourd'hui prioritaires dans ce contexte. J'en citerai 4 :

1. Limiter tout d'abord les émissions de CO2 en agissant sur les principales sources

a) Développer les transports en commun et les mobilités douces

Un vrai projet de densification des transports en commun est nécessaire dans l'avenir pour réduire sérieusement le trafic automobile ; les citoyens doivent avoir une solution autre que la voiture pour se rendre au travail, faire les démarches de la vie quotidienne, faire des activités, ...et cela notamment dans les petits villages excentrés.

Une étude précise des flux de déplacement, une analyse en termes d'émission et une estimation budgétaire sont indispensables, sur la base desquels la collectivité pourra fixer des objectifs précis et définir les priorités au niveau des

lignes à développer ou à améliorer.

Certains territoires ont réussi à mettre en place une quasi gratuité des bus, ce qui est une incitation forte à utiliser les transports en commun. Le Piémont, qui est une région plutôt riche, ne le peut-il pas, avec l'aide d'autres collectivités ? Il faudrait améliorer aussi les liaisons du Piémont vers l'agglomération strasbourgeoise (train + tram), et notamment vers la périphérie sud de l'agglomération, les départs des lignes de tram se faisant à la gare centrale. Cela n'est pas de la compétence de la collectivité, mais une réflexion pourrait être ouverte sur ce sujet.

Ceci doit bien sûr être complété par un développement plus important des mobilités douces, en permettant des déplacements intra et interurbains en sécurité : pistes cyclables, voies partagées, y compris des limitations de vitesse sur certains tronçons très fréquentés et dangereux pour les cyclistes, covoiturage, ...

b) Lutter contre la déperdition énergétique des bâtiments

Il est nécessaire de mettre en oeuvre un programme ambitieux d'isolation des bâtiments, surtout anciens, pour diminuer de manière significative la consommation énergétique à l'échelle du territoire. Là encore des objectifs et des priorités doivent être définis dans le SCoT, basés sur un diagnostic approfondi de la consommation énergétique actuelle et de la qualité des bâtiments en termes d'isolation.

c) Développer les énergies renouvelables

Ceci est évoqué dans le SCoT, mais il faut définir un véritable plan de développement des énergies renouvelables, à l'échelle individuelle et collective : étude sur les types d'énergies à privilégier en fonction de l'implantation, engagement sur des aides possibles pour favoriser les projets solaires citoyens, définition d'exigences concernant les bâtiments publics, tertiaires ou industriels (pour lesquels il faut viser l'autoconsommation une relative autonomie énergétique). Il faut en effet sortir le plus rapidement possible des énergies fossiles.

Il reste bien sûr l'obstacle des ABF. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de maisons aux abords de monuments historiques requiert l'aval de l'ABF... Sauf en l'absence de visibilité ou de co-visibilité, tempère toutefois le ministère de la culture dans une réponse ministérielle. Le ministère de la culture insiste aussi sur la nécessité de favoriser le dialogue entre les ABF, les porteurs de projet et les collectivités territoriales.

La richesse du patrimoine en Alsace est constituée donc aujourd'hui un frein au développement des énergies renouvelables. Il faudra faire remonter cette difficulté (en argumentant sur le nombre de bâtiments concernés et la quantité d'énergie potentielle) qui empêche le territoire de s'orienter résolument vers ces énergies « propres ».

d) Favoriser une économie locale circulaire et locale

Une vraie réflexion et une démarche volontariste doit être menée pour favoriser :

- l'implantation d'entreprises locales de réparation et de recyclage ; des expériences intéressantes voient le jour un peu partout, dans de nombreux domaines d'activités (un ex. original, Cycle Terre). Des appels à projets pourraient être lancés, sur la base d'un cahier des charges rigoureux, afin de trouver des entrepreneurs potentiellement intéressés et à même de développer ce type d'activités ;
- la création de filières locales, en concertation avec les acteurs du territoire : fabrication de matériaux biosourcés pour le bâtiment à partir de ressources locales (ex. matériaux d'isolation,...) ou de produits alimentaires transformés à partir de productions locales bio (ex. conserves, ...),;
- les circuits courts dans le domaine alimentaire : la décision d'approvisionner les établissements scolaires, de santé, les EHPAD et cantines publiques en produits locaux biologiques constitue un premier pas pour créer de nouveaux marchés et inciter ainsi des exploitants du secteur à se reconverter ;
- l'installation de nouvelles exploitations agricoles et maraîchères « bio » (par des aides à l'installation et une facilité d'accès au foncier). Des appels à projets pourraient être lancés également pour trouver des personnes souhaitant s'engager dans cette voie dans le cadre d'un cahier des charges bien défini.

e) Réduire l'artificialisation des sols

Réduire la « bétonisation » est indispensable, surtout dans notre territoire déjà très urbanisé ; il faut se rappeler que les espaces naturels, grâce à leur couvert végétal, absorbent et stockent le carbone, alors que le béton est un gros émetteur de CO₂.

L'artificialisation favorise aussi l'imperméabilisation des sols et empêche l'infiltration des eaux pluviales.

Le document du SCoT justifie la poursuite d'une artificialisation positive, nécessaire pour le développement du territoire, ainsi que pour la construction de nouveaux logements. Les enjeux ne sont pas pris en compte.

La MRAe Grand Est a d'ailleurs demandé au PETR « de démontrer sa réelle volonté de sobriété foncière ».

Il existe une recommandation inscrite dans le plan Biodiversité 2018 et reprise dans la loi Climat, qui est « zéro artificialisation nette » d'ici 2050, en compensant toute nouvelle artificialisation par la renaturation de nouveaux espaces (processus qui peut cependant se compter en années). Engageons-nous dans cette voie :

- La création de nouveaux logements devra se faire prioritairement dans les centres urbains par du remplacement ou de la rénovation de bâtiments anciens ou vétustes.

- Il conviendra d'éviter des projets d'aménagements ou de constructions dans des espaces encore naturels pour des activités non essentielles. Les aménagements pour des activités sportives ou de loisirs sont à privilégier dans les zones déjà urbanisées ou dans les sites dédiés à ces activités et déjà partiellement aménagés à cet effet.

- Il s'agira de limiter les zones économiques et commerciales. Le document parle de zones pouvant être créées à l'extérieur des centres de telles zones ; mais le manque de précisions dans le SCoT pour la création de telles zones conduit à donner une sorte de « chèque en blanc ». Aucune indication n'est donnée non plus sur d'éventuels projets déjà à l'étude, en termes de localisation (selon quels critères de choix), de surface, et d'entreprises ciblées. Une priorité sera-t-elle donnée à une économie « circulaire » ?

La création de nouvelles zones doit être sous-tendue par une réflexion prospective pour définir des priorités en termes d'activités économiques nécessaires et utiles dans le futur. Il faut réfléchir en effet non pas en termes d'emplois à court terme créés, mais de capacité à créer des emplois durables dans des domaines d'activités incontournables demain.

Ne faut-il pas enfin réfléchir en priorité à dynamiser les centres ville ? Prenons l'exemple de la ville de Barr dont le commerce de centre ville est sinistré et la question est de déterminer quelles actions mener pour attirer de nouveaux commerces. Peut-être s'agit-il ici d'avoir une réflexion plus globale en associant la réflexion sur le développement économique du centre à une politique de réhabilitation de l'habitat et un projet culturel ambitieux pour la ville.

- Une politique de végétalisation des espaces urbains doit être envisagée aussi, pour constituer des puits de carbone dans les villes (et pas uniquement à des fins esthétiques) : plantation d'arbres et d'arbustes sur tous les espaces dépendant de la collectivité publique, mais aussi incitation des citoyens à végétaliser les espaces privés (cours intérieures...).

f) Réorienter le développement touristique

Le document du SCoT affiche un objectif de développement touristique ; il s'agit certes d'une activité économique importante sur le territoire. Mais il faut dans l'avenir changer de modèle.

Le développement de l'offre touristique doit s'orienter vers un éco-tourisme, qui soit mieux réparti sur le territoire et non pas concentré autour et sur certains sites sensibles.

Il convient de privilégier à l'avenir un tourisme plus résidentiel (plutôt qu'itinérant), en axant l'offre sur des séjours avec des activités de découverte, qui pourront être proposées par des guides nature ou des spécialistes du patrimoine.

Il serait judicieux d'envisager aussi pour l'avenir un tourisme sans voiture, grâce aux transports collectifs train et bus (depuis l'arrivée sur le territoire jusqu'au départ) et développer l'offre en ce sens.

Ce nouveau modèle de tourisme devra donc être compatible avec les besoins de la population locale au niveau des mobilités et des équipements, pour mutualiser les moyens mis en oeuvre.

A ce titre, le projet de développement touristique au Mont Saint-Odile est l'exemple même d'un modèle de développement aujourd'hui dépassé, qui vise à aménager pour attirer encore plus de visiteurs sur un site sensible et déjà sur-fréquenté, en y concentrant davantage encore les flux (sans intégrer les besoins de la population locale).

Un tel projet ne correspond d'ailleurs plus aux nouvelles attentes qui se dessinent, davantage orientées vers le bien-être, le calme, la nature et la recherche d'authenticité.

Par ailleurs le projet renforce l'attraction touristique du secteur autour d'Obernai, déjà très (voire trop) fréquenté, en laissant pour compte les communes plus éloignées du Piémont. Un SCoT n'a-t-il pas pour vocation de réfléchir à un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en permettant à l'ensemble des communes de trouver un équilibre économique ? Le Mont Saint-Odile n'est pas, et de loin, le seul site intéressant sur tout le Piémont. Au contraire sa sur-fréquentation doit conduire à le préserver (cf. mes remarques dans le § III ci-dessous)

En conclusion

Les marges de développement sont de plus en plus restreintes à l'heure où l'on parle d'un nécessaire ralentissement pour assurer notre survie à tous dans le futur.

Les choix devront désormais être définis en fonction de 3 critères : utilité sociale, coût financier et réduction significative des émissions de CO2.

Tout nouveau projet devrait être chiffré à l'avenir en terme d'émission nette de CO2 (en tenant compte des émissions produites pour la réalisation du projet, de la diminution éventuelle obtenue au final grâce au projet et de la perte d'espaces naturels végétalisés (absorbant le carbone)).

Il nous faut avoir comme objectif de réduire chaque année nos émissions de CO2 par rapport aux émissions actuelles au niveau du territoire, dans les proportions recommandées (cf. la prochaine COP) .

Le SCoT actuel ne prend pas en compte cet impératif. Or plus on tarde, plus les mesures nécessaires seront difficiles et contraignantes.

2. Préserver les espaces naturels existants

Le document fait la synthèse des divers espaces dans le périmètre du Piémont qui dont l'objet d'un type de protection particulier (zone Natura 2000, arrêté de protection du biotope, ZIEFF,..).

Mais il ne ressort pas du SCoT une volonté de renforcer ou d'élargir davantage ces mesures de protection. Pourtant la préservation de la biodiversité est une condition fondamentale pour assurer l'équilibre des écosystèmes et pour faire face aux défis actuels.

Au contraire, le document du SCoT a omis **les carrières de Saint-Nabor** dans la liste des zones faisant l'objet d'un arrêté de protection du biotope (cf. Partie 2 du Rapport de présentation, p. 89).

Le PETR a d'ailleurs intenté un recours en annulation contre cet arrêté, dans le but de pouvoir « valoriser » ces **carrières** (cf. page 52 du DOO), ce qui est incompatible avec l'arrêté de protection de biotope. Mais elle ne peut en aucun cas préjuger de la décision qui sera rendue.

(voir aussi mon commentaire ci-dessous, page 8).

Ces 2 points doit être rectifiés dans le SCoT.

Au-delà même de ces dispositions particulières de protection, les espaces naturels non couverts par une mesure de protection particulière (forêts, vergers, prairies, ...) méritent d'être mieux préservés, car ils participent aussi à la lutte contre le réchauffement climatique, en constituant des puits de carbone.

Ils font aussi partie des paysages et sont essentiels pour notre qualité de vie.

Il n'est pas souhaitable de continuer à faire des projets d'aménagements non essentiels, ni de construction, qui conduisent à réduire et à transformer des espaces encore naturels.

Il s'agit de laisser la place pour la découverte de la nature dans un milieu resté le plus intact possible et préserver ainsi, sans la dégrader, cette formidable richesse dont nous disposons, nécessaire pour la biodiversité, et pour l'homme. Le territoire est déjà très urbanisé.

Des actions pédagogiques dans le domaine de l'environnement sont aujourd'hui nécessaires, afin de faire comprendre aux utilisateurs potentiels, de plus en plus nombreux, que la nature est aujourd'hui une richesse précieuse, mais non extensible, qui doit être respectée et préservée à tout prix pour notre avenir à tous.

Il faut aussi faire naître l'envie de redécouvrir la nature autrement qu'en la consommant comme simple support pour une activité quelconque ; c'est un nouvel apprentissage à développer.

3. Mettre en place politique alimentaire territoriale dans le cadre d'un « Projet Alimentaire Territorial »

La politique alimentaire est entrée dans le champ des politiques publiques locales, pour favoriser une alimentation saine et de qualité au niveau local.

Le dispositif « Projet alimentaire territorial » (PAT) est issu de la loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) de 2014, et constitue un outil de gouvernance alimentaire territoriale et un moyen, pour les collectivités, de répondre aux enjeux auxquels elles font face.

Tels que définis par cette loi, « les PAT sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en oeuvre d'un système alimentaire

territorial.

- Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.
- Ils visent à répondre aux objectifs du PNA tels que le développement de l'agriculture sur le territoire et de la qualité alimentaire.
- Ils ont enfin pour but de rapprocher l'ensemble des acteurs impliqués dans l'alimentation (les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités, les associations... »

Le SCoT ne s'est pas engagé dans cette voie, alors même que les besoins alimentaires sont importants compte tenu de la densité démographique du territoire, qui va continuer d'augmenter (de 60 000 à 65000 hab.).

Ce territoire comporte d'importantes surfaces agricoles mais seul un faible pourcentage de la production totale est destiné à l'alimentation humaine, une grande partie de la surface agricole étant dédiée à la viticulture et à la culture du maïs, destiné à d'autres utilisations.

Il est indiqué dans le document du SCoT que le PETR n'est pas compétent pour peser sur les pratiques agricoles. Cependant ces collectivités peuvent mettre en œuvre une politique globale ayant pour objectif la **reterritorialisation des systèmes alimentaires**. Elles ont donc un rôle important de sensibilisation, d'impulsion, de médiation et d'accompagnement à jouer.

« Il s'agit pour les collectivités de fédérer l'ensemble des acteurs du système alimentaire territorial autour d'un projet commun, dans lequel l'alimentation joue le rôle de liant ».

<https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/11/rnpat11-etatfinal-terr-temoins-creps-rapport-2018.pdf>

La collectivité peut donc, par le biais d'une politique alimentaire affirmée, orienter indirectement la production agricole vers plus de culture vivrière et vers des pratiques plus vertueuses, et poursuivre plusieurs objectifs :

- réduire la dépendance du territoire à des approvisionnements alimentaires extérieurs, qui génèrent un trafic routier important avec des risques de rupture d'approvisionnement en situation de crise, et augmenter ainsi l'autonomie alimentaire du territoire ; un diagnostic peut être établi au lancement du PAT ;
- favoriser une alimentation saine et de qualité, dans un objectif de santé publique ;
- reconnaître un droit à une alimentation saine pour tous dans le cadre des politiques sociales ;
- soutenir la création de nouvelles exploitations engagées dans une démarche bio (en facilitant notamment l'accès au foncier)
- développer les circuits courts, des producteurs aux consommateurs
- favoriser la création de nouveaux débouchés pour inciter les exploitants au changement de pratiques : notamment dans le cadre de la restauration collective relevant de la compétence des collectivités territoriales, ou en favorisant des partenariats entre producteurs et distributeurs, et pourquoi pas aussi des restaurateurs (gastronomie locale)...

Le SCoT ne doit-il pas veiller à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire ? Ne doit-il pas utiliser tous les leviers à sa disposition pour faire évoluer les pratiques agricoles dont on mesure les conséquences néfastes, tant pour l'environnement et la qualité de l'eau que pour la santé des citoyens ? C'est de la responsabilité d'une collectivité territoriale qui doit utiliser tous les outils et moyens à sa disposition.

Il s'agit d'une démarche menée sur un temps long, qui a sa place dans un document de planification.

Le PETR semble être l'échelon idéal pour la mise en place d'un PAT, vu l'homogénéité du territoire sur le plan géographique.

Le modèle agricole largement dominant se condamne lui-même à terme et ne garantit pas la pérennité des ressources agricoles du territoire dans le futur, du fait de la dégradation progressive des sols.

4. Préserver et restaurer les sols en favorisant la biodiversité

Beaucoup de sols sont appauvris ou dégradés du fait de la monoculture et d'une utilisation importante d'intrants pendant de longues années ; cela est constaté d'ailleurs dans le SCoT.

Certaines exploitations sont plus touchées et se trouvent dans une véritable impasse ou une spirale infernale. Cette dégradation des sols est un frein réel au développement de pratiques agricoles plus vertueuses, et à la diversification vers des cultures vivrières, qui nécessitent un sol vivant.

La collectivité peut accompagner les exploitations à effectuer un diagnostic des sols pour déterminer les solutions les mieux adaptées à leur restauration.

Elle peut aussi mettre en œuvre des solutions plus globales qui permettent de mieux préserver les sols, telles que « l'agroforesterie », désormais préconisée même dans les « grandes cultures » par la Chambre d'agriculture d'Alsace.

« Les parcelles d'agroforesterie introduisent une diversité biologique remarquable au sein des parcelles cultivées de la plaine rhénane. Mais l'agriculteur cherche avant tout à tirer profit de l'association avec les arbres pour un système de culture plus résilient au changement climatique et une perspective de production durable.

Grâce aux arbres (feuilles, bois, racines) : 300 kg de biomasse de carbone fabriquées / hectare

Bilan intéressant pour une parcelle : Fixation de carbone de 7 T de carbone / hectare / an

Une partie de cette biomasse remise dans les cultures (va diffuser dans la zone agricole (et améliorer rapport carbone sur azote). Autre atout : l'augmentation de la biodiversité (insectes, mammifères, oiseaux ..). »

<https://alsace.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/video-lagroforesterie-en-systeme-de-grandes-cultures/>

Le renforcement de la résilience écologique passe par la biodiversité et va de pair avec le renforcement de la résilience socioéconomique.

Le PETR peut intervenir dans le cadre d'un programme d'incitation à la plantation d'arbres, notamment dans les grandes cultures de plaine. Dans les vignes, des initiatives commencent à être prises, notamment dans les parcelles de grands crus, mais qu'il est possible de généraliser aussi.

Un tel programme permettrait de favoriser une production agricole durable, d'améliorer la biodiversité et de viser un bénéfice plus global dans le cadre du réchauffement, en limitant l'évaporation de l'eau du sol durant les étés de plus en plus chauds et secs et en apportant un peu d'ombre et de fraîcheur dans la plaine.

Ces différents leviers d'action ne sont pas exhaustifs. Il reste bien d'autres actions qui mériteraient d'être développées dans le SCoT :

- mieux gérer les eaux pluviales (des remarques en ce sens ont déjà été formulées),
- assurer une ressource en eau suffisante à l'avenir,
- prévoir la possibilité de déposer les déchets verts (branchages, herbe) dans un endroit dédié dans les communes, qui pourraient les valoriser sous forme de broyat ou de terreau (et cela éviterait les volumes énormes apportés en déchetterie).
- etc...

III. REMARQUES SUR LES 2 REELS PROJETS DU SCOT

1. Le projet de télécabine au Mont Saint-Odile

Le projet de télécabine vers le Mont Saint-Odile, ou « transport en site propre », apparaît comme la mesure phare du SCoT. Il y est même présenté comme un moyen de « lutter contre le réchauffement climatique », simple affirmation non argumentée utilisée pour « habiller » et justifier ce projet.

En effet ce projet de transport en site propre concerne un tronçon tellement minime du réseau routier du territoire (à peine 10 km), sur lequel le trafic automobile est de loin inférieur à celui de bien d'autres routes du secteur (un trafic journalier moyen d'environ 700 véhicules contre un trafic de plus de 3000 véhicules/jour sur certaines routes départementales). Ce n'est certainement pas en agissant sur ce petit tronçon qu'on limitera les émissions à l'échelle du territoire !

Il s'inscrit dans une stratégie plus globale de développement touristique du site, dans le but d'y attirer encore plus de visiteurs, avec à la clé un projet d'aménagements de loisirs « attractifs » sur la partie sommitale (cf. la délibération de lancement de l'étude du 11 février 2021) ; cela est très vraisemblablement la condition pour espérer rentabiliser un projet de téléphérique. Pourtant ce site est déjà sur-fréquenté, ce qui est d'ailleurs souligné aussi dans le SCoT.

Ce projet est-il justifiable à l'heure où de nombreuses collectivités tentent au contraire de limiter la fréquentation de leurs sites remarquables, pour les protéger des dégradations (piétinement de la végétation, ...) ?

Il concentrera aussi les flux sur un site unique de départ, ce qui nécessite l'usage de la voiture pour s'y rendre et donc la création d'un parking dédié, d'où une nouvelle artificialisation des sols.

Enfin la réalisation même du projet, avec les travaux induits, a une empreinte carbone forte, qui n'est pas justifiable dans le contexte actuel. Où est donc la logique d'un tel projet ?

Ce projet de télécabine ne répond pas non plus aux besoins des habitants du Piémont, qui ne se rendent pas forcément au sommet du Mont Saint-Odile, mais fréquentent régulièrement l'ensemble du massif dans le cadre de leurs loisirs.

Ce projet enfin n'est pas compatible avec la vocation spirituelle de ce lieu sacré, et de nombreuses personnes y sont opposées parce qu'il dénature ce site, porte atteinte à la quiétude des lieux, tout en défigurant un patrimoine historique remarquable et des paysages magnifiques. Il n'y a eu aucune consultation préalable des citoyens sur un projet aussi sensible et clivant que celui-ci, ce n'est pas normal ni acceptable.

Il existe d'autres solutions d'accès au Mont Saint-Odile qui permettraient réellement de réduire l'empreinte carbone et les nuisances induites par la circulation automobile sur le sommet, par exemple un système de navettes, qui est plus souple, plus flexible, et moins dispendieux.

Or le choix du mode de transport par câble semble déjà être acté dans le SCoT, alors même alors qu'une étude vient seulement d'être lancée ; dans la partie partie I du rapport, page 267, il est dit en effet : « *Au stade de la rédaction du diagnostic, les membres du comité de pilotage (collectivités territoriales, Evêché, Etat) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité. Cependant, l'hypothèse qui est retenue est de créer un transport téléporté et de réduire le nombre de places de stationnement au site* ». C'est regrettable sur le principe ; il aurait été normal d'utiliser en attendant les résultats de l'étude dans le SCoT une formulation générique, celle de projet de « transport collectif ».

Une démarche très différente mériterait d'être engagée, à savoir conférer au Mont Saint-Odile le statut de « site classé » afin de préserver dans l'avenir ce véritable joyau. Le Mont Saint-Odile y gagnerait en terme de rayonnement.

Ce projet est complété par la volonté de « valoriser » les carrières de Saint-Nabor.

Le document du SCoT a omis d'intégrer les carrières de Saint-Nabor dans la liste des zones faisant l'objet d'un arrêté de protection du biotope (à 2 endroits au moins du document) alors qu'elles apparaissent bien en tant que telles sur les cartes qui datent, elles, de 2018.

Parallèlement à cette omission, le SCoT affirme la volonté de « valoriser » les carrières (cf. page 52 du DOO) : « *Si elles (les carrières) revêtent en partie un intérêt écologique, ce lieu unique, au pied du Mont Sainte-Odile, mériterait d'être valorisé* ». Or ceci est incompatible avec l'arrêté de protection de biotope.

Mais la collectivité a engagé un recours en annulation contre cet arrêté (la télécabine devant survoler les carrières). Pour autant, est-elle en droit de considérer qu'une décision d'annulation par le tribunal lui est déjà acquise ? Une rectification du SCoT est donc nécessaire sur ces 2 points.

L'énergie et l'argent public consacrés à l'ensemble de ce projet (dont 160 000 € déjà dépensés pour une étude orientée sur ce mode de transport, sans s'assurer de son utilité et de l'adhésion des citoyens, grâce à des consultations préalables) auraient pu être utilement mis à profit pour développer d'autres projets plus fondamentaux et urgents pour préserver l'avenir du territoire et de sa population.

Chaque euro d'argent public devrait à l'avenir être conditionné au climat et à la justice sociale, dans le contexte actuel d'urgence climatique.

2. Le projet d'axe routier est-ouest « structurant », le 2° projet du SCoT

Le SCoT envisage la réalisation un axe routier Est-Ouest structurant (de Obernai vers Lahr) en lien avec la création d'un pont sur le Rhin dans le secteur Erstein-Benfeld, alors même que la rocade sud vient d'ouvrir cette année à hauteur de Geispolsheim, créant une liaison directe de l'A35 avec Offenbourg via le pont Pflimmlin.

Ce projet est en totale contradiction avec l'affirmation par ailleurs de la nécessité de limiter le trafic routier et de favoriser l'usage des transports en commun, mais le SCoT ne semble pas être à une contradiction près.

Il est précisé qu'il s'agit d'un projet de « long terme », envisagé uniquement si un nouveau pont sur le Rhin voit le jour...voilà beaucoup de « si » qui font que ce projet n'a pas sa place dans le SCoT actuel.

Enfin ce projet est incompatible aussi avec les mesures de protection du Bruch de l'Andau. Il doit être retiré du SCoT. Il n'est plus acceptable de construire une nouvelle route empiétant sur des espaces naturels, a fortiori protégés.

De : Adele

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 10:24

À : contact@smpv.org

Objet : DEMANDE D'ARRET DU PROJET DU TELEPHERIQUE DU MONT STE-ODILE

Bonjour,

Je m'insurge contre ce projet.

Nombres de courriers vous ont été adressés. Je me joins à eux sans réserve.

Bien cordialement.

Adèle CARATELLA de Strasbourg

De : Francois KEMPF
Envoyé : lundi 4 octobre 2021 10:50
À : contact@smpv.org
Objet : projet scot à enquête publique

Madame la commissaire, veuillez trouver en pièce jointe mon opinion et mes craintes liés à ce projet.

Cordialement.

François Kempf

Enquête publique relative au projet de révision du schéma de cohérence territoriale du piémont des Vosges.

À l'attention de madame la commissaire enquêtrice,

développer le tourisme toujours et encore pour le business c'est aller à l'encontre de ce qu'il se doit de faire pour sauver la planète et lutter contre le réchauffement climatique.

Construire et agrandir les hôtels, c'est multiplier les piscines intérieures, les spa et autres bains bouillonnants et le lavage de centaines de draps de bain et de peignoirs, c'est aussi multiplier la consommation d'énergie, c'est multiplier la consommation en eau alors que par période de sécheresse, les personnes qui ont plaisir à bichonner leur jardin sont amenés à laisser dépérir leurs légumes par interdiction d'arroser.

Chercher à ramener plus de monde et toute l'année au Champs du Feu pour les loisirs, c'est tuer les habitants de Klingenthal à petit feu. Klingenthal cerné par les montagnes est asphyxié par le flot de voitures lorsque le Champs du Feu est enneigé, et on voudrait que cette situation soit permanente, déjà que, quand l'hiver s'éloigne et que les beaux jours reviennent, quand certaines localités se réjouissent du retour des ciogognes, Klingenthal se crispe et pleure le retour d'une espèce invasive et nuisible, les motards dont 90 % de Connards affirment leur virilité un gros cube entre les jambes, en faisant rugir les moulins à vous percer les tympanes et en pétaradant à tout va, au mépris de la signalisation en vigueur et de la quiétude des résidents. En outre, ces gens se permettent de manifester et refusent le contrôle technique, un président qui annule ce contrôle technique et un gouvernement qui négocie avec les fédérations de motards. Aux motards se rajoutent aussi les têtes brûlées au volant de sportives qui prennent les lacets de la route de Grendelbruch pour le circuit de Monte Carlo et bien souvent le soir encore vont à l'assaut du Mont à toute vitesse dans un boucan d'enfer.

Et que fait-on pour nous, citoyens de Klingenthal qui aimeraient bien pouvoir les W.E. quelque fois se prélasser sur les terrasses à dévorer un livre sans avaler toutes ces particules polluantes et sans pétarades. La réponse à ce jour, aucune autorité ne s'en préoccupe.

« Vous êtes déjà moribonds, on vous rajoute une couche, crevez, crevez, crevez..... »

Alors, de grâce, laissez-nous vivre et avant de mettre vos projets à exécution, quoi qu'il en coûte, mettez les moyens autant électroniques que humains en place pour que les vitesses soient respectées et les engins aux normes constructeurs. Si on peut mettre le 30 à l'heure dans toutes les agglomérations et sur tout le territoire, on peut mettre les voies d'accès au Mont Sainte Odile et Champs du Feu à 50, s'y rendre pour le loisir équivaut à disposer largement de temps pour s'y rendre.

Et si on voulait vraiment faire quelque chose pour la planète et l'humanité, vu l'insuffisance d'enneigement au Champ du Feu, il serait plus judicieux de redonner le massif à la nature et d'en faire un parc naturel.

François Kempf

67530 Boersch

De : dominique.aubry
Envoyé : lundi 4 octobre 2021 11:38
À : contact@smpv.org
Objet : projet telepherique Mont Ste odile

Par ce courriel, je vous fais part de mon opposition au projet de mise en place d'un téléphérique sur le site du mt ste odile.

Dominique AUBRY

OBERNAI.

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 11:52

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] projet de téléphérique

Service : service default

Nom : LOEBER

Prénom : Thierry

Adresse :

Code

postal :

Commune Saint NABOR

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : projet de téléphérique

Message : Bonjour Madame la Commissaire enquêtrice. Né à Rosheim de parents et grands parents originaires du village et habitant actuellement à Saint Nabor, je me permet de m'élever contre ce projet de téléphérique reliant St Nabor au Mt Ste Odile. Je connais cette région pour y avoir toujours vécu et ai également constaté combien l'homme peut détériorer son environnement (carrière de St Nabor) Maintenant que l'exploitation a enfin été cessée et que la nature reprend tout doucement ses droits, il me semble totalement déplacé d'envisager un tel projet. Je suis très sensible à la conservation de la qualité de vie de notre région et là on nous propose de rendre " plus touristique et rentable" un lieu dont le but premier est le recueillement et la prière. Je m'y rend 1 à 2 fois par semaine, en rando, running ou vélo et souhaite vivement ne pas voir surgir une horrible construction métallique dénaturer totalement le site et son accès depuis St Nabor. Je me rend également à la source où je cherche de l'eau (toujours à vélo) . La tranquillité de St Nabor, déjà mise à mal par le passage de nombreux véhicules vrombissants et bruyants qui prennent ces routes pour des spéciales de rallye, perdrait toute son âme et sa quiétude. Par pitié, en cette période où nous nous rendons (enfin) compte que notre planète est en danger, nous devrions subir un projet qui va à l'encontre de ces constatations. Cessons de scier la branche sur laquelle nous sommes assis, laissons la carrière et le mont tranquilles et trouvons des solutions alternatives pour diminuer la pollution... Soyons intelligents et respectueux de notre cadre de vie !

De : Bernard Arnal

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 11:53

À : contact@smpv.org

Objet : Projet téléphérique au Mont Saint Odile

Mme La Commissaire,

Je tiens ,Madame, à vous faire part déjà de mon étonnement face au peu d'informations autour de **cette enquête publique**. C'est vraiment par hasard que je suis "tombé" dessus .

Je ne suis pas originaire d'Alsace cependant ce lieu m'était déjà familier par l'importance de Ste Odile dans la vie Chrétienne des familles. Je ne crois pas que ce projet corresponde à Sainte Odile et au respect de ce qu'elle a voulu réaliser en ce lieu. Je suis opposé à ce projet..

Je me rends régulièrement sur ce mont magnifique parce que c'est un lieu priant avant toute chose, un lieu pour méditer et prier principalement. La Parole doit être donnée en priorité aux **chrétiens** qui s'y rendent. Est-ce le cas? Je suis opposé à ce projet.

J'emmène sur ce lieu beaucoup de personnes: ma famille, mes amis mais aussi des migrants, des gens en insertion. La gratuité et la simplicité de ce lieu est essentiel. Je ne crois pas que ce projet garantisse cela... je suis opposé à ce projet.

Nous avons besoin de nous adapter à notre temps, pour un haut lieu touristique en particulier. Le coût est évidemment un argument essentiel pour ou contre l'installation d'une telle structure. Or les installations de téléphérique ont tous dépassé les budgets estimatifs (ami responsable de chantier chez Bouygues dans ce domaine). Le peu d'altitude et de temps pour se rendre à St Odile me fait dire que d'autres projets seraient à étudier de prêt comme les navettes électriques (Mont Saint Michel). Je suis opposé à ce projet.

Pour les locaux, l'obligation de se rendre dans une gare téléphérique n'est pas pratique et elle est source de beaucoup de déplacements. Je crois que l'on veut éviter cela!!!

Enfin il y a la nécessité de respecter la nature . **C'est dans Le projet du Mont Saint Odile** mis en évidence dans plusieurs actions (voir le site) . Chaque marcheur découvre précisément les consignes sur les sentiers conduisant au St Odile (laudato si). Un chantier doit respecter ces consignes. Les gares de départ et d'arrivée ne peuvent ici correspondre au projet. J'invite les décideurs à le lire. Je suis opposé à ce projet.

Expliquons les projets, faisons confiance aux gens pour choisir...

Merci

Mr Arnal Bernard

De : Monique HAUG

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 12:43

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique ScoT

A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice,

Nous souhaitons réagir au projet de construction d'un téléphérique conduisant au Mont St Odile. Il nous met dans une totale incompréhension, échappant de manière évidente à tout bon sens commun.

Nous nous opposons à ce qu'on plaque sur cet endroit encore préservé une vision consumériste du "Tourisme", au risque de lui faire perdre sa place particulière parmi les lieux touristiques alsaciens.

Précisons que nous ne sommes pas conservateurs, et que nous ne suivons absolument pas les partis politiques qui défendent une Alsace refermée sur ses particularismes. Nous aurions eu la même réaction pour des sites similaires dans le pays de Nancy dont je suis originaire...

Nous avons du mal à imaginer que l'évêché soutienne ce projet, en complète contradiction avec l'Encyclique récente Laudate Si du Pape François... dont nous avons pris précisément connaissance en nous promenant sur le site du Mont St Odile, des extraits judicieusement choisis de l'Encyclique jalonnant la promenade !

Aux problèmes écologiques s'ajoute la question du gaspillage de l'argent public dans un projet "pharaonique" alors même qu'il manque cruellement dans le domaine social, hospitalier, associatif.... Est-il encore possible devant les défis présents (sociaux, écologiques) de continuer à "manager" un territoire de la sorte ?

A l'heure où toutes ces questions se posent de manière encore plus cruciale, nous espérons que suffisamment de réactions citoyennes interrogeront les personnes travaillant à l'aménagement du territoire, et que ce projet soit reconsidéré plus globalement, en incluant les besoins d'autres sites limitrophes, ainsi une vraie alternative à ce projet insensé de téléphérique pourra voir le jour.

Vous remerciant pour votre attention

Monique et Albert Haug

De : Anne Lebrun

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 12:51

À : contact@smpv.org

Objet : Fw: Le projet concernant le Mont Saint-Odile

Bonjour

Habitante du secteur de Sélestat jusqu'en 2015, j'habite désormais la Vallée de Munster.

Très liée au Mont Saint-Odile pour y avoir vécu il y a 10 ans une guérison miraculeuse au sein de la toute petite chapelle des 4 Archanges, je prends connaissance du projet le concernant.

Je vous informe, si cela devait se réaliser, que par expérience :

- Je n'aurai plus d'intérêt à fréquenter ce site dont la fréquence vibratoire sera inévitablement mise à mal, dans la mesure où des aménagements seraient faits sans la conscience de cette dimension.
- Je n'aurai plus du tout le goût d'y emmener toutes celles et ceux qui auraient eu plaisir à le découvrir ou le redécouvrir (famille directe (je suis maman de 8 enfants) et indirecte, nombreux amis et connaissances de tous horizons français et étrangers, élèves et intervenants de par mon activité artistique.

Ce lieu est hors du commun, il fait partie d'une liste que l'on réduit inconsidérément mais progressivement à une peau de chagrin.

La fin (en l'occurrence un intérêt économique-touristique) ne peut plus simplement justifier les moyens (aménagements irrespectueux du milieu naturel et de sa dimension invisible).

A notre époque où il redevient urgent que la vie retrouve un sens pour l'humanité, pour chacun de nous, on ne peut plus se satisfaire d'une vision aussi obtue.

Je ne suis pas spécialiste de la problématique concernant ce projet, ce n'est pas a priori dans mes compétences ; par ailleurs, l'urgence est telle aujourd'hui, avec des sollicitations incessantes de tous côtés, qu'il est impérieux d'avancer avec des priorités et je suis déjà largement engagée localement.

J'espère donc ardemment que, si chacun est véritablement à sa véritable place au sein de l'humanité et du monde en constant devenir, ceux qui sont investis des pouvoirs et des capacités de décision sauront le faire avec une conscience la plus éclairée possible, sans cesse renouvelée, à la lumière de toutes les découvertes, et pas seulement dans le domaine de la performance technologique ; afin que, surtout, nous sortions de la logique de l'intérêt économique immédiat trop souvent prédominant, qui nous mène, à long terme, d'une manière certaine au résultat exactement inverse.

Quand comprendrons-nous notre intérêt réel de vivre et de grandir en cessant de spolier cette terre qui nous porte, en tirant profit de sa puissante sagesse, pour ne plus seulement évoluer en dominant, mais dans une logique nouvelle de respect et d'harmonie ? La quête de puissance qui fut le carburant jusqu'à nos jours, et dont on peut

OBS INT 113

percevoir les limites et les effets dévastateurs, pourrait devenir la source d'une puissance vraie, celle qui permettrait la construction d'un monde vivable pour chacun.

Porter atteinte à un tel trésor qu'est le Saint-Odile, c'est de mon point de vue, scier une fois de plus la branche sur laquelle on est assis.

Avec mes salutations les meilleures, et l'espoir qui m'anime.

A. LEBRUN

Cet ordinateur fonctionne à l'électricité d'origine renouvelable, non nucléaire
(<http://www.enercoop.org>)

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 14:07

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Enquête

Service : service defaut

Nom : Valentin

Prénom : Valérie

Adresse :

Code 67560

postal :

Commune Rosheim

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Enquête

Message : Bonjour

La construction d'un téléphérique dans le massif du mont Ste Odile ne contribuera qu'à dénaturer un site qui est déjà très fréquenté. A l'heure où l'on parle de préserver le patrimoine, il serait urgent de préserver notre patrimoine naturel !

Pourquoi n'envisager que cette solution pour répondre aux soucis de circulation ?

Pourquoi l'idée de navettes n'est pas proposée ?

Pourquoi ne pas interdire la circulation des motos le week-end ?

J'ai le sentiment que tout est déjà décidé et les citoyens restent peu écoutés

De : Michele RIEBEL

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 14:11

À : contact@smpv.org

Objet : enquete sur le projet de téléphérique au MONT SAINTE ODILE

MADAME MONSIEUR les enquêteurs

NOUS SOMMES COMPLETEMENT CONTRE CE PROJET pour diverses raisons :

- que les autorités acceptent de faire un investissement AUSSI ENORME , pour faciliter l'accès au MONT SAINTE ODILE ,des touristes ou locaux : nous habitons a SAINT NABOR sur l'accès de la route qui mène au SAINTE ODILE : hormis quelques cars pendant la saison estivale (et nous avons constaté que il n'y en a plus beaucoup) et quelques voitures LE DIMANCHE (car pendant la semaine IL N Y A RIEN !) DONC INUTILE ce téléphérique : les gens viendront POUR LA CURIOSITE UNE FOIS , mais ce n'est pas pour autant QU ILS REVIENDRONT . TOUTES LES SEMAINES ..

C EST HONTEUX DE DEPENSER AUTANT D ARGENT pour ce TELEPHERIQUE : il y a bien d'autres choses à faire PLUS UTILES , avec cette énorme somme d'argent !

-concernant l'aspect ECOLOGIE mise en avant : c'est une plaisanterie ! il y aura beaucoup plus de pollutions ,par l'arrivée en masse des voitures , sur le parking prévu et d'autre part le beau MASSIF du Mont Sainte Odile VA ETRE EMPUTE PAR DES CABLES ELECTRIQUES , qui vont GACHER ce beau paysage

CE N EST PAS PERMIS DE SACCAGER AINSI LA NATURE !

OBS INT 115

et LA FAUNE , voir la FLORE vont etre TOTALEMENT DETRUITES par les BRUITS des machines et les cris des gens dans ce téléphérique de masse , ect..

C EST LE PLUS BEL ENDROIT DE L ALSACE , avec son histoire ses splendides monuments , son aura RELIGIEUSE LE TELEPHERIQUE transformerait TOUTES CES VALEURS en BANALITES !

I CE N EST PAS LES QUELQUES TOURISTES QUI VONT RENFLOUER LES CAISSES du MONT SAINTE ODILE !

ET POUR FINIR: après le téléphérique , il peut y avoir des constructions autour et cela devient sordide

nous espérons TOUS ET TOUTES voir ce projet ABANDONNE

CORDIALEMENT

MICHELLE et RENE RIEBEL

[Michelle RIEBEL](#)

De : Francois Lardinais

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 14:55

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique relative au projet de révision du SCoT du Piémont des Vosges

Madame, Monsieur

Veillez trouver ci-joint notre contribution à l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges.

Bien cordialement

--

François LARDINAIS

Coordinateur Bas-Rhin



Alsace Nature

8, rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg

03 88 37 07 58

 Facebook |  Twitter |  www.alsacenature.org

AIDEZ-NOUS À PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ !
SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE FÉDÉRALE



JE FAIS UN
DON



Strasbourg, le 4 octobre 2021

Région et Bas-Rhin

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.25.52.66
siegeregion@alsacenature.org
www.alsacenature.org

Madame Dominique BRAUN-BECK
Commission d'enquête
PETR du Piémont des Vosges
38 Rue du Maréchal Koenig
67 210 Obernai

Nos réf : G32215/SG/FL-15/2021
Suivi par : François Lardinais
Tél - courriel :
Objet : révision du SCOT du Piémont des Vosges

Madame la Commissaire enquêtrice

Suite à l'étude des documents soumis à enquête publique pour la révision du SCOT du Piémont des Vosges, l'Association Alsace Nature souhaite dans un premier lieu souligner l'intérêt important que les objectifs, statistiques, et lignes de réflexion des documents accordent à la transition environnementale, au respect de la biodiversité et à la préservation des milieux naturels.

Nous déplorons cependant le fort contraste existant entre ces objectifs, et les réalisations concrètes du SCOT qui sont loin d'être en adéquation. En effet, alors qu'il n'y a aucun projet structurant pour entamer une transition volontaire sur ces sujets, la consommation foncière reste très élevée, tout comme les projets d'infrastructures ayant un effet négatif sur le climat, la santé, et l'environnement en générale.

Le premier écart majeur que nous soulignons est la consommation foncière. Comme le souligne l'Autorité Environnementale, dont l'avis est consultable ici <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020age60.pdf>

" L'Ae ne comprend pas et déplore que le projet conserve en revanche le même objectif de production de logements (430 logements/an soit 8 600 en 20 ans). Cet objectif, surestimé par rapport aux besoins "

Cet élément est également souligné par la sous-préfecture et d'autres instances administratives. Il nous apparaît comme essentiel de rationaliser à la fois la projection de l'augmentation de la population sur le territoire ainsi que la consommation foncière liée à l'habitat et aux services associés. Cet élément est structurant pour tout l'aménagement du territoire ainsi que sur l'impact humain sur l'environnement.

Concernant l'émission de GES, le SCOT ne présente que peut voir pas de données chiffrées. Alors que la version initiale s'appuyait sur des données prises entre 200 et 2013, elles n'ont pas été réactualisées pour cette version. L'absence de données concrètes sur ces émissions rend leur volonté de réduction abstraite et de l'ordre de vœux pieux. De surcroît, les données existantes (2000 - 2013) soulignaient l'importance du trafic routier dans la part de production des GES du territoire 50%. Or les mesures mentionnées dans les présents documents ne visent non seulement pas à réduire ce trafic, mais en plus risque de l'augmenter avec, entre autres, le projet routier d'Obernai -Lahr. Ce tronçon, augmentant le transit et le place de la voiture, n'est actuellement pas soutenu par les instances publiques (Département, Région). Pourquoi mettre cet élément urbanistique, polluant, non financé, au cœur du projet de structuration urbaine de ce territoire?

De la même façon, l'accueil de plateformes logistiques sur le territoire, va générer mécaniquement une augmentation du nombre de véhicules circulant, et donc d'émission de GES. LE SCOT ne prévoit aucune limitation de ce genre d'infrastructures, ni de solution de réduction durable et importante du trafic de marchandises comme d'humains.

Enfin, une partie non négligeable de la richesse environnementale du territoire se trouve dans les montagnes vosgiennes. De plus en plus prisées par les amateurs de sports ou de paysages en nature, elles doivent néanmoins être préservées, aussi bien pour les objectifs de préservation environnementale et de biodiversité que pour conserver l'attrait du territoire. Aussi, Alsace Nature souhaite apporter une vigilance particulière à toute forme d'urbanisation de la forêt pour les loisirs. Bien que la nature doit être accessible à tout le monde, elle doit également rester préservée pour qu'elle puisse être accessible aux générations à venir. Ainsi les diverses pistes de via ferrata, d'escalade, de trial ou de tyrolienne, sont des infrastructures qui impactent directement l'environnement que les adeptes de natures vont justement voir. Aussi, il nous semble essentiel de cadrer fortement l'ensemble de ces activités dans le présent document du SCOT, en ajoutant des limites - comme pour la consommation foncière - à l'urbanisation des loisirs en forêt.

Au cœur de cette problématique se trouve tout particulièrement le projet de téléphérique du Mt St Odile. Annoncé pour réduire les GES du tourisme du très visité couvent, ce projet aura un impact majeur sur l'environnement. Premièrement, l'impact sur les GES sera extrêmement faible par rapport au coût investi. Le projet n'interdit pas pour autant la circulation des véhicules, n'apportant ainsi aucune garantie sur une vraie réduction du trafic, et des différentes pollutions associées (sonore, air, impact environnemental,). Si rien n'est encore précisé, nous savons que les options de projets de desserte par un transport en site propre sont posées et étudiées. Le projet de SCOT ne s'y oppose en tout cas pas. Dans une démarche de ménager la nature, nous demandons que soit étudié un mode de transport collectif utilisant au mieux les infrastructures existantes

Deuxièmement, le trajet du projet passe au sein de la carrière d'Ottrot, qui est actuellement toujours sous APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope). Bien que les présents documents ne listent pas cette APPB, il est contradictoire avec l'ensemble des enjeux de protection de la biodiversité écrit dans le SCOT d'y faire passer un élément urbanistique aussi important. Il y a donc incompatibilités entre les objectifs annoncés et ce projet, qui ne peut être l'un

des éléments structurant du développement du territoire comme il l'est actuellement.

Le présent document présente des éléments de réflexions allant dans le sens d'une vigilance à l'environnement et à la biodiversité, nécessaire à la vie humaine sur le territoire, mais sans pour autant les mettre en application pour les éléments urbanistiques majeurs, à savoir la consommation foncière, le suivis et la réduction des GES et les projets de développement comme le téléphérique du Mt St Odile.

Alors que le changement climatique devient une réalité perceptible par tous et que la prise de conscience de l'effondrement de notre biodiversité se répand, nous regrettons que le SCOT Piémont des Vosges, notamment dans les orientations portées par le Document d'Orientation et d'Objectifs ne soit pas plus ambitieux et opérationnel afin de préserver et de restaurer notre cadre de vie.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en compte nos remarques et demandes, nous vous prions de croire, Madame la Commissaire enquêtrice, en l'assurance de notre considération distinguée.

Stéphane GIRAUD
Directeur régional



-----Message d'origine-----

De : Jacqueline Hahnschutz

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 14:57 À : contact@smpv.org

Objet : Contestation d'installation d'un téléphérique

Bonjour

Je conteste vivement l'installation d'un téléphérique N'abimons pas notre belle nature Notre fierté de l'Alsace
Téléférique inadmissible dans notre belle région Cordialement Jacqueline

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 15:13

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Mont St ODILE

Service : service default

Nom : AUBRY

Prénom : Jean-Paul

Adresse :

Code 67560

postal :

Commune Rosheim

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Mont St ODILE

Message : Après avoir pris connaissance des projets qui se profilent pour le Mont St Odile dans le but d'attirer le maximum de touristes, je me permets les réflexions suivantes : Il s'agit d'une atteinte au patrimoine d'une part culturel de d'autre part environnemental. Un projet prévu pour un tourisme de masse complètement dépassé.et exorbitant au niveau coût de mise en œuvre et d'entretien. Aucune considération des populations locales La préservation de l'environnement n'est qu'un faire-valoir et non une réelle intention Le Mt St Odile très cher à la population alsacienne doit rester un lieu sacré, de recueillement. Il ne peut pas devenir un parc d'attraction. Un transport par câble est contraire à la préservation de l'environnement, au respect de l'habitat et ne réglerait rien en terme de bilan carbone qui ne serait que déplacé. Les voitures viendraient de toutes façons à St Nabor. Pourquoi ne pas mettre en place des navettes à motorisation propre, de revoir l'aménagement des parkings pour les rendre plus efficaces et les rendre payants sauf pour les PMR et mettre en place des tarifs préférentiels pour les locaux qui viennent régulièrement sur le site.

De : GIROLD Marcel

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 15:22

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique de révision du SCOT du piémont des Vosges

Mme Braun Beck

Je tiens par la présente à exprimer mon opposition la plus vive au projet de réalisation d'un téléphérique pour accéder au mont Ste Odile.

La première raison tient à la dégradation d'un site exceptionnel. Comment peut-on concevoir la dégradation irréversible d'un paysage magnifié par tant d'artistes ? Peut-on imaginer le Mont St Michel, autre lieu de pèlerinage, affublé d'un équipement aussi disgracieux ou encore Cézanne peindre la Montagne Ste Victoire balafmée d'un téléphérique ?

La seconde raison tient au non sens économique du projet. Aujourd'hui la visite du Mont Ste Odile se caractérise par sa gratuité. Les charges de fonctionnement d'un téléphérique induiront soit un coût qui dissuadera l'usager de l'emprunter, soit, si la collectivité décide de les supporter constitueront une dépenses disproportionnée par rapport à l'usage qui en sera fait.

Je vous prie de consigner mon rejet du projet dans rapport et me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez recevoir mes salutations

Marcel Girold

67210 OBERNAI

De : EDEL SAS UP
Envoyé : lundi 4 octobre 2021 16:17
À : contact@smpv.org
Objet : Enquête publique SCOT

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je souhaite par la présente compléter le mail que je vous envoyai en date du samedi 2 octobre 2021 à 17:20 et concernant la planche portant sur les réservoirs de biodiversité sur Obernai.

Je vous adresse une série de pièces jointes qui attesteront de l'erreur commise sur le plan versé au SCOT en cours d'approbation.

Je précise en outre que la pelouse sèche du Mont national est répertoriée à l'inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), aux côtés du Bischenberg.

Je vous prie d'agréer, Mme la Commissaire Enquêtrice, mes respectueuses salutations.

Catherine EDEL-LAURENT
67210 Obernai

Meilleures salutations,

Catherine Edel-Laurent

Mont National Obernai / Milieux thermophiles et vergers du Bischenberg Pelouse sèche remarquable

Les orientations des documents d'urbanisme :

- . Plan local d'urbanisme de la ville d'Obernai approuvé le 27 septembre 2007
- Classement en Zonage Nb pour la protection des zones de pelouses sèches



CHAPITRE X – ZONE N

Il s'agit d'une zone naturelle protégée en raison de la qualité de l'environnement, des sites et des paysages. Elle comprend six secteurs :

- **Na** pour la protection et la mise en valeur des boisements importants ou remarquables,
- **Nb** pour la protection des zones de pelouses sèches,
- **Nc** pour la réalisation d'un centre équestre,
- **Ne** pour la mise en valeur d'un secteur d'étangs et du stand de tir,
- **Nj** secteur de jardins familiaux,
- **Nx** pour l'extension mesurée des habitations existantes en zone naturelle.

Ce règlement est complété par des Orientations d'Aménagement.

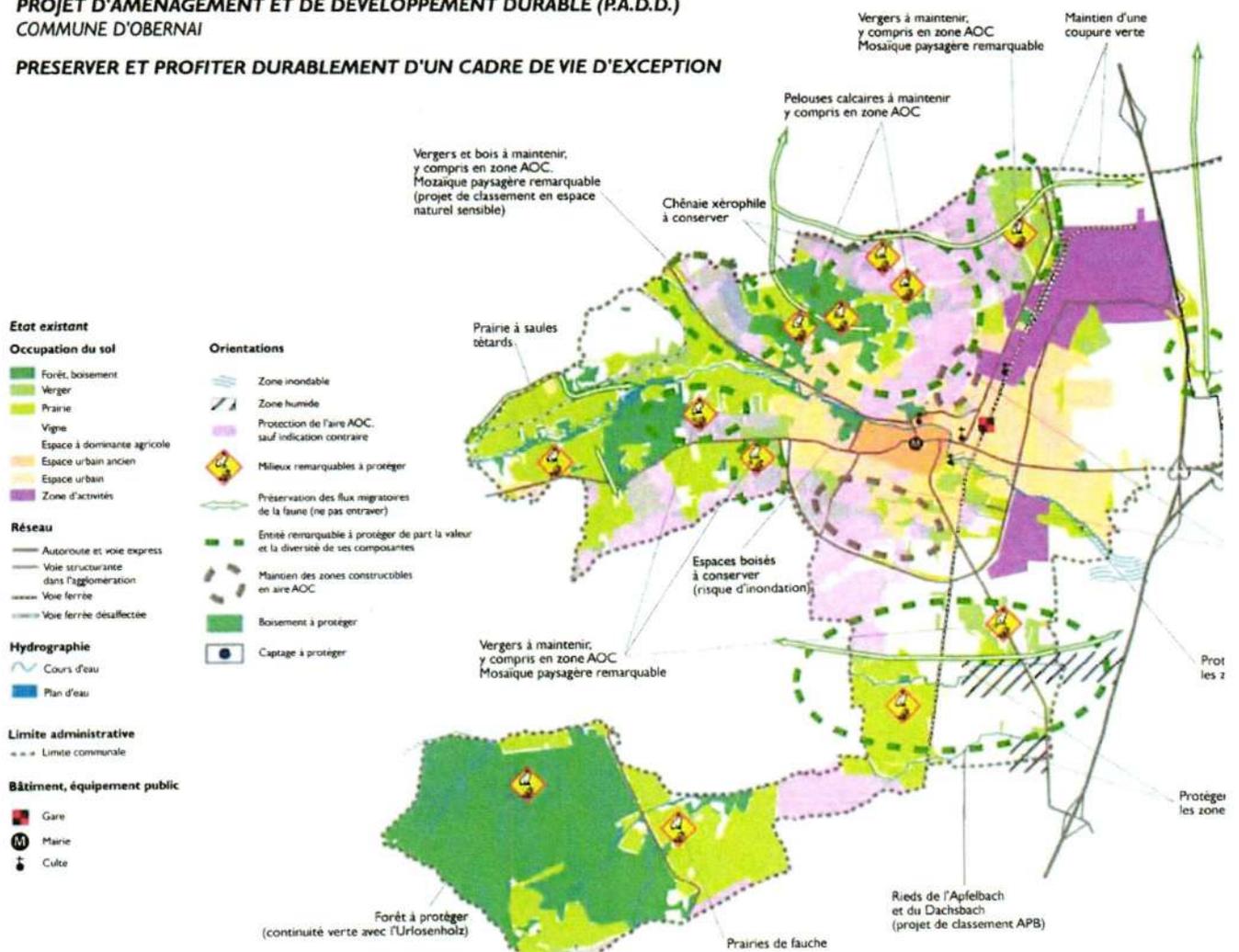
Mont National Obernai / Milieux thermophiles et vergers du Bischenberg Pelouse sèche remarquable

Les orientations des documents d'urbanisme :

- Plan local d'urbanisme de la ville d'Obernai approuvé le 27 septembre 2007
- Orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)
- Pelouses calcaires à maintenir

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)
COMMUNE D'OBERNAI

PRESERVER ET PROFITER DURABLEMENT D'UN CADRE DE VIE D'EXCEPTION



Mont National Obernai/ Milieux thermophiles et vergers du Bischenberg Pelouse sèche remarquable

Les orientations des documents d'urbanisme :

. Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges (SCOT) Document d'Orientations Générales (DOG)

Extrait du SCOT approuvé le 14 juin 2007

3.2 Protéger les sites naturels - Préserver ou recréer les continuités entre les espaces naturels

Le Scot du Piémont des Vosges participe à la démarche de la Région Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin de préservation des écosystèmes sensibles en s'appuyant et consolidant la trame verte constituée de noyaux centraux et corridors biologiques.

Les documents locaux d'urbanisme préservent de toute urbanisation les neuf noyaux centraux identifiés¹⁵ qui couvrent 15 % du territoire du Scot.

Les noyaux centraux sont des ensembles naturels dont la taille et l'état de conservation sont satisfaisants pour abriter durablement des populations animales et végétales dont le dynamisme démographique est suffisant pour alimenter les zones périphériques.

Les neuf noyaux centraux à préserver sont les suivants :

- le Bruch de l'Andlau ;
- le plateau loessique central au titre de la protection du Hamster commun ;
- les pelouses sèches de Rosenwiller ;
- les milieux thermophiles et vergers du Bischenberg ;
- les débouchés des vallées du Dachsbach et de l'Apfelbach, de l'Andlau, de la Schernetz, de l'Ehn ;
- les forêts d'Epfig et du Bruch.

Les espaces agricoles sont tout particulièrement concernés puisque les débouchés de vallée et le secteur d'habitat du Hamster commun qui sont protégés de toute urbanisation (2 400 ha) représentent ¼ des surfaces cultivées et en prairie du territoire.

Dans les noyaux centraux sont néanmoins autorisés :

- l'aménagement et l'extension des bâtiments et installations existants (station d'épuration,...) ;
- l'extension des exploitations agricoles existantes (transformation et création de bâtiments) ainsi que la création de serres ;
- l'implantation d'équipements et d'installations d'intérêt général et notamment ceux liés à l'alimentation en énergie électrique, à la ressource en eau potable,

¹⁵ Cf. Carte des « Noyaux et corridors à protéger » p. 17 et Annexe n°3

- au développement des énergies renouvelables, à la rétention d'eau et à la desserte aérienne de l'aéroport de Strasbourg Entzheim ;
- l'aménagement des infrastructures de déplacement doux ;
- le réaménagement et les travaux d'entretien des routes existantes ;
- la création d'une infrastructure nouvelle permettant la liaison entre la V.R.P.V. et l'A 352 ;
- la création de nouveaux chemins d'exploitation ou chemins ruraux ;
- l'exploitation de carrières, conformément aux dispositions du Schéma départemental des carrières.

Les documents locaux d'urbanisme identifient et assurent la continuité des corridors écologiques¹⁶ par une protection appropriée de l'écosystème concerné.

Les corridors écologiques sont des éléments naturels linéaires ou non qui permettent le flux biologique entre les noyaux centraux.

Les documents d'urbanisme locaux mettent en œuvre une protection appropriée de l'écosystème. Ils préservent les corridors écologiques de toute construction en :

- maintenant une largeur du corridor d'une trentaine de mètres environ et d'environ quinze mètres de part et d'autre des cours d'eau **en milieu agricole, naturel et forestier** ;
- ne réduisant pas l'emprise du corridor à moins d'une dizaine de **mètres environ de part et d'autre des berges des cours d'eau dans les sites d'extension urbaine** ;
- interdisant les nouvelles constructions en deçà de la ligne des constructions existantes **à la date de l'approbation du Scot en milieu urbanisé. Cette orientation a pour objet** de ne pas réduire la largeur du corridor accompagnant les cours d'eau.

Elle ne s'applique pas à l'extension des équipements publics existants.

Ces emprises peuvent être réduites ponctuellement pour les besoins de la traversée des infrastructures.

¹⁶ Cf. Carte des « Noyaux et corridors à protéger » p. 17

Mont National / Milieux thermophiles et vergers du Bischenberg Pelouse sèche remarquable

Les orientations des documents d'urbanisme :

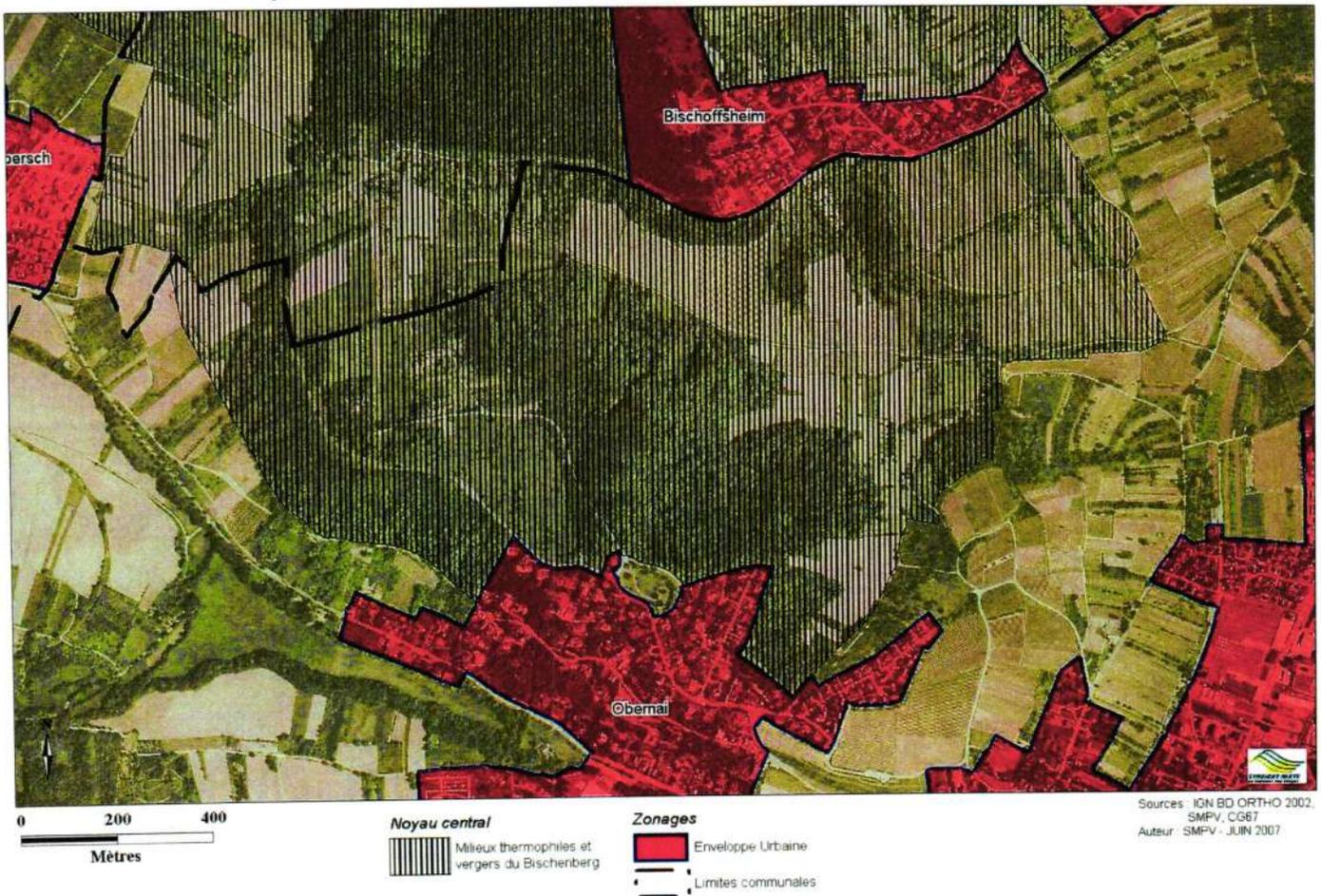
- Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges (SCOT)
Document d'Orientations Générales (DOG)

Extrait du SCOT approuvé le 14 juin 2007

Noyaux centraux

Carte des milieux thermophiles du Bischenberg et du Mont national à Obernai
SCOT approuvé le 14 juin 2007

Noyaux centraux - Commune d'Obernai - Milieux thermophiles et vergers du Bischenberg



Mont National Obernai / Milieux thermophiles et vergers du Bischenberg Pelouse sèche remarquable

Informations diverses :

- Extrait de l'inventaire du patrimoine naturel de la ville d'Obernai (1996)
- Caractéristiques des pelouses sèches
- Politique Régionale de la Trame verte (Région Alsace)
Projet trame verte entre Mont national et Bischenberg (2005)

Obernai

Commune d'Obernai

**INVENTAIRE
DES RICHESSES NATURELLES**



Ophrys mouche (photo Rémihac Thierry)



INVENTAIRE DES RICHESSES NATURELLES

Pelouses calcaires

Parcellaire - Superficie - Propriétaire

Parcellaire : section 54, parcelle 109
section 55, parcelle 99
section 56, parcelle 324
section 61, parcelles 75
section 62, parcelles 1, 24 et 135

Superficie : environ 25 hectares

Propriétés : communales

Typologie - Intérêt biologique - Cotation

Pelouses xérophiles

Le Mont national et l'Immerschenberg étaient connus pour leur grande richesse botanique. Les pelouses thermophiles ont été en partie urbanisées ou plantées en vignes mais il subsiste des parcelles relictuelles. On peut noter près d'une douzaines d'espèces d'orchidées ainsi que l'Anémone pulsatile et la Gentiane cilié.

L'avifaune est également très riche avec la nidification d'espèces comme la Pie-grièche écorcheur (plusieurs couples). Il est à noter la présence remarquable de la Mante religieuse. Ces sites figurent dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF) établi par le ministère de l'environnement.

Ce site est d'intérêt régional.

Mode d'exploitation - Menace - Système de protection

L'ensemble de ces milieux est à court ou moyen terme condamné si aucune mesure de conservation et surtout de gestion n'est mise en place. En effet, l'absence de gestion conduit à l'appauvrissement de la diversité de ces milieux par l'envahissement des friches. Une des solutions serait de confier au Conservatoire des Sites Alsaciens la gestion de ces milieux fragiles, d'ailleurs une première opération sur près de 6 hectares a été réalisée à travers une convention entre la ville d'Obernai et le CSA.

Sources : relevés de terrains de la LPO Alsace



Inventaire des richesses naturelles Obernai

3.5 Pelouses sèches.

Localisée sur les collines sous-vosgiennes, ces pelouses présentent souvent un aspect de tapis discontinu ; entre apparaît le sol nu incrusté de lichens. Elles sont dominées par le Brôme dressé accompagné par un petit carex (*Carex humilis*). Au printemps apparaît l'Anémone pulsatile puis des Orchidées. Un peu plus tard, le tapis devient piqueté de jaune à la floraison des Potentilles, des Légumineuses jaunes (Luzerne lupuline, Lotier corniculé, Anthyllis vulnéraire). On y rencontre aussi l'Oeillet des Chartreux et un « chardon », le Panicaut (*Eryngium campestre*).



3.6 L'Ehn.

A l'origine du paysage riedien, l'Ehn s'est assagi et ses caprices sont sans commune mesure avec le déferlement des flots dévastateurs d'antan (époque glaciaire). Une faune particulière fréquente la rivière notamment le Cincle plongeur, la Bergeronnette des ruisseaux.

Ces différentes espèces sont garantes d'une bonne qualité de l'eau et d'un milieu préservé ; leur absence est révélatrice d'une altération de leur biotope par les pollutions de l'eau, la destruction de la ripisylve, l'enrochement des berges, etc.

3.7 La plaine loessique.

Le loess, dépôt éolien des périodes froides, pléistocène (400 000 à 10 000 ans avant J-C), couvre les versants Est et Nord-Est des collines sous-vosgiennes et s'étale largement sur la plaine. Le sol, profond et poreux, est une excellente terre de culture.

Suite à l'intensification de l'agriculture, ces espaces sont devenus inhospitaliers pour une grande partie de la faune et de la flore. La seule espèce remarquable pouvant survivre dans des conditions acceptables est le Grand hamster. Le moindre espace non exploité (sablrière, friche, ...) permet à de nombreuses espèces de se maintenir : le crapaud vert, le crapaud calamite par exemple.

Situation parcellaire et Intérêt biologique des sites:

I) Mont National

La pelouse du mont national est réputée pour sa flore remarquable. Pour cette raison elle est répertoriée à l'inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), aux cotés du "Bischenberg".

Ils font partie du chapelet des collines sous vosgiennes d'un grand renom : une entité naturelle remarquable de notre région.

Ce milieu subit des dégradations régulières, notamment par son exposition à une circulation motorisée abusive.

Pour remédier à sa banalisation, il est impératif de prendre en compte toute la dimension de sa valeur patrimoniale, et d'y pratiquer un entretien spécifique.

II) Les prairies au pied du Dorenberg

Précisions parcellaires : Section 70 parcelles n° 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; et 17.
 Section 12 parcelles n° 1 et 2 .
 Section 54 parcelles n° 15 et 16 .

Cette zone offre refuges à quelques espèces d'oiseaux qui figurent sur la liste des espèces fortement menacées (Traquet pâtre, Pie-grièche écorcheur,...); ainsi qu'à une belle population de batraciens .

La zone est très variée et comprend des prairies non fauchées abritant bon nombre de haies; des zones humides : roselière, mares, bouquets de Saules cendrés,... .

L'état d'abandon expose ces sites à des dégradations diverses, dont la plus importante est le brûlis.

La prise en compte de la valeur biologique de ces refuges naturels et une gestion appropriée devraient permettre à court terme d'endiguer leur dégradation.

Revue des espèces naturelles de la



Obernai, le 22 février 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE**Politique régionale de la Trame Verte en plaine d'Alsace :
A la reconquête de la biodiversité !**

Ce mardi 22 février 2005 à Obernai, **Gilbert Scholly**, Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace et président de la Commission « Agriculture, forêt et environnement » a rappelé les enjeux de la politique régionale de la Trame Verte en Alsace. Il a ensuite présenté les supports de communication du dispositif Trame Verte. Cette réunion s'est tenue en présence de **Bernard Fischer**, Maire d'Obernai et de représentants des collectivités concernées par ce dispositif.

La réunion a été suivie d'une visite des travaux menés à Obernai dans le cadre de cette politique, à l'Immerschenberg et d'une plantation symbolique d'arbres spécifiques, des cormiers et des néfliers, destinée à relier entre elles deux pelouses sèches remarquables.

I. Présentation de la politique régionale de la Trame Verte.

L'ambition du projet **pour la constitution d'une Trame Verte en plaine d'Alsace** est de remettre en place des liaisons entre les milieux naturels, afin de rétablir leur fonctionnalité.

Cet objectif, basé sur le long terme, répond pleinement à la stratégie paneuropéenne pour le développement de la diversité biologique et paysagère du Conseil de l'Europe et aux objectifs de la convention mondiale de Rio sur la biodiversité (1992).

En effet, les activités humaines génèrent un morcellement de plus en plus marqué des espaces naturels : le quadrillage des infrastructures de transport, l'urbanisation, l'intensification de l'utilisation des sols perturbent les équilibres écologiques. Les possibilités de déplacement et de dispersion des espèces s'en trouvent réduites, d'où des difficultés de survie et un appauvrissement génétique.

Ce problème se pose à l'échelle de la planète, mais aussi plus localement. C'est notamment le cas dans les régions très peuplées et à surface restreinte comme l'Alsace. Le Livre Rouge des espèces menacées en Alsace, publié par l'Office des Données Naturalistes d'Alsace et cofinancé par la Région et l'Etat, montre que près de 33 % des espèces animales et végétales présentes en Alsace sont en régression plus ou moins marquée.

Il importe de mettre en oeuvre des solutions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable et qui concilient le développement économique avec le maintien de

La Région consacrera à ce projet un **montant de 1,3 M€**, conformément à ces engagements inscrits au Contrat de Plan 2000-2006.

II. Les documents d'information Trame Verte.

Afin de présenter au plus grand nombre cette politique volontariste et innovante de la Région, divers documents d'information ont été édités.

Il s'agit :

- d'une brochure générale sur le dispositif et les enjeux de la trame verte en Alsace qui sera diffusée largement, notamment aux Maires de toutes les communes alsaciennes, aux Présidents des Communautés de Communes, aux responsables des Pays, aux partenaires institutionnels, aux associations, aux administrations ... ;
- de 11 plaquettes vouées à chacun des Pays et au SCOTERS, pointant les priorités à l'échelle de chacun de ces territoires ;
- de deux affiches, l'une consacrée à Trame Verte et l'autre, à la sauvegarde de la biodiversité ;
- et enfin, d'un powerpoint explicatif, utilisé comme support lors des réunions de travail qui seront effectuées avec les porteurs potentiels de projet.

III. Les travaux menés à Obernai : l'Immerschenberg.

1. Réalisation d'une connexion écologique entre les espaces naturels du Mont National et du Bischenberg.

Deux pelouses sèches remarquables, séparées de plusieurs kilomètres, l'une située au Mont National (10 ha), l'autre au Bischenberg (6,5 ha), sont actuellement gérées par la Ville d'Obernai et le Conservatoire des Sites Alsaciens, dans le but de préserver la faune et la flore spécifiques qui y sont inféodées (orchidées, insectes, lézards, etc.).

L'objectif est de relier ces deux milieux entre eux afin d'offrir un plus grand espace de vie aux espèces et leur donner ainsi des conditions de sauvegarde optimales. Ceci sera réalisé en recréant des espaces de nature dans l'emprise des chemins (plantation de haies et d'arbres) qui vont de l'un à l'autre.

De plus, la gestion des milieux existants doit être assurée pour maintenir leur qualité biologique. Dans le cas des pelouses sèches, cela consiste à entretenir des espaces ouverts en empêchant une trop grande colonisation par des arbustes.

2. La Trame Verte: un important facteur paysager, un auxiliaire pour les vignes et une opportunité de sauvegarde d'arbres fruitiers menacés.

Sur le piémont des Vosges, la monoculture de la vigne prédomine. Peu à peu, les autres éléments paysagers, tels que les vergers, friches ou arbres isolés, disparaissent. La création de corridors écologiques permet de lutter contre cette banalisation du paysage.

Elle a également un impact positif direct sur les vignes environnantes, grâce au développement de toute une faune auxiliaire qui agit directement sur les ravageurs de la vigne. Cette faune trouve là un couvert favorable à son développement, tant dans la strate

----- Courriel original -----

Objet: Enquête publique révision SCOT Piémont des Vosges

Date: 2021-10-04 16:18

De: Arppege - Secrétariat

À: contact@smpv.org

Cc:

A l'attention de Madame BRAUN-BECK, Commissaire Enquêtrice

Madame,

Nous vous prions de trouver en pièce-jointe, la contribution de notre association à la révision du ScoT du Piémont des Vosges.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de notre présent message.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos meilleures salutations.-- Secrétariat Arppege Grendelbruch



Association pour le respect et la protection des paysages et de l'environnement de Grendelbruch et environs



Madame Braun-Beck
Commissaire Enquêtrice

PETR Du Piémont des Vosges67210
OBERNAI

Par mail : contact@smpv.org

--

Grendelbruch, le 4 octobre 2021

Objet : Révision Scot Piémont des Vosges

Madame,

Notre association dont l'objet est la défense des paysages et de l'environnement et qui exerce son activité sur l'ensemble du massif du Champ du Feu et de ses bassins versants, a pris connaissance des documents relatifs au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges et vous prie de bien vouloir trouver ci-après ses remarques qui concernent essentiellement le Mont Sainte Odile.

Le rapport de présentation dresse le constat de la fréquentation du Mont Sainte Odile et justifie le projet de transport en site propre type téléporté qui est censé relier le secteur de Saint Nabor/Ottrott à celui-ci.

Le but « affiché » dans le rapport de présentation est la réduction des véhicules sur la partie sommitale, le renforcement de la sécurité piétonne ainsi que le renforcement de l'attractivité du site !

Nous nous étonnons de cette volonté de renforcement de l'attractivité du site alors même que c'est la surfréquentation qui paraît à l'origine du projet envisagé.

Nous sommes tout de même très étonnés de constater que l'objectif du PETR est bel et bien le renforcement de l'attractivité du site, c'est-à-dire la prépondérance de l'aspect touristique sur le caractère symbolique et spirituel du Mont Sainte Odile : en d'autres termes, si l'on poursuit le raisonnement, l'on est en passe de transformer un site spirituel en objet de développement de tourisme de masse.

Indépendamment de cette question « spirituelle », le projet nous semble pour le moins incohérent dans la mesure où :

- les capacités de transport via le mode téléporté sont relativement limitées, par rapport à un autre type de transport en commun : à ce propos, nous avons interrogé – au mois de mars de cette année - le président du PETR avant l'étude d'opportunité censée guider le choix des élus et n'avons jamais obtenu ni de réponse encore moins d'explications.

- Il est énoncé que le stationnement réduit inciterait le public à privilégier le transport en site propre : or, la limitation du stationnement ne pourra être constaté par les visiteurs qu'un fois ceux-ci arrivés sur place, c'est-à-dire au niveau des parkings situés aux abords du couvent.

Par ailleurs, on parle de renforcement de la sécurité piétonne : quels sont les mesures, qui en seront les garants et quel est l'intérêt de porter cette question dans le projet dans la mesure où la problématique de la sécurité piétonne ne se pose pas en d'autres termes que dans le reste du massif vosgien. Un tel objectif visant à mieux protéger les piétons n'a aucun rapport avec le projet de télécabine.

Ce projet de télécabine ne constituera pas moins qu'un quatrième accès au site et ne répondra en rien aux attentes des populations autochtones quant aux problèmes d'accès au couvent.

Il ne permettra pas de régler les problèmes d'accès au Champ du Feu dont on sait les difficultés en période hivernale lorsque le tourisme de masse s'engouffre sur les routes qui y mènent (l'hiver dernier, les visiteurs du Champ du Feu empêchés pour raison de trafic trop intense et de blocages, ont été détournés sur Grendelbruch et le Hohbuhl, créant une véritable panique dans ce paisible village de montagne).

Ce projet induira bien des nuisances tel que la destruction du paysage par l'édification de pylônes pour les câbles et les cabines au surplomb d'un Arrêté de Protection du Biotope (dont on a appris qu'il fait l'objet d'un recours en annulation pour permettre la construction du téléphérique), par la construction de deux gares (départ et arrivée), la création d'un gigantesque parking au départ et la bétonisation au niveau des gares de départ et d'arrivée.

Le projet est en totale contradiction avec les objectifs affichés de protection de la biodiversité figurant dans le Scot .

Il nous est présenté comme ayant pour objectif la réduction des gaz à effet de serre du tourisme lié au couvent : non seulement, ce projet aura un impact non négligeable sur l'environnement, mais, qui, plus est, l'impact sur la réduction des gaz à effet de serre sera insignifiant comparé aux coûts induits et il n'interdira en rien la circulation de véhicules vers le couvent : aucune garantie donc quant aux pollutions sonores, à la pollution de l'air et à l'impact sur l'environnement !

Il portera atteinte au patrimoine historique et spirituel des lieux et soutiendra sans ambiguïté le tourisme de masse, schéma dont on nous dit sans cesse qu'il faut en sortir.

Concernant la consommation foncière, la révision du Scot intervient dans un contexte de nécessité de réduction de celle-ci.

A ce propos, nous notons la remarque de l'autorité environnementale qui « ne comprend pas et déplore que ce projet conserve le même objectif de production de logements. Cet objet est surestimé par rapport aux besoins ».

Il nous paraîtrait impératif que ce point soit revu à la baisse.

En résumé, nous affichons une opposition totale au projet de télécabine vers le Mont Sainte Odile qui dénaturera le site, menacera les espaces naturels, est en totale contradiction avec les objectifs environnementaux du Scot portera atteinte au patrimoine historique et architectural des lieux, ne réduira en rien l'empreinte carbone et dont les impacts seront irréversibles ainsi qu'à la remise en question de l'Arrêté de Protection du Biotope des anciennes carrières de St Nabor et vous demandons d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre contribution, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 16:34

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] contribution enquete publique révision Scot piémont

Service : service default

Nom : Langrand

Prénom : Jean-Philippe

Adresse :

Code postal : 67140

Commune : Barr

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : contribution enquete publique révision Scot piémont

Message : Madame la Commissaire enquêtrice,

La révision d'un Scot pour une collectivité est un moment important, primordial pour l'avenir de son territoire.

Or les documents fournis pour cette révision font apparaître de graves lacunes. Si les intentions pour la biodiversité et la réduction de l'émission des Gaz à Effet de Serre sont louables, il n'y a dans ces documents, aucune solution concrète, chiffrée exprimée montrant comment y arriver.

Nous déplorons, contrairement à la volonté des services de l'Etat, une sur consommation foncière liée à une estimation de l'évolution de la population qui n'est pas clairement étayée.

En ce qui concerne la préservation de la biodiversité, nos deux richesses locales, le massif forestier des Vosges et la zone humide du Bruch de l'Andlau, ne sont pas épargnées.

Le Scot propose de transformer le massif du mont Sainte Odile et accessoirement le Champ du feu en parc d'attractions avec la création et la mise en place d'un « transport par câble » des visiteurs. Ce transport ayant pour finalité officielle de fermer des espaces de stationnement sur le Mont Sainte Odile. Ce nouveau mode de « transport par câble » ne règlera aucunement ce problème, il ne fera que le déplacer du Mont Sainte Odile au rond point Bernardswiller, Ottrott, Saint Nabor où est prévue l'éventuelle gare de départ.

Le Bruch de l'Andlau ne serait pas moins épargné par la reprise d'un projet d'un autre temps (le siècle dernier) avec la création d'une nouvelle transversale routière Est Ouest entre Obernai et Erstein. Le Scot évoque la réduction des GES, mais œuvre à augmenter le trafic routier. Où est la cohérence ?

Enfin, un point primordial qui me semble sous estimé voir ignoré, c'est l'eau, que ce soit l'eau de surface ou sous terrain. Avec le changement climatique dont les effets se font sentir dès

aujourd'hui, quelles sont les mesures pour prendre en compte la sécheresse estivale et la chute voir l'arrêt des débits des sources vosgiennes entrant dans l'alimentation en eau potable des habitants du Piémont ? Idem pour le rabattement du toit de la nappe phréatique durant cette même période, nous qui sommes en bordure de celle-ci, là où elle est de faible épaisseur ? La nappe est très vulnérable elle qui rentre également dans l'alimentation en eau potable, aux pollutions entre autre pollution chronique aux pesticides utilisés par l'agriculture intensive.

D'autres problèmes non moins graves sont à craindre avec l'excès d'eau lors d'épisodes pluvieux intenses qui ne manqueront pas de se produire avec le dérèglement climatique. Problèmes de ruissellement, de ravinement, de glissement de terrain, d'engorgement des terrains, d'inondation. A trop artificialiser les sols et les cours d'eau on va au devant de graves problèmes non pris en compte dans le Scot.

En espérant que ces quelques remarques soient prises en compte, je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations

J.Ph. Langrand
membre de Nature & vie de Barr,
membre d'Alsace Nature

De : Nathalie Siga
Envoyé : lundi 4 octobre 2021 16:38
À : contact@smpv.org
Objet : enquête publique Mont Saint Odile

Bonjour,

Je suis effarée à la lecture de ce projet de construction d'un téléphérique, de routes au Mont Sainte Odile et environs.

Ce lieu n'est pas une attraction touristique, il est un lieu de pèlerinage et aussi, un haut lieu énergétique.

N'inflige-t-on pas assez de misères à la nature, aux forêts, aux animaux, à la végétation ? N'oublions pas qu'au bout de la chaîne, il y a NOUS, les hommes.

Le Mont Saint Michel est un lieu de ressourcement reconnu depuis des décennies et dont la vocation est de rester un havre de paix, de fraternité et de plénitude. À ce titre et pour que l'Alsace reste une région verte et agréable, il doit être respecté. Au nom de nos arrière grands parents, grands parents, parents qui nous ont fait découvrir et aimer le Mont Saint Odile et ses magnifiques alentours, au nom de nos enfants qui voudraient pouvoir transmettre ce patrimoine à leur tour, respectez ce patrimoine VIVANT

Ce courriel est destiné à faire part de mon entière opposition aux projets cités dans le document SCOT.

Merci Madame l'enquêtrice de prendre en considération cet avis.

N.S.HAMBACH

De : Martine Marchal-Minazzi

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 16:57

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique pour la révision du SCoT - observations - fichier précédent modifié -

Bonjour Madame Braun Beck

Veillez trouver ci-joint une version encore légèrement complétée par rapport à la précédente de mes observations dans le cadre de l'enquête publique (version 3).

Je suis désolée pour le désagrément causé

Bien cordialement,

Martine Marchal-Minazzi

pour la révision du SCoT du Piémont des Vosges

par : Martine Marchal-Minazzi (BARR)

Le 3 octobre 2021

A l'attention de Madame Dominique BRAUN-BECK

Le document du SCoT reflète un manque d'envergure et d'anticipation, en ne prenant pas suffisamment en compte les enjeux actuels. Il n'en ressort pas une politique globale et volontariste pour préparer le territoire à faire face aux défis qui s'annoncent, qui nécessiteront pourtant un vrai changement de cap et de référentiel.

Seuls deux réels projets concrets émergent dans ce SCoT, mais qui vont en réalité à l'encontre des objectifs annoncés, ce qui est regrettable ; il s'agit de la création d'un « transport par câble » vers le Mont Saint-Odile associé au développement touristique de ce site, et d'un axe routier est-ouest, reliant Obernai à Lahr ; j'y reviendrai plus tard, dans le § III, ci-dessous).

L'élaboration de ce document s'est faite de manière très confidentielle, sans consultation large, au fur et à mesure de son élaboration, de la population du Piémont, des diverses associations locales, des spécialistes des questions environnementales, des acteurs économiques (agriculture, industrie, commerce, tourisme...) de l'ensemble du territoire ; cela peut expliquer en partie ses insuffisances. Pourtant la co-construction est une démarche productive, la diversité des avis ne peut qu'enrichir la réflexion et les propositions. Le Conseil de Développement, instance consultative du Piémont n'a pas non plus été consulté avant l'ouverture de l'enquête publique.

Les projets semblent centrés sur le secteur d'Obernai, qui ne représente qu'une partie du territoire, déjà très développée.

Ce SCoT mérite d'être revu et complété sur un certain nombre de sujets.

I. LE SCOT REpond-IL AUX ENJEUX ACTUELS ?

Les objectifs poursuivis par la révision du SCoT ont été les suivants (selon la délibération) :

- Doter le Piémont des Vosges d'un document conforme aux exigences législatives et prendre en compte **toutes les autres évolutions qui pourraient intervenir pendant la durée de la révision** ;
- Actualiser l'ensemble des documents du SCoT en fonction, **non seulement, des nouvelles données disponibles** mais aussi de celles issues des observatoires du PETR, développés lors de la mise en oeuvre du SCoT, grâce au Système d'Information Géographique (SIG)... ;
- Mettre en cohérence les politiques publiques et jouer le rôle de SCoT « intégrateur » **en appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales.**

Au cours de ces dernières années, les connaissances scientifiques sur le dérèglement climatique en cours et ses conséquences se sont précisées.

« Dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, publié en 2018 déjà, le GIEC estimait que cette limite serait dépassée entre 2030 et 2052, si l'on ne corrigeait pas la trajectoire actuelle.

Des études plus récentes démontrent que les délais sont en fait plus serrés : si nous voulons avoir au moins 50 % de chances de limiter le réchauffement à 1,5°C, il ne nous reste plus que 440 Gt de CO₂ à émettre à compter de... 2020. Or, sur la seule année 2019, les émissions mondiales dépassaient largement 40 Gt de CO₂.

En restant sur cette trajectoire, le budget carbone pour limiter la hausse des températures à 1,5°C sera épuisé dès le début des années 2030.

Il est désormais admis que les émissions mondiales devront être réduites de 55% au minimum d'ici 2030, voire 65 % selon les données scientifiques les plus récentes.

L'information est aujourd'hui largement diffusée et accessible, de très nombreuses publications existent.

Pourtant le SCoT n'a pas actualisé les données et affirme encore « qu'il est à prévoir un réchauffement à l'horizon lointain de 2°C en 2100 » ; ...il semble qu'il n'y ait pas vraiment d'urgence climatique selon le SCoT. Mais ce n'est pas le cas. Si techniquement, l'objectif de +1,5°C en 2030 reste possible, les données scientifiques démontrent très clairement qu'on ne peut pas se permettre « d'attendre encore un peu » et « d'y aller tranquillement ». L'enjeu est donc énorme et l'urgence réelle.

D'autres questions ne font plus de doute non plus, et font l'objet de publications : ainsi les conséquences pour la santé et l'environnement de l'utilisation d'intrants chimiques, les limites du modèle agricole industriel basé sur la monoculture, les conséquences de la baisse de la biodiversité pour l'équilibre des écosystèmes, les risques de baisse de rendement dans les années à venir liés à l'appauvrissement des sols, etc...

Le document du SCoT fait état de sols agricoles dégradés, de la forte présence dans la nappe phréatique de nitrates (notamment dans certaines zones) et d'autres polluants... Cependant, il ne suffit pas de faire des constats dans le SCoT si cela ne débouche pas sur la proposition de solutions. Ainsi à titre d'exemple, la pollution de l'eau de la nappe nécessite des traitements toujours plus coûteux, il convient donc d'agir sur les causes.

Les collectivités locales et les intercommunalités ont un rôle important à jouer pour faire face à ces divers enjeux, dans la limite de leurs compétences bien sûr ; mais de nombreux leviers d'action existent (voir ci-dessous, dans le § II). Elles sont en effet au plus proche du terrain, ce qui leur permet d'impulser ou d'initier des politiques, menées en concertation avec les différents acteurs, et de mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire.

Or en parcourant les nombreuses pages du SCoT, **il en ressort beaucoup de déclarations d'intention trop générales**. Il n'y a pas de politique volontariste et ambitieuse se déclinant dans un programme d'actions concrètes et innovantes, qui soit à la hauteur de ces nombreux défis. La lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de CO2 est évoquée, mais de manière plutôt anecdotique, sans objectifs chiffrés à l'échelle du territoire.

Le Piémont, territoire à la fois agricole mais aussi très urbanisé du fait d'une forte densité de population, est pourtant très vulnérable face aux effets du dérèglement climatique (à savoir sécheresses, orages violents, érosion des sols, coulées de boues, inondations) avec les conséquences économiques qui en découlent telles qu'une diminution ou des pertes de récoltes..., ainsi qu'un risque sérieux sur les ressources en eau.

Il dispose certes d'atouts, mais à la condition de définir et de mettre en œuvre sans plus tarder des mesures appropriées. Il faut en effet avoir à l'esprit que les mesures prises maintenant ne porteront leurs fruits qu'au bout d'un certain nombre d'années. Il y a donc urgence.

Le SCoT est un outil de planification à l'échelle d'un territoire, qui doit anticiper les évolutions à venir, établir des diagnostics, fixer des objectifs précis et chiffrés à atteindre, pour faire face à ces défis et protéger la population ; c'est de la responsabilité de la collectivité.

Le document du SCoT proposé aurait pu être rédigé il y a 10, voire 20 ans, avec quelques projets de développement saupoudrés sur le territoire. Or cette époque est révolue, on le sait maintenant de manière sûre.

Nous devons nous préparer à un avenir qui sera très différent de ce que nous avons connu durant les dernières décennies, et mettre les priorités sur ce qui va nous permettre d'aborder ces changements avec le maximum de sérénité ; cela passera par la recherche de nouvelles solutions et d'une cohérence globale.

II. LES LEVIERS D'ACTION POSSIBLES (non ou insuffisamment utilisés par le SCoT)

Il s'agit d'atteindre les objectifs préconisés de réduction d'émissions de CO2, mais aussi d'agir en parallèle pour préparer et « armer » le territoire à affronter les effets du dérèglement climatique.

Plusieurs axes de travail et de réflexion semblent aujourd'hui prioritaires dans ce contexte. J'en citerai 4 :

1. Limitier tout d'abord les émissions de CO2 en agissant sur les principales sources

a) Développer les transports en commun et les mobilités douces

Un vrai projet de densification des transports en commun est nécessaire dans l'avenir pour réduire sérieusement le trafic automobile ; les citoyens doivent avoir une solution autre que la voiture pour se rendre au travail, faire les démarches de la vie quotidienne, faire des activités, ...et cela notamment dans les petits villages excentrés.

Une étude précise des flux de déplacement, une analyse en termes d'émission et une estimation budgétaire sont indispensables, sur la base desquels la collectivité pourra fixer des objectifs précis et définir les priorités au niveau des

lignes à développer ou à améliorer.

Certains territoires ont réussi à mettre en place une quasi gratuité des bus, ce qui est une incitation forte à utiliser les transports en commun. Le Piémont, qui est une région plutôt riche, ne le peut-il pas, avec l'aide d'autres collectivités ? Il faudrait améliorer aussi les liaisons du Piémont vers l'agglomération strasbourgeoise (train + tram), et notamment vers la périphérie sud de l'agglomération, les départs des lignes de tram se faisant à la gare centrale. Cela n'est pas de la compétence de la collectivité, mais une réflexion pourrait être ouverte sur ce sujet.

Ceci doit bien sûr être complété par un développement plus important des mobilités douces, en permettant des déplacements intra et interurbains en sécurité : pistes cyclables, voies partagées, y compris des limitations de vitesse sur certains tronçons très fréquentés et dangereux pour les cyclistes, covoiturage,

b) Lutter contre la déperdition énergétique des bâtiments

Il est nécessaire de mettre en oeuvre un programme ambitieux d'isolation des bâtiments, surtout anciens, pour diminuer de manière significative la consommation énergétique à l'échelle du territoire. Là encore des objectifs et des priorités doivent être définis dans le SCoT, basés sur un diagnostic approfondi de la consommation énergétique actuelle et de la qualité des bâtiments en termes d'isolation.

c) Développer les énergies renouvelables

Ceci est évoqué dans le SCoT, mais il faut définir un véritable plan de développement des énergies renouvelables, à l'échelle individuelle et collective : étude sur les types d'énergies à privilégier en fonction de l'implantation, engagement sur des aides possibles pour favoriser les projets solaires citoyens, définition d'exigences concernant les bâtiments publics, tertiaires ou industriels (pour lesquels il faut viser l'autoconsommation une relative autonomie énergétique). Il faut en effet sortir le plus rapidement possible des énergies fossiles.

Il reste bien sûr l'obstacle des ABF. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de maisons aux abords de monuments historiques requiert l'aval de l'ABF... Sauf en l'absence de visibilité ou de co-visibilité, tempère toutefois le ministère de la culture dans une réponse ministérielle. Le ministère de la culture insiste aussi sur la nécessité de favoriser le dialogue entre les ABF, les porteurs de projet et les collectivités territoriales.

La richesse du patrimoine en Alsace est constituée donc aujourd'hui un frein au développement des énergies renouvelables. Il faudra faire remonter cette difficulté (en argumentant sur le nombre de bâtiments concernés et la quantité d'énergie potentielle) qui empêche le territoire de s'orienter résolument vers ces énergies « propres ».

d) Favoriser une économie locale circulaire et locale

Une vraie réflexion et une démarche volontariste doit être menée pour favoriser :

- l'implantation d'entreprises locales de réparation et de recyclage ; des expériences intéressantes voient le jour un peu partout, dans de nombreux domaines d'activités (un ex. original, Cycle Terre). Des appels à projets pourraient être lancés, sur la base d'un cahier des charges rigoureux, afin de trouver des entrepreneurs potentiellement intéressés et à même de développer ce type d'activités ;
- la création de filières locales, en concertation avec les acteurs du territoire : fabrication de matériaux biosourcés pour le bâtiment à partir de ressources locales (ex. matériaux d'isolation,...) ou de produits alimentaires transformés à partir de productions locales bio (ex. conserves, ...);
- les circuits courts dans le domaine alimentaire : la décision d'approvisionner les établissements scolaires, de santé, les EHPAD et cantines publiques en produits locaux biologiques constitue un premier pas pour créer de nouveaux marchés et inciter ainsi des exploitants du secteur à se reconverter ;
- l'installation de nouvelles exploitations agricoles et maraîchères « bio » (par des aides à l'installation et une facilité d'accès au foncier). Des appels à projets pourraient être lancés également pour trouver des personnes souhaitant s'engager dans cette voie dans le cadre d'un cahier des charges bien défini.

e) Réduire l'artificialisation des sols

Réduire la « bétonisation » est indispensable, surtout dans notre territoire déjà très urbanisé ; il faut se rappeler que les espaces naturels, grâce à leur couvert végétal, absorbent et stockent le carbone, alors que le béton est un gros émetteur de CO2.

L'artificialisation favorise aussi l'imperméabilisation des sols et empêche l'infiltration des eaux pluviales.

Le document du SCoT justifie la poursuite d'une artificialisation positive, nécessaire pour le développement du territoire, ainsi que pour la construction de nouveaux logements. Les enjeux ne sont pas pris en compte.

La MRAE Grand Est a d'ailleurs demandé au PETR « de démontrer sa réelle volonté de sobriété foncière ».

Il existe une recommandation inscrite dans le plan Biodiversité 2018 et reprise dans la loi Climat, qui est « zéro artificialisation nette » d'ici 2050, en compensant toute nouvelle artificialisation par la renaturation de nouveaux espaces (processus qui peut cependant se compter en années). Engageons-nous dans cette voie :

- La création de nouveaux logements devra se faire prioritairement dans les centres urbains par du remplacement ou de la rénovation de bâtiments anciens ou vétustes.
- Il conviendra d'éviter des projets d'aménagements ou de constructions dans des espaces encore naturels pour des activités non essentielles. Les aménagements pour des activités sportives ou de loisirs sont à privilégier dans les zones déjà urbanisées ou dans les sites dédiés à ces activités et déjà partiellement aménagés à cet effet.
- Il s'agira de limiter les zones économiques et commerciales. Le document parle de zones pouvant être créées à l'extérieur des centres de telles zones ; mais le manque de précisions dans le SCoT pour la création de telles zones conduit à donner une sorte de « chèque en blanc ». Aucune indication n'est donnée non plus sur d'éventuels projets déjà à l'étude, en termes de localisation (selon quels critères de choix), de surface, et d'entreprises ciblées. Une priorité sera-t-elle donnée à une économie « circulaire » ?
La création de nouvelles zones doit être sous-tendue par une réflexion prospective pour définir des priorités en termes d'activités économiques nécessaires et utiles dans le futur. Il faut réfléchir en effet non pas en termes d'emplois à court terme créés, mais de capacité à créer des emplois durables dans des domaines d'activités incontournables demain.
Ne faut-il pas enfin réfléchir en priorité à dynamiser les centres ville ? Prenons l'exemple de la ville de Barr dont le commerce de centre ville est sinistré et la question est de déterminer quelles actions mener pour attirer de nouveaux commerces. Peut-être s'agit-il ici d'avoir une réflexion plus globale en associant la réflexion sur le développement économique du centre à une politique de réhabilitation de l'habitat et un projet culturel ambitieux pour la ville.
- Une politique de végétalisation des espaces urbains doit être envisagée aussi, pour constituer des puits de carbone dans les villes (et pas uniquement à des fins esthétiques) : plantation d'arbres et d'arbustes sur tous les espaces dépendant de la collectivité publique, mais aussi incitation des citoyens à végétaliser les espaces privés (cours intérieures...).

f) Réorienter le développement touristique

Le document du SCoT affiche un objectif de développement touristique ; il s'agit certes d'une activité économique importante sur le territoire. Mais il faut dans l'avenir changer de modèle.
Le développement de l'offre touristique doit s'orienter vers un éco-tourisme, qui soit mieux réparti sur le territoire et non pas concentré autour et sur certains sites sensibles.
Il convient de privilégier à l'avenir un tourisme plus résidentiel (plutôt qu'itinérant), en axant l'offre sur des séjours avec des activités de découverte, qui pourront être proposées par des guides nature ou des spécialistes du patrimoine.
Il serait judicieux d'envisager aussi pour l'avenir un tourisme sans voiture, grâce aux transports collectifs train et bus (depuis l'arrivée sur le territoire jusqu'au départ) et développer l'offre en ce sens.
Ce nouveau modèle de tourisme devra donc être compatible avec les besoins de la population locale au niveau des mobilités et des équipements, pour mutualiser les moyens mis en oeuvre.

A ce titre, le projet de développement touristique au Mont Saint-Odile est l'exemple même d'un modèle de développement aujourd'hui dépassé, qui vise à aménager pour attirer encore plus de visiteurs sur un site sensible et déjà sur-fréquenté, en y concentrant davantage encore les flux (sans intégrer les besoins de la population locale). Un tel projet ne correspond d'ailleurs plus aux nouvelles attentes qui se dessinent, davantage orientées vers le bien-être, le calme, la nature et la recherche d'authenticité.
Par ailleurs le projet renforce l'attraction touristique du secteur autour d'Obernai, déjà très (voire trop) fréquenté, en laissant pour compte les communes plus éloignées du Piémont. Un SCoT n'a-t-il pas pour vocation de réfléchir à un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en permettant à l'ensemble des communes de trouver un équilibre économique ? Le Mont Saint-Odile n'est pas, et de loin, le seul site intéressant sur tout le Piémont. Au contraire sa sur-fréquentation doit conduire à le préserver (cf. mes remarques dans le § III ci-dessous)

En conclusion

Les marges de développement sont de plus en plus restreintes à l'heure où l'on parle d'un nécessaire ralentissement pour assurer notre survie à tous dans le futur.

Les choix devront désormais être définis en fonction de 3 critères : utilité sociale, coût financier et réduction significative des émissions de CO2.

Tout nouveau projet devrait être chiffré à l'avenir en terme d'émission nette de CO2 (en tenant compte des émissions produites pour la réalisation du projet, de la diminution éventuelle obtenue au final grâce au projet et de la perte d'espaces naturels végétalisés (absorbant le carbone).

Il nous faut avoir comme objectif de réduire chaque année nos émissions de CO2 par rapport aux émissions actuelles au niveau du territoire, dans les proportions recommandées (cf. la prochaine COP) .

Le SCoT actuel ne prend pas en compte cet impératif. Or plus on tarde, plus les mesures nécessaires seront difficiles et contraignantes.

2. Préserver les espaces naturels existants

Le document fait la synthèse des divers espaces dans le périmètre du Piémont qui dont l'objet d'un type de protection particulier (zone Natura 2000, arrêté de protection du biotope, ZIEFF,..).

Mais il ne ressort pas du SCoT une volonté de renforcer ou d'élargir davantage ces mesures de protection. Pourtant la préservation de la biodiversité est une condition fondamentale pour assurer l'équilibre des écosystèmes et pour faire face aux défis actuels.

Au contraire, le document du SCoT a omis **les carrières de Saint-Nabor** dans la liste des zones faisant l'objet d'un arrêté de protection du biotope (cf. Partie 2 du Rapport de présentation, p. 89).

Le PETR a d'ailleurs intenté un recours en annulation contre cet arrêté, dans le but de pouvoir « valoriser » ces **carrières** (cf. page 52 du DOO), ce qui est incompatible avec l'arrêté de protection de biotope. Mais elle ne peut en aucun cas préjuger de la décision qui sera rendue. (voir aussi mon commentaire ci-dessous, page 8).

Ces 2 points doit être rectifiés dans le SCoT.

Au-delà même de ces dispositions particulières de protection, les espaces naturels non couverts par une mesure de protection particulière (forêts, vergers, prairies, ...) méritent d'être mieux préservés, car ils participent aussi à la lutte contre le réchauffement climatique, en constituant des puits de carbone.

Ils font aussi partie des paysages et sont essentiels pour notre qualité de vie.

Il n'est pas souhaitable de continuer à faire des projets d'aménagements non essentiels, ni de construction, qui conduisent à réduire et à transformer des espaces encore naturels.

Il s'agit de laisser la place pour la découverte de la nature dans un milieu resté le plus intact possible et préserver ainsi, sans la dégrader, cette formidable richesse dont nous disposons, nécessaire pour la biodiversité, et pour l'homme. Le territoire est déjà très urbanisé.

Des actions pédagogiques dans le domaine de l'environnement sont aujourd'hui nécessaires, afin de faire comprendre aux utilisateurs potentiels, de plus en plus nombreux, que la nature est aujourd'hui une richesse précieuse, mais non extensible, qui doit être respectée et préservée à tout prix pour notre avenir à tous.

Il faut aussi faire naître l'envie de redécouvrir la nature autrement qu'en la consommant comme simple support pour une activité quelconque ; c'est un nouvel apprentissage à développer.

3. Mettre en place politique alimentaire territoriale dans le cadre d'un « Projet Alimentaire Territorial »

La politique alimentaire est entrée dans le champ des politiques publiques locales, pour favoriser une alimentation saine et de qualité au niveau local.

Le dispositif « Projet alimentaire territorial » (PAT) est issu de la loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) de 2014, et constitue un outil de gouvernance alimentaire territoriale et un moyen, pour les collectivités, de répondre aux enjeux auxquels elles font face.

Tels que définis par cette loi, « les PAT sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en oeuvre d'un système alimentaire territorial.

- Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.
- Ils visent à répondre aux objectifs du PNA tels que le développement de l'agriculture sur le territoire et de la qualité alimentaire.
- Ils ont enfin pour but de rapprocher l'ensemble des acteurs impliqués dans l'alimentation (les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités, les associations... »

Le SCoT ne s'est pas engagé dans cette voie, alors même que les besoins alimentaires sont importants compte tenu de la densité démographique du territoire, qui va continuer d'augmenter (de 60 000 à 65000 hab.).

Ce territoire comporte d'importantes surfaces agricoles mais seul un faible pourcentage de la production totale est destiné à l'alimentation humaine, une grande partie de la surface agricole étant dédiée à la viticulture et à la culture du maïs, destiné à d'autres utilisations.

Il est indiqué dans le document du SCoT que le PETR n'est pas compétent pour peser sur les pratiques agricoles. Cependant ces collectivités peuvent mettre en œuvre une politique globale ayant pour objectif la **reterritorialisation des systèmes alimentaires**. Elles ont donc un rôle important de sensibilisation, d'impulsion, de médiation et d'accompagnement à jouer.

« Il s'agit pour les collectivités de fédérer l'ensemble des acteurs du système alimentaire territorial autour d'un projet commun, dans lequel l'alimentation joue le rôle de liant ».

<https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/11/rnpat11-etatfinal-terr-temoins-creps-rapport-2018.pdf>

La collectivité peut donc, par le biais d'une politique alimentaire affirmée, orienter indirectement la production agricole vers plus de culture vivrière et vers des pratiques plus vertueuses, et poursuivre plusieurs objectifs :

- réduire la dépendance du territoire à des approvisionnements alimentaires extérieurs, qui génèrent un trafic routier important avec des risques de rupture d'approvisionnement en situation de crise, et augmenter ainsi l'autonomie alimentaire du territoire ; un diagnostic peut être établi au lancement du PAT ;
- favoriser une alimentation saine et de qualité, dans un objectif de santé publique ;
- reconnaître un droit à une alimentation saine pour tous dans le cadre des politiques sociales ;
- soutenir la création de nouvelles exploitations engagées dans une démarche bio (en facilitant notamment l'accès au foncier)
- développer les circuits courts, des producteurs aux consommateurs
- favoriser la création de nouveaux débouchés pour inciter les exploitants au changement de pratiques : notamment dans le cadre de la restauration collective relevant de la compétence des collectivités territoriales, ou en favorisant des partenariats entre producteurs et distributeurs, et pourquoi pas aussi des restaurateurs (gastronomie locale)...

Le SCoT ne doit-il pas veiller à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire ? Ne doit-il pas utiliser tous les leviers à sa disposition pour faire évoluer les pratiques agricoles dont on mesure les conséquences néfastes, tant pour l'environnement et la qualité de l'eau que pour la santé des citoyens ? C'est de la responsabilité d'une collectivité territoriale qui doit utiliser tous les outils et moyens à sa disposition.

Il s'agit d'une démarche menée sur un temps long, qui a sa place dans un document de planification.

Le PETR semble être l'échelon idéal pour la mise en place d'un PAT, vu l'homogénéité du territoire sur le plan géographique.

Le modèle agricole largement dominant se condamne lui-même à terme et ne garantit pas la pérennité des ressources agricoles du territoire dans le futur, du fait de la dégradation progressive des sols.

4. Préserver et restaurer les sols en favorisant la biodiversité

Beaucoup de sols sont appauvris ou dégradés du fait de la monoculture et d'une utilisation importante d'intrants pendant de longues années ; cela est constaté d'ailleurs dans le SCoT.

Certaines exploitations sont plus touchées et se trouvent dans une véritable impasse ou une spirale infernale. Cette dégradation des sols est un frein réel au développement de pratiques agricoles plus vertueuses, et à la diversification vers des cultures vivrières, qui nécessitent un sol vivant.

La collectivité peut accompagner les exploitations à effectuer un diagnostic des sols pour déterminer les solutions les mieux adaptées à leur restauration.

Elle peut aussi mettre en œuvre des solutions plus globales qui permettent de mieux préserver les sols, telles que « l'agroforesterie », désormais préconisée même dans les « grandes cultures » par la Chambre d'agriculture d'Alsace.

« Les parcelles d'agroforesterie introduisent une diversité biologique remarquable au sein des parcelles cultivées de la plaine rhénane. Mais l'agriculteur cherche avant tout à tirer profit de l'association avec les arbres pour un système de culture plus résilient au changement climatique et une perspective de production durable.

Grâce aux arbres (feuilles, bois, racines) : 300 kg de biomasse de carbone fabriquées / hectare

Bilan intéressant pour une parcelle : Fixation de carbone de 7 T de carbone / hectare / an

Une partie de cette biomasse remise dans les cultures (va diffuser dans la zone agricole (et améliorer rapport carbone sur azote). Autre atout : l'augmentation de la biodiversité (insectes, mammifères, oiseaux ..) »

<https://alsace.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/video-lagroforesterie-en-systeme-de-grandes-cultures/>

Le renforcement de la résilience écologique passe par la biodiversité et va de pair avec le renforcement de la résilience socioéconomique.

Le PETR peut intervenir dans le cadre d'un programme d'incitation à la plantation d'arbres, notamment dans les grandes cultures de plaine. Dans les vignes, des initiatives commencent à être prises, notamment dans les parcelles de grands crus, mais qu'il est possible de généraliser aussi.

Un tel programme permettrait de favoriser une production agricole durable, d'améliorer la biodiversité et de viser un bénéfice plus global dans le cadre du réchauffement, en limitant l'évaporation de l'eau du sol durant les étés de plus en plus chauds et secs et en apportant un peu d'ombre et de fraîcheur dans la plaine.

Ces différents leviers d'action ne sont pas exhaustifs. Il reste bien d'autres actions qui mériteraient d'être développées dans le SCoT :

- mieux gérer les eaux pluviales (des remarques en ce sens ont déjà été formulées),
- assurer une ressource en eau suffisante à l'avenir,
- prévoir la possibilité de déposer les déchets verts (branchages, herbe) dans un endroit dédié dans les communes, qui pourraient les valoriser sous forme de broyat ou de terreau (et cela éviterait les volumes énormes apportés en déchetterie).
- etc...

III. REMARQUES SUR LES 2 REELS PROJETS DU SCOT

1. Le projet de télécabine au Mont Saint-Odile

Le projet de télécabine vers le Mont Saint-Odile, ou « transport en site propre », apparaît comme la mesure phare du SCoT. Il y est même présenté comme un moyen de « lutter contre le réchauffement climatique », simple affirmation non argumentée pour justifier ce projet en « l'habillant » sous un motif qui paraît plus acceptable...

En effet ce projet de transport en site propre concerne un tronçon tellement minime du réseau routier du territoire (à peine 10 km), sur lequel le trafic automobile est de loin inférieur à celui de bien d'autres routes du secteur (un trafic journalier moyen d'environ 700 véhicules contre un trafic de plus de 3000 véhicules/jour sur certaines routes départementales). Ce n'est certainement pas en agissant sur ce petit tronçon qu'on limitera les émissions à l'échelle du territoire !

Il s'inscrit dans une stratégie plus globale de développement touristique du site, dans le but d'y attirer encore plus de visiteurs, avec à la clé un projet d'aménagements de loisirs « attractifs » sur la partie sommitale (cf. la délibération de lancement de l'étude du 11 février 2021) ; cela est très vraisemblablement la condition pour espérer rentabiliser un projet de téléphérique. Pourtant ce site est déjà sur-fréquenté, ce qui est d'ailleurs souligné aussi dans le SCoT. Ce projet est-il justifiable à l'heure où de nombreuses collectivités tentent au contraire de limiter la fréquentation de leurs sites remarquables, pour les protéger des dégradations (piétinement de la végétation, ...) ?

Il concentrera aussi les flux sur un site unique de départ, ce qui nécessite l'usage de la voiture pour s'y rendre et donc la création d'un parking dédié, d'où une nouvelle artificialisation des sols.

Enfin la réalisation même du projet, avec les travaux induits, a une empreinte carbone forte, qui n'est pas justifiable dans le contexte actuel. Où est donc la logique d'un tel projet ?

Ce projet de télécabine ne répond pas non plus aux besoins des habitants du Piémont, qui ne se rendent pas forcément au sommet du Mont Saint-Odile, mais fréquentent régulièrement l'ensemble du massif dans le cadre de leurs loisirs.

Ce projet enfin n'est pas compatible avec la vocation spirituelle de ce lieu sacré, et de nombreuses personnes y sont opposées parce qu'il dénature ce site, porte atteinte à la quiétude des lieux, tout en défigurant un patrimoine historique remarquable et des paysages magnifiques. Il n'y a eu aucune consultation préalable des citoyens sur un projet aussi sensible et clivant que celui-ci, ce n'est pas normal ni acceptable.

Il existe d'autres solutions d'accès au Mont Saint-Odile qui permettraient réellement de réduire l'empreinte carbone et les nuisances induites par la circulation automobile sur le sommet, par exemple un système de navettes, qui est plus souple, plus flexible, et moins dispendieux.

Or le choix du mode de transport par câble semble être déjà acté dans le SCoT, alors même alors qu'une étude vient seulement d'être lancée ; dans la partie partie I du rapport, page 267, il est dit en effet : « *Au stade de la rédaction du diagnostic, les membres du comité de pilotage (collectivités territoriales, Evêché, Etat) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité. Cependant, l'hypothèse qui est retenue est de créer un transport téléporté et de réduire le nombre de places de stationnement au site* ». C'est regrettable sur le principe ; il aurait été normal d'utiliser dans le SCoT, en attendant les résultats de l'étude, une formulation générique, celle de projet de « transport collectif ».

Une démarche très différente mériterait d'être engagée, à savoir conférer au Mont Saint-Odile le statut de « site classé » afin de préserver dans l'avenir ce véritable joyau. Le Mont Saint-Odile y gagnerait en terme de rayonnement.

Ce projet est complété par la volonté de « valoriser » les carrières de Saint-Nabor.

Le document du SCoT a omis de citer les carrières de Saint-Nabor dans la liste des zones faisant l'objet d'un arrêté de protection du biotope, alors qu'elles apparaissent bien en tant que telles sur les cartes qui datent, elles, de 2018.

Parallèlement à cette omission, le SCoT affirme un peu loin la volonté de « valoriser » les carrières (cf. page 52 du DOO) : « *Si elles (les carrières) revêtent en partie un intérêt écologique, ce lieu unique, au pied du Mont Sainte-Odile, mériterait d'être valorisé* ». Ce qui est incompatible avec l'arrêté de protection de biotope.

Mais la collectivité a engagé un recours en annulation contre cet arrêté (la télécabine devant survoler les carrières). Pour autant, est-elle en droit de considérer qu'une décision d'annulation par le tribunal lui est déjà acquise ? Une rectification du SCoT est donc nécessaire sur ces 2 points.

A l'heure où on parle de disparition massive des oiseaux de milieux ouverts, « proche de la catastrophe écologique », comment le PETR peut-il en toute conscience prendre l'initiative de demander l'annulation d'un arrêté de protection, pour réaliser un projet touristique non opportun, sans utilité locale et heurtant les esprits (présenté par ailleurs ou plutôt habillé sous un motif écologique) ? Les câbles, qu'ils passent au-dessus du périmètre de la carrière, ou à côté, constituent des pièges mortels pour certains oiseaux présents sur le site (notamment pour le Hibou grand duc et Faucon pèlerin, qui sont des espèces vulnérables, sur la liste rouge des espèces menacées).

Or la biodiversité, on le sait, est essentielle pour notre avenir. Un tel site est une richesse pour notre territoire.

L'énergie et l'argent public consacrés à l'ensemble de ce projet (dont 160 000 € déjà dépensés pour une étude orientée sur ce mode de transport, sans s'assurer de son utilité et de l'adhésion des citoyens, grâce à des consultations préalables) auraient pu être utilement mis à profit pour développer d'autres projets plus fondamentaux et urgents pour préserver l'avenir du territoire et de sa population.

Chaque euro d'argent public devrait à l'avenir être conditionné au climat et à la justice sociale, dans le contexte actuel d'urgence climatique.

2. Le projet d'axe routier est-ouest « structurant », le 2° projet du SCoT

Le SCoT envisage la réalisation un axe routier Est-Ouest structurant (de Obernai vers Lahr) en lien avec la création d'un pont sur le Rhin dans le secteur Erstein-Benfild, alors même que la rocade sud vient d'ouvrir cette année à hauteur de Geispolsheim, créant une liaison directe de l'A35 avec Offenbourg via le pont Pflimmlin.

Ce projet est encore une fois en contradiction avec la nécessité, affirmée par ailleurs, de limiter le trafic routier.

Il est précisé qu'il s'agit d'un projet de « long terme », envisagé uniquement si un nouveau pont sur le Rhin voit le jour...voilà beaucoup de « conditions » qui font que ce projet n'a pas sa place dans le SCoT actuel.

Enfin ce projet est incompatible aussi avec les mesures de protection du Bruch de l'Andau. Il doit être retiré du SCoT.

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 17:45

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Avis sur le SCOT du Piémont des Vosges / aménagement accès au Massif du St. Odile

Service : service default

Nom : MULLER

Prénom : François

Adresse :

Code postal : 67140

Commune : GERTWILLER

E-mail :

Téléphone :

Fax :

Objet : Avis sur le SCOT du Piémont des Vosges / aménagement accès au Massif du St. Odile

Message :

Objet : Avis sur le SCOT du Piémont des Vosges / aménagement accès au Massif du St. Odile

Message : Pour ce qui est de l'Avis sur le SCOT du Piémont des Vosges relatif à l'aménagement d'accès de téléphérique au Massif du St. Odile, en terme CADRE DE VIE : PATRIMOINE PAYSAGER NATUREL ET URBAIN ; en ce qui concerne les :

- Enjeux environnementaux : La préservation de la richesse et de la diversité des paysages naturels ou urbains, remarquables ou ordinaires et leurs supports faunistiques et floristiques.
- Enjeux pour le SCoT du Piémont des Vosges : La mise en valeur de la qualité des paysages nature ... L'identification positive et la pérennité du cadre de vie du territoire. La valorisation du Mont Ste-Odile en lien avec le massif du Champ du Feu, des vieux châteaux, des espaces viticoles et la Route des Vins.

... LE PROJET de TELEPHERIQUE restreint de St Nabord au Mt St Odile est INADAPTE au juste équilibre entre environnement, biodiversité et économie touristique sur le territoire du Piémont des Vosges.

Il focalise trop de d'impact négatifs sur l'environnement, la concentration de personnes de véhicules au détriment du massif du Champ, du Feu et des points touristiques des villages alentours ...

L'alternative de navettes de bus "propres" avec des cargos pour vélos VTT ou mobilités douces reste un plus à débattre au-delà des intérêts de lobbyings économiques ou politique, en l'état aux détriments des intérêts collectifs du territoire, de ses villes et villages du Piémont des Vosges ... Si La Sauvegarde de l'hôtellerie du Mont St Odile est l'objectif visé, d'autres formes d'attractivités sont possibles en termes de ressourcement ou lieu de pause détente ...

A défaut le forçage du TELEPHERIQUE devra s'accompagner des garanties de préservations des espaces, de compensations. De limitations des agressions écologiques sont à borner et à contrôler.

A débattre en nuance et objectivité !

-----Message d'origine-----

De : Alain

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 18:14

À : contact@smpv.org

Objet : consultation Mt saint Odile

Bonjour,

dans le cadre de l'enquête publique concernant l'avenir de l'aménagement du Mont saint Odile, j'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes:

1) comme tous les projets destructeurs de la plaine d'Alsace (GCO, Amazon, Plobsheim, Kuhn Saverne etc...), il n'y a pas de réflexion sur l'avenir à moyen terme du site. Or avant de parler accès, il faut savoir ce que l'on veut faire de ce site emblématique en pleine tourmente ce jour.

2) le projet de téléphérique va porter atteinte à la faune, flore et à l'esthétique générale du massif. Cela va faire affluer un tourisme de masse pour quel type d'activité (cf le point 1 précédent)?

3) quel va en être le coût et qui va en être bénéficiaire: la Région, l'investisseur privé ?

A ce jour je suis bien entendu opposé à ce projet. Habitant Strasbourg et randonneur je me rends régulièrement dans le massif du Saint-Odile.

Voici quelques remarques que je souhaite voir figurer à l'enquête que vous pilotez.

recevez mes salutations.

A.Harster

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 20:19

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Révision Scot piemont

Service : service defaut

Nom : FURST

Prénom : Camille

Adresse :

Code 67530

postal :

Commune Saint-Nabor

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Révision Scot piemont

Message : Mesdames, messieurs,

Je ne doute point de la viabilité du projet, ce dont je doute c'est de son sens et plus encore de la cohérence générale de l'offre que vous proposez.

En effet j'habite depuis 28 ans route d'obernai à Saint nabor et ce ne sont pas les randonneurs et les visiteurs et encore moins les pèlerins qui nous nuisent. Pour rappel un arbre a besoin de co2 pour produire de l'oxygène. Ce qui me dérange ce sont les promeneurs en voitures ceux qui montent pour monter. Et dans votre projet vous les omettez alors même que ce sont eux la cause principale de la pollution.

Autre chose il est bien joli de proposer une alternative pour le St Odile mais pourquoi ne pas penser globalement en incluant dans vos navettes tous les sites du piémont et des Vosges en Alsace en général.

Et pour finir en quoi le bétonnage d'un massif historique est il nécessaire ? En quoi un projet d'une telle ampleur peut il être rentable à long terme ? Aucunement et j'ai le diplôme pour l'affirmer.

La nuisance vous la créerez en faisant aboutir ce projet. La carrière ne sera aucunement valorisée et encore moins son histoire. Les habitants comme moi allons payer pendant des décennies ce projet gargantuesque ! Et je ne vois pas en quoi la révision du Scot n'est pas soumise à un vote dans le canton ! Il en va de notre devoir de citoyen. Surtout que nos maires ont été élus ou réélus pendant la crise sanitaire ce qui ne légitime pas leur mandat.

Bien cordialement

De : Camille FURST
Envoyé : lundi 4 octobre 2021 20:20
À : contact@smpv.org
Objet : Participation enquête publique

Mesdames, messieurs,

Je ne doute point de la viabilité du projet, ce dont je doute c'est de son sens et plus encore de la cohérence générale de l'offre que vous proposez.

En effet j'habite depuis 28 ans route d'obernai à Saint nabor et ce ne sont pas les randonneurs et les visiteurs et encore moins les pèlerins qui nous nuisent. Pour rappel un arbre a besoin de co2 pour produire de l'oxygène. Ce qui me dérange ce sont les promeneurs en voitures ceux qui montent pour monter. Et dans votre projet vous les omettez alors même que ce sont eux la cause principale de la pollution.

Autre chose il est bien joli de proposer une alternative pour le St Odile mais pourquoi ne pas penser globalement en incluant dans vos navettes tous les sites du piémont et des Vosges en Alsace en général.

Et pour finir en quoi le bétonnage d'un massif historique est il nécessaire ? En quoi un projet d'une telle ampleur peut il être rentable à long terme ? Aucunement et j'ai le diplôme pour l'affirmer.

La nuisance vous la créerai en faisant aboutir ce projet. La carrière ne sera aucunement valorisée et encore moins son histoire. Les habitants comme moi allons payer pendant des décennies ce projet gargantuesque ! Et je ne vois pas en quoi la révision du Scot n'est pas soumise à un vote dans le canton ! Il en va de notre devoir de citoyen.

Surtout que nos maires ont été élus ou réélus pendant la crise sanitaire ce qui ne légitime pas leur mandat et encore moins leurs décisions. Si le Scot a été réalisé laissez-le tel qu'il est.

Bien cordialement

De : Laure PIERRE

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 20:40

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique SCOT - Mont Saint Odile

Bonjour,

J'ai appris la tenue de cette enquête publique et j'ai souhaité vous faire part de mon avis concernant la partie traitant d'un transport câblé vers le Mont Saint Odile.

Je trouve que cette idée de créer une télécabine vers le Mont Saint Odile au départ de Saint Nabor est loin d'être une idée lumineuse. D'une part, je ne vois pas ce que ce projet apporterait à ce secteur, hormis des nuisances pour les habitants de ce village et pour les habitants de ce biotope. D'autre part, tout le monde semble oublier que le Mont Saint Odile n'est pas un parc d'attraction mais bien un lieu de quiétude où il fait bon se promener, un lieu pour se retrouver, un lieu où l'on peut profiter de ce beau monastère, de sa belle vue et de sa cafétéria. Un lieu où on peut se retrouver en famille, un lieu non commercial, emblématique de notre belle région. Pour résumer, je ne vois ce que cette attraction gadget apportera à ce lieu si cher à mon cœur de strasbourgeoise à part l'enlaidir.

Si le souhait est de réduire le nombre de véhicule, il faudrait mieux songer à des moyens de transports collectifs type navette électrique. La question à se poser est d'où viennent les visiteurs du Mont et comment ils arrivent au pied de la montagne. A ce jour, forcément en voiture, ce n'est pas le bus qui passe deux fois par jour qui va les y emmener et encore uniquement entre le 15 avril et le 31 octobre (5 mois 1/2 sans fonctionnement !).

Et si on pensait au train ? Il y a des gares tout autour, une desserte à partir de ces gares en navette électrique serait des plus intéressantes.

Il y a sûrement bien d'autres idées à prendre en compte, bien plus constructives que cette idée ridicule de télécabine. Ne gâchons pas notre patrimoine et notre belle nature pour ce genre de projets titanesque, gouffre financier en devenir.

Merci pour votre écoute.

Cordialement,

Laure PIERRE
Strasbourg

-----Message d'origine-----

De : Daniele Staub
Enquête publique SCOT

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 21:41 À : contact@smpv.org Objet :

Madame la commissaire enquêtrice

Je vous envoie ce mail pour vous signifier mon opposition au projet de téléphérique pour desservir le Mont Sainte Odile. Ceci pour différentes raisons :

- ne pas transformer un lieu symbolique en parc de jeu -ne pas détériorer ce paysage unique dans le département - respect de la nature sans destruction d'arbres -sauvegarde des animaux occupant l'ancienne carrière -coût totalement déplacé en cette période de crise -enfin je ne comprends tout simplement pas le pourquoi: les parkings du Mont Sainte Odile étant très rarement complets ,les véhicules devenant par ailleurs de plus en plus propres .

Ne vaudrait il pas mieux compacter tout cet argent à la sauvegarde du Mont Sainte Odile , du mur païen et des châteaux du massif qui en ont grand besoin.

Cordiales salutations. Daniele Staub

De : Patrick Hoenner
Envoyé : lundi 4 octobre 2021 21:45
À : contact@smpv.org
Objet : Enquête publique pour la révision du scotdu

Bonjour,

vous trouverez ci-joint notre témoignage dans le cadre de l'enquête publique pour la révision du SCoTdu Piémont des Vosges.

Cordialement,

Patrick & Frédérique HOENNER

Frédérique et Patrick HOENNER

67210 Obernai

Obernai, le 2 octobre 2020

Madame la commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique pour la révision du SCoT du Piémont des Vosges, nous souhaitons faire part de notre désaccord face au projet de création d'une télécabine reliant Saint-Nabor au Mont Sainte Odile.

Ce projet dit s'inscrire dans une démarche environnementale or comment la dénaturation d'un site actuellement protégé par un Arrêté de Protection du Biotope peut répondre aux enjeux écologiques que nous avons à relever ? La construction d'une télécabine sous-entend abattage d'arbres, installation de pylônes, création d'un grand parking, nuisances sonores... aucun élément de cette liste ne laisse penser à une préservation de la faune et de la flore locale !

Il est de notoriété publique que les collectivités locales doivent faire face à de nombreuses coupes budgétaires ces dernières années. On peut donc en toute légitimité se poser la question de la validation d'un tel projet qui va demander un investissement très lourd à la création et nécessitera chaque année de mobiliser d'importants budgets pour son contrôle et son entretien.

Nous rendant très régulièrement dans le massif du Mont Sainte Odile, il nous apparait clairement que :

- nous n'avons jamais connu de trafic important pour nous rendre sur le site
- nous avons toujours pu nous stationner sur l'un des parkings du Mont

Il semble que le problème d'accès soit à envisager de manière beaucoup plus large car d'autres sites, comme le Champ du Feu, connaissent quant à eux bien plus de difficultés à certaines saisons prisées. La télécabine ne règlera en rien ces problématiques et il semble donc important de réfléchir à une solution plus globale comme par exemple des navettes électriques au départ des gares du secteur qui permettraient de relier plusieurs sites appréciés des Alsaciens et des vacanciers.

De plus, il est à noter que dans un futur plus ou moins proche, de plus en plus de personnes seront équipées de véhicules propres. Cette nouvelle pratique modifiera clairement la donne.

Enfin, il est bon de rappeler que le site du Mont Sainte Odile est un site spirituel et non une base de loisirs. Si la manœuvre vise à rentabiliser davantage le site, il nous semble clair que d'autres pistes sont à privilégier afin de garder l'âme du lieu.

A l'heure où nous avons à relever un défi environnemental de taille, il serait peut-être temps que les politiques mettent leur égo de côté, stoppent les projets « m'as-tu vu » et proposent enfin de véritables solutions à long terme qui permettront de sauvegarder notre belle planète, notre faune, notre flore et notre patrimoine local.

En espérant que nos arguments soient entendus !

De : caro

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 22:06

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique SCOT

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous contacte dans le cadre de la consultation publique concernant le « projet de transport en site propre vers le Mont Sainte Odile ».

Je souhaite vous communiquer mon désaccord vis-à-vis du projet de téléphérique pour les raisons suivantes :

- - La réalisation de ce projet entrainera une pollution visuelle et dénaturera l'environnement préservé du massif du Mont Saint Odile et des carrières de Saint-Nabor qui pourraient avoir un but s'inscrivant davantage dans l'air du temps en optant pour une mise en avant d'une faune et d'une flore menacée, et non la destruction de cet espace naturel protégé et unique.
- - La construction d'un parking et d'un point de départ et d'arrivée du téléphérique aura pour conséquence une bétonnisation portant atteinte à un patrimoine historique exceptionnel.
- - Ce projet aura un coût excessif et démesuré et aura un intérêt limité, ne rejoignant pas les lieux situés en aval du site du Mont Saint Odile (Champ du feu, départs de balades...), un accès routier sera dans tous les cas nécessaire pour accéder à ces points d'intérêt, rendant le projet du téléphérique totalement absurde.

L'ensemble des points indiqués ci-dessus me laissent espérer que ce projet ne verra jamais le jour et qu'on nous gardera le Massif du Mont Saint Odile vierge de tous pylônes, câbles et cabines !

Cordialement,

Jérémy Fazerlet

De : Etienne S

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 22:16

À : contact@smpv.org

Objet : Avis enquête publique projet téléphérique

Bonsoir,

Je souhaite simplement vous faire part de ma vive opposition au projet de téléphérique qui relierait Saint Nabor au Mont Sainte Odile.

Ce projet est non seulement absurde, mais dénaturera de façon irrémédiable ce bijou qu'est le Mont Sainte Odile et son écrin de verdure. C'est donc un non sens esthétique.

Un tel projet à l'heure de l'urgence climatique est également un non sens écologique qui encouragera le tourisme de masse. Si ce projet venait à aboutir, il transformera alors tout cet environnement exceptionnel en ni plus ni moins qu'un parc d'attraction. Ce serait une honte et une insulte à notre territoire.

J'espère vivement que cette enquête publique permettra de mettre un terme à cette vaste fumisterie.

Merci de votre attention

Etienne Schoeffel

De : Formulaire de contact <no-reply@piemont-vosges.fr>

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 22:30

À : contact@smpv.org

Objet : [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges] Non au telepherique

Service : service defaut

Nom : Diene RAKOTOMALALA

Prénom : Christine

Adresse :

Code 67530

postal :

Commune Saint Nabor

:

E-mail :

Téléphone

:

Fax :

Objet : Non au telepherique

Message : Bonjour,

Suis opposée au téléphérique. Pourquoi? Je trouve qu'il suffit que les différentes communes avoisinantes du Mont s'organisent pour proposer un service de bus /navettes qui desserviraient plusieurs lieux sur le chemin (Niedermunster, St Jacques, Kligenthal par ex). Des navettes toutes les heures par exemple. Le mont Sainte Odile est un haut lieu spirituel . Le téléphérique amènera des commerces , du loisir parallèlement au transport, ce qui va complètement dénaturer et transformer la dimension spirituelle du lieu. De plus, le téléphérique n'amènera pas moins de voitures car il n'y a pas que le Mont Ste Odile sur ces routes, il y a le Hohwald, le Champ du Feu pour ne citer qu'eux...

Christine Diene RAKOTOMALALA

De : simon sénant

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 23:19

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique SCOT - Mont Saint Odile

Bonjour,

j'ai appris la tenue de cette enquête publique et souhaité vous faire part de mon avis concernant la partie traitant d'un transport câblé vers le Mont Saint Odile.

Au vu des éléments du dossier, je ne comprend pas l'intérêt de créer une télécabine vers le Mont Saint Odile au départ de Saint Nabor tant du point de vue des habitants que des visiteurs ou du biotope.

Tout d'abord, je ne vois pas ce que ce projet apporterait à ce secteur, hormis des nuisances pour les habitants de ce village car les problématiques de circulation et de parking seront simplement déplacées et concentrées à St Nabor.

Ensuite, la visite du Mont Saint Odile n'est pas celle d'un parc d'attraction mais bien d'un lieu de quiétude pour se promener et se retrouver, un lieu sacré emblématique d'Alsace où chacun peut profiter du beau monastère sans avoir à payer pour y accéder.

Enfin, cette attraction gadget va surtout enlaidir cet endroit magnifique en rajoutant une infrastructure très peu gracieuse et visible de loin.

Si le projet a pour ambition de réduire le nombre de véhicule, il serait plus efficace et économique de songer à des moyens de transports collectifs type navette électrique puisque la route existe déjà. A ce jour, la majorité des visiteurs s'y rend en voiture, car le bus qui passe deux fois par jour et uniquement entre le 15 avril et le 31 octobre (5 mois 1/2 sans fonctionnement !) demande beaucoup d'abnégation.

Augmenter le nombre de navettes permettrait de réduire la présence des voitures a peu de frais. Si le circuit passe par une gare à proximité, l'accès sans voiture serait vraiment facilité.

Il y a sûrement bien d'autres idées à prendre en compte, bien plus constructives que celle de ce grand projet inutile et peu respectueux des besoins du territoire. Ne gâchons pas notre patrimoine pour satisfaire l'ambition de porteurs de projets titanesques, verrue paysagère et gouffre financier en devenir.

Merci pour votre attention

Simon Sénant

Strasbourg

De : Véronique HERZ-THUIN

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 23:58

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique concernant le projet de téléphérique reliant St Nabor au Couvent du Mont Ste Odile

Madame l'enquêtrice,

Je me rallie à tous les arguments des personnes qui s'opposent à ce projet : impact environnemental fortement négatif, transformation d'un site sacré à des fins purement économiques qui sont loin d'être assurés...

Je voudrai soulever un autre point :

L'accroissement de la pratique du vélo qui en soi est une bonne chose, se développe aussi sur les chemins forestiers au grand dam des piétons.

De par mes expériences de randos dans les Alpes, nombre de cyclistes amateurs de sensations fortes apprécient les remontées mécaniques pour s'offrir des descentes, voire des descentes à risques avec les risques d'accidents, de collision avec les piétons, ou les voitures s'ils empruntent la route.

L'accès au téléphérique augmenterait cette pratique sur cette montagne et pas forcément par des sportifs chevronnés, mais aussi par des ados qui ne conduisent pas

Le tourisme de masse a ses effets pervers. Nous pouvons le constater à bien des endroits. Le coût de réparation des dégâts est-il pris en compte ?

Le Mont ste Odile est une montagne sacrée déjà bien fréquentée.

La carrière de st Nabor pourrait devenir un magnifique jardin botanique, bucolique ; Un lieu d'étude de la biodiversité pour tous, pour les écoles... Les enfants seront encore là quand nous n'y serons plus. Que veut-on leur laisser ? Et à l'heure où nous parlons de développent durable, d'éco citoyenneté, d'écologie que fait-on ? Pourquoi un téléphérique ?

Et comme la dégradation de la planète se manifeste de plus en plus, il importe d'agir dans ce sens. Il y en a assez pour le tourisme !

Véronique Herz-Thuin, Boersch

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

De : himber philippe

Envoyé : lundi 4 octobre 2021 10:32

À : contact@smpv.org

Objet : Enquête publique

Madame le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du Scot du Piémont des Vosges, du 2/9/2021 au 4/10/2021, je tiens à vous faire part de mes observations, comme suit :

Je fais référence au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), page 15, chapitre 1.5.1. relatif à la densité et diversité de l'habitat.

Tout d'abord, je tiens à féliciter les élus qui ont désormais fait le distinguo entre les communes de plaine et celles de montagne dans la détermination d'un nouveau ratio de densité pour les communes de montagne.

Toutefois, concernant les communes de montagne dont je suis habitant, je trouve que les 13 logements par hectare restent encore un peu élevé par rapport à la moyenne des terrains en UB que l'on peut observer à Grendelbruch et qui, compte tenu des particularités liées à la topographie des terrains, oscillent plutôt aux alentours des 10 - 12 ares en moyenne, d'autant plus que ce ratio dans le DOO est à lire comme un minimum.

Aussi, dans la mesure du possible, je demande aux élus de Céans de revenir sur cette densité pour les communes de montagne en portant ce ratio à 10 ou 11 logements maximum par hectare, hors équipements, afin de préserver un minimum la qualité des paysages de montagne.

Pour rappel, chez nos voisins, dans les communes de montagne de la Vallée de la Bruche, cette densité est de 10 logements à l'hectare, jusqu'en 2026.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe HIMBER

GRENDELBRUCH

De : mireille.lutter

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 10:19

À : contact@smpv.org

Objet : projet de téléphérique

a l'attention de Mme la commissaire enquêtrice,

bonjour,

par la présente je vous fait part de mon opposition a ce projet de téléphérique .du mont ste Odile

Un projet Très éloigné de écologique,de qui se moque nos élus.

Un projet qui ne réduit pas l'empreinte carbone et concentre les flux sur un seul point d'arrivée.

3. Un projet qui dénature un site exceptionnel et menace les espaces naturels environnants

- une artificialisation importante, avec des chantiers énormes :

1. pylônes pour les câbles et le passage des cabines sur tout un versant forestier,

2. construction de 2 gares en béton (au départ et à l'arrivée au sommet),

3. création d'un énorme parking au départ (à proximité des carrières)

4. bétonisation des abords des 2 gares Dont les conséquences seraient :

- Une atteinte à un patrimoine historique exceptionnel (l'ensemble architectural rectangulaire du couvent situé sur son promontoire, un mur païen formant une grande enceinte tout autour, des vestiges néolithiques trouvés à proximité du couvent, ...et certainement bien d'autres vestiges non encore identifiés).

4. Un projet adapté à un modèle de tourisme de masse, aujourd'hui dépassé.

- On peut sérieusement douter aussi des répercussions économiques positives d'un tel projet sur les différents établissements touristiques du Piémont (notamment pour les villes les plus éloignées, comme par exemple Barr et ses environs.)

5. Un projet exorbitant au niveau coût et non flexible, dont la rentabilité est loin d'être assurée, mais dont les impacts seraient dans tous les cas irréversibles.

veuillez prendre note de ces quelque remarques non exhaustives donc de mon opposition farouche a ce projet.

qui ne sert que les intérêts financiers de certaines personnes avec l'appui de nos élus.....

merci

Lutter Mireille

De : Pierrot Wegher

Envoyé : dimanche 3 octobre 2021 19:56

À : contact@smpv.org

Objet : enquête publique Mont Saint Odile

Madame la commissaire enquêtrice,
par la présente je vous signifie ma profonde opposition au projet de modification
du site du Mont Saint Odile.

Est-il indispensable de défigurer ce site ?

Qui en tirera des bénéfices ?

En résumé, à qui profite ce crime ?

Avec toutes mes salutations

Pierrot WEGHER

De:
Envoyé: dimanche 3 octobre 2021 22:58
À: contact@smpv.org
Cc: Jean Louis Boersch Ame De La Vallée; 'Richard Barido'
Objet: ÂME DE LA VALLE DU KLINGENTHAL : Réponse à la consultation SCoT Piémont des Vosges.
Pièces jointes: Signatures PTR 2021.pdf

Mesdames et Messieurs,

Je représente l'association de l'Âme de la Vallée du Klingenthal. Vous pouvez voir notre historique, notre objet et nos valeurs sur notre site internet

Les remarques et propositions que je vous signale sont issues d'une enquête que nous avons réalisés en octobre 2020 auprès des habitants du Klingenthal. Pour être cohérent le retour des questionnaires représente un chiffre faible, eu égard aux 500 documents déposés dans chaque boîte aux lettres des habitants du Klingenthal (côté Boersch et côté Ottrott), à savoir environs 25. La qualité des réponses dépassent largement le nombre, car elles représentent l'opinion générale des habitants du Klingenthal.

Le postulat de départ est que nous sommes dans des dispositions de construction, à vous d'écouter et de comprendre chaque parole afin que le dialogue crée l'adhésion.

Définissons bien tous les termes :

- **la pollution** liée au nombre croissant des usagers de la route n'est pas que climatique, elle est sonore. L'impact sur l'environnement est au moins égal aux contraintes liées au réchauffement climatique.
- **Les usagers de la route** ne sont pas que des automobilistes mais également des motards.
- **Le territoire du Piémont des Vosges** ne se limite pas à la seule voie de circulation rapide, la voie rapide du Piémont, mais bien à l'ensembles des routes départementales et vicinales (ou communales selon les acceptations).

Le constat :

Les RD 426 et RD 214 sont le théâtre de comportements non citoyens : les accélérations et décélérations constantes d'engins sont plus liées au plaisir d'entendre son moteur « rugir de plaisir » que de respect du code de la route, et du respect des nombreux cyclistes, et randonneurs qui empruntent les sentiers avoisinants ces voies routières. Les habitants du Klingenthal subissent aussi bien la pollution climatique de ces comportements, mais surtout une pollution sonore qui devient insupportable. La montée vers le Mont Sainte Odile à partir de Klingenthal est un point rouge vif. L'exaspération des habitants, permanents et occasionnels (des touristes se plaignent) qui vivent au Klingenthal doit absolument être pris en considération. Le cauchemar n'est pas loin pour certains.

J'entends bien vos préoccupations :

- Les retombées économiques et touristiques est une vraie chance pour tous nos professionnels et entreprises, à condition que les conditions environnementales soient optimales !
- Le développement de notre territoire en terme d'accueil doit se penser de manière global. Une réflexion doit être lancée, si ce n'est déjà fait, sur la capacité d'accueil existante en intégrant tous les territoires limitrophes : hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, ferme auberge. La réflexion environnementale passe par une optimisation de l'existant. Le développement ne pourra se faire sans l'adhésion de tous les habitants.

OBS INT 140

Les préconisations ;

Concernant la pollution sonore : les compétences de police de la Gendarmerie Nationale doivent être mise en pratique. Non pas que le territoire est abandonné. Nous savons que les effectifs ne permettent pas au gendarmes d'être sous tous les fronts. L'urgence est réelle : des contrôles routiers, le long des voies de circulation et pas qu'au sommet du Mont Sainte Odile, permettraient de mettre de l'ordre. Ce n'est pas une solution idéale, mais c'est un premier pas.

La deuxième réflexion que je vous livre concerne la juridiction du département : signalisation verticale, signalisation horizontale seraient certainement à être repenser. Pourquoi ne pas instaurer une zone à limitation à 60km par exemple, informer les usagers de la route d'une présence nombreuses de randonneurs, de cyclistes. Il faut une réflexion avec les élus locaux et les habitants afin de créer des solutions utiles à tous.

Enfin, repenser l'organisation des transports en communs est un vrai défi ! Quel serait le point de départ, le point d'arrivée ? Quels moyens alternatifs pourraient être proposés à tout usager qu'il soit touristes ou habitant notre belle région !

Notre association, aussi humble soit-elle, se met à votre service (sur nos champs de compétences) afin de créer les bonnes conditions d'un dialogue sain. Les quelques signatures recueillies, sont celles de citoyens qui pourraient en mobiliser d'autres.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mon écrit.

Bien cordialement,

Thierry Decaesteker
Président de l'Âme de la Vallée du Klingenthal





PETR DU PIENONT
VOS RES

Réponses enquêtes publique
relative au Schéma de Cohérence Territoriale
(Nou d'indiquer : nom, prénom, signature)

- | | | |
|------------|------------|--|
| MILLER | Alouise | |
| STRUB | Frans | |
| Brun | Hain | |
| DAHLENT | Gilbert | |
| HUESOU | Alain | |
| BOR. | Josephine | |
| ISSLER | CHRISTIANE | |
| Barloosa | Beatrice | |
| Aye | Christel | |
| AUGSBURGER | Christian | |
| METZ | Jean | |
| GASSNER | Suzy | |
| BRAUNSTEIN | Angelé | |

7. Observations reçues par courriers postaux

Mme la Commissaire enquêtrice

Nous nous permettons de reprendre les deux sigles pour les analyser à notre façon :

PETR → A l'heure actuelle, l'équilibre se doit d'être respecté en cherchant dans les valeurs importantes qui se sont d'autant plus révélées au sortir de la crise sanitaire : respect du vivant, conservation du patrimoine et responsabilité vis à vis des générations à venir

SCOT → cohérence entre les enjeux climatiques et écologiques majeurs et les choix économiques

Le Mont Sainte Odile doit rester avant tout un lieu de recueillement et de ressourcement au milieu d'une nature préservée (au mieux). Pas de foire touristique, pas d'encouragement au tourisme de masse avec béton et colosse de métal. Mais éducation à l'utilisation de transport en commun (navettes électriques), à la marche (accès à pied possible de bien des endroits à combiner avec les navettes) et au vélo avec ou sans assistance (ce qui ne peut que contribuer à une meilleure santé)

Carrières de Saint Nabor : respecter l'arrêté de 2018. Pourquoi pas envisager la création d'une maison de la nature dédiée aux batraciens et aux oiseaux nicheurs !

Valoriser le site en aménageant des espaces avec des moyens simples (sans grands frais financiers) comme ceux préconisés par l'association Hortus qui est à l'origine de programmes vertueux en Allemagne et en Suisse. Ceux-ci démontrent que chacun d'entre nous peut contribuer à la biodiversité avec peu de moyens. La carrière pourrait ainsi avoir une portée pédagogique pour un public de plus en plus sensible et contribuer à la sensibilisation des jeunes (et des moins jeunes)

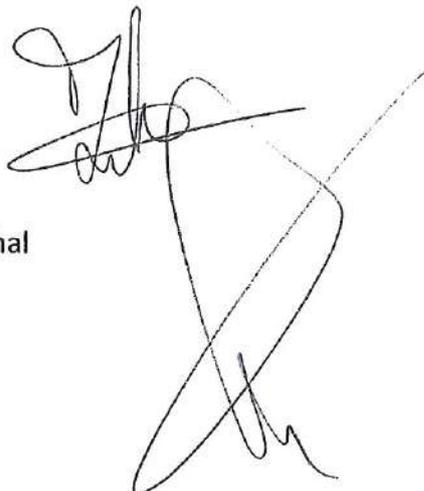
En résumé : nous proposons d'envisager sérieusement **la mise en place de navettes électriques ou à hydrogène pour la montée au Saint Odile, l'encouragement à l'activité physique pour une meilleure santé et la valorisation des carrières en respectant la biodiversité et la spécificité du lieu.** Profitons de l'opportunité qui est donnée pour affirmer des choix respectueux de la nature et du patrimoine.

Cordialement ! Mme et M. Leh

Klingenthal, le 26 septembre 2021

Mme et M. Leh

67530 Klingenthal



67530- KLINGENTHAL

Commissaire Enquêteur
DOMINIQUE BRAUN-BECK
Dominique BRAUN-BECK
Commissaire Enquêteur

Madame la commissaire enquêteuse
du PETR du Piémont des Vosges
38, Rue du MAL Koenig
67210- OBERNAI

Madame,

Suite à l'enquête en cours, je me permet de vous faire part du grave problème de nuisances sonores de circulation dans notre vallée.

Nuisances à partir d'Ottrott, dans Klingenthal, qui est un village très étiré ,route vers Grendelbruch, vers Champ du Feu , vers St Odile.

Certains motards ou automobilistes font vrombir ,poussant à fond leurs engins aux pots d'échappement souvent trafiqués, et n'hésitent pas de déranger toute une vallée. Parfois c'est infernal, on les entend sur des kilomètres, même lors de promenades à des altitudes bien supérieures.

Ces routes sont en plus accidentogènes, giboyeuses, dangereuses ,les contrevenants mettent en plus en danger les autres usagers qui eux roulent normalement.

Pour ma part, il faudrait limiter les vitesses au maximum à 60 Km /h. à partir de la sortie du centre de Klingenthal vers Ste Odile jusqu'à Vorbruck et également vers Champ du Feu jusqu'à la bifurcation route de la Forêt, et réduire à 40 km/h le centre ainsi que la route de la Forêt.

Madame, je suis certain qu'il y a quelque chose à faire à ce problème, pour le bien être de tous.

Avec mes remerciements anticipés, recevez, Madame, mes salutations distinguées,

Un habitant de Klingenthal

F.GRUCKER



Meyer Jean

COUR 3

1^{er} octobre 2021

67 190 GRENDELBRUCK



au PETR Piémont des Vosges
38, rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI

Objet: Participation à l'Enquête d'Utilité Publique
du projet d'aménagement du Mont S^{te} Odile

Au Commissaire Enquêteur

Je vous partage ma plus profonde consternation
et abattement quant à ce projet « hors temps, hors époque et
hors sol » de téléphérique du Mont S^{te} Odile.
Un malheur de plus pour la Sainte montagne de l'Alsace !
Elle les collectionne, hélas, depuis le départ du Chanoine
Charles X, directeur plus de 20 ans !, chassé au début des
années 2000 par un évêque venu de l'autre bord de la France.
A son époque le site était exécutif... !
Depuis, tout n'est que, la honte, travaux, rénovation, mises
aux normes. Ce n'est pas très intéressant.
Au moins il restait au Pelerin la forêt environnante, les
penthes de la Sainte montagne ! De grâce n'y touchez pas !
Ce projet, énergivore, consommateur d'espace, va à l'encontre
de l'urgence environnementale, qui est de réduire notre impact,
voir notre présence (notre consommation de matières premières).
Les Rois ont disparus car ils ne savaient pas compter. L'habitude
de la toute jeune CEF dans ce dossier (on sent bien qu'ils
oseraient faire du S^{te} Odile leur vitrine) est déplorable. S'ils
veulent leur acceptation des Alsaciens, il ferait mieux de baisser
massivement et rapidement les impôts en Alsace, plutôt que de
multiplier les aventures. Pourvu que ça ne se fasse pas !
Solutions cordiales

COUR 4

Doris KOCHER



67190 HEILIGENBERG

à Madame la commissaire
enquêteuse au siège du

PETR

32 Rue du Mal Koenig
67210 Obernai

Madame,

Je me permets de vous écrire (à
l'ancienne, panne d'Internet) pour
soutenir les voix obs amis du Mont
Ste Odile contre le projet de montée
en téléphérique sur le site

Avec mes respectueuses salutations

Doris

8. Observations reçues hors délai

OBS INT hors délai 1

De : Mechel

Envoyé : jeudi 7 octobre 2021 09:42

Objet :

Bonjour

1. Rien que l'idée d'une bétonisation supplémentaire est invraisemblable.
2. Qui plus est dans un site historique: du béton à côté du Mont !!!!!!!!!!!
3. Encore des coûts supplémentaires pour les familles car ce ne sera pas gratuit
4. Un point non évoqué : en cas de non rentabilité qui paiera et surtout, si un jour ce moyen d'accéder au Mont était abandonné, que deviendraient les gares de départ et d'arrivée ... en béton armé ???????????

Michel Vogt

OBS INT hors délai 2

De : Bernard Wentz
Envoyé : jeudi 7 octobre 2021 10:12
À : contact@smpv.org
Objet : Avis concernant le projet de téléphérique

Madame, Monsieur le Président

Le massif du mont sainte Odile est haut lieu géologique, historique, religieux, spirituel,... une zone de quiétude et de ressourcement

Résidant à Heiligenstein, je le fréquente régulièrement depuis 41 ans, et par toutes les saisons, via les différents sentiers balisés...

Il y a 4 routes qui mènent au massif et certes dans une optique de **transition écologique la circulation automobile pose des problèmes...**

Sans détailler les impacts environnementaux et paysagers, la gare téléphérique concentrerait la circulation et les stationnements au point de départ **sans pour autant dissuader les automobilistes...** puisque les accès routiers seront toujours possibles

Je pense que dans le contexte socio-économique actuel, il y aurait d'autres priorités pour des **investissements publics qui répondent aux besoins du territoire...?**

L'investissement " téléphérique sec" ne sera pas rentable...? et il faudra "**ludifier " le mont en y installant des nouvelles attractions....**ce projet aurait pour conséquences de dissuader les personnes qui ont l'habitude de fréquenter le massif...

La mise en place de navettes bus à **tarif abordable au moins durant les week-end et jours fériés** constitue **une alternative souple et évolutive sans hypothéquer les améliorations d'accès futures ...**

Fermement opposé au projet de téléphérique, je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires

Veuillez agréer Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées ..

Bernard Wentz
membre de Sammso
Guide-nature Passeur d'émotions
j'ai plus d'un tour dans mon Rucksac
*pour partir le matin de **Bonheur ..!***

67140 Heiligenstein



Garanti sans virus. www.avast.com

OBS INT hors délai 3

De : Daniele Biedermann

Envoyé : vendredi 8 octobre 2021 14:12

À : contact@smpv.org;

Objet : Le Mont Sainte-Odile un Haut-lieu de bien-être et de recueillement

Bonjour,

Je propose d'autres solutions positives et constructives afin d'aider l'Evêché à financer l'entretien du Mont Ste Odile, car, si j'ai bien compris l'origine du projet téléphérique serait le manque de financement de l'évêché.

- proposer son site privé et son patrimoine religieux à l'émission télévisée "Le patrimoine français préféré des français" organisée par Stéphan Bern afin de le faire gagner et ainsi obtenir une subvention conséquente
- proposer à l'évêché de faire de ce site un "**haut lieu du bien-être à la fois spirituel, psychologique et physique**". Pour cela, le lieu pourrait également proposer en parallèle des méthodes de relaxation, de retour à soi comme le tai-chi, le yoga, ... en intérieur et en extérieur sur les prés et en forêt alentour.
- En parallèle des pèlerins qui s'y déplacent à pied, le site accueillerait donc aussi des adeptes pour ces diverses propositions **payantes**: formations, séjours, stages, visites, .
- Des moyens de locomotions (les moins polluants possibles), mais groupés et collectifs, seraient ainsi organisés à ces adeptes et touristes à partir de différents endroits dans la vallée (gares, offices de tourisme, mairies,...) pour les monter au site.
- Ces voyages navettes pourront aussi être pédestres, menés par des guides montagne ou natures ou formés par les offices de tourisme par exemple.
- De nouveaux métiers et emplois seraient ainsi créés
- Des balades pédestres et conférences botanistes et naturalistes à thème sur et dans la nature proche seraient également organisées car tout aussi importantes et évidentes pour la préservation de l'environnement du site.
- les offices de tourisme et tous les lieux de bien-être feraient la promotion touristique de ce "**haut-lieu de bien-être et de recueillement**".
- Un programme annuel de l'ensemble des événements payants serait diffusé par tous les moyens et dans tous les réseaux: les Mairies, Offices de tourisme, dans les boîtes aux lettres, le journal "Dialogue", les Gazettes, etc
- Les tarifs comprendraient un don pour l'Evêché en mettant en avant de faire la bonne action de soutien pour la conservation du site.
- Des réductions seraient possibles sur abonnement.
- Ces événements feraient la promotion par tous les organismes de santé pour la santé de nos concitoyens ainsi encouragés de se déplacer à pied et au grand air.

- Même s'il ne le serait pas uniquement religieusement, le site garderait ainsi un caractère spirituel pour l'âme et l'esprit et dans le respect de son environnement naturel, riche et serein facilitant le recueillement.
- L'évêché ferait preuve de son ouverture à un éveil du corps et de l'esprit dans toutes ses dimensions.

Danièle Biedermann

Animatrice Nature et Environnement

67650 - Dambach-la-Ville